



Université d'Oran 2
Mohamed Ben Ahmed
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences
Economie Appliquée

La Compétitivité internationale dans le secteur bancaire:
Cas de l'économie Algérienne
(2000 – 2017)

Présentée et soutenue publiquement par :
Mme KHELIFA AOUATIF

Devant le jury composé de :

Mr. BENLAHCENE Lahouari	MCA	Université d'Oran 2	Président
Mr. BENBAYER Habib	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
Mr. TCHAM Farouk	MCA	Université d'Oran 2	Examineur
Mr. TAHRAOUI Mohamed	Professeur	ENP-Oran	Examineur
Mr. RENNANE Rabahe	MCA	ESE-Oran	Examineur
Mr. KHELIFA Hadj	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur

Année 2024-2025

DÉDICACES

À la mémoire de mes chers grands-parents, Badra, Abderrezzak et
Mohammed,

A ma très chère tante Nezha,
qui ont été une source inépuisable de sagesse, de valeurs et
d'inspiration.

Que ce travail, fruit de leurs encouragements et de leur amour transmis,
soit un hommage à leur héritage et à l'impact profond qu'ils ont laissé
en moi.

À vous papa et maman, pour votre soutien indéfectible, vos sacrifices,
et votre amour inconditionnel,
qui m'ont permis de poursuivre ce chemin et d'atteindre cet
accomplissement.

À tous les membres de ma famille sans aucune exception.

Et à tous ceux que ma réussite leur tient à cœur.

Remerciements

Avant toute chose, je tiens à remercier le « Bon Dieu tout puissant » de m'avoir béni de la patience et la force pour mener ce travail à terme,

Toutes ma reconnaissance va à mon professeur «Mr BENBAYER Habib », pour m'avoir fait avancer sur le chemin du savoir et pour son aide généreuse, ses orientations et ses précieux conseils qui m'ont permis de réaliser ce travail,

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à Monsieur YAHIA ABED Zakaria pour son soutien, sa patience et ses précieux conseils, son expertise et son engagement ont été essentiels pour mener à bien ce travail,

Je remercie également l'ensemble du corps professoral, les membres du jury, et mes collègues qui ont enrichi cette recherche par leurs observations et encouragements,

Enfin, ma profonde gratitude va à ma famille, et en particulier à mes parents, pour leur amour inconditionnel, leur soutien indéfectible, et leur foi en moi. Sans leur présence et leurs sacrifices, cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour.

Sommaire :

Introduction générale	05
Chapitre 1 : Le développement du système bancaire algérien et de ses performances	20
Section 01 : Le système bancaire après la réforme économique	21
Section 02 : Le système bancaire Algérien pendant la répression financière ...	50
Section 03 : Le système bancaire algérien en phase de libéralisation	59
Chapitre 2 : La libéralisation financière	78
Section 01 : L'approche de la libéralisation financière	79
Section 02 : La théorie de la libéralisation financière et ses controverses	113
Section 03 : L'impact des mutations financières sur l'environnement bancaire	144
Section 04 : Les attentes et les résultats de la libéralisation financière dans les pays en développement.....	160
Chapitre 3 : Performances bancaire au sein d'une conjoncture de libéralisation financière	176
Section 01 : Notion de performance bancaire	177
Section 02 : Les méthodes d'évaluation de la performance bancaire	195
Section 03 : La libéralisation financière et son impact sur la performance bancaire.....	218
Chapitre 4 : Etude de cas du système bancaire algérien.....	232
Section 01 : Identification des banques	233
Section 02 : Le Questionnaire	237
Section 03 : Analyse approfondie des résultats et interprétation	299
Conclusion générale	
Bibliographie	
Liste des tableaux et des figures.....	374

Introduction

Le secteur bancaire algérien joue un rôle de plus en plus important dans la croissance (De Servigny, 2001). Dans ce sens, la réforme du secteur financier en Algérie est la " clé " pour l'augmentation de la productivité, le développement économique et une croissance durable qui ne soit pas tributaire des hydrocarbures. Il doit ainsi évoluer vers une plus grande prudence pour faciliter l'accès difficile aux crédits bancaire, qui se trouve être l'un des facteurs les plus problématiques quand il s'agit de financer les investissements en Algérie (Naas, 2004).

Dans sa stratégie de croissance, le gouvernement s'est engagé à miser sur les grandes sociétés publiques, cependant, il a également été établi que le développement des PME constitue un microsome important du noyau industriel dans la mesure où elles se révèlent être un agent créateur de richesse, pourfendeur de l'emploi et donc ainsi un catalyseur de la croissance. La PME est fortement représentée dans la structure industrielle des économies mondiales et se distingue de la grande entreprise par ses spécificités en termes de financement, de mode de gestion et d'organisation (Aiboud, 2015). Durant toute sa vie, l'entreprise de par son activité nécessite un besoin de financement, qu'il s'agisse de collecter des ressources financières pour sa création ou bien d'apporter des fonds supplémentaires pour soutenir sa croissance, de renforcer sa trésorerie pour des opérations classiques, difficiles, ou simplement pour faire face aux échéances requises pour l'exploitation de son activité.

Depuis que les efforts visant à réduire le rôle de l'Etat dans le système bancaire ont été suspendus, le gouvernement s'est concentré sur sa stratégie d'investissement massif (150 milliards de dollars) dans les infrastructures et développer ses sources de capital non bancaires. en 2002, le gouvernement a diversifié l'accès au capital non bancaire en créant un marché de la dette publique à travers lequel on encourageait par la suite les grandes entreprises publiques à émettre leurs propres obligations (Bank of algeria). Selon le Fonds monétaire international (FMI), cette stratégie a contribué à la mise en place d'un marché des obligations des sociétés " beaucoup plus important que celui des autres pays qui se trouvent à la périphérie de l'Europe des 15 ".

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type *leasing* ou capital-risque (Benhabib, 2011).

La Banque d'Algérie a publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Citons que suite aux orientations des pouvoirs publics liées au déploiement de la finance islamique par le développement de nouveaux produits et services permettant d'élargir le processus de bancarisation et d'inclusion financière, la Banque a décidé de créer une branche d'activité de finance islamique chargée de mettre en place une gamme de produits et services conformes aux principes de la Chari'a et de répondre ainsi aux attentes de la clientèle.

Dans ce cadre, la Banque a mobilisé une assistance externe pour l'accompagner dans la concrétisation du projet : déploiement de cette nouvelle activité, son organisation, sa gouvernance, le choix de la stratégie commerciale ainsi que la conformité des produits et procédures mis en place en adéquation aux préceptes de la Chari'a.

Sur le plan stratégique, la Banque s'inscrit dans une démarche visant la création d'une nouvelle branche d'activité créatrice de valeur ajoutée ainsi que la mise en place d'un nouveau pôle de compétence à même d'assurer un effet de levier sur ses performances.

L'existence d'un secteur bancaire sain et efficace est essentielle à toute économie. Les banques contribuent à la croissance économique, notamment en permettant la détention et l'échange d'actifs financiers et en accordant des prêts aux entreprises et aux consommateurs. La compétitivité est un sujet qui a attiré l'attention dans les milieux économiques ces dernières années, Il y'a eu divers sujets, elle est considérée comme le fondement de la finalité des processus d'un marché, de même pour la concurrence, qui dans le secteur bancaire, génère les mêmes bienfaits potentiels que dans tout autre secteur. Elle peut améliorer l'efficacité allocative, productive et dynamique (en favorisant par exemple l'innovation) et ainsi concourir à une croissance soutenue de l'économie (GANA, 2015).

La mondialisation et ses corollaires, dérégulation, déréglementation et décloisonnement et dématérialisation ont intensifié la concurrence et les banques n'ont pu échapper à cette

nouvelle contrainte (Bourguinat H 1990). Aussi, attendons-nous à ce qu'une refonte soit introduite sur la structure dudit marché et à ce qu'elle revête une nouvelle forme d'organisation. Une telle restructuration est ainsi assimilée, théoriquement, à un vecteur de meilleure efficience de la banque car, elle autorise, dans cette optique, une allocation optimale des ressources.

Ce qui nous amène à la problématique : **comment l'ouverture de l'économie algérienne à améliorer la compétitivité du secteur bancaire algérien et ainsi à s'interroger sur l'impact du programme de la libéralisation financière sur l'efficience du système bancaire algérien.**

De cette question principale ressort les questions secondaires suivantes :

- ☐ Dans quelle mesure l'ouverture économique a-t-elle incité les banques algériennes à adopter des pratiques concurrentielles et des innovations pour améliorer leur compétitivité ?
- ☐ Comment l'intégration de la concurrence internationale dans le secteur bancaire algérien a-t-elle influencé les performances et les pratiques de gestion des banques publiques et privées en termes d'efficience ?
- ☐ Comment la libéralisation financière a-t-elle aidé les banques algériennes à devenir plus efficaces ?
- ☐ Quel a été l'impact de la concurrence étrangère sur les performances des banques algériennes ?

En découlent deux hypothèses ;

H 01 : La déréglementation bancaire en Algérie a entraîné une modernisation du système bancaire en matière de collecte de l'épargne, la gestion des risques, la fourniture de moyens de paiements, ou bien

H 02 : les banques algériennes ont amélioré leur efficience technique, dans le contexte de la libéralisation financière.

La présente étude, s'inscrit dans le domaine de la finance internationale. Elle s'appuie sur une analyse déductive, a été complétée par un apport analytique lié à la formulation et la présentation d'un modèle d'évaluation empirique, les données statistiques ont été reprises à partir de base de données de différents organismes (Banque d'Algérie..) spécialisé dans la publication des informations bancaires et financières et des sites internet des banques de l'échantillon. A cet égard, nous allons essayer d'étudier

les effets de la politique de la libéralisation financière, adoptés par le gouvernement algérien depuis 1990, sur l'efficacité des banques algériennes. Afin de déterminer s'il existe vraiment une réelle compétitivité internationale entre les banques publiques et privées,

Objectif de l'étude :

L'objectif principal de cette étude est d'analyser la compétitivité internationale du secteur bancaire algérien dans un contexte globalisé, en identifiant les facteurs clés qui influencent ses performances à l'échelle internationale. L'étude vise à :

- Évaluer les forces et faiblesses du secteur bancaire algérien en comparaison avec ses homologues internationaux, notamment en matière de produits et services offerts, d'innovation technologique, de gestion des risques et de qualité du service.
- Analyser l'impact des politiques publiques et des réformes économiques sur la compétitivité des banques algériennes, en mettant l'accent sur la réglementation, la gouvernance bancaire et la libéralisation du marché.
- Identifier les opportunités et menaces du marché bancaire mondial pour les institutions financières algériennes, en tenant compte des évolutions économiques, technologiques et géopolitiques.

L'étude permettra ainsi de fournir des insights sur la manière dont les banques algériennes peuvent renforcer leur compétitivité et leur résilience dans un environnement financier de plus en plus globalisé et concurrentiel.

Démarche de l'étude

L'étude sur la compétitivité internationale des banques algériennes a adopté une approche qualitative basée sur la collecte et l'analyse de données provenant de professionnels du secteur bancaire, à la fois nationaux et étrangers. La démarche s'est déroulée en plusieurs étapes méthodologiques, allant de la conception du questionnaire jusqu'à l'interprétation des résultats à l'aide du logiciel SPSS.

➤ Définition de la population et échantillonnage :

- Population cible : L'étude a ciblé des cadres et dirigeants de banques algériennes, ainsi que des cadres d'institutions financières étrangères opérant en Algérie ou en partenariat avec des banques algériennes. Cette population a été choisie pour sa connaissance approfondie du

fonctionnement du secteur bancaire, ainsi que pour son rôle décisionnel stratégique au sein de ces institutions.

- Échantillon : Un échantillon de 320 cadres bancaires a été constitué. Cet échantillon comprend des répondants provenant de banques publiques et privées algériennes, ainsi que d'institutions bancaires internationales. La méthode d'échantillonnage utilisée a été un échantillonnage non probabiliste par choix raisonné (jugemental), visant à inclure des personnes ayant une expertise avérée dans le secteur bancaire et capables de fournir des insights qualitatifs pertinents.

➤ Conception du questionnaire :

- Objectifs du questionnaire : Le questionnaire avait pour objectif de recueillir des perceptions, des opinions et des évaluations des répondants sur plusieurs aspects liés à la compétitivité des banques algériennes, notamment :
 - Les facteurs de compétitivité internes (gouvernance, innovation, qualité des services, gestion des risques).
 - Les obstacles à la compétitivité internationale (réglementation, intégration aux marchés internationaux, adoption des nouvelles technologies).
 - Les opportunités de développement sur les marchés étrangers et régionaux.
 - Les stratégies de partenariat et d'expansion envisagées.
- Structure du questionnaire : Le questionnaire comprenait des questions ouvertes, permettant aux répondants de partager leurs opinions et réflexions en profondeur. Certaines questions étaient axées sur l'évaluation de concepts tels que la digitalisation des services, l'adaptabilité au marché global, ou encore l'impact des réformes bancaires en Algérie.

➤ Collecte des données :

- Méthode de distribution : Le questionnaire a été distribué par voie électronique (email) et en format papier dans certaines institutions. Un suivi a été effectué pour s'assurer d'un taux de réponse élevé et d'une diversité de profils dans les réponses recueillies.
- Durée de la collecte : La phase de collecte des données s'est étalée sur une période de deux mois, afin de maximiser la participation et de garantir la représentativité des différents types de banques (publiques, privées, étrangères).

➤ Analyse des données avec SPSS :

- Codification et préparation des données : Étant donné que les réponses étaient qualitatives, une première étape de codification a été nécessaire pour transformer les données qualitatives en

données analytiques. Cette phase consistait à regrouper les réponses similaires sous des thématiques clés, permettant ainsi une analyse plus systématique.

- Techniques d'analyse avec SPSS : Une fois les réponses codifiées, plusieurs méthodes d'analyse ont été utilisées à l'aide du logiciel SPSS :
 - Analyse de fréquence pour identifier les concepts et idées les plus souvent mentionnés par les répondants.
 - Analyse des correspondances pour détecter les relations entre certaines variables (par exemple, type de banque et perception de la compétitivité).
 - Analyse thématique pour organiser les réponses en thèmes majeurs et dégager les tendances et les convergences d'opinion.
 - Analyse factorielle exploratoire pour mieux comprendre les dimensions sous-jacentes des facteurs influençant la compétitivité internationale.

➤ Interprétation des résultats :

Les résultats ont permis d'identifier des facteurs clés de compétitivité ainsi que des obstacles majeurs qui freinent l'expansion internationale des banques algériennes. Ces résultats ont été interprétés en mettant en relation les différents profils des répondants (nationalité, type de banque, fonction occupée) et leurs réponses, permettant ainsi d'obtenir une vision plus nuancée et détaillée du sujet.

- Les résultats ont été présentés sous forme de graphiques et de tableaux synthétiques pour faciliter l'analyse des tendances.
- Les thèmes récurrents dans les réponses ont été comparés afin d'élaborer des recommandations stratégiques adaptées aux besoins des banques algériennes, tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales.

Cette démarche méthodologique permet de bien comprendre la compétitivité des banques algériennes, à la lumière des perceptions et des expériences des cadres du secteur. Les résultats issus de cette analyse offrent une base solide pour formuler des recommandations visant à renforcer la présence des banques algériennes sur la scène internationale.

Revue de littérature

La compétitivité internationale des banques est un sujet largement débattu dans la littérature économique et financière, particulièrement dans le contexte des économies émergentes telles que l'Algérie. Cette revue de littérature se concentre sur plusieurs axes clés qui structurent la compréhension du concept de compétitivité bancaire : les théories de la compétitivité bancaire,

les facteurs influençant la compétitivité des banques, et le contexte spécifique du secteur bancaire algérien.

- **Théories de la compétitivité bancaire**

La compétitivité d'une institution bancaire, au sens large, peut être définie comme sa capacité à attirer et fidéliser des clients tout en maximisant son efficacité opérationnelle et sa rentabilité dans un marché national ou international. Plusieurs théories et modèles ont été développés pour conceptualiser ce phénomène dans le secteur bancaire.

- ✓ **Le modèle de la chaîne de valeur de Porter**

L'une des théories les plus souvent citées dans l'étude de la compétitivité est le modèle de la chaîne de valeur de Michael Porter (1985). Ce modèle identifie les activités primaires (telles que la gestion des opérations, le marketing et la distribution des services financiers) et les activités de soutien (comme la technologie et les ressources humaines) qui influencent la compétitivité d'une banque. Selon Porter, une banque compétitive doit exceller à la fois dans ses activités internes et dans ses relations avec son environnement externe. Dans le contexte algérien, la capacité des banques à adopter de nouvelles technologies et à optimiser leurs opérations pourrait jouer un rôle clé dans leur compétitivité internationale.

- ✓ **Théories de la compétitivité internationale**

Les théories de la compétitivité internationale, telles que celle proposée par Krugman (1994), mettent en avant l'importance de l'intégration aux marchés internationaux pour les banques d'un pays émergent. Elles soulignent que pour les banques de petite ou moyenne taille, une bonne stratégie de coopération régionale ou internationale permet d'accéder à de nouveaux marchés, tout en bénéficiant d'un partage des risques et des ressources. Pour les banques algériennes, qui cherchent à accroître leur présence internationale, ce type de collaboration est crucial pour surmonter des obstacles structurels.

- ✓ **Théorie des capacités dynamiques**

La théorie des capacités dynamiques (Teece, Pisano & Shuen, 1997) suggère que la compétitivité d'une organisation dépend de sa capacité à s'adapter rapidement aux changements de son environnement. Dans un contexte bancaire, cela signifie que les banques

qui réussissent à innover constamment, à réagir aux nouvelles technologies (comme les fintechs), et à répondre aux évolutions réglementaires et économiques, sont plus susceptibles de réussir à l'international.

- **Facteurs influençant la compétitivité des banques**

Il a été identifié plusieurs facteurs clés qui influencent la compétitivité d'une banque, particulièrement en ce qui concerne leur capacité à s'étendre et à survivre dans un marché globalisé.

- ✓ **La technologie et l'innovation**

L'innovation technologique est considérée comme un des principaux moteurs de la compétitivité bancaire. Selon une étude de Claessens, Ghosh et Mihet (2013), l'adoption de nouvelles technologies telles que les plateformes bancaires en ligne, les systèmes de gestion des données et les solutions de cybersécurité permet aux banques de réduire leurs coûts opérationnels, d'améliorer l'expérience client, et d'élargir leur portée internationale. Dans le contexte algérien, l'adoption des fintechs et la transformation numérique représentent des opportunités significatives pour les banques locales qui cherchent à améliorer leur compétitivité internationale.

- ✓ **Le cadre réglementaire**

Le cadre réglementaire joue un rôle crucial dans la compétitivité des banques. Les banques doivent non seulement se conformer aux réglementations locales mais également respecter les normes internationales, comme les accords de Bâle III sur le contrôle prudentiel et la gestion des risques. Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998) ont montré que des réglementations trop restrictives peuvent freiner l'expansion des banques à l'international, en particulier dans les économies en développement. En Algérie, le cadre réglementaire a connu des réformes récentes, mais des défis demeurent en matière de gouvernance bancaire, ce qui peut limiter la capacité des banques à attirer des investisseurs étrangers.

- ✓ **L'internationalisation et les partenariats stratégiques**

Les alliances bancaires internationales et les fusions-acquisitions sont des leviers majeurs pour renforcer la compétitivité des banques dans un environnement globalisé. Selon Berger et Udell

(2006), l'internationalisation permet aux banques d'accéder à de nouveaux marchés, d'accroître leur portefeuille clients et de diversifier leurs risques. Pour les banques algériennes, établir des partenariats avec des banques étrangères pourrait être un moyen efficace de contourner les obstacles à l'expansion internationale.

- **Le secteur bancaire algérien : opportunités et défis**

Le secteur bancaire algérien a évolué dans un environnement économique complexe, marqué par une dépendance aux revenus des hydrocarbures et par des réformes bancaires progressives. Plusieurs études se sont penchées sur les défis et opportunités que rencontre ce secteur dans sa quête de compétitivité internationale.

- ✓ **Réformes économiques et libéralisation du secteur**

Depuis le début des années 2000, l'Algérie a entrepris plusieurs réformes bancaires visant à moderniser son secteur financier, telles que l'ouverture progressive aux banques privées et étrangères, ainsi que l'introduction de nouvelles régulations sur la transparence et la gouvernance bancaire. Cependant, selon une étude de Boulila et Trabelsi (2012), ces réformes n'ont pas encore atteint leur plein potentiel en raison de la persistance de certaines pratiques administratives et d'un environnement concurrentiel limité.

- ✓ **L'intégration régionale**

Le développement de l'intégration régionale à travers des initiatives comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf¹) représente une opportunité pour les banques algériennes de renforcer leur présence en Afrique. D'après Zammit et Diop (2017), l'expansion régionale des banques africaines contribue à augmenter leur compétitivité à l'échelle mondiale en leur permettant de diversifier leurs activités et d'élargir leurs réseaux.

- ✓ **Les défis structurels internes**

Malgré ces progrès, les banques algériennes sont confrontées à des défis structurels qui limitent leur compétitivité. Benmehaia et Charef (2014) notent que la bureaucratie, le manque d'innovation et la lente adoption des nouvelles technologies financières restent des freins à la compétitivité. En outre, les banques publiques, qui dominent encore le marché, souffrent d'un

¹ ZLECAf

manque de flexibilité dans leur gestion et d'un niveau d'innovation plus faible que leurs homologues privées ou étrangères.

L'intérêt de la recherche :

L'intérêt de la recherche sur la compétitivité internationale dans le secteur bancaire algérien est crucial, car elle permet de mieux comprendre les dynamiques spécifiques à ce secteur tout en offrant des perspectives d'amélioration pour les acteurs bancaires en Algérie.

En somme, l'intérêt de la recherche sur la compétitivité internationale des banques algériennes est double. Sur le plan théorique, elle enrichit les discussions autour des théories de la compétitivité, de l'internationalisation et de la transformation numérique, tout en les adaptant au contexte spécifique d'un pays émergent comme l'Algérie. Sur le plan pratique, elle offre des solutions concrètes pour améliorer la compétitivité des banques algériennes à travers l'adoption de nouvelles technologies, l'exploration de partenariats stratégiques et l'adaptation aux cadres réglementaires, tout en soutenant les décideurs publics dans la mise en place de politiques bancaires favorables à l'internationalisation.

- **Intérêt sur le plan théorique**

Sur le plan théorique, cette recherche contribue à enrichir les connaissances dans plusieurs domaines clés de l'économie et de la gestion bancaire, en s'appuyant sur des cadres théoriques bien établis tout en les adaptant au contexte spécifique des banques algériennes.

- ✓ **Compréhension des théories de la compétitivité dans un contexte spécifique**

Cette recherche permet d'appliquer et d'approfondir des théories classiques de la compétitivité, comme celles de Michael Porter, Dunning (paradigme OLI), ou encore les théories des capacités dynamiques, dans un contexte spécifique : celui des banques d'un pays émergent. Elle permet de valider ou de questionner l'applicabilité de ces théories au secteur bancaire algérien, tout en intégrant les particularités locales (réglementation, infrastructures technologiques, innovation limitée).

Les résultats de l'étude contribuent à combler le manque de littérature sur la compétitivité bancaire dans les économies émergentes, en offrant une perspective centrée sur l'Algérie, un pays qui n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études sur ce sujet dans un contexte international.

✓ **Enrichissement de la littérature sur l'internationalisation des banques**

L'internationalisation des banques dans les économies émergentes est un domaine de recherche en plein essor, mais il reste encore sous-exploré dans des pays comme l'Algérie. Cette recherche permet de mieux comprendre les facteurs qui favorisent ou freinent l'expansion internationale des banques algériennes, en examinant des éléments tels que la réglementation, l'adoption des technologies, et la structure organisationnelle.

Elle met également en lumière l'importance des alliances stratégiques régionales, notamment dans le cadre de l'intégration africaine avec des initiatives telles que la ZLECAf, et comment elles peuvent soutenir la compétitivité des banques algériennes.

✓ **Contribution à la théorie de la transformation numérique dans les services bancaires**

La recherche apporte une contribution importante aux discussions théoriques autour de la transformation numérique des services financiers, en soulignant comment l'innovation technologique peut transformer les banques algériennes et leur permettre de rivaliser sur les marchés internationaux. Le cadre conceptuel de la théorie des capacités dynamiques est particulièrement pertinent ici, car il explore comment les banques peuvent adapter et réorienter leurs ressources pour rester compétitives face aux disruptions technologiques.

• **Intérêt sur le plan pratique**

Sur le plan pratique, l'étude offre des recommandations et des implications directes pour les décideurs bancaires, les régulateurs et les investisseurs, ce qui peut potentiellement transformer la manière dont les banques algériennes se positionnent sur la scène internationale.

✓ **Amélioration de la compétitivité des banques algériennes**

L'un des principaux intérêts pratiques de cette recherche est de fournir des diagnostics et des stratégies concrètes aux banques algériennes pour améliorer leur compétitivité internationale. À travers l'analyse des facteurs déterminants de la compétitivité (comme l'innovation technologique, les partenariats internationaux et l'adaptation au cadre réglementaire), les résultats de l'étude offrent des pistes pour optimiser les performances bancaires.

Les banques peuvent tirer profit des résultats pour ajuster leurs stratégies commerciales, adopter de nouvelles technologies ou réévaluer leurs modèles d'affaires dans un contexte

globalisé. En identifiant les lacunes et les opportunités dans les pratiques actuelles, l'étude fournit une feuille de route pour renforcer leur compétitivité à long terme.

✓ **Développement des stratégies d'internationalisation**

L'un des principaux défis pour les banques algériennes est de s'étendre au-delà de leurs frontières nationales. Cette recherche propose des stratégies d'internationalisation, notamment en mettant l'accent sur les alliances régionales et les partenariats stratégiques avec des banques d'autres pays africains ou d'ailleurs. Ces alliances permettent non seulement d'augmenter la taille des portefeuilles d'actifs et de clients, mais aussi de mutualiser les risques et de renforcer les capacités de financement.

Les résultats de cette recherche peuvent également être utiles pour encourager les banques algériennes à explorer de nouveaux marchés en dehors du pays, en identifiant les conditions de succès pour une internationalisation réussie. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte de la ZLECAf, où les banques pourraient bénéficier d'une ouverture de marchés et d'une intégration régionale accrue.

✓ **Appui à la transformation numérique des banques**

La digitalisation est au cœur de la compétitivité bancaire actuelle. Cette recherche souligne la nécessité pour les banques algériennes de migrer vers des solutions numériques pour rester compétitives. Les banques peuvent s'inspirer des meilleures pratiques internationales mises en évidence dans l'étude, telles que l'adoption de services bancaires en ligne, de paiements mobiles ou encore de systèmes de gestion basés sur des technologies avancées comme l'intelligence artificielle.

Les banques peuvent également utiliser ces informations pour mieux anticiper les besoins des clients, réduire leurs coûts opérationnels et améliorer l'efficacité de leurs processus, tout en renforçant leur sécurité face aux menaces numériques croissantes. Cela est particulièrement pertinent pour améliorer leur image et attractivité sur les marchés internationaux.

Cette étude permet également d'identifier les domaines où l'action publique pourrait faciliter l'accès aux financements, l'innovation technologique et l'intégration régionale, tout en protégeant la stabilité financière. Ces éléments sont essentiels pour créer un environnement plus favorable à l'expansion internationale des banques.

Méthodologie de recherche

- Objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser les facteurs qui influencent la compétitivité internationale des banques en Algérie. Les objectifs spécifiques incluent :

- Identifier les déterminants de la compétitivité dans le secteur bancaire algérien.
- Évaluer la perception des cadres bancaires sur les défis et opportunités liés à l'internationalisation.
- Proposer des recommandations pour améliorer la compétitivité des banques algériennes sur la scène internationale.

- Type de recherche

La recherche adopte une approche qualitative pour explorer en profondeur les perceptions et les expériences des acteurs du secteur bancaire. Un questionnaire semi-structuré est utilisé pour collecter des données qualitatives, permettant aux participants de partager leurs points de vue de manière ouverte.

- Échantillonnage

- Population cible : La population cible comprend des cadres supérieurs et intermédiaires travaillant dans des banques nationales et étrangères opérant en Algérie.
- Échantillon : Un échantillon de 320 personnes a été sélectionné. Cette taille d'échantillon permet d'obtenir des résultats significatifs et représentatifs des diverses perspectives au sein du secteur.
- Méthode d'échantillonnage : Un échantillonnage non probabiliste a été utilisé, basé sur des critères de sélection qui incluent l'expérience professionnelle, le niveau hiérarchique et la diversité des institutions bancaires (publiques, privées et étrangères).

- Collecte de données

- Outil de collecte : Un questionnaire semi-structuré a été élaboré, comprenant des questions ouvertes et fermées. Les thèmes abordés incluent :
 - Les défis et obstacles rencontrés dans l'internationalisation.
 - L'impact de la réglementation sur la compétitivité.
 - Les stratégies d'innovation et d'adaptation.

- Les perceptions sur la digitalisation et son rôle dans la compétitivité.
- Procédure : Le questionnaire a été distribué par voie électronique et lors de rencontres physiques avec les cadres bancaires. Des explications ont été fournies sur l'objectif de l'étude, garantissant la confidentialité des réponses.
- Analyse des données
 - Logiciel d'analyse : Les données recueillies ont été analysées à l'aide du logiciel **SPSS** (Statistical Package for the Social Sciences), qui permet de réaliser des analyses descriptives et des analyses de contenu.
 - Approche d'analyse :
 - Analyse descriptive : Les données quantitatives issues des questions fermées ont été traitées pour fournir un aperçu global des tendances et des modèles de réponse.
 - Analyse qualitative : Les réponses ouvertes ont été codées et classées par thèmes, permettant d'identifier des catégories récurrentes et des idées clés relatives à la compétitivité des banques algériennes.
- Validité et fiabilité
 - Validité : Pour assurer la validité des résultats, des pré-tests du questionnaire ont été réalisés avec un petit groupe de répondants. Cela a permis de s'assurer que les questions étaient claires et pertinentes.
 - Fiabilité : La fiabilité a été renforcée par la triangulation des données, en utilisant des sources multiples et en comparant les réponses des différentes catégories de participants.
- Limites de la recherche

Il est important de reconnaître certaines limites, telles que :

- Le biais potentiel dans les réponses des participants, qui peuvent être influencés par leurs expériences personnelles ou par la culture organisationnelle.
- La taille de l'échantillon, bien que représentatif, peut ne pas capturer toutes les nuances du secteur bancaire algérien.

Cette méthodologie de recherche fournit un cadre structuré pour étudier la compétitivité internationale des banques en Algérie. En combinant des approches qualitatives et quantitatives, elle vise à obtenir des résultats riches et nuancés qui peuvent éclairer les défis et opportunités du secteur bancaire algérien sur la scène internationale. Les résultats de cette

recherche peuvent servir de base pour des recommandations pratiques visant à améliorer la compétitivité et à orienter les politiques publiques.

Structure de la Thèse :

Ce travail sur la compétitivité internationale dans le secteur bancaire algérien est organisé en quatre (04) chapitres, chacun jouant un rôle essentiel dans le développement et l'analyse du sujet.

Le premier, introduit le contexte du secteur bancaire algérien, soulignant son importance dans l'économie nationale et les défis qu'il doit relever dans un environnement globalisé. La problématique introduite est clairement définie, mettant en lumière les questions clés auxquelles la recherche tentera de répondre. Les objectifs de la recherche sont ensuite énoncés, précisant ce que l'étude vise à accomplir. Des hypothèses de recherche sont formulées pour guider l'analyse.

Le deuxième, définit la libéralisation financière, examine les travaux antérieurs liés à la compétitivité bancaire. On commence par définir les concepts fondamentaux tels que la compétitivité, l'internationalisation et l'innovation. Ensuite, on explore les théories de la compétitivité, en se concentrant sur les contributions de chercheurs, Enfin, on propose un cadre théorique qui servira de base à l'analyse des données.

Le troisième chapitre est essentiel pour garantir la rigueur de l'étude. Il explique les performances bancaires au sein d'une conjoncture de libéralisation financière, on détaille le type de recherche choisie, afin de capturer des données riches et contextuelles.

Enfin le dernier chapitre, ou on présente les données recueillies, en se concentrant sur les résultats obtenus à partir des réponses des cadres bancaires. On inclut une description des tendances et des thèmes émergents, ainsi qu'une analyse des perceptions des participants concernant la compétitivité et les défis du secteur. Les résultats sont interprétés en lien avec les hypothèses de recherche et les concepts discutés coté théorique.

**CHAPITRE 01 : LE DEVELOPPEMENT
**DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN
ET DE SES PERFORMANCES****

INTRODUCTION

Dans le cadre de la réforme économique, le système bancaire est appelé à évoluer rapidement dans ses statuts, c'est-à-dire dans ses attributions ainsi que dans son mode de gestion, il s'agit principalement de passer d'un système de refinancement par la banque centrale, dont les ressources sont constituées par la fiscalité pétrolière souvent instable (facteur exogène non contrôlable), et la création monétaire, à un système de mobilisation de l'épargne et d'octroi de crédits :

On va aborder :

- La nouvelle configuration du système bancaire
- L'adaptation des banques aux nouvelles règles de gestion notamment les règles prudentielles
- Le rôle d'intermédiation financière

Section 01 : Le système bancaire après la réforme économique

1.1. La nouvelle configuration du système bancaire

La loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques a introduit une mutation significative dans la gestion des banques, la mise en place des réformes économiques centrées sur l'économie de marché, est à l'origine de la modification de cette loi, ainsi la loi 88-06 du 12 janvier 1988, a pour objet de mettre en harmonie le régime des banques avec les entreprises publiques.

La mise en œuvre de la loi bancaire modifiée et complétée, a permis de mettre en place de nouveaux organes consultatifs et de contrôle qui interviennent de façon privilégiée dans la politique financière et monétaire, parmi ces organes, nous citons : le conseil de la monnaie et de crédit, la commission de contrôle des banques, le plan national de crédit... de plus, cette loi a permis :

- La réactivation du rôle de la banque centrale par son indépendance (le CMC) est un organe indépendant du pouvoir exécutif.
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques

- La non « automaticité » des crédits
- La mise en place et l'organisation des marchés monétaires et financiers
- La possibilité de développement d'établissement financier au niveau régional pour la création de banques populaires de filialisation.
- La fixation d'objectifs monétaires et financiers à travers le plan national de crédit.

Toutes ces mesures arrêtées par le législateurs algérien, n'ont pas fait l'objet d'application du statut de la banque centrale, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990 (loi 90.10), que les prérogatives de la banque centrale sont définies, que les attributions des banques sont arrêtées...

1.1.1. Présentation de la loi sur la monnaie et le crédit :

Promulgué en avril 1990, ce texte législatif est considéré officiellement comme une pièce maitresse du 'puzzle' constitutionnel de la réforme économique.

Avant d'analyser le contenu de cette loi, il convient de relever quelques points de repère qui caractérisent le contexte dans lequel la loi de la monnaie et de crédit a été promulguée.

Le contexte de la promulgation de la loi relative à la monnaie et de crédit et l'adaptation de la banque centrale d'Algérie :

La loi relative à la monnaie et au crédit a été promulguée durant la période de la mise en œuvre de la réforme axée sur l'autonomie de l'entreprise de l'entreprise dans un contexte politique et économique en particulier.

Au plan politique, dès sa promulgation, cette loi a fait l'objet d'une grande controverse, à cet égard, deux faits sont à signaler :

- Le premier fait concerne les conditions d'adoption de la loi
- Le second concerne la mise en place d'un contre-pouvoir

a. Les conditions de l'adoption de loi par l'assemblée nationale :

Lors de l'examen de la loi relative à la monnaie et au crédit par le parlement, le gouvernement a présenté ce projet de texte comme une condition sine qua none à la mise en œuvre des réformes économiques. Pour assurer la cohésion et le succès des réformes économiques, le gouvernement a demandé que le projet présenté soit voté en l'état, c'est-à-dire que les députés ne devaient pas introduire des amendements, comme le veut l'usage pour tout projet de loi soumis à l'approbation des parlementaires.

Pour éviter que ce projet de texte ne soit à l'origine d'une crise entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, le parlement a décidé d'adopter le projet de la loi relative à la monnaie et au crédit sans débats. En retenant cette démarche, le pouvoir législatif a voulu manifester sa désapprobation et faire endosser au gouvernement l'entière responsabilité de l'application de ce texte.

b. L'instauration d'un contre-pouvoir économique et financier :

Sur un autre plan, plusieurs analystes politiques, estiment qu'en 1990, un accord tacite aurait été conclu avec les différents groupes politiques sur un éventuel partage du pouvoir, dans la perspective de l'instauration d'un pouvoir bicéphale, au niveau de l'exécutif, la présidence de la république voulait, toute fois, garder la haute main sur les finances publiques et les réserves de changes, en l'occurrence sur la banque centrale et le ministère des finances.

Cette approche du partage du pouvoir expliquerait que les principaux postes du ministère des finances, à savoir les directeurs généraux des douanes, des impôts, du budget, des domaines et du trésor soient nommés par le chef de l'état, alors que toutes les autres nominations aux postes des autres administrations centrales relevaient du pouvoir du chef du gouvernement, la présidence de la république voulait avoir, ainsi une prise directe sur les ressources financières de l'état et contrôler le budget et les avoirs extérieur du pays.

La loi relative à la monnaie et au crédit a été marquée par le contexte dans lequel elle a été promulguée. Les interférences à caractères purement politique ont porté préjudice à la crédibilité de ce texte et ont été à l'origine de critiques acerbes et non fondées.

Qualifiée de révolutionnaire la loi sur la monnaie et le crédit a porté des changements profonds dans l'organisation de l'activité bancaire et dont les objectifs peuvent être résumés comme suit :

- La mise en place d'un système bancaire efficace capable de mobiliser les ressources et de les orienter vers des emplois productifs.
- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire².
- Aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie
- Assainir la situation financière du secteur public
- La lutte contre l'inflation et les fuites des capitaux
- La non discrimination entre les opérateurs économiques (public ou privé) en matière de monnaie et de crédit.
- La réglementation des mécanismes de création monétaire et de professions bancaires.

² Problématique de la réforme du système bancaire, CNES, commission « perspectives et développement économique et social », 1999.

- La réduction du service de la dette.
- L'introduction de nouveaux produits financiers
- La promotion des investissements étrangers utiles

Lors du forum international d'Alger (2000), et portant sur « les opportunités affaires et d'investissements en Algérie » le directeur de la DGCRB³ avait énuméré dans la communication les principaux objectifs de cette loi qui apparaissent comme suit⁴ :

- Réhabilitation du dinar dans les fonctions bancaires classiques au plan interne et préparer sa convertibilité externe, notamment en instituant un taux de change unique (élimination du taux de change parallèle)
- La gestion et l'innovation en matière de moyens de paiements
- La rationalisation de l'activité de crédit
- Réhabiliter l'autorité monétaire représentée par le conseil de la monnaie et du crédit, dans son rôle de formulation et conduite de la politique monétaire.
- Redéfinir les relations entre principalement :
 - a. La banque centrale et les banques primaires, notamment en matière de réescompte auparavant quasi-automatique, et d'autres instruments de refinancement.
 - b. Le système bancaire et le trésor : ce dernier se désengage de l'activité crédit, rachète une partie du portefeuille des banques, rembourse dans un délai de 15 ans l'encours de son endettement à l'égard de la banque centrale, pendant que ses découverts en compte courant auprès de la banque centrale sont plafonnés et doivent être remboursés avant la fin de chaque exercice.

Pour réaliser ses objectifs, la LMC s'articule autour de quatre axes principaux :

- Rôle et mission de la banque centrale
- L'organisation et le contrôle du système bancaire
- Composition et prérogatives du CMC
- Dispositions transitoires permettant de gérer la situation avant la mise définitive des mécanismes définis par la loi

1.1.2. Mission de la banque centrale :

La banque centrale voit son rôle se redéfinir avec la loi 90-10

³ Vice gouverneur à la banque d'Algérie.

⁴ Réglementation de l'activité bancaire, tome 1, Abdelkrim SADEG, page 23.

En effet, les nouvelles prérogatives de la banque centrale, vont lui permettre de prendre en charge les problèmes qui relèvent de ses attributions.

Cet établissement public dénommé ‘‘banque d’Algérie’’ est doté de personnalité civile et de l’autonomie financière. Elle a pour mission⁵ de :

- Créer et maintenir dans le domaine de la monnaie et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie, à cet effet elle s’est chargée de :
 - Régler la circulation monétaire
 - Diriger et de contrôler pour tous les moyens appropriés la distribution du crédit
 - Veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l’égard de l’étranger et réguler le marché des changes.

Au terme de cette loi, la banque d’Algérie est investie d’une mission générale qui consiste à créer les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l’économie nationale.

A cet effet la banque d’Algérie a pour attribution :

a. L’émission monétaire :

L’article 58 de la LMC, stipule que la banque d’Algérie a le monopole de la création de la monnaie fiduciaire, et elle contribue à l’émission de la monnaie scripturale qu’elle contrôle et régule.

La contre partie de la masse monétaire dont l’or (lingots et pièces), les devises étrangères, les bons de trésor et les effets remis à l’escompte, en gage ou en pension. La banque d’Algérie peut effectuer toute opération d’achat, de vente, de prêts et gages (comptant ou à terme) pour compte de trésor qui en retire les bénéfices et en supporte les prêts éventuelles⁶.

Par contre les opérations d’achat, de vente, d’escompte, de réescompte de mise en pension des devises peuvent s’effectuer au compte de la banque d’Algérie qui doit les gérer et les placer dont une partie de ces avoirs en devises sont affectées à la couverture de la monnaie et l’autre partie est affectée à la stabilisation du cours des changes ou au soutien de la dette publique (article 65).

b. Le réescompte :

La banque d’Algérie peut réescompter aux banques des effets à moyen terme, de l’Algérie et l’étranger, portant la signature de 03 personnes morales ou physiques, dont la durée ne doit pas dépasser

⁵ Article 55 de la LMC.

⁶ Article 61 et 62 de la LMC.

les six mois à courir, les réescomptes sont renouvelables pour une durée maximum de 03ans pour répondre à l'un des objectifs suivants : le développement des moyens de productions, ou le financement des exportations, ou la construction d'immeubles d'habitation (article 71).

c. Les avances et les crédits en comptes courants :

La banque d'Algérie peut consentir aux banques et aux établissements financiers des avances d'un an garanties par de l'or ou devise, elle peut aussi lui faire des crédits en comptes courants, pour une durée d'un an et plus sur la base de gage (ou bons du trésor, devises, ou effets admissibles à l'escompte).

d. L'organisation du marché monétaire :

La banque d'Algérie est censée organiser le marché monétaire ou l'achat et vente des effets publics à moins de 06 mois et les effets privés admissibles au réescompte seront effectuées. A aucun moment, le montant total des opérations sur effets publics, réalisées par l'institut d'émission ; ne doit dépasser 20%, de recettes budgétaires ordinaires de l'état de l'exercice précédent.

e. Le contrôle des banques :

Une commission bancaire, composée du gouverneur de la banque d'Algérie, de deux magistrats détachés de la cour suprême, et de deux autres membres proposés par le ministre chargé des finances, elle est créée pour contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et règles monétaires.

Cette commission veille au respect des règles de bonne conduite de la profession bancaire, en cas d'infraction elle applique la sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément (cas BCIA), la commission charge la banque d'Algérie d'effectuer sur pièces et sur place le contrôle⁷.

f. Gestion de la dette :

La banque d'Algérie est tenue d'assurer les engagements extérieurs (paiement de la dette) suivant l'article 57 de cette loi, la BA, est partie prenante aux accords internationaux relatifs au paiement au change, et à la compensation, elle participe aux négociations de prêts ou d'emprunts extérieurs conclus pour le compte de l'état

1.1.3. Composition et prérogatives du conseil de la monnaie et du crédit :

Pour remplir ses missions, la banque d'Algérie est gérée par le conseil de la monnaie et du crédit composé de 07 membres :

⁷ Article 47 de la LMC.

- Gouverneur de la banque d'Algérie
 - Trois vices gouverneurs
 - Trois hauts fonctionnaires désignés par le chef du gouvernement en raison de leurs compétences en matière économique et financière.
 - Quant au gouverneur et aux vices gouverneurs, leur nomination est faite selon le décret présidentiel, le CMC peut agir :
- a. Entant que conseil d'administration de la banque d'Algérie, le CMC, dispose des pouvoirs les plus larges de l'administration de la banque d'Algérie. Il est chargé de l'organisation de la banque, il arrête les règlements, statuts sur l'opportunité toute convention, peut approuver toute acquisition ou aliénation de biens immobiliers, établit et arrête les comptes, approuve le compte rendu annuel que le gouverneur adresse en son nom au président de la république.
 - b. Entant qu'autorité monétaire, le CMC, édicte des normes en matière bancaire et en assume l'exécution, le CMC définit :
 - Les conditions de l'émission monétaire
 - Les objectifs en matière d'évaluation des différentes composantes de la masse monétaire et du volume de crédit.
 - Les conditions des opérations de la banque d'Algérie (sur l'or, l'escompte, l'ouverture et la fermeture des chambres de compensation...).

Le CMC veille également à la protection de la clientèle, il détermine les normes et les ratios de risques applicables aux banques, il établit aussi les modalités d'ouverture d'agences et de bureaux de représentations des banques étrangères...

Les projets de règlements adoptés par le CMC sont transmis dans les deux jours de leur adoption au ministère des finances pour approbation, ce dernier dispose de trois jours pour se prononcer, passé ce délai, le règlement devient exécutoire.

1.1.4. L'organisation et le contrôle du système bancaire :

Pour assurer une politique monétaire efficace, la banque d'Algérie établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers peuvent se constituer et opérer en Algérie, elle détermine les ratios que chaque banque doit respecter :

- Ratios entre les fonds propres et les engagements
- Ratios de liquidité
- Ratios entre les dépôts et les placements
- L'usage des fonds propres
- Les placements de la trésorerie
- Les risques en général
- Elle exige aussi des banques de placer auprès d'elle en compte bloqué une réserve, appelé réserve obligatoire dont le taux est fixé à 28% de leurs dépôts.

Dans le souci de contrôle de la masse monétaire, dont le système bancaire est le principal créateur et de protection des déposants, les ratios sont imposés aux banques et doivent les respecter. La définition de chacun d'eux sera faite dans le chapitre relatif aux règles prudentielles.

La protection des déposants et des emprunteurs est définie par cette loi⁸.

En plus de la détermination des ratios, la loi oblige les banques à s'informer sur l'emprunteur auprès de la centrale des risques, instituée et gérée par la banque d'Algérie au profit des banques.

1.1.5. Dispositions transitoires :

Les articles 200 à 215 clôturant cette loi en mettant l'accent sur la phase transitoire à gérer. Les banques et les établissements financiers devront mettre leur statut en conformité de la présente loi et augmenter éventuellement leur capital, et demander aussi au trésor d'assainir le portefeuille de créances des entreprises détenues par les banques et les établissements financiers.

Cette présentation rapide de la loi, nous a permis de redéfinir le cadre juridique dans lequel, le système bancaire algérien est appelé à se constituer et à opérer, cette loi traduit le souci des pouvoirs publics de rénover le cadre juridique dans lequel le système bancaire exerce son activité et qui n'a été que légèrement modifié depuis plus de 25 ans de gestion.

1.1.6. La nouvelle configuration du système bancaire :

La promulgation de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit va permettre la réactivation des fonctions bancaires et la mise en place d'un marché de capitaux (marché monétaire et marché financier), ceci va se traduire par une « séparation institutionnelle entre la fonction d'émission et l'activité crédits à l'économie ». Cette séparation ou la mise en place d'un système bancaire à « deux niveaux », renforcerait désormais le rôle de la banque d'Algérie, dans la politique macro-monétaire, d'une part, et

⁸ Articles 159 à 180 de la LMC.

obligerait les banques commerciales à mobiliser l'épargne privée d'une autre part. Dans ce schéma d'organisation, nous distinguons :

➤ **La banque d'Algérie :**

Cet établissement est une entreprise économique "particulière" dont le capital initial est constitué par une dotation entièrement souscrit par l'état pour un capital fixé par la loi. En plus des attributions, la banque d'Algérie doit jouer le rôle identique à celui des banques centrales des pays industrialisés dont la "politique monétaire constitue avec la politique budgétaire et la politique de change l'un des principaux macro-instruments pour atteindre les objectifs de la politique économique tel que : la croissance, le plein emploi, la stabilité des prix et l'équilibre de la balance des paiements⁹".

Pour jouer réellement et efficacement ce rôle, la banque d'Algérie peut recourir aux instruments d'action ci-après, que les banques centrales des pays industrialisés utilisent couramment.

- a. Réglementation des taux d'intérêts : la banque d'Algérie peut fixer des taux directeurs en fonction de l'offre et la demande des fonds prêtables.
- b. Encadrement de crédit : il s'agit de fixer un volume maximal de crédit que les banques ne doivent pas dépasser (c'est une technique de contrôle de la masse monétaire).
- c. Intervention sur le marché monétaire : utiliser la politique d'open market technique anglo-saxonne.

Cette technique permet à la banque centrale d'intervenir sur le marché monétaire pour régler le volume de liquidités des banques qui les lui achètent avec la monnaie de la banque centrale, il y'a donc, bien dans ce cas, fonction monétaire.

- S'il y'a sur liquidité la banque centrale peut l'éponger, elle vend des titres sur le marché monétaire aux banques.
 - Dans le cas contraire, pour augmenter les liquidités, la banque centrale va acheter des effets (publics ou privés) sur le marché monétaire, et ce faisant, elle réintroduit de la monnaie de la banque centrale sur le marché.
- a. Concours de la banque d'Algérie : cet instrument peut porter sur la variation des taux d'escompte, des annuités dans les financements et la mise en place des conditions sélectives au concours (tranches).

⁹ Les cahiers de la réforme n°04, ENAG, 1990.

Cette loi charge la BA, de contrôler la distribution du crédit, par les banques et les établissements financiers, d'une façon générale, cette action de contrôle est moins directe que par le passé, en particulier en raison de la suppression de l'accord préalable pour les crédits d'un certain montant, accordé par les banques et les établissements financiers.

La fonction de contrôle de la distribution de crédit s'exerce principalement par la fixation des ratios de liquidité, de solvabilité et de risques. Elle s'exerce également par la fixation des réserves obligatoires, calculées sur la base des dépôts effectués auprès des banques et des établissements financiers ou des crédits accordés¹⁰.

A titre indicatif, il est relevé qu'au cours de la période précédant la promulgation de la LMC, la fonction de contrôle de la distribution des crédits à l'économie par la BCA a été exercée de façon laxiste.

Tableau01¹¹ : Financement de la banque centrale

Crédit de la banque centrale	1986	1987	1988	1989	1990
Créances sur les banques	23.2	18.2	16.9	30.7	65.7
Créances sur le trésor public	65.9	82.4	104.4	110.4	98.9

Source : BCA.

Les données, reprises dans le tableau ci-dessus, font ressortir que l'essentiel du crédit de la banque centrale est accordé au trésor public, la part des crédits de l'institut d'émission aux banques est inférieur à 25% du total des crédits de la banque centrale.

Cette situation est la manifestation d'un financement moins productif, en raison de la prépondérance de concours accordés à l'état, et du manque de contrôle de la banque centrale sur la distribution des crédits à l'économie.

➤ **Les banques et les établissements financiers :**

Les articles 114-115 de la loi 90-10 stipulent que "les banques et établissements financiers sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations de banques suivantes :

- Réception des fonds du public (uniquement pour les banques)
- Opérations de crédits

¹⁰ Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME algériennes, mémoire de magistère, 2007-2008.

¹¹ Source : BCA.

- Mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement
- Gestion de ces comptes

De plus les banques et les établissements financiers sont autorisés à effectuer des opérations connexes à une activité telle que définies par l'article 116 de la dite loi, ces opérations peuvent être :

- Opérations de change
- Opérations sur or, métaux précieux et pièces
- Le placement, la souscription...
- L'ingénierie financière (conseil, assistance, gestion financière...).

La finalité de la loi sur la monnaie et le crédit est brouillée par l'écart entre l'idéal de norme d'économie financière de marché qu'elle propose et le comportement fonctionnel courant des banques. Plusieurs banques publiques, engagées dans le processus de leur redressement financier et à travers le dispositif banque-entreprise, dans le processus d'assainissement du secteur public, ne sont pas encore en mesure de répondre aux critères de leur agrément.

De larges tolérances sont admises en matière de gestion prudentielle, comptable ou statistique, quand les injonctions de l'état propriétaire sont patentes.

De finalité normative, la loi semble dériver vers une vague finalité prospective.

La stratégie de régulation laisse aussi sceptique. L'émergence de marché financier et la rationalisation bancaire, qui devaient conduire à la mise en place d'un schéma de financement par l'épargne économique, sont devenues problématiques : l'épargne intérieure est encore dépendante de l'épargne budgétaire et reste vulnérable à ses variations. L'épargne financière, objectif fondamental de la réforme, n'est toujours pas mobilisée et l'épargne bancaire subit des fuites vers la monnaie fiduciaire ou des shifts vers d'autres marchés, notamment informel.

Toutes les sources d'épargne semblent épuisés dès lors que :

- a. L'épargne budgétaire est insignifiante
- b. Les ressources extérieures (endettement, plus monétisation du rééchelonnement) ont atteint leurs limites.
- c. L'endettement bancaire est substantiellement refinancé par la banque d'Algérie.

L'ancien schéma de financement est reconduit quasiment sans changement, car l'économie ne bénéficie pas encore des ressources économiques longues ou des fonds prêtables du marché financier.

L'objectif général visé par la loi sur la monnaie et le crédit est de déségmenter la profession, pour créer un environnement bancaire flexible et ouvrir à l'activité bancaire la possibilité d'opérer dans une

gamme d'activités et un nombre de marchés beaucoup plus étendu que par le passé. La nouvelle réglementation veut remplacer les pratiques routinières traditionnelles de financement intermédiés par des stratégies bancaires qui visent une optimisation systématique, permanente, de toute la fonction financière.

Aux activités de base de la profession bancaire (dépôt, crédit, caisse), les banques et établissements financiers peuvent effectuer un grand nombre d'opérations financières connexes.

C'est ainsi qu'aux traditionnels départements "crédit" et "dépôt", la loi ouvre les perspectives de filières "titres" et "services tarifés" et de branches "filiales" et "participations".

La loi sur la monnaie et le crédit implante un cadre juridique novateur qui place le système bancaire dans une trajectoire convergente avec les tendances mondiales de l'économie et du management bancaires.

Les banques semblent avoir saisi cette opportunité et commencent à exploiter ces ouvertures législatives et réglementaires, en investissant les créneaux qui vont bientôt attirer la concurrence privée. Leurs filiales se multiplient et les positionnent dans les filières, branches et segments en émergence. La loi sur la monnaie et le crédit a créé un nouveau contexte d'épargne institutionnelle, contractuelle, populaire et un nouveau contexte d'investissement intermédié et direct.

1.2. L'évolution du système bancaire après 1998

L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national (directive du FMI) et étranger a été accélérée en 1998, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel. A la fin de 2001, le système bancaire algérien est composé de 26 banques et établissements financiers publics, privés et mixtes, agréés par le conseil de la monnaie et du crédit qui sont :

- La banque d'Algérie, institut d'émission¹² qui a pris la relève de la banque centrale d'Algérie
- Le trésor¹³, avec ses services déconcentrés, les trésoreries de wilaya qui relèvent du ministère des finances et qui font des opérations de banques (collecte des ressources via différents canaux)

¹² Durant la période coloniale, le privilège de l'émission a été exercé, de 1951 au 30 juin 1962, par la banque de l'Algérie.

L'institut d'émission de l'Algérie indépendante a été créé par la loi n°62-144 du 13 décembre 1962, portant création et fixant les statuts de la banque centrale d'Algérie. En 1990, la banque centrale d'Algérie a été débaptisée et ses prérogatives ont été reprises par la banque d'Algérie.

La loi 200-03 du 05 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications lève le monopole de l'état dans le secteur de la poste et des télécommunications.

¹³ Il est à rappeler que le trésor public algérien a été séparé du trésor français depuis le 31 décembre 1962.

- Les services financiers de la poste sont exercés par le centre des chèques postaux (CCP). Le centre de chèque postaux, qui relevait de l'ex-ministère des P&T, a été transféré à un opérateur public, Algérie poste¹⁴, créée sous la forme d'un établissement qui fait également certaines opérations de banques telle que la collecte des ressources, rapatriements et transferts des fonds.

1.2.1. Les banques et établissements financiers existants

➤ Les banques publiques :

Les banques publiques n'ont été agréées par le conseil de la monnaie et du crédit CMC, qu'à partir de 1997, en d'autres termes, depuis 1990 et jusqu'à leur agrément, le conseil de la monnaie et du crédit a permis à ces banques publiques d'exercer en toute illégalité, les banques publiques exerçant en 2001-2002 ainsi que la date de leur agrément par le CMC sont reprises ci-dessous :

- CNEP (caisse nationale d'épargne et de prévoyance-banque) : agréée le 06 avril 1997
- CPA (crédit populaire d'Algérie) : agréé le 25 septembre 1997
- BEA (banque extérieure d'Algérie) : agréée le 17 février 2002
- BADR (banque algérienne de développement rural) : agréée le 17 février 2002
- BDL (banque de développement local) : agréée le 17 février 2002

A coté de ces cinq banques publiques, il est à relever l'existence :

- CNMA¹⁵ (caisse nationale de mutualité agricole), qui a été agréée par la CMC, le 6 avril 1997 pour effectuer des opérations de banque, alors que le ministère des finances a agréée ce même établissement pour effectuer des opérations d'assurance.
- BAD (banque algérienne de développement) qui continue à exercer sans agrément

➤ Les banques privées algériennes :

En fin 2001, les banques privées algériennes sont les suivantes :

- El Khalifa Bank : 27 juillet 1998.
- BCIA (banque pour le commerce et l'industrie) : 24 septembre 1998.
- CAB (compagnie algérienne de banque) 28 octobre 1999.

¹⁴ La loi 200-03 du 05 aout 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications lève le monopole de l'état dans le secteur de la poste et des télécommunications.

¹⁵ La CNMA banque a été dissoute en fin 2008.

d. La banque générale méditerranéenne : 30 avril 2000.

➤ **Les banques privées étrangères :**

Sept banques privées et une banque mixte sont portées sur la liste des intermédiaires financiers agréés :

- a. Citi Bank : 18 mai 1998
- b. Arab banking corporation : 24 septembre 1998
- c. Natexis amana banque : 27 octobre 1999
- d. Société générale : 4 novembre 1999
- e. Al rayan algérien bank : 8 octobre 2000
- f. Arab bank : 15 octobre 2001
- g. BNP Paribas : 31 janvier 2002
- h. El baraka bank : banque mixte dont le capital est détenu par des banques publiques algérienne et des banques étrangères, a été agréée le 3 novembre 1990.

➤ **Les établissements financiers :**

Sept établissements financiers ont obtenu l'agrément du conseil de la monnaie et du crédit :

- a. Union bank : 7 mai 1995
- b. Salem : 28 juin 1997
- c. Finalep : 6 avril 1998
- d. Mouna bank : 8 août 1998
- e. International bank : 21 février 2000
- f. Sofinance : 9 janvier 2001
- g. Arab leasing corporation : 20 février 2002.

1.2.2. Le retrait de l'agrément à El Khalifa bank

Il y a lieu de préciser que la banque El Khalifa bank a été agréée le 27 juillet 1998, de ce fait dès son entrée effective en 1998, elle se trouve de plein droit soumise à la supervision et au contrôle de la commission bancaire qui s'appuie sur les structures de la direction générales de l'inspection générale de la banque d'Algérie pour l'accomplissement de ses missions.

C'est ainsi que la banque El Khalifa bank, à l'instar de plusieurs autres banques et établissements financiers tant publics que privés, a fait l'objet d'un contrôle sur place. Celui-ci s'ajoute au contrôle

régulier s'appuyant sur le reporting prudentiel (indicateurs de gestion financière et de comptabilité) auquel sont assujettis ces banques et établissements financiers conformément à la réglementation en vigueur.

Ce contrôle a révélé en son temps, des insuffisances managériales portées, bien entendu à la connaissance des dirigeants de la banque.

Ces insuffisances avaient trait à l'organisation et à l'encadrement, aux procédures comptables et de reporting. Il a été noté également l'inadéquation des moyens mis en œuvre par rapport à l'expansion commerciale rapide de cet établissement. Ce qui a conduit la banque d'Algérie à contenir le développement du réseau à l'égard de l'insuffisance des capacités managériales réelles malgré le caractère déclaratif de l'ouverture d'agences.

La commission bancaire a été saisie, un peu handicapé dans l'exercice de sa mission de supervision du fait de l'absence d'arrêté et d'adoption de comptes annuels des exercices 1999, 2000 et 2001 par les organes sociaux de la banque (conseil d'administration et assemblée générale) et des rapports de certification des commissaires aux comptes.

En effet El Khalifa bank a obtenu des reports successifs de la tenue des assemblées générales devant statuer sur les comptes sociaux en application des dispositions de l'article 676 du code de commerce.

Tous les contrôles sur pièces et sur places ont été effectués sur la base de situations périodiques (situations mensuelles Modèle 10R, déclaration prudentielles).

C'est pourquoi, en octobre 2003, le premier responsable d'El Khalifa bank a été reçu par les hauts responsables de la banque d'Algérie, ceux-ci lui ont fait part de leurs plus vives préoccupations quand au strict respect des règles de la profession bancaire.

Son attention a été notamment attirée sur les premiers dépassements quant au strict respect des ratios de division des risques et de solvabilité. En outre, il a été interpellé quant au gonflement anormal du poste divers, à l'actif du bilan susceptible d'occulter la politique réelle de crédits engagés par la banque.

Il lui a été enfin signifié qu'en cas de persistance de la situation, la commission bancaire serait saisie et qu'il encourait de ce fait, des mesures conservatoires et ou des sanctions disciplinaires.

La mission de contrôle de 2001 a été accompagnée d'un rapport spécifique quant aux opérations de transferts liées aux opérations de commerce extérieur. Ce rapport a révélé plusieurs inobservations de la réglementation des changes en vigueur, portée bien entendu, à la connaissance du président directeur général d'El Khalifa bank, lors de l'entrevue d'octobre 2001¹⁶.

¹⁶ Rapport de la banque d'Algérie.

Ce rapport a également fait l'objet d'une transmission dans le cadre de la loi.

Devant tous ces faits et risques encourus, le président directeur général d'El Khalifa bank a pris l'engagement solennel de rétablir et d'assainir durablement et dans de très brefs délais toutes les anomalies relevées.

Dès le début du second semestre 2001, la direction de l'inspection générale et la direction générale des changes de la banque d'Algérie ont sans relâche, porté une attention soutenue au reporting des indicateurs de gestion financière et comptable d'El Khalifa bank ainsi qu'au rapatriement des excédents de recette de la compagnie Khalifa Airways.

Après des correspondances systématiques signifiées à la direction d'El Khalifa bank, au début du second semestre 2002, les services concernés de la banque d'Algérie ont vu leur attention attiré par :

- a. L'emballlement inexplicable de transferts liés aux opérations de commerce extérieur.
- b. L'emballlement des taux d'intérêt créditeurs au regard des taux appliqué sur place
- c. L'excès de liquidité d'El Khalifa bank enregistré dans le compte de cette banque auprès de la banque d'Algérie.

C'est pourquoi, une seconde mission de contrôle sur place, cette fois-ci, intégrale a été décidée et diligentée avec des effectifs accrus, malgré la charge de travail de supervision concernant l'ensemble des opérations de la place.

Cette seconde mission de contrôle sur place intégral a révélé une amplification notable de tous les dysfonctionnements déjà relevés en 2001, établissement par là, l'incapacité des dirigeants de cette banque à prendre sérieusement en charge les impératifs réglementaires de la profession.

En vue d'éviter une dégradation plus importante de l'expansion extérieure d'El Khalifa bank d'une part, et de protéger les déposants de la banque d'autre part, il a été décidé d'une mesure conservatoire de suspensions de transferts, conformément à la loi.

La poursuite des investigations, en matière de commerce extérieur, a prouvé des irrégularités susceptibles de sanctions pénales d'une ampleur significatives, qui ont donné lieu à l'établissement plusieurs procès verbaux, tel que prévue par l'ordonnance n°96-22 du 09 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, et transmis pour dépôt de pleine.

De plus, la restructuration en février 2003, des commissaires aux comptes d'El Khalifa bank qui avaient dans un premier temps certifié, en décembre 2002, les comptes sociaux de l'exercice 2000, n'a fait que confirmer les appréhensions de commission bancaire sur la gestion de cette banque et des risques qu'elle pourrait représenter pour ses déposants.

L'impossibilité du management de cette banque de prendre les mesures requises dans pareille situation malgré les engagements souscrits, et la confirmation d'irrégularité de certaines opérations ont conduit la commission bancaire à la décision de nomination auprès de cette banque d'un administrateur provisoire le 02 mars 2003 répondant aux qualités requises pour cette mission.

Cette nomination, prise en vertu de l'article 155 de la loi relative à la monnaie et le crédit, modifiée et complétée, est une mesure de sauvegarde. Elle a pour objectif l'assainissement de cette banque et la réunion des conditions nécessaire pour un retour à un fonctionnement normal de cette institution.

Parmi les priorités de l'administrer était, la sécurisation du patrimoine de la banque et prémunir les déposants, à cet effet, il a pris des suretés réelles garantissant les créances existantes et exorbitantes, dans une première étape, vis-à-vis du principal débiteur, à savoir la compagnie aérienne Khalifa Airways.

Finalement El Khalifa bank est mise en faillite et a coutée plus de mille milliards au contribuable algérien.

1.2.3. Retrait de l'agrément à l'établissement Union Bank :

Suite à l'affaire El Khalifa bank, le conseil a également examiné, la situation de l'établissement financier Union bank, et après délibérations il a été décidé ce qui suit :

La commission bancaire prend acte du jugement rendu le 13 juillet 2004 par le tribunal de sidi M'Hamed à l'encontre de l'établissement financier union-bank, notamment la conversion du règlement judiciaire en faillite avec la fixation de la date de cession de paiement au 18 juin 2003¹⁷.

La commission bancaire reste saisie des contacts faits dans le cadre de l'exercice de sa mission de contrôle permanent et notamment ceux résultants du contrôle intégral réalisé au sein de l'établissement financier Union bank et ce parallèlement à la procédure judiciaire. Elle porte également à la connaissance du public qu'elle y donnera toutes les suites légales et réglementaires.

« prendre acte de l'arrêt de la cour d'Alger rendu le 07 novembre 2004, qui déclare irrecevable en la forme, l'appel formulé contre le jugement de la section commerciale du tribunal de Sidi M'Hamed du 13 juillet 2004, ce jugement a notamment prononcé le rejet de l'opposition formulée à l'encontre de l'ordonnance prise par le juge le 24 avril 2004, décidant le refus de la continuation d'exploitation de l'établissement financier « union bank » et décidant la conversion du règlement judiciaire du dit établissement financier en faillite, avec la fixation de la date de cession de paiement au 18 juin 2003¹⁸ ».

¹⁷ Article 103 de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.

¹⁸ Le Quotidien d'Oran, page 2.

Le conseil de la monnaie et du crédit prend, à cet effet, acte que l'établissement financier Union bank a cessé légalement toute activité depuis cette date.

En conséquence et en application de l'article 95 B 3^{ème} tiret de l'ordonnance n°95/03 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit décide le retrait de l'agrément.

1.2.4. Le retrait d'agrément et liquidation de la banque commerciale et industrielle d'Algérie BCIA

I. La banque commerciale et industrielle d'Algérie BCIA¹⁹

L'autorisation de constitution de la banque dénommée « banque commerciale et industrielle d'Algérie » par abréviation BCIA, sous la forme juridique de société par actions (SPA) au capital social de (01) milliard de dinars a été accordée le 28 juin 1997 par le conseil de la monnaie et du crédit par décision n°97-01.

La création de cette société par actions est intervenue le 04 juillet 1998 par acte notarié.

La banque commerciale et industrielle d'Algérie « par abréviation BCIA, a été ensuite agréée en qualité de banque par le gouverneur de la banque d'Algérie le 24 septembre 1998 par décision n°98-08 ».

Il est à souligner que la BCIA, a fait l'objet dans le passé, suite à une inspection sur place réalisée en 1999, d'une procédure disciplinaire qui, après procédure contradictoire devant la commission bancaire, a abouti au prononcé en date du 09 mai 2000, d'une sanction de suspension temporaire du président du conseil d'administration et d'une sanction pécuniaire de cinq millions de dinars versés au trésor public.

II. Le contrôle et la supervision de la BCIA

Dans le cadre du programme, le contrôle est la supervision des banques et établissements financiers, la BCIA, au même titre que les autres banques et établissements financiers a fait l'objet, outre du contrôle sur pièces (sur la base de déclarations et reporting de la banque concerné) qui est permanent et réglementé, des missions de contrôle intégral sur place (de longue durée), qui vérifie en outre la véracité des déclarations de l'assujetti.

Ce contrôle intégral est réalisé par les services comptants de la banque d'Algérie sur la base du programme arrêté par la commission bancaire.

¹⁹ Media bank, journal interne de la banque d'Algérie, publications bimestrielle n°67 aout/septembre 2003, page 04.

Depuis 2001, plusieurs contrôles prudentiels de type intégral sur place, indépendamment des contrôles factuels, ont été effectués au niveau de cette banque dont les conclusions importantes ont été consignées dans les rapports ci-après :

- Rapport de contrôle intégral mars 2002, décembre 2002.
- Rapport intégral sur le traitement des impayés, mai 2003.
- Rapport de contrôle des opérations de commerce extérieur et de change (juin et juillet 2003).
- Rapport de contrôle sur les traites avalisées juin 2003.

Dés constats des inspecteurs, il a été relevé plusieurs infractions aux dispositions légales et réglementaires régissant l'activité bancaire, dont la réglementation des changes, et les règles d'éthique bancaire.

Ainsi, il a été relevé :

- a. Le non respect des normes et ratios prudentiels, notamment les ratios de division des risques et le ratio de solvabilité

Il a été révélé par les contrôles sur place et sur pièces que ces ratios n'ont pas été respectés aux dates suivantes :

- Au 30 septembre 2001 (cf. rapport de mars 2002)
- Au 31 septembre 2001 (cf. rapport de décembre 2002)
- Au 30 juin 2002 (cf. états déclaratifs)

Cette situation a fait l'objet de 5 correspondances officielles (d'avril 2002 à avril 2003) de rappel à l'ordre en vue de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, non suivies de l'effet par la BCIA.

- b. Le non respect des délais de transmission de documents réglementaires :

Des retards fréquents ont été constatés dans la transmission des documents réglementaires de reporting périodiques. Ces documents servent de base et fondement au contrôle sur pièces, il s'agit :

- Des transmissions de la situation comptable mensuelle modèles 10 R.
- Des déclarations de ratios prudentiels
- Des déclarations des engagements extérieurs par signature
- Des déclarations des crédits consentis aux dirigeants et actionnaires
- Des déclarations des positions de change

- Des retards ont été portés à la connaissance de la direction générale de la BCIA.

c. La non-conformité de la libération du capital

La non-conformité de la libération du capital en numéraire et le défaut de provisionnement réglementaire ont été constatés et ont fait l'objet d'un rappel et d'une mise en garde en avril 2003, sur la base d'un contrôle sur place, 5 rapports, décembre 2002), ce qui a généré une sous capitalisation substantielle de la BCIA.

d. Le non respect des règles de bonne conduite de la profession dans le traitement des chèques impayés adossés à des traites avalisées

Des contrôles sur place portant sur le traitement des chèques impayés menés de mars 2003 à avril 2003 ont permis de déceler un nombre important de chèques impayés et de relever l'existence d'une fraude portant sur un nombre important des chèques adossés à des traites avalisées liant des agences bancaires à leurs clients.

La pratique des chèques impayés adossés à des traites avalisées escomptés faits l'objet d'un grave contentieux entre la BCIA et la BEA, porté auprès des tribunaux.

La découverte de cette pratique frauduleuse s'est immédiatement répercutée négativement sur la situation de liquidité de la BCIA.

e. Position insuffisante du compte courant de BCIA ouvert auprès de la banque d'Algérie

Il a été formellement établi que le compte courant de la BCIA ouvert auprès de la BA, enregistrait une tendance dangereusement baissière pour atteindre une position de trésorerie ne pouvant couvrir les besoins de décaissement exprimés en chambre de compensation.

f. Absence de constitution des réserves obligatoires

La BCIA, n'a pas satisfait à l'obligation de constitution de la réserve obligatoire pour les deux périodes allant du 15 avril 2003 au 14 mai 2003 et du 15 mai au 14 juin 2003, cela constitue une infraction aux dispositions légales et réglementaires.

g. Infraction à la législation et à la réglementation des changes

Suit à une mission de contrôle sur place des opérations de commerce extérieur et de change, menée durant le premier semestre 2003, au titre des exercices 2000, 2001 et 2002, il en ressort que la BCIA, a enfreint les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, les infractions relevées sont notamment relatives à :

- La non-conformité de tenue des répertoires de domiciliation
- Le défaut d'accords préalables de transferts et de prises de garanties suffisantes
- L'apurement irrégulier de dossiers de domiciliation
- L'absence de suivi, de contrôle et de rapatriement de recettes d'exportation
- Le non respect du niveau des engagements extérieurs par signature

En plus de ces infractions, il a été constaté lors de ces mêmes contrôles et investigations des infractions pénales à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux vers l'étranger.

C'est ainsi que cinq procès verbaux de constatation d'infractions ont été dressés et la procédure légale prévue a été engagée par la banque d'Algérie, dès le mois de mai 2003.

Par ailleurs il a été porté à la connaissance de la commission bancaire en juillet 2003 que les commissaires aux comptes de la BCIA, ont rapporté la certification des comptes sociaux de l'exercice 2002 et déclenché une procédure d'alerte qui n'a pas été prise en charge par les actionnaires.

III. Système de veille et d'alerte de la banque d'Algérie

La situation d'illiquidité enregistrée et les infractions à la réglementation des changes constatés ont fait que la BCIA, n'a plus effectué de transfert depuis le début du mois de juin 2003 par le système de veille et d'alerte existant au niveau de la banque d'Algérie.

En effet la BCIA ne pouvait plus du fait des positions de la convention de place signée entre les banques, compenser du fait de l'insuffisance de ses avoirs en compte courant à la banque d'Algérie, ne trouvait plus prêteur sur le marché monétaire du fait de la nouvelle appréciation de son risque par les confrères de la place, n'accédait plus au marché interbancaire des changes pour acquérir les devises nécessaires à des transferts, en raison de son manque de liquidité en dinars.

IV. La saisine de la commission bancaire

Devant le risque d'illiquidité bancaire et la cessation de paiement de la BCIA, le gouverneur de la banque d'Algérie, en application de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit modifiée et complétée, a saisi l'ensemble des actionnaires de la BCIA, pour apporter un soutien financier leur société dont la situation financière d'alors si elle perdurerait ne pouvait qu'aller à la liquidation au motif d'illiquidité et de son impossibilité à honorer ses engagements financiers.

Cette saisine demeura sans effet, et après une procédure judiciaire en collaboration avec la commission bancaire, le retrait d'agrément de la BCIA, en application de la loi 90-10 du 14 avril 1990 modifiée et complétée et la nomination d'un liquidateur en application de l'article 157 de la loi suscitée.

Le système bancaire algérien tout en étant largement ouvert depuis 1998, est dominé par les six banques publiques nationales qui collectent 90% des ressources et distribuent 95% des crédits. Les parts de marché encore faibles des banques privées s'expliquent par :

- Le secteur bancaire privé est récent
- Les banques et les établissements financiers étrangers sont dans une situation d'attente et d'observation de la politique algérienne en matière des réformes économiques, en général et de la réforme du système bancaire en particulier.
- Le secteur bancaire privé oriente son activité beaucoup plus sur le financement d'opérations spéculatives dont la rentabilité est immédiate (financement des importations) que sur le financement du développement des entreprises.

Vu les grands scandales qu'a connus le paysage économique algérien à travers la nécessité d'introduction d'esprit de privé dans le système bancaire algérien, ces deux affaires (Khalifa et BCIA) ont irrités toutes la confiance et l'espoir du peuple et l'état compte à la nécessité de déconcentration du marché bancaire par l'émergence de banques privées nationales.

1.3. Résultat et impact de la réforme (le blanchiment d'argent)

La loi 95-01 du 06 février 2005, relative à la prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que les textes subséquents impliquent pour « les banques, les établissements financiers et les autres institutions financières apparentées »²⁰, la mise en place des dispositifs et procédures nécessaires à l'effet de satisfaire aux obligations et responsabilités qui leurs incombent en la matière.

Suivant l'instruction n°03/2007²¹, qui a pour objet de définir les dispositions et les modalités à mettre en œuvre pour la prise en charge des obligations relatives à l'identification des clients, à la surveillance de leurs transactions ainsi qu'à la déclaration de soupçons.

1.3.1. Obligation d'identification des clients :

La parfaite identification du client n'est plus une recommandation de bon sens de la profession, c'est désormais une obligation légale résultant de la loi n°01-05 du 06 février 2005, article 7, qui stipule « les banques, les établissements financiers, et les autres institutions financières apparentées doivent s'assurer de l'identité et de l'adresse de leurs clients avant d'ouvrir un compte ou livret, de prendre en garde des titres, valeurs ou bons, d'attribuer un coffre ou d'établir toute autre relation d'affaires ».

Le mot client comprend :

²⁰ Loi 05-01 du 06 février 2005, prévention contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme.

²¹ L'instruction n°03/2007 du 24 juin 2007, du crédit populaire d'Algérie, relative à la surveillance des transactions et déclarations de soupçon.

- Les clients habituellement domiciliés
- Les clients occasionnels ou de passage
- Les mandataires et les bénéficiaires

Nonobstant les différents textes de la banque qui ont prévu les diligences à observer pour une meilleure connaissance de la clientèle, le dispositif anti blanchiment implique d'autres dispositions qui consistent pour l'agence à réaliser impérativement les tâches qui consiste à :

- Mettre à jour les fiches clients, notamment en ce qui concerne les champs non renseignés et renfermant des données d'identification discriminantes.
- Vérifier l'identité du client en s'assurant qu'il ne s'agit pas de personnes potentiellement risquées, figurant sur des listes de référence, communiquées par voie réglementaire.
- Procéder à l'actualisation des données d'identification du client au moins :
 - a. Une fois par an ou à l'occasion des événements affectant sa filiation (naissance, mariage, adresses,...).
 - b. A l'issue des comptes rendus de visite ou à la réalisation d'une opération importante ou événement affectant la nature de la relation d'affaire.
- Mettre en conformité les dossiers caisse de la clientèle en fonction des impératifs de la loi en termes de contenu, et traçabilité et de conservation.

Dans ce cadre, le contenu du dossier caisse doit comprendre les pièces et documents nécessaires qui se présentent comme suit :

- a) Pour les personnes physiques :
 - Une copie légalisée d'un document officiel²² en cours de validité et comportant une photographie.
 - La filiation exacte du client avec tout élément d'identification discriminante pour éviter toute homonymie.
 - Un justificatif de résidence probant et émanant d'une entité indépendante et datant de moins de trois (03) mois, dans le cas d'une domiciliation chez un tiers (familiarité non prouvée) ou une boîte postale, il y'a lieu de saisir la hiérarchie (la direction), de rattachement à l'effet d'examiner le bien fondé de ce justificatif de résidence.
 - Un justificatif de l'accusé de réception retourné de l'adresse déclarée lors de l'ouverture de compte²³.

²² Règlement de l'activité bancaire, Tome 2, Abdelkrim SADEG, 2006, page 21.

- Les contrats de mandat, procuration ou pouvoirs renfermant les données d'identification et l'adresse du véritable propriétaire des fonds.
- b) Pour les personnes morales :
 - Les statuts, le bulletin officiel des annonces légales (BOAL), le procès verbal de l'assemblée générale, le procès verbal des personnes habilitées à signer,...
 - Les preuves et les renseignements qui doivent être établis en matière de :
 - a. L'adresse du siège social
 - b. L'activité à exercer qui doit être bien précisée dans le registre de commerce ou l'agrément.
 - c. L'examen attentif du risque, de l'origine des fonds et de la libération du capital.
 - d. Les bénéficiaires effectifs et le contrôle de ces personnes morales.
 - e. Les détenteurs des vrais pouvoirs de décision.

Pour cette catégorie de personne la vigilance doit être accrue notamment en ce qui concerne les associations à but non lucratif²⁴.

NB : L'agence est un acteur majeur et le premier policier d'identification du client, détection, de déclaration de soupçon et du blanchiment d'argent d'Algérie.

1.3.2. Obligation de surveillance des transactions avec la clientèle

Cette obligation est prévue par l'article 10 de la loi susvisée qui stipule en la matière que « lorsqu'une opération est effectuée dans des conditions de complexité inhabituelle, ou injustifiée, ou paraît ne pas avoir des justification économique ou d'objet licite, les banques, les établissements financiers ou les institutions financières apparentées sont tenues de se renseigner sur l'origine et la destination des fonds ainsi que sur l'objet de l'opération et l'identité des intervenants économiques ».

La surveillance des transactions de la clientèle est déjà consacrée par les textes et procédures de la banque qui doivent être scrupuleusement respectés, la loi n°05-01 du 06 février 2005, visée ci-dessus, ainsi que le règlement banque d'Algérie n°05-05 du 15 décembre 2005 en font une obligation des le dispositif anti-blanchiment notamment en ce qui concerne :

- a. Les opérations qui n'ont pas de justification économique ou commerciale perceptible
- b. Les opérations de mouvements de fonds démesurées par rapport au solde du compte
- c. Les opérations en liquide sans rapport avec les transactions habituelles du client
- d. Les opérations qui ne semblent pas avoir d'objet licite

²³ Circulaire n°01/2002 de la direction du réseau de crédit populaire d'Algérie.

²⁴ Séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- e. Les opérations complexes inhabituelles ou injustifiées

Pour ces opérations il y a lieu de :

Se renseigner sur :

- L'origine et la destination des fonds
- L'objet de l'opération
- L'identité de intervenants (donneur d'ordre effectif, bénéficiaire effectif, les intermédiaires)

La déclaration de soupçon

Dans le cas où le profil du client, tel que résultant des données d'identification, semble incohérent avec la transaction ou l'opération envisagée, la déclaration de soupçon doit être établie en indiquant clairement le motif et :

- a. Dresser un rapport confidentiel avec les pièces justificatives se rapportant à l'opération, objet de soupçon.
- b. Mettre le dit rapport à la disposition de la commission bancaire si demande en est faite et ce, nonobstant la déclaration de soupçon.

1.3.3. Les opérations susceptibles de faire objet de blanchiment d'argent :

Les opérations, qui doivent faire l'objet de vigilance permanente en raison du risque de blanchiment qu'elles comportent, se présentent à titre indicatif comme suit :

- a. Les opérations d'espèces, les mises à disposition et dits virement par fax.
- b. Les souscriptions de bon de caisse (BDC) anonymes et les opérations de change manuel réalisées pour les clients occasionnels.
- c. Les virements toute autre nature (virements de compte à compte, inter-agences, interbancaires, etc...) y compris les virements électroniques
- d. Les chèques remis à l'encaissement (compensation, recouvreur, ...) ainsi que les chèques de banque établis pour les clients
- e. Les transferts et rapatriements nécessitant la même vigilance (traçabilité, identification du donneur d'ordre, du bénéficiaire...).
- f. Les opérations de crédit particulièrement lorsqu'il s'agit d'apport de fond destinés notamment au remboursement par anticipation des crédits accordés par la banque ou lors de la mise en jeu d'une garantie (cautions, avals...).

- **Motifs de déclaration de soupçon :**

Il est prouvé que les blanchisseurs parviennent par leur ingéniosité, à contrecarrer très rapidement les procédures anti-blanchiment, mais les motifs à forte concurrence de risque de blanchiment demeurent axés sur les aspects ci-après énumérés.

Parmi les motifs susceptibles de déclencher l'obligation de déclaration de soupçons figurant ceux à forte concurrence du risque, sont énoncés globalement par l'article 5 alinéa 3 point 4 du décret n°06-05 :

Motif 1 : identification du donneur d'ordre

Motif 2 : identification du bénéficiaire (réel)

Motif 3 : l'origine des fonds

Motif 4 : la destination des fonds

Motif 5 : aspect comportemental : urgentissime, demandes pressantes.

Motif 6 : importance du montant

Motif 7 : opération inhabituelle

Motif 8 : opération complexe

Motif 9 : l'opération ne semble pas avoir de justification économique

Motif 10 : non-apparence d'objet licite

- **Obligation de la déclaration de soupçon**

Obligation de la déclaration de soupçon est prévue par l'article 20 de la loi ci-dessus stipule que « sans préjudice des dispositions de l'article 32 du code de procédure pénal », les banques et établissements financiers notamment « sont tenus de déclarer » à la cellule de traitement du renseignement financier CRTF « toute opération lorsqu'elle porte sur des fonds paraissant provenir d'un crime ou d'élite notamment le crime organisé et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes ou semblent être destinés au financement du terrorisme ».

La déclaration de soupçon est au centre du dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, elle suppose la levée du secret professionnel qui ne peut être opposable à la CRTF. Elle est destinée exclusivement à cette autorité de contrôle.

1.3.4. Cellule de traitement du renseignement financier CRTF

Instituée par décret exécutif n°02-127 du 07 avril 2002²⁵, est placée auprès du ministère chargé des finances.

Elle porte le statut d'établissement public, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Objet et missions :

- Lutte contre le financement du terrorisme ou le blanchiment d'argent
- Recevoir des déclarations de soupçon relatives à toutes opérations de financements du terrorisme ou de blanchiment d'argent qui lui sont transmises par les organismes et les personnes désignées par loi
- De traiter les déclarations de soupçon par tous moyens ou méthodes appropriées.
- Transmission le cas échéant, le dossier correspondant au procureur de la république territorialement compétant, chaque fois que les faits constatés sont susceptible de poursuites pénales.
- Proposer tout texte législatif ou réglementaire ayant pour objet la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.
- Mettre en places des procédures nécessaires à la prévision et à la détection de toutes formes de financement du terrorisme et du blanchiment d'argent

Dans le cadre de ses prérogatives, la cellule est habilitée a :

Requérir des organismes et personnes désignées par la loi tout document ou information nécessaires pour l'accomplissement de ses missions

Echanger les informations en sa possession avec les organismes étrangers investis de missions similaires, sous réserves de réciprocité.

Désignation du cadre responsable de cette activité au niveau de la banque

a. Au niveau de l'agence :

Le responsable chargé de cette activité doit être un sous directeur pour les agences de première catégorie et deuxième catégorie ou fondé de pouvoirs pour l'agence de troisième catégorie.

²⁵ Réglementation de l'activité bancaire, tome 2, Abdelkrim SADEG, A. BEN, 2006, page 73.

b. Au niveau de la direction (cas CPA) groupe d'exploitation

Le responsable chargé de cette activité doit être un chef de la cellule juridique et contentieux

c. Au niveau d'une structure centrale

- Le responsable de cette activité doit être un chef de département vu son importance, il aura pour principale mission : assurer la fonction d'intermédiaire entre sa structure et la cellule anti blanchiment notamment pour l'application des recommandations formulées par le CTRF.
- Veiller au strict respect de la réglementation portant prévention et lutte contre le blanchiment d'argent
- Renseigner la déclaration de soupçon telle que fixée par décret n°0605 du 09 janvier 2006, et l'adresser à la cellule anti blanchiment.
- Tenir les dossiers relatifs aux opérations suspectes (rapports) dans les meilleures conditions de confidentialité.

En Algérie, l'argent est blanchi dans l'immobilier, dans le financement du marché noir, et trafic des stupéfiants, selon le président du conseil de la cellule de traitement du renseignement financier CTRF, 84 déclarations de soupçons sont parvenues à sa cellule.

Selon ce même responsable, les notaires ne jouent pas le jeu "et ne transmettent aucune déclaration de soupçon depuis la création de la CTRF".

Les interventions de la dite cellule ont abouti à la soumission de trois dossier à la justice, deux affaires groupent 16.6% des déclarations de soupçon ont été jugées, qui représente un montant cumulé de 7.8 millions d'euros.

Les autorités algériennes prennent en charge ce lourd dossier, qui gangrène l'économie national, sa stabilité et sa réputation vis-à-vis le reste du monde, c'est pour cela qu'elle travail avec l'assistance et une étroite collaboration avec quelque pays tel que (la France, l'Espagne, la Belgique...).

La signature de plusieurs conventions régionales (conventions arabe contre le terrorisme, convention de l'OUA sur la prévention et lutte contre le terrorisme de juillet 1999).

Et d'autres mondiales telle que :

- Convention des nations unies (vienne) contre le trafic de stupéfiants ratifiée par l'Algérie le 28 février 1995 condamnant la conversion, le transfert, la dissimulation des fonds provenant de trafic de stupéfiants.

- Convention de Palerme Italie 2002 ratifiée par l'Algérie la même année et instituant le principe d'entraide judiciaire.
- Les recommandations du GAFI (40+9) actualisées février 2004.

L'uniformisation du traitement des opérations classiques de banque et la modernisation des systèmes de paiement et de règlement tel que ATCI et le RTGS facilite le repérage, le contrôle de toute opération bancaire relative au blanchiment d'argent.

Pour conclure :

Toutes les actions entreprises par les pouvoirs publics algériens depuis 1988, année qui a vu la promulgation de la loi 88.01, portant orientation des entreprises publiques économiques, ont été autant de signaux forts traduisant une volonté affirmée de rupture avec les principes de l'économie centralisée, à la faveur de l'avènement d'une économie de marché ayant pour maîtres mots performance et rentabilité.

Cette nouvelle dynamique ne pouvait se faire sans la réunion de tous les facteurs propices à la réalisation d'une transition accélérée, et notamment financiers. La réorganisation du système bancaire national, frappé d'obsolescence du fait de la nouvelle politique économique adoptée est donc devenue nécessaire, une réforme bancaire globale s'imposait.

Cette réforme, c'est la Loi 90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui en tracera les grandes lignes en définissant un cadre juridique global auquel sera désormais astreinte l'activité bancaire en Algérie.

Un des mérites de cette loi, qualifiée à juste titre de révolutionnaire par certains analystes, sera de remettre un acteur économique oublié au devant de la scène économique, à savoir le banquier algérien. Cet opérateur économique charismatique, redevenu partenaire incontournable du développement durable aura dès lors, et plus que jamais auparavant, à conjuguer ses impératifs de rentabilité à un des aspects intrinsèques à son métier : l'utilité publique. Celui-ci devra accompagner toute idée ou initiative susceptibles de générer de la richesse à terme, et ce, en avançant les fonds nécessaires à leur concrétisation, avec pour contrepartie la promesse de se voir rembourser les sommes avancées, augmentées d'un supplément constituant sa rémunération.

Section 02 : Le système bancaire Algérien pendant la répression financière

Au cours de la période qui va de l'indépendance jusqu'à la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit en 1990, deux étapes peuvent être distinguées pour refléter succinctement les principales évolutions du système bancaire en Algérie : la première est l'étape de création consolidation (62-85) alors que la seconde est la phase de l'autonomie du système bancaire et du désengagement du trésor (86-89) .

1.1. La phase création- consolidation

Cette première étape (62-85) concrétise la volonté des autorités algériennes à reconquérir la souveraineté monétaire et à édifier un système bancaire national. L'étape a été donc marquée au début par la création de la Banque centrale d'Algérie²⁶ et la création du Dinar²⁷ comme unité monétaire nationale. Ensuite, par la création d'un système bancaire algérien à partir des institutions financières existantes, c'est-à-dire par la nationalisation des banques privées étrangères héritées du colonisateur français.

1.1.1. La nationalisation des institutions financières et la restructuration organique

La nationalisation des institutions financières s'est imposée comme une solution au refus des banques étrangères à financer l'économie de l'Algérie indépendante, préférant tous simplement les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité immédiate. L'état algérien a donc planifié la reprise en main du secteur bancaire algérien, en vue de la concrétisation du premier plan de développement (67-70). La nationalisation des institutions économiques avait pour objectif de créer un système purement algérien, en remplacement du système français libéral, et s'est traduite d'abord par la reprise des unités abandonnées par les colons pour créer deux institutions bancaires :

- La Caisse Algérienne de Développement (CAD)²⁸, créée en 1963, sous forme d'une banque d'investissement chargée d'accorder des crédits à moyen et long terme, et de garantir des crédits consentis par d'autres institutions financières. Elle intervenait également pour mobiliser les emprunts internationaux au profit du Trésor Public et faciliter les importations et les achats de biens d'équipements conformément au plan national d'industrialisation.
- La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)²⁹ a été ensuite créée en 1964. Celle-ci avait comme principale mission la collecte de l'épargne individuelle pour le développement de l'habitat.

²⁶ L'institut d'émission de l'Algérie indépendante, appelé Banque Centrale d'Algérie BCA, a été créé par la loi n° 62.144 du 13.12.62 pour fonctionner effectivement le 02.01.63.

²⁷ Créée par la loi n°64.11 du 10.04.64

²⁸ Créée initialement par la loi de 63-165 du 07 .05. 1963 (à partir de la Caisse Nationale des Marchés d'Etat, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Equipement et de Développement l'Algérie, et le Crédit National), avant de se transformer par l'ordonnance n°71-46 du 30.06. 1971, en Banque Nationale de Développement (BAD).

²⁹ Créée par la loi du 10.08.64, à partir de la Caisse Nationale d'Épargne Française et la Caisse de Solidarité des Départements et Communes d'Algérie.

- A côté de ces institutions, le Trésor Public (TP) s'est aussi intégré par son rôle important dans le processus du financement de l'économie. Doté d'un rôle financier, en étant la personnification financière de l'Etat, il recevait des recettes et versement des paiements pour le compte de l'Etat. Il jouait le rôle d'intermédiaire financier, par la collecte des dépôts à vue et l'émission de la monnaie divisionnaire. Il avait également un rôle monétaire en suscitant l'émission de monnaie par la banque centrale et par les banques publiques.

La poursuite des efforts de nationalisation des banques étrangères ayant cessé leurs activités en Algérie a donné naissance à trois nouvelles banques commerciales dénommées banques primaires :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)³⁰ banque de dépôt créée en 1966 pour le financement de l'agriculture et de l'industrie ;
- Le crédit populaire d'Algérie (CPA)³¹, banque de dépôt, créée après la BNA en 1966 pour le financement du secteur tertiaire et autres activités tel que l'artisanat et les professions libérales.
- Enfin, la Banque Extérieur d'Algérie (BEA)³² créé en 1967 spécifiquement pour le développement des relations financières avec l'étranger.

Après une quinzaine d'années, la restructuration organique mise en œuvre à partir de 1982 pour l'ensemble du secteur public a touché également le secteur bancaire. L'objectif visait par celle-ci est de diminuer le pouvoir de certaines banques dotées d'un pouvoir financier considérable et d'un monopole déterminant sur certains secteurs de l'économie. Ainsi deux nouvelles banques ont été créées :

- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), créée par le décret du 16.03.82, à partir des structures de la de la BNA pour financer exclusivement le secteur agricole.
- La Banque de Développement local (BDL), créée par le décret du 30.04.85 à partir des structures du CPA pour reprendre les activités de celle-ci dans le domaine du financement des unités économiques locales.

A la fin du processus de nationalisation et de restructuration organique et au début des premières tentatives de décentralisation engageaient en 1986/1988, le secteur bancaire algérien exclusivement public et spécialisé se composait de Cinq banques commerciales (BNA, BEA, CPA, BADR et BDL) et de deux établissement spécialisés (BAD et CNEP).

1.1.2. La planification des financements et la spécialisation sectorielle

La loi de finance promulguée en 1971 a façonné pendant les années 70 et 80, les rôles et le mode d'intervention des banques dans le financement de l'économie Algérienne. Les banques étaient

³⁰ Créée à partir du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT), la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie-Afrique (BNCIA), le Crédit Industriel et Commercial (CIC), la Banque de Paris et des Pays Bas (BPPB).

³¹ Elle a été constituée à partir des 40 banques populaires dissoutes et par la reprise des activités sous forme de conventions passées avec la mixte Société Marseillaise du Crédit SMC et la Banque Mixte Algérie- Misr.

³² Constituée à partir des banques étrangères suivantes : Le Crédit Lyonnais, la Banque Industrielle d'Algérie et Méditerranée, la Société générale, le Crédit du nord et la Bar-Clay's Bank.

spécialisées par secteur d'activité et favorisaient le projet volontariste planifié conduit par l'état dans une perspective d'industrialisation de l'économie. Cette phase de planification a été marquée particulièrement par la remboursabilité des crédits consentis et la centralisation des ressources.

Le mode de financement direct par le trésor sous forme de dotations non remboursables, qui a prévalu jusqu'au là a été désormais abandonné. L'investissement productif des entreprises était financé par des prêts remboursables fournis indirectement par le trésor à la BAD et aux banques commerciales.

Le financement des investissements était assuré, soit par la participation du TP par des crédits à long terme octroyés à la BAD et aux banques, soit par les propres ressources des intermédiaires financiers pour les crédits à moyen terme (CMLT), ou des deux pour les crédits extérieurs. Dans ce sens, les ressources disponibles pour la réalisation des investissements planifiés, étaient mobilisées et centralisées à deux niveaux : le trésor et les banques. En ce qui concerne la centralisation au niveau du trésor, il s'agissait en fait des ressources longues constitués par les réserves des investisseurs institutionnels comme : la caisse de retraite et d'épargne, les sociétés d'assurances et de sécurité sociale. En ce qui est de la centralisation au niveau des banques, il s'agissait des dépôts à vue des entreprises publiques particulièrement commerciales, des entreprises privées et des dépôts des particuliers. Cette centralisation a été renforcée par des prérogatives réglementaires comme : la décision de monobanque (imposant aux entreprises de concentrer tous leurs comptes bancaires et leurs opérations bancaires d'exploitation au niveau d'une seule Banque) ; l'imposition d'utilisation des paiements par virement ou chèque bancaire dans leurs transactions³³ ; ainsi que l'interdiction au recours à des crédits interentreprises et à l'autofinancement. Cette dernière interdiction a été levée en 1973, mais limitée aux seuls investissements de renouvellement, avant de l'étendre à partir de 1976, à l'investissement de croissance ou d'extension.

Le financement des dépenses d'investissement et d'exploitation des entreprises était assuré par les banques publiques, spécialisées chacune dans le financement d'un secteur d'activité³⁴. Le financement s'effectuait seulement sur la base d'un plan de financement d'exploitation que chaque entreprise publique est tenue, selon l'article 30 de la loi de finances de 1970, de présenter au niveau de sa banque domiciliataire que celle-ci financera en lui accordant des crédits à court terme. Dans ce processus, la banque jouait un rôle de caissier de l'entreprise et faisait recours presque systématique au réescompte. Les notions de risque et de rentabilité des projets financés étaient écartées des préoccupations des banques dans leur relation.

Le rôle dévolu à la banque centrale consistait à assurer la liquidité du Trésor et des banques par le refinancement inconditionnel, entraînant ainsi une importante croissance des crédits à l'économie.

³³ Cela visait à accroître la trésorerie des banques en développant l'utilisation de la monnaie scripturale dans les transactions des entreprises, et limiter la circulation de la monnaie fiduciaire et des fuites de capitaux.

³⁴ La spécialisation est le résultat de la politique d'affectation du ministère des finances, des entreprises publiques d'un même secteur ou branche économique auprès d'une seule banque. Cette spécialisation a été soutenue par la domiciliation unique est obligatoire des comptes et opérations bancaires de chaque entreprise auprès d'une seule banque.

Aussi, la planification a élargi les prérogatives d'intermédiation du Trésor, alors que les banques primaires étaient utilisées comme des guichets avancés du trésor.

1.1.3. Les conséquences de la planification sur le système bancaire

Pendant cette période, le financement de l'économie dans sa globalité était assuré par l'épargne budgétaire, constituée par l'expansion du secteur des hydrocarbures et l'augmentation de ses recettes d'exportations (notamment après le premier choc pétrolier de 1973), c'est pourquoi la mobilisation de l'épargne domestique ne constituer pas une priorité pour les banques.

Au total, les banques ne disposaient que de très peu d'autonomie de décision et n'étaient astreintes à aucun critère de performance en termes de rentabilité et encore moins de compétitivité. Elles évoluaient dans un cadre institutionnel fortement réglementé et bureaucratique assurant l'emprise de l'état sur l'ensemble des domaines d'activité économique et sociale. Un tel contexte économique a profondément marqué l'organisation et le fonctionnement des banques publiques et s'est traduit par une inefficacité avérée du système bancaire algérien :

D'une part, dans son rôle d'intermédiation financière notamment :

- la collecte de l'épargne domestique parce que le système est resté borné sur quelques produits et instruments financiers aboutissant à une très faible bancarisation de l'économie ;
- la distribution des crédits et par conséquent dans l'allocation des ressources en raison de la discrimination des entreprises privées et du faible professionnalisme dans le montage des dossiers de crédit et dans l'appréciation des risques ;
- et le traitement des opérations de banque, l'absence de systèmes d'informations performants et l'archaïsme du système de paiement.

D'autre part, dans son rôle de prestataire de service :

- une médiocre qualité des services bancaires,
- des défaillances dans le contrôle interne,
- une lenteur dans la circulation des flux financiers et dans le traitement des opérations financières,

Au cours des années quatre-vingts, les défaillances de la planification centralisée sont apparues clairement tant dans les entreprises publiques que dans les fermes agricoles de l'état. La production et les rendements agricoles ne progressaient pas, l'investissement est devenu de plus en plus improductif et la dépendance à l'égard des importations particulièrement alimentaires s'accroissait rapidement. La situation financièrement déficitaire des entreprises publiques, a fortement alourdi les bilans des banques par l'accumulation des créances en souffrances fragilisant massivement leur situation financière.

Le choc pétrolier de 1986 provoqua une baisse d'environ 50% des recettes budgétaires et renforça les contraintes financières. Le déficit budgétaire global s'amplifia et par conséquent le ratio

dettes/exportations passa de 35.8 % en 1985 à 56.7% en 1986³⁵...Face à une situation de quasi-cessation de paiement, les autorités publiques ont pris conscience en 1986 de la nécessité d'une réforme structurelle du système, par une gestion plus rigoureuse des ressources et par le désengagement du financement de l'économie. L'objectif était de sortir de la crise du financement par endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques.

1.2. Le système bancaire algérien en phase d'autonomie : la réforme de 1986/1988.

Les réformes de décentralisation prises au cours de la deuxième moitié des années 80 sont considérées comme mesures d'assouplissement du système existant. Il s'agit de l'autonomie partielle du système bancaire à travers la loi bancaire 86-12 du 19 Aout 1986 relative au régime des banques et du crédit, modifier et complétée par la loi 88-06 du 12 janvier 1988, comportant le désengagement du trésor du financement des investissements au profit des banques et une certaine décentralisation des pouvoirs de décision en matière d'investissement, des autorités centrales vers les banques et les entreprises . Partielle et surtout non appliquée, cette tentative marque le début de la remise en cause de l'ensemble de la conception et du fonctionnement du système en place (Naas 2003)³⁶.

1.2.1.L'autonomie du système bancaire

La loi bancaire N°86-12 est la première tentative de réforme du secteur depuis l'indépendance du pays en 1962. Par cette loi le législateur a voulu faire ressortir la spécification propre au système bancaire en tant qu'intermédiaire financier afin de pouvoir jouer pleinement son rôle au sein de l'économie. La loi distingue, ainsi, entre trois institutions financières à savoir ; la banque centrale d'Algérie, les banques commerciales et les établissements de crédit.

Par cette loi la Banque centrale a acquis le privilège exclusif d'émission de la monnaie et le statut d'une institution de régulation et de contrôle. Elle est chargée dans ce cadre de : l'émission monétaire, contrôle de la distribution des crédits³⁷, régulation de la circulation monétaire, gestion des réserves de changes et des opérations du commerce extérieur et l'attribution des concours au trésor public.

Cette réforme confère également aux banques commerciales le suivi de l'utilisation des crédits accordés sous leur tutelle et peuvent dans ce cas prendre toutes les prédispositions utiles en vue de limiter le risque de non remboursement³⁸. Dans ce sens, les banques doivent définir, après avoir étudié

³⁵ Sebti.F (1998) ; Sur L'origine des réformes économiques en Algérie et en Europe de l'Est : Une étude comparative ; Revue Sciences Humaines ; Université Mentouri Constantine ; N°11/1998, p13.

³⁶ Oufriha.F.Z et Chentouf. T. ;(2007) L'Algérie Face à la Mondialisation, La Difficile Transformation du Système bancaire en Algérie, « Chapitre7 », P126.

³⁷ La loi 86-12, Op Cit Article 19.

³⁸ La loi 86-12, Op Cit, Article 11.

la rentabilité financière des projets d'investissement le montant maximum de leur apport à l'ensemble du financement de chaque projet³⁹. Les banques ont donc pris une certaine autonomie de décision en matière d'octroi de crédit. Elles sont habilitées à refuser tout crédit qui peut leur porter préjudice ou leur présenter des difficultés de remboursement. Ceci dit que tout octroi de crédit est lié à une évaluation et une analyse préalable du projet, ce qui va leur permettre de développer des compétences en matière de gestion des risques.

Cette loi a aboli aussi le principe de domiciliation bancaire unique des entreprises pour encourager la concurrence interbancaire. La réforme a également étendu le champ d'activité des banques commerciales, qui était limité au niveau des opérations traditionnelles (collecte de fonds, octroi de crédits, gestion des moyens de paiement et les opérations de trésorerie), par la possibilité d'exercer des activités connexes en remplissant des activités sur valeurs mobilières, de conseil et d'assistance à la clientèle⁴⁰. L'introduction de ces nouveaux instruments financiers tels que les valeurs mobilières dans le système bancaire existant constitue une initiative préparatoire de transition d'une économie d'endettement administrée à une économie de marché.

Toutes ces mesures ont été complétées par les dispositions de la loi complémentaire N°88-06 du 12/01/1988, portant orientation des entreprises publiques. Dans ce sens, les établissements de crédit ainsi que les institutions financières n'ayant pas de caractère bancaire, ont pris la forme d'entreprises publiques économiques (EPE) et disposaient de la personnalité morale, soumis aux règles de la commercialité et bénéficiant d'une autonomie financière.

1.2.2. Le désengagement partiel du trésor

Le désengagement du trésor lancé à partir de 1987, constitue un pas décisif dans la réhabilitation de la fonction principale des banques au sein de l'économie. Les autorités monétaires du pays ont voulu impliquer le système bancaire dans le financement des investissements planifiés et de décharger le Trésor. Ce désengagement partiel et progressif, suit la distinction faite par le système de planification entre les investissements centralisés et les investissements décentralisés. La première catégorie, comprenant les renouvellements d'équipements lourds et les projets nouveaux, a été confiée au trésor. Tandis que la deuxième catégorie, comprenant le financement des entreprises a été confiée aux banques.

1.3. L'efficience du système bancaire en période de répression.

Pendant la période de répression financière (70-89), la planification centrale et l'encadrement administratif imposés à toutes les institutions publiques, ont fortement influencé l'activité et le fonctionnement des banques. Celles-ci étaient imprégnées dans le rôle passif d'exécutant de directives préétablies et leurs activités étaient quasiment limitées au financement des entreprises publiques. C'est pourquoi, les instruments et les modes de gestion bancaire n'ont connu aucune évolution au cours de

³⁹ La loi 86-12, Op Cit, Article 49.

⁴⁰ La loi 86-12, Op Cit, Article 71.

cette période. Dans ce qui suit, nous allons essayer d'apporter quelques éléments d'appréciation de l'efficacité des banques, en phase de répression financière particulièrement du point de vue de l'allocation des ressources, en se référant à des indicateurs de mesure relatifs à l'activité de collecte de dépôts et à la distribution des crédits.

1.3.1 La collecte des ressources

Durant la période de répression financière (70-89) l'activité des banques a engendré un financement inflationniste par un appel accru à la monnaie centrale au détriment de la mobilisation des ressources d'épargne disponible sur le marché (Cf. *Tableau 02*).

Tableau 02 : Taux et structure d'évolution de la masse monétaire (%) période (70-89)

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<i>Circulation fiduciaire</i>	36,2	40,9	38,9	38,4	40,5	37,7	39,5	39,6	40,6	44,4
<i>Dépôt à vue</i>	52,7	52,1	53,4	55,3	53,6	57,0	54,7	53,9	51,6	46,2
<i>Quasi monnaie</i>	11,1	7,0	7,7	6,3	5,9	5,3	5,8	6,5	7,8	9,4
Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Circulation fiduciaire</i>	45,3	44,0	35,6	36,2	34,6	34,2	39	38	37	39
<i>Dépôt à vue</i>	45,3	44,7	55,2	55,9	58,1	56,2	51,1	49	49	42
<i>Quasi monnaie</i>	9,7	10,3	9,2	7,9	7,3	9,6	9,9	13	14	19

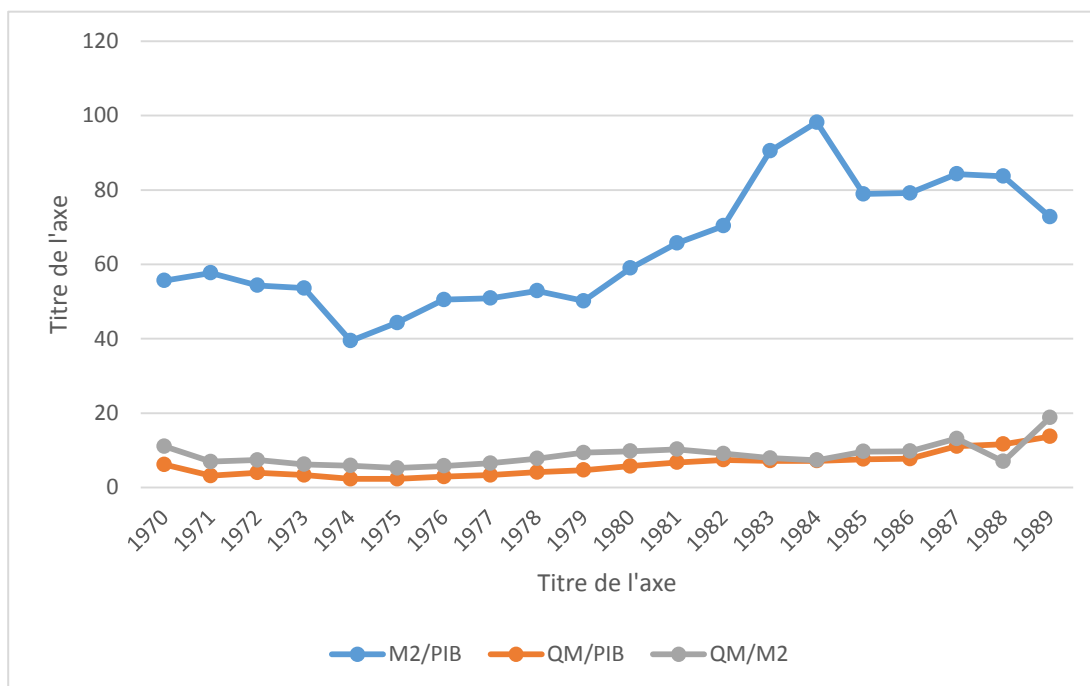
Source : statistiques de la BCA.

L'analyse de la structure de la masse monétaire, nous permet de constater que la monnaie fiduciaire en représente une part importante, aux alentours de 38%, malgré les quelques baisses en 1972 et 1975, et durant la première moitié des années 80. Cette situation explique les difficultés dans lesquelles a évolué l'économie nationale, compte tenu de la faiblesse de la monétisation de l'économie et de l'intermédiation bancaire. Parallèlement, les dépôts à vue ont aussi occupé une part assez élevée durant toute la période, en moyenne à près de 55%. Ainsi, la circulation fiduciaire et les dépôts à vue constituent à eux seuls près de 90% (en moyenne) de la masse monétaire. Quant à quasi monnaie, elle a évolué dans une fourchette relativement faible aux environs de 7,5%, révélant la faiblesse de l'approfondissement financier.

On outre, la structure des dépôts des banques commerciales révèle aussi leur fragilité, du fait de la prédominance des dépôts à vue à près de 85% en moyenne, contre uniquement 15% en moyenne pour les dépôts à terme. Ces dépôts à vue en comptes chèques et en comptes courants sont essentiellement, ceux des particuliers qui utilisent leurs comptes comme simples moyens de transit de salaires, et ceux des entreprises privées et de quelques entreprises publiques commerciales. Cela confirme le caractère passif du système bancaire, qui ne disposait pas d'une vraie politique de collecte d'épargne et d'instruments susceptibles de la canaliser.

Cette période était donc caractérisée par une expansion monétaire excessive par rapport au niveau des biens existants sur le marché et une faiblesse d'effort de mobilisation de l'épargne disponible auprès des différents agents économiques (*cf. figure 01*)

Figure 01 : Evolution des agrégats monétaires en (%)du PIB en période de répression financière (70-89).



Source : Etabli à partir du Bulletin statistique de la BA, statistiques monétaires (1964-2011).

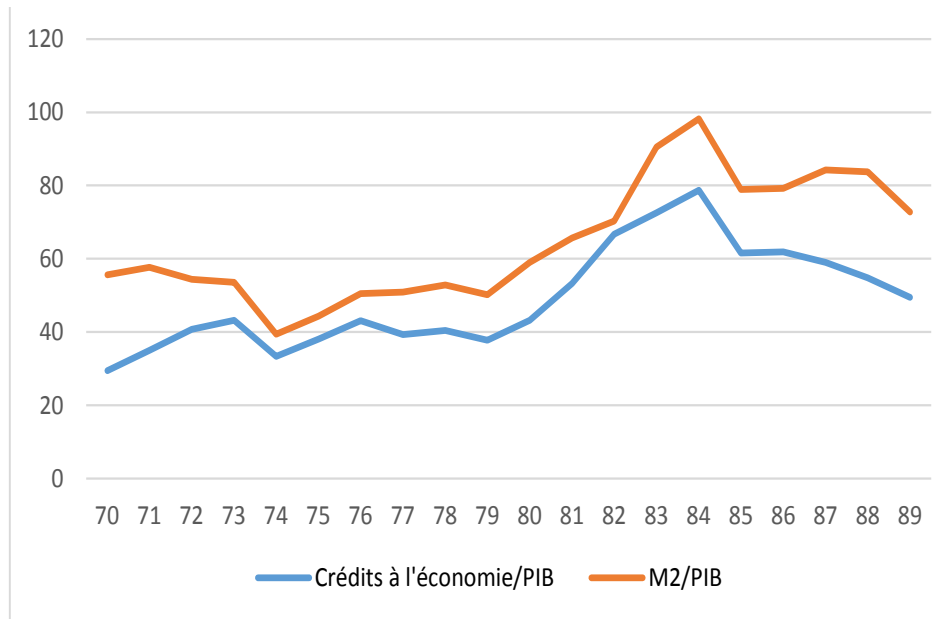
Cette situation est liée principalement à des taux d'intérêt créditeurs maintenus faibles (3 à 4%) ne motivant pas les épargnants notamment face aux taux d'inflation (7 à 15%)⁴¹; et aux taux du réescompte qui étaient moins élevés que les taux créditeurs donc moins coûteux que l'épargne. Par conséquent, la facilité du refinancement auprès de la banque centrale et l'intervention du trésor pour éponger en partie les créances compromises ont massivement dévié la banque de son rôle d'intermédiaire financier.

1.3.2. Le financement de l'économie

Pendant la première décennie (70-80), le taux d'évolution moyen du ratio crédits à l'économie / PIB était négatif (-13%). Le ratio a évolué négativement pendant les cinq premières années d'un taux moyen négatif de (-27 %). Or, il a évolué positivement pendant les cinq dernières années de la décennie d'un taux moyen de 3% (*cf. Figure 02*).

⁴¹ Ww. World banque-data base.

Figure 02 : Financement de l'économie en période de répression financière (70-89)



Source : Etabli à partir du Bulletin statistique de la BA, statistiques monétaires (1964-2011).

Pendant la deuxième décennie de répression (80-89) le taux d'évolution moyen du ratio crédits à l'économie / PIB c'est nettement amélioré (10%). Il a cependant fortement évolué pendant les cinq premières années puisque en atteignant un taux d'évolution moyen de 15%, puis il a connu une baisse dévolution pendant les dernières années en atteignant un taux moyen dévolution de 4% seulement.

Ce pendant la comparaison de l'évolution des deux ratios M2/PIB et Crédits à l'économie/PIB dans le temps nous permet de distinguer une tendance d'évolution assez similaires. Ceci dit que le financement de l'économie reposait particulièrement sur des ressources à vue et sur le réescompte.

La politique de réescompte en Algérie n'était pas utilisée dans un but de régulation de la liquidité bancaire. L'objectif de cette politique, était de pousser indirectement les banques à favoriser le financement des projets sélectionnés par l'état comme prioritaire. La fixation des taux de réescompte ne tenait pas compte du besoin réel de refinancement des banques. Les autorités sélectionnaient les effets éligibles au réescompte selon les priorités des plans de développement et déterminaient les taux auxquels ces effets étaient soumis. L'application de cette politique a exercé un effet quantité qui a engendré la croissance de la masse monétaire suite à la création de monnaie par la Banque Centrale au profit des banques commerciales.

Section 03 : Le système bancaire algérien en phase de libéralisation

1. Les reformes préliminaires de libéralisation financière

La réforme du système bancaire, entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 en mettant fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Elle prône le retour à un financement bancaire sur fonds propres et d'épargne, dans le cadre d'une régulation assurée par la BA et le marché monétaire mis en place dès 1996. Cette loi va donc construire des supports institutionnels, instrumentaux et opératoires dans le cadre des programmes de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures.

1.1. Rupture et réhabilitation du système bancaire

Ce processus de rupture et de réhabilitation a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Cette loi créa ainsi une rupture de nature institutionnelle dans la mesure où elle sépare : sphère budgétaire et sphère monétaire⁴². Les deux circuits, bancaire et budgétaire des liquidités, ont été déconnectés et démonétisés. Dans ce sens, la nouvelle loi accorde l'indépendance à la Banque centrale, annule les lois antérieures notamment le décret d'avril 1964, qui subordonnait le pouvoir monétaire au pouvoir politique. La Banque Centrale ne releva donc plus de la tutelle de l'administration centrale, et le Trésor n'est plus autorisé à s'endetter sans limites auprès d'elle⁴³. De même, il est mis fin au refinancement automatique des banques auprès de la B.A et le refinancement lui-même est mis sous contrôle monétaire.

Une autre rupture concerne l'abolition des formes instrumentales mises en place à partir de 1970. Le privilège accordé aux entreprises publiques par un accès administratif et automatique au crédit est supprimé. En parallèle, un certain nombre de normes et de ratios prudentiels, s'inspirant des travaux du Comité de Bâle sont imposés aux banques tenues de les répercuter sur leur clientèle.

La loi sur la monnaie et le crédit, visait particulièrement à réhabiliter l'autorité monétaire et par conséquent, la monnaie (le Dinar algérien) dans ses fonctions traditionnelles. Il s'agissait donc, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et d'en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il a fallu rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Dans ce sens, la loi 90/10 réhabilite d'abord, la véritable mission de la Banque Centrale en tant que banque des banques, institut d'émission, banque de l'Etat, régulateur des crédits, prêteur en dernier

⁴²Oufriha.F.Z ; Chentouf. T. ;(2007) , Op Cit ; P127.

⁴³ Les avances de la Banque Centrale au Trésor ont connu un plafonnement de 10 % des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire. Article n° 213 de la loi 90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

ressort, institution de surveillance et de contrôle (Oufriha 1996 ; Benmalek s.d.; Mokrane 2002). Elle définit, ensuite, les modalités de mise en place d'un marché monétaire et financier par la Banque d'Algérie, introduit l'utilisation des instruments indirects de la régulation du marché monétaire, consacre la démonopolisation de l'activité bancaire. Elle instaure la réglementation prudentielle, la déréglementation des taux d'intérêt, l'assouplissement de la politique de change et ouvre le secteur bancaire et financier à la participation privée nationale et internationale. L'objectif de la réhabilitation monétaire est de créer le climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et à la croissance.

Enfin, en déspecialisant les banques primaires, et en clarifiant les missions qui leur ont été dévolues, elle réhabilite le statut de la banque en tant qu'entreprise commerciale. La banque est dès lors soumise aux règles de droit commun régissant les sociétés, et encadrée par une réglementation monétaire et bancaire qui lui permettra d'être dans un état permanent d'équilibre économique. La relation banque - entreprise devra être gérée dans la transparence, permettant ainsi la préservation du droit des épargnants et des emprunteurs.

Cependant, pour que les banques publiques puissent se « conformer » à ces nouvelles prescriptions de fonctionnement d'un système libéralisé, l'assainissement financier et la restructuration-recapitalisation des banques comme tout le secteur économique public, s'imposèrent comme une nécessité incontournable.

1.1.1. L'assainissement et restructuration des banques publiques :

La décennie quatre-vingt-dix était celle du plan d'ajustement structurelle (PAS) assorti d'un gigantesque projet d'assainissement et de mise à niveau des fonds propres des banques publiques. L'objectif visé est d'amener progressivement les banques aux standards de solvabilité édictée par la BRI et de leur permettre d'affronter la concurrence suite à l'ouverture du secteur aux investisseurs privés.

L'opération d'assainissement patrimonial et de restructuration des banques publiques s'est déroulée séquentiellement en plusieurs étapes dont les plus distinctes : (1990–1992), (1996–1998), (2000–2007) et (2008-2012). Elle a pris trois formes :

- la première relative à un assainissement des créances non performantes racheté par le Trésor sous forme d'obligations.
- la seconde est une prise en charge, non seulement des pertes de change mais aussi des différentiels d'intérêt sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements.
- La dernière est une mise à niveau des fonds propres des banques publiques effectuée en cash pour le renforcement des fonds propres de base et en titres participatifs pour renforcer les fonds propres complémentaires.

Les créances non performantes rachetées par le trésor pendant la première étape (1990-1992) ont atteint 297,3 milliards de DA⁴⁴. Ces créances ont été rachetées par le Trésor sous forme d'obligations sur 20 ans et au taux d'intérêt de 5%⁴⁵.

Ensuite le dispositif de restructuration de créances bancaires dit « dispositif banques – entreprises » a été mis en œuvre au cours de la deuxième période (1996-1998), dans le but de rendre plus viable la relation banque – entreprise. L'évaluation des créances a permis de distinguer les entreprises viables, pouvant être accompagnées par les banques, et celles non viables. Sur la base de programmes de restructuration des entreprises jugées viables, les banques ont accepté la consolidation d'une partie de leurs découverts en crédits à moyen terme assortis d'un faible taux d'intérêt. Pendant la même période l'assainissement a touché les offices d'importations de certains produits de base ainsi que des entreprises spécialisées. Le rachat de ces créances a été effectué par le trésor au moyen d'obligations à maturité de 12 ans et au taux d'intérêt de 10%.

Au cours de cette étape, une procédure de prise en charge des pertes de change et différentiel d'intérêt a été également mise en place. A fin 1997, les décaissements effectués par le Trésor au titre des pertes de change au profit des banques atteignent 168 milliards de dinars⁴⁶. Les pertes de change postérieures à 1997 ont été transformées en obligations et intégrées dans la troisième étape de rachat de créances des banques⁴⁷. Au titre du différentiel d'intérêt sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements, le Trésor public a réglé aux banques et au titre des exercices 1989 à 1996 un montant de 27,7 milliards de DA.

La troisième étape (2000-2007) a porté sur le rachat des créances sur les entreprises dissoutes, les entreprises déstructurées, les créances inhérentes à des suggestions publiques (gel de découverts, volet social,...) et les créances sur l'agriculture. Ces créances ont été rachetées par le Trésor en 2001 par des obligations à 20 ans et au taux d'intérêt de 6%. Les pertes de change et les différentiels d'intérêts relatifs aux exercices postérieurs à 1997 ont atteint 21.3 milliards de DA et ont été transformés en obligations⁴⁸.

Au cours de cette étape, une mise à niveau des fonds propres des banques par le Trésor s'est effectuée en cash pour le renforcement des fonds propres de base et en titres participatifs pour renforcer les fonds propres complémentaires. L'encours des titres participatifs à fin 2000 (28,9 milliards de dinars) a été racheté par anticipation par le Trésor au cours de l'année 2001. Ce montant a été porté au capital des banques concernées et a permis de renforcer leurs fonds propres de base.

Les efforts d'assainissement ont été poursuivis au cours de la période 2008-2012, les banques publiques ont bénéficié de la transformation de leurs créances non remboursées en titres du Trésor. Les rachats partiels effectués au cours de la période 2008-2012 ont porté sur : les créances agricoles non

⁴⁴ Rapport de la B.A, 2008 ; p110

⁴⁵ Benbelkacem. D, Directeur Central de la B.A. « Reformes récentes du secteur bancaire », document disponible sur internet.

⁴⁶ Rapport de la B.A, 2008 ; p112

⁴⁷ Rapport de la B.A, 2008 ; p112.

⁴⁸ Rapports de la B.A, 2008 p112

remboursées, les créances sur les entreprises publiques dissoutes, les créances sur les entreprises publiques déstructurées et les créances sur les entreprises privées surendettées⁴⁹.

Dans le cadre de l'opération de restructuration des banques publiques, l'état propriétaire a procédé à une gigantesque opération de mise à niveau de leurs fonds propres. Le montant total attribué par le Trésor aux banques publiques au titre des fonds propres s'éleva à 238,8 milliards de dinars. Un montant de 107,7 milliards de dinars a été versé cash et un autre de 131,1 milliards de dinars en titres participatifs. Le Trésor a racheté une partie des titres participatifs émis durant la décennie 1990 et a également émis d'autres titres participatifs au cours de la décennie 2000, soit 32,9 milliards de dinars de remboursement net. Au total, les titres participatifs détenus par les banques publiques en fin 2012 étaient à 98,2 milliards de dinars⁵⁰.

1.1.2. Libéralisation progressive des taux d'intérêt

Depuis l'indépendance jusqu'à 1989, les autorités monétaires ont poursuivi une politique des taux d'intérêt administrés assortie d'un régime de commissions et des conditions de banque appliquée à la clientèle fixé par la réglementation. Cette politique de faibles taux d'intérêt accompagnée de taux d'inflation plus élevés rendaient les taux d'intérêt réels négatifs.

La libéralisation des taux d'intérêt a été l'une des premières mesures importantes dans la réforme du système financier algérien. Elle fût graduelle et a conféré aux banques une autonomie dans la prise de décision. Les taux créditeurs ont été libéralisés en 1990, tout en maintenant les taux débiteurs plafonnés. A partir de 1991, le taux de réescompte a été réajusté pour encourager les banques à se tourner vers la collecte de l'épargne. Seulement, compte tenu du taux de rentabilité de l'économie informelle plus élevé, de l'instabilité politique et la faible qualité des services bancaires, l'activité des banques dans la collecte de l'épargne n'était pas assez fructueuse.

La poursuite du processus de libéralisation des taux d'intérêt s'est traduite par la suppression du plafonnement des taux débiteurs en 1995. En parallèle, la banque centrale a mis en place un ensemble de mesures pour encadrer les taux bancaires. Il s'agissait de la fixation du taux de réescompte, taux pivot de son intervention sur le marché monétaire et du taux sur avances aux banques. Un « *taux plancher* » représentant le coût moyen pondéré des ressources, est communiqué trimestriellement aux banques, et leur sert de taux de référence⁵¹. La levée des restrictions sur les taux a été d'un apport important pour revenir à des taux d'intérêt positifs à partir de 1996, et un retour relatif aux lois du marché, avec même la réduction des marges entre taux débiteurs et créditeurs.

⁴⁹ Rapports de la B.A, 2009 p113, 2011 p85 et 2013 p121.

⁵⁰ Rapports de la B.A, 2012 p122.

⁵¹ Ilman.MC. (2007), " Efficacité de la politique monétaire en Algérie (1990-2006) : Une appréciation critique", in 11èmes Rencontres Euro-Méditerranéennes « Le financement des économies des pays riverains de la Méditerranée» Nice, 15-16 novembre. P8.

1.2. Les évolutions récentes du système bancaire

L'évolution du système bancaire algérien pendant la décennie deux milles (2000-2012), semble obéir à deux objectifs : préservation de la solidité du système bancaire et modernisation du système bancaire par l'introduction massive des nouvelles technologies de l'information et de communication. Le premier objectif était du ressort de l'Etat, détenteur des capitaux des banques publiques sous le contrôle de la Banque d'Algérie. Il s'agissait de la consolidation du bilan des banques notamment après les scandales de faillite qui ont secoué deux banques privées(El Khalifa Bank et la BCIA) et d'autres scandales d'ordre financier qui ont touché deux banques publiques (BNA et BADR)⁵². Quant au deuxième objectif, c'est-à-dire celui de la modernisation du système bancaire par l'introduction des nouvelles technologies de l'information, il s'est avéré qu'il est plus que primordial, au moins pour deux raisons objectives. La première réside dans la volonté des autorités publiques de diminuer l'utilisation de la monnaie fiduciaire dans les transactions commerciales et d'améliorer ainsi l'approfondissement financier. La deuxième, réside dans la volonté de faire baisser les coûts d'exploitation des banques et l'amélioration des services offerts à la clientèle par la généralisation de ces outils technologiques.

1.2.1. Amélioration du cadre réglementaire et du contrôle interne

La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit a été amendée par l'ordonnance N°01-01 du 27 février 2001, puis remplacée par l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Les amendements apportés en 2001 ont été introduits, par l'ordonnance N°01-01, modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision dans la politique monétaire du pays. Ces amendements portent principalement sur la dissociation des fonctions du conseil de la monnaie et du crédit en le scindant en deux organes :

- Le premier est constitué du Conseil d'Administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la Banque d'Algérie.
- Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi 90-10. Cette nouvelle composition, tout en maintenant le principe d'indépendance de la Banque d'Algérie, a atténué les déséquilibres en défaveur de l'exécutif.

⁵² La BNA (Banque Nationale d'Algérie) pour une affaire de l'octroi de plus de 32 milliards DA à une entreprise qui a utilisé le montant de crédit pour des fins non économiques. Quant à la BADR (Banque de l'Agriculture et de Développement Rural) qui a connu un grave déficit de trésorerie suite d'un crédit de 64 milliards DA octroyé à une seule entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de papier (Tonic), mise en faillite judiciaire après quelques années puis nationalisée par l'Etat en 2011.

Ensuite, la promulgation de l'Ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit, s'inscrit dans la nécessité de redressement suite à la mise en faillite des deux banques privées : il s'agit de la banque El Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.I.A). La situation a poussé les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, afin que ce genre de scandale financier ne se reproduit plus. Ainsi l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 portant sur la monnaie et le crédit a modifié et remplacé la loi bancaire de 90-10. Ces modifications touchent spécifiquement le système bancaire, et s'articulent autour de deux axes :

- le renforcement des conditions d'agrément et du capital minimum des banques et établissements financiers ;
- l'interdiction d'octroi de crédits aux actionnaires et dirigeants et le renforcement des missions de la Commission bancaire.

Le renforcement des conditions d'agrément intègre la présentation du dossier de constitution qui doit comprendre le programme d'activité, les moyens financiers et techniques que les demandeurs veulent mettre en œuvre ainsi que la qualité des investisseurs et l'origine des fonds⁵³. De plus, les banques et établissements financiers doivent disposer d'un capital, libéré en totalité et en numéraire, au moins égal à 2,5 milliards de dinars pour les banques et à 0,5 milliard de dinars pour les établissements financiers⁵⁴. Dans le cadre du contrôle interne le règlement N° 03-2002 du 28 octobre 2002 de la Banque d'Algérie fait obligation aux banques et établissements financiers –manquante d'un savoir-faire et des compétences nécessaires à la gestion des risques inhérents à leur activité- de mettre en place un système de contrôle interne de leur activité et des risques y afférents , particulièrement par :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- des systèmes d'évaluation et de surveillance des risques et des résultats ;
- une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- un système de documentation et d'information.

Ce système de contrôle intégré répond aux standards internationaux où les banques sont appelées à assurer l'évaluation, la gestion et la maîtrise des risques bancaires, leur permettant de se conformer à la réglementation internationale en vigueur, d'informer les organes délibérants par des rapports périodiques et d'élaborer des manuels de gestion appropriés.

⁵³ Règlement n° 06-02 du 24 septembre 2006, Banque d'Algérie.

⁵⁴ Règlement février n°02-04 du 13 mai 2004, Banque d'Algérie.

1.2.2. Modernisation du système de paiement interbancaire.

En Algérie, les années 2000 ont marqué l'introduction d'énormes progrès technologiques relatifs à la modernisation de l'infrastructure du système de paiement interbancaire. Dans ce cadre, une triple transformation de ce système s'est opérée par⁵⁵ :

- La mise en place d'un système interbancaire de télé compensation des paiements de masse appelé « Algérie-Télé Compensation Interbancaire » (ATCI) capable de prendre en charge tout type d'opération de paiement de masse (virements, prélèvements, opérations initiées avec cartes bancaires, chèques, effets de commerce, etc.) et les rejets associés. Ce système lancé en 2006 par la Société interbancaire de télé compensation, assure le paiement électronique des chèques entre les banques via la transmission de données électroniques des images scannées ainsi que l'acheminement physique, à posteriori, de ces valeurs par courrier express (A.M.E).
- La mise en place d'un système de règlement brut en temps réelle de grands montants et paiement urgents dénommé «Algérien Real Time Settlement» (A.R.T.S) avec la participation des banques, des établissements financiers, du Trésor public, la Poste et le Dépositaire central. Ce système est chargé, via un support magnétique, du paiement de gros montants ou urgents, en temps réel (exécution instantanée des ordres de virement).
- Le lancement, sur le marché bancaire en 2005, de la carte bancaire de retrait et de paiement interbancaire (CIB) valable sur tous les distributeurs automatiques de billets (DAB). Ce réseau de la monétique est assuré par la SATIM, une Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique. Elle gère donc l'ensemble des traitements monétiques effectués via les DAB/GAB auprès des agences bancaires et postales et des TPE (Terminal de Paiement Electronique) sont mis à la disposition des commerçants

L'objectif principal de la modernisation du système interbancaire est la mise en place d'un système de paiement sécurisé, en conformité avec les standards internationaux. Celui-ci permettra en l'occurrence, de réduire la part du cash dans les transactions, d'augmenter la part des paiements scripturaux et de réduire les délais de traitement et de règlement.

Cependant, il y a lieu de noter que les progrès réalisés restent insuffisants, puisque en 2008, le taux de monétisation en Algérie ne dépassa pas 3,50% du nombre d'habitants⁵⁶. Ainsi, avec le nombre insignifiant de cartes de paiement, et de TPE disponibles conjugué avec un état d'esprit de manque de confiance qui règne, la plus grande masse des transactions entre particuliers et commerçants s'effectuent toujours en espèces.

⁵⁵ Rapport de la B.A, 2008 ; p129.

⁵⁶ BOUZAR.C. ; AMMOUR.B., (2011) ; La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie, Les Cahiers du CREAD n°95 /2011, P66.

1.3. L'efficience du système bancaire après la libéralisation financière (2002-2012)

Parmi les indicateurs utilisés dans l'appréciation des performances des institutions financières ; on retrouve généralement :

- Le ratio masse monétaire par rapport au PIB (M2/PIB). Il reproduit la taille du système financier vis-à-vis de la taille globale de l'économie, autrement dit, il reflète le volume des services financiers alloués à l'économie et traduisant l'approfondissement financier. Parmi les travaux qui ont fait référence à ce genre de ratio, on peut citer : Jung (1986), Arestis et Demetriades (1997) ; Leite (2001) ;
- Le ratio Quasi monnaie par rapport au PIB (QM/PIB). Il permet d'apprécier les progrès de l'intermédiation financière dans la mesure où il reflète la croissance des dépôts à terme que les intermédiaires financiers sont supposés gérer pour assurer leur rôle d'accumulation de l'épargne domestique.
- Le ratio des crédits contractés par les banques commerciales par rapport au PIB. Ce type de ratio nous permet d'apprécier l'efficience du système bancaire en matière d'intermédiation et d'allocation des ressources ; car les banques de second rang, comparativement à la Banque centrale, sont susceptibles d'identifier la qualité des investissements et d'augmenter leur quantité en mobilisant l'épargne et en réduisant les coûts ;
- Le ratio des crédits contractés par le secteur privé au total du crédit domestique est un indicateur qui essaie de mesurer la part du secteur bancaire privé dans le financement de l'économie.

Il y a lieu de noter que, la faible maturité financière et l'étroitesse du marché de capitaux à long terme en Algérie font des banques les principaux acteurs de la scène financière ; c'est pourquoi, l'évaluation de la dynamique du système bancaire et l'appréciation de son degré d'efficience par ces ratios nous semble appropriée. L'analyse se limitera à la période 2002-2012 et portera sur l'efficience d'intermédiation, l'efficience d'allocation et de profit.

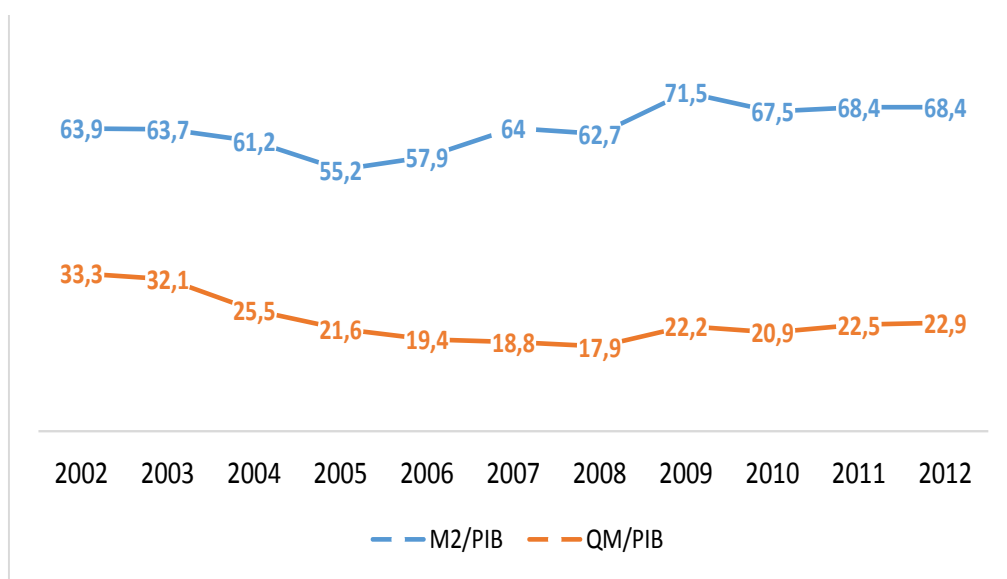
1.3.1. L'efficience de l'intermédiation bancaire

A l'exception de l'année 2005, le ratio M2/PIB marque globalement une tendance d'évolution légère sur la période 2002-2012 (*cf. Figure 03*). En moyenne, le ratio se situe à 60% et illustre la situation de surliquidité de l'économie algérienne liée à la croissance des recettes des hydrocarbures et aux opérations d'assainissement /recapitalisation des banques opérées par le Trésor et accentué à partir 2002⁵⁷. On note également une légère tendance à la baisse de celui-ci entre 2003 et 2005 liée à l'intervention massive de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire. Ainsi pour diminuer la surliquidité globale, réduire le risque inflationniste, et préserver les équilibres macroéconomiques objectif ultime de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a fait appel, dès le

⁵⁷ Le ratio passe donc de 40 % en 2001 à 63.9 % en 2002.

début 2001, à l'instrument traditionnel des réserves obligatoires⁵⁸ ; mais comme cette pratique n'a pas suffi pour stériliser une proportion suffisante des liquidités disponibles sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie a dû recourir à un autre instrument par la reprise directe de liquidités.⁵⁹

Figure 03 : Evolution des agrégats monétaire en % du PIB sur la période (2002-2012)



Source : statistiques de la BCA.

Or, cette situation de surliquidité rend, le ratio M2/PIB un indicateur quasi-inapproprié pour apprécier le développement de l'intermédiation bancaire en Algérie ; puisqu' il est fortement influencé par les recettes des hydrocarbures placées sous forme de dépôt à vue. Si l'on tient compte de cette caractéristique, le ratio quasi monnaie⁶⁰ par rapport au PIB, nous semble au contraire un indicateur plus fiable et plus expressif. Celui-ci a atteint 23 % en 2012 après qu'il était 33% en 2002. En général, le

⁵⁸ Ainsi, Le taux de réserves obligatoires était 6,5% à la fin 2007, il a été augmenté à 9% en 2010 puis à 11% en 2012 après qu'il était 3% en 2001. Fonds Monétaire Arabe, (2009). Base de données du rapport arabe unifié, p.390.

⁵⁹ fin 2002, les montants repris atteignaient 100 milliards de dinars, 400 milliards fin 2004, 1100 milliards fin 2007 et 1350 milliards fin 2012. Banque d'Algérie ; Cadre de politique monétaire en Afrique dans un contexte de mutation du paysage financier : cas de l'Algérie ; Séminaire continental de l'ABCA, 2015.

⁶⁰ Quasi monnaie est l'ensemble des actifs financiers pouvant être transformés rapidement en monnaie. Elle comprend les dépôts à terme, les bons de caisse et les livrets d'épargne.

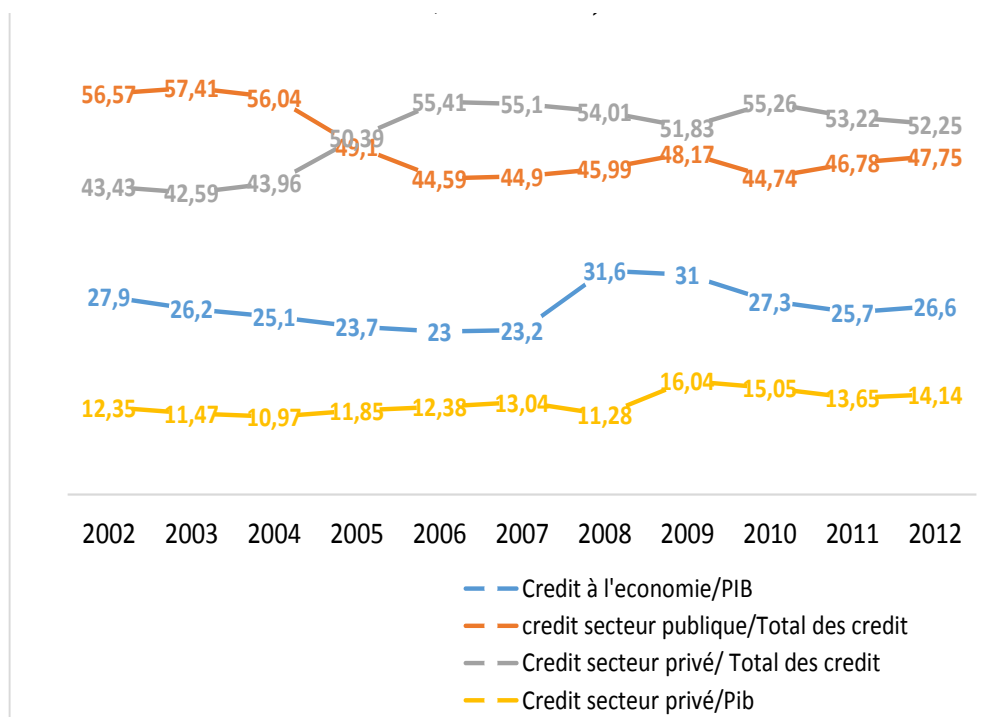
ratio QM/PIB exprime une tendance visible à la baisse pendant toute la période 2002-2012, marquée par une légère reprise à la hausse à partir de 2009 (cf. Figure 03).

L'écart en augmentation continue entre les deux ratios M2/PIB et QM/PIB traduit la faible aptitude des banques commerciales en Algérie à transformer des ressources à vue ou volatiles en ressources à terme ou stables, indispensable pour le financement de la croissance économique.

La libéralisation des taux d'intérêt en Algérie ne semble pas avoir stimulé la croissance de l'épargne stable bancaire puisque le taux du ratio QM/PIB a baissé depuis la mise en place des réformes⁶¹.

En plus de la croissance de l'épargne financière, la croissance des crédits particulièrement au secteur privé est un autre résultat attendu de la libéralisation dans la mesure où les crédits permettent de financer l'investissement. Dans ce sens, on constate que les crédits à l'économie représentent, en moyenne, 26% du PIB (Cf. Figure 04), ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques (surliquidité). Le ratio crédits à l'économie/PIB en Algérie à 26.6% en 2012 reste très faible comparé à celui des pays en développement hors Afrique où il frôla 34% en 2012 (Beck& Cull (2014)).

Figure 04 : Le financement de l'économie sur la période (2002-2012)



⁶¹ Constatations confirmée sur la période 1990-2001 par BENTAHAR .N, 2005, Les Conditions préalables au succès de la libéralisation financière : application aux pays du Maghreb et du Machrek ; Archives-Ouvertes.fr, 2012, P282.

Source : Etabli sur la base des statistiques de la BCA.

D'autre part, il apparaît clairement que le ratio des crédits alloués au secteur privé par rapport au total des crédits s'est amélioré au cours des dernières années de la période étudiée (*Cf. Figure 04*). La discrimination dont était victime le secteur privé n'est plus à l'œuvre ; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir, une croissance rapide à partir de 2004, de la part des crédits octroyés au secteur privé. De 43 % en 2002 et 2004, cette part passe à 50 % en 2005, pour atteindre 55 % en 2010 et 52% en 2012. Cette évolution est la résultante de l'introduction de quelques banques étrangères sur le marché bancaire Algérien et de la politique de soutien des PME par les pouvoirs publics dans le cadre de l'ANSEJ accentuée en Algérie notamment à partir de 2004.

Parallèlement à l'expansion des crédits destinés au secteur privé, la part des crédits accordés au secteur public a connu une contraction remarquable. Cette situation peut s'expliquer par une privatisation d'une partie du secteur public, programme que l'Algérie a adopté depuis l'année 2000.

En revanche, si on observe le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui est de 13% en moyenne sur la période étudiée, on constate qu'il reste très faible surtout si l'on compare par rapport aux pays voisins de l'Algérie où il frôle 40% au Maroc et 60% en Tunisie⁶². Le ratio des crédits bancaires accordés au secteur privé en Algérie est plus faible que celui observé dans les pays à faible revenu hors Afrique que l'on situe à 21% en 2005 (Honohan & Beck (2007)). Notons également que ce ratio a enregistré une baisse notable depuis la mise en place des réformes. Celui-ci, qui était à 86.25% en 1985, a baissé à 74.49% en 1990 et à 48.68% en 1995 ensuite à 29.13% en 2001⁶³. Il chute encore pour atteindre seulement 13% en moyenne sur la période 2002-2012.

Cette analyse, nous a permis de constater que la libéralisation financière en Algérie n'a pas amélioré l'efficacité du système bancaire en matière d'intermédiation financière puisque :

- le ratio crédits à l'économie /PIB qui était en moyenne 58% pendant les dernières années de répression (79-89) a considérablement baissé après la libéralisation financière représentant, en moyenne, 26% du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;
- le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui était à 74.49% en 1990 c'est-à-dire avant libéralisation financière a fortement chuté après la libéralisation financière représentant, en moyenne, 13% seulement du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;
- le ratio de la quasi-monnaie par rapport au PIB a également enregistré une diminution notable depuis la mise en place des réformes.

⁶² Taoufik Rajhi & Hatem Salah, Recherche de l'efficacité et pouvoir de marché des banques en Algérie : investigation empirique sur la période 2000-07, p6.

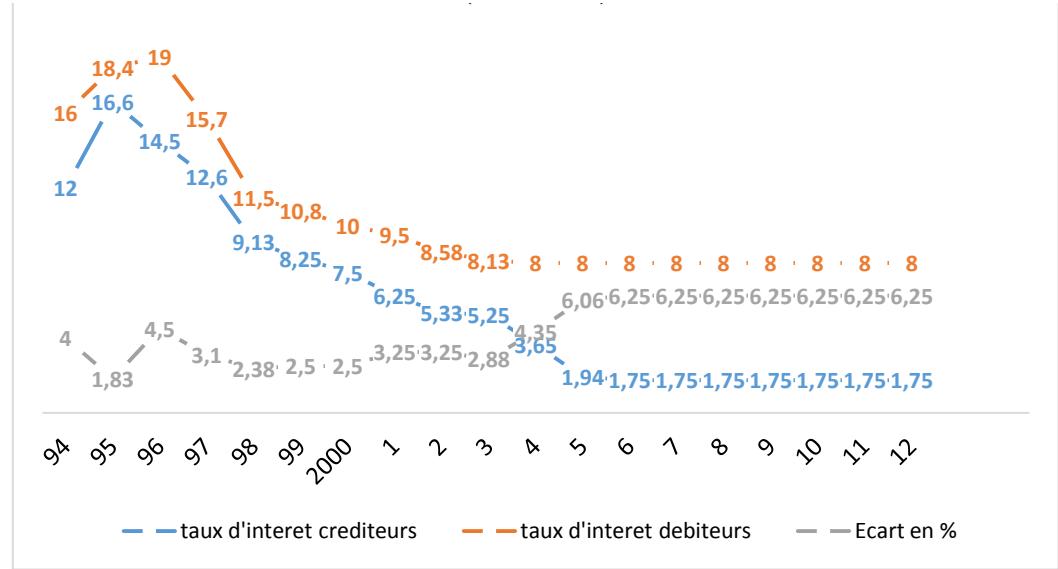
⁶³ BENTAHAR .N, 2005 ; Op Cit P284.

Après avoir analysé l'efficacité des banques commerciales en Algérie en matière d'intermédiation financière nous tontons dans ce qui suit d'apprécier leur efficacité du point vue d'allocation des ressources.

1.3.2. L'efficacité d'allocation des ressources

La première composante du coût du financement, à savoir la marge d'intérêt, mesure l'efficacité micro-économique des institutions financières. La marge entre les taux sur les prêts et sur les dépôts est influencée par la pression de la concurrence. En théorie, la libéralisation financière est censée diminuer l'écart entre les intérêts débiteurs et créditeurs ce qui se traduit par une baisse de la marge d'intérêt appelé également marge d'intermédiation. Mais les banques les plus efficaces maintiennent le même niveau de profit ou l'améliore grâce à la hausse de leur volume d'activités ou à la baisse des charges opérationnels liées à l'exploitation. Bien que cet effet ne peut être directement observable, on peut constituer une idée sur l'impact de la libéralisation des taux d'intérêt sur l'efficacité des banques en matière d'allocation des ressources en observant l'écart entre des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs (cf. Figure 05). Ainsi pour une meilleure appréciation nous prolongeant la période d'examinassions de 1994 à 2012 ce qui nous permettra de mener une analyse comparative.

Figure 05 : Evolution des taux d'intérêts débiteurs Vs créditeurs (1994-2012)



Source : Données de la Banque Mondiale.

Nous constatons que les taux d'intérêts débiteurs comme créditeurs ont connu une chute considérable après leur libéralisation totale, c'est-à-dire après 1995. On peut distinguer que c'est à court terme que l'effet était le plus fort, c'est-à-dire pendant les années qui suivent immédiatement la levée des restrictions sur les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs. Ces taux qui étaient respectivement à 18.4% et 16.6% en 1995 ont connu une diminution accentuée entre 1996-2003 pour se stabiliser respectivement à 8% et à 1.75% entre 2004-2012. Globalement pendant la période 2002-2012 la libéralisation financière en Algérie n'a pas permis de réduire le coût de financement des entreprises auprès des banques ni de mieux rémunérer les épargnants.

L'écart constaté entre les deux taux a connu une évolution inverse. Théoriquement, on pourrait s'attendre à ce que l'écart des taux bancaires soit en légère baisse ; en raison de l'arrivée des banques étrangères qui devrait augmenter des pressions concurrentielles et par conséquent vont contribuer à baisser la marge des taux d'intérêt. Or en réalité, cet écart qui était faible et en diminution après les premières années de libéralisation, a connu une forte augmentation en passant 2.88% en 2003 à 4.35% en 2004 puis à 6.06% en 2005 pour se stabiliser à 6.25% sur toute la période 2006-2012. Cette situation s'explique par la surliquidité du marché monétaire qui caractérise l'économie algérienne particulièrement depuis 2002 et qui permet aux banques de se procurer des ressources à moindre coûts. Mais aussi par le fait que la concurrence sur le marché bancaire Algérien n'a pas atteint le seuil à partir duquel, elle peut exercer une pression pour mener à la baisse les taux d'intérêt débiteurs. Ceci dit que les banques commerciales considérées comme principale source de financement de l'économie algérienne face à un marché financier embryonnaire jouissent incontestablement de marges bénéficiaires d'intérêts importantes.

1.3.3. L'efficience profit

La littérature économique et financière nous dévoile deux indicateurs clés pour apprécier les performances, des institutions financières, notamment en matière de rentabilité : il s'agit de la profitabilité des actifs et le taux de marge bancaire.

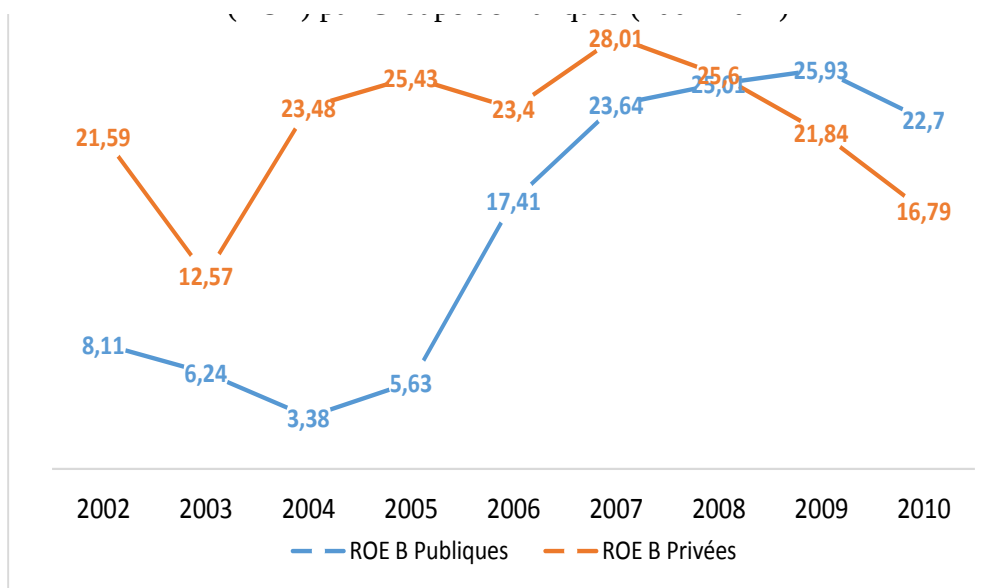
Rentabilité des fonds propres et des actifs

La rentabilité des fonds propres (Return On Equity (ROE)) des banques commerciales en Algérie n'est pas uniforme en termes d'évolution sur la période 2002-2010⁶⁴(cf. *figure 06*) et se situe en général à un niveau relativement élevée si on la compare à la moyenne en Afrique où elle se situe à 20,1%⁶⁵.

⁶⁴ Le manque des données financières relatives aux deux dernières années 2011 et 2012 nous a empêché de les inclure dans l'analyse.

⁶⁵ C'est un taux moyen calculé sur la période 2000-04, Honohan & Beck (2007).

Figure 06 : Evolution du rendement des fonds propres (ROE) par groupe de banques (2002-2012)



Source : statistiques de la BCA.

L'évolution du ROE n'est également pas homogène en termes d'échelle de grandeur entre le groupe public et privé. En effet, l'évolution du ratio ROE des banques publiques marque une augmentation rapide en passant de 3.38% en 2004 à 25.93% en 2009 et 22,7% en 2010. En revanche, le ROE des banques privées enregistre une progression plus prononcée et plus forte par rapport à celle des banques publiques particulièrement au cours de la période 2003-2007 où il atteint les 28%. Entre 2008 et 2010 ce taux a chuté de 25,60% à 16.79%. En général, les banques en Algérie réalisent un niveau de rentabilité presque trois fois plus élevées à celui réalisé par leurs confrères opérant dans le reste du monde⁶⁶.

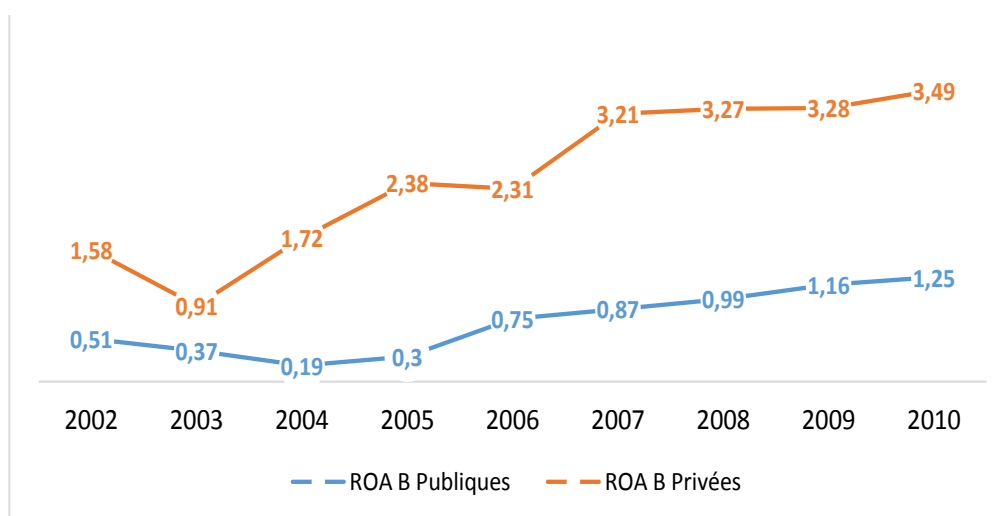
Cependant, il y a lieu de noter que la différence du taux de ROE qui existait entre les banques publiques et les banques privées a connu une contraction remarquable. Ceci dit, qu'après la libéralisation financière et l'introduction de la participation étrangère sur le marché bancaire algérien, la performance en matière de rentabilité des banques publiques s'est améliorée. Nous constatons également que la rentabilité des fonds propres des deux groupes bancaires public comme privée s'est dégradée à partir de l'année 2008 (*cf. figure 06*). Cette baisse constatée du taux de rentabilité des trois dernières années (2008 et 2010) est liée principalement à la crise financière internationale ; qui a poussé les autorités à modifier la loi sur la monnaie et le crédit et à adopter d'autres lois limitant l'accès au

⁶⁶ Taoufik Rajhi & Hatem Salah, Op Cit P9.

crédit à la consommation et à l'obligation de recourir au crédit documentaire pour le paiement des importations. Ces décisions interprétées comme restrictives dévoilent un retour vers la fermeture après la parenthèse ouverte de libéralisation au début des années 90.

Un autre indicateur pertinent de l'efficience profit est celui des résultats par rapport au total des actifs c'est-à-dire le ROA (Return On Assets). Sur la période 2002-2010, on distingue que l'évolution de ce taux (ROA) affiche un écart important entre le groupe des banques publiques et celui des banques à participation étrangère (*cf. figure 07*).

Figure 07 : Evolution du rendement des actifs (ROA) par groupe de banques (2002-2010)



Source : statistiques de la BCA.

Ce taux met en exergue la plus forte performance⁶⁷ des banques privées à participation étrangère avec une moyenne de 2,46%, par rapport à celle des banques publiques réalisant un ratio moyen de 0,71% sur la période 2002-2010. En d'autres termes, les banques privées en Algérie réalisent un niveau de rentabilité trois fois plus élevées que celui réalisé par leurs confrères publics. La faible rentabilité des actifs des banques publiques est due à la qualité de leurs portefeuilles caractérisée par un taux élevé des créances compromises « créances non performantes » et à la part de leur volume d'activité à rendement moins élevé.

⁶⁷ En termes de rendement de leurs actifs productifs.

Il est utile de rappeler que le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire que nous tentons à présent d'analyser.

L'évolution des taux de marge

Au cours de la période 2003-2010, les marges de profit des banques privées et publiques, de niveau inégal, ont évolué en sens inverse (cf. figure 08). Le taux de marge de profit des banques publiques a connu une progression accentuée en continue sur la période 2004-2009, passant d'un taux de 7.46 % en 2004 à 55,15 % en 2009 et à 54,45 % en 2010.

Par contre, le taux de marge bancaire des banques privées a connu une augmentation assez forte entre 2003-2005 pour se stabiliser relativement entre 50 et 48% au cours de la période 2005-2010. La faiblesse de la marge de profit bancaire des banques publiques est due principalement à la faible performance au niveau de la marge d'intermédiation et hors intermédiation⁶⁸. L'augmentation de la liquidité bancaire entre 2002 et 2010, en contexte d'opportunités limitées d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques vers les opérations avec les institutions financières et en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés⁶⁹.

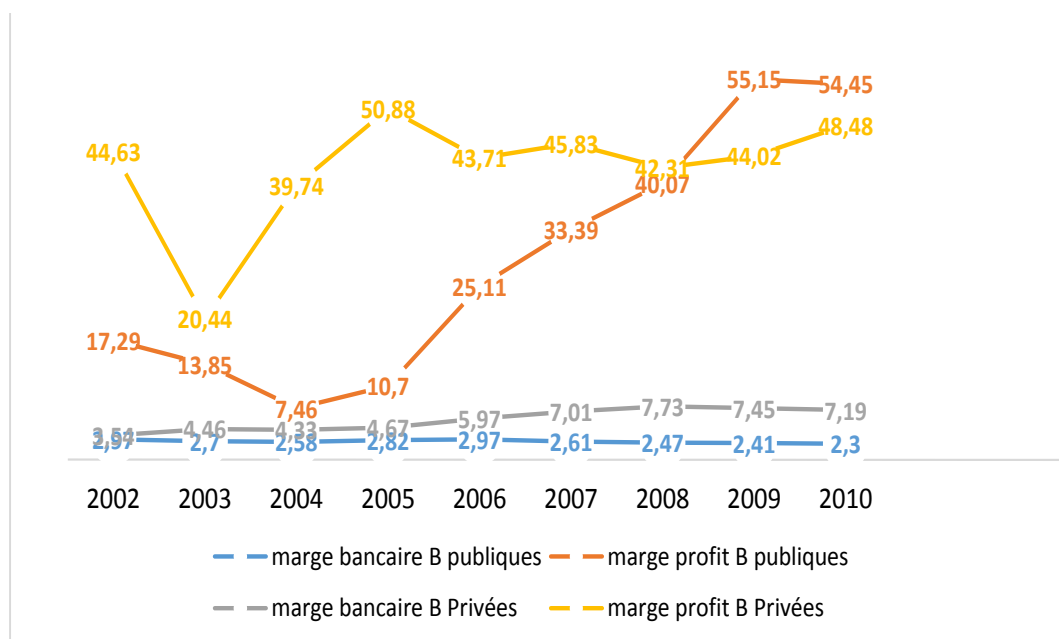
Ainsi ,comparativement aux banques privées, la primauté des opérations avec les institutions financières dans les marges d'intermédiation des banques publiques⁷⁰ (moins rémunératrices que les opérations avec la clientèle) mais aussi le niveau plus important des créances non performantes dans les actifs de ces banques , expliquent le niveau inégal des marges bancaires des deux groupes de banques sur la période 2002-2007.

⁶⁸Rapport de la B.A, 2010 ; p83

⁶⁹ Taoufik Rajhi & Hatem Salah, Op Cit P12.

⁷⁰ Constations faite sur la base de plusieurs rapports de la Banque d'Algérie.

Figure 08 : l'évolution des taux de marge des banques publiques Vs privées (2002-2010)



Source : statistiques de la BCA

Au cours de la période 2002-2010, les marges bancaires des banques privées, en évolution continue, ont progressé favorablement enregistrant un taux moyen de 5.74%. Par contre celle des banques publiques est restée quasiment stable sur toute la période en se situant autour d'une moyenne de 2,64% seulement. C'est pourquoi, l'écart entre les marges bancaires des deux groupes de banques a augmenté en passant de 0,6 % en 2002 à 4,89 % en 2010.

En général, nous constatons une amélioration des performances de rentabilité des banques publiques particulièrement au cours de la période 2005-2010. Ceci dit que les réformes d'assainissement financier, de restructuration-recapitalisation et de modernisation menées dans le cadre de la libéralisation financière, avaient un impact positif sur leur rentabilité.

Conclusion

A l'époque de répression financière, le secteur bancaire algérien était formé, outre la Banque centrale, de cinq banques publiques issues de la nationalisation des banques françaises (1986), d'une banque d'investissement et d'une caisse d'épargne. Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et maintenaient le projet volontariste planifié conduit par l'état dans une perspective d'industrialisation de l'économie. L'objectif principal était de promouvoir le développement des firmes nationalisées au

lendemain de l'indépendance et l'instauration d'un secteur public productif. Les banques étaient régies par un système de planification et d'allocation centralisée des ressources et une gestion administrée de la régulation économique.

Le financement de l'économie dans sa globalité était assuré par l'épargne budgétaire, constituée par l'expansion du secteur des hydrocarbures et l'augmentation de ses recettes d'exportations, c'est pourquoi la mobilisation de l'épargne domestique ne constituait pas une priorité pour les banques.

Durant toute la période de planification, le rôle de la banque centrale était d'assurer la liquidité du Trésor et des banques par le refinancement inconditionnel, entraînant ainsi une importante croissance de liquidité de l'économie Algérienne. La planification a également élargi les prérogatives d'intermédiation du Trésor, alors que les banques primaires étaient utilisées comme des caisses au service des entreprises publiques mais aussi comme des guichets avancés du trésor.

En général, les banques ne disposaient que de très peu d'autonomie de décision et n'étaient astreintes à aucun critère de performance en termes de rentabilité et encore moins de compétitivité. Elles évoluaient dans un cadre institutionnel fortement réglementé et bureaucratique assurant l'emprise de l'état sur l'ensemble des domaines d'activité économique et sociale.

Le choc pétrolier de 1986 et l'accumulation des créances en souffrances des banques liées à la situation financièrement déficitaire des entreprises publiques ; ont renforcé les contraintes budgétaires et ont augmenté la fragilité du système financier mis en place ; conduisant à un désengagement séquentielle de l'Etat du financement de l'économie. De telles défaillances, ont donné lieu à une série de mesures d'ordre institutionnel et politiques visant à accroître l'efficacité du système bancaire dans la mobilisation de l'épargne et l'affectation décentralisée des ressources. C'est ainsi qu'un programme de restructuration a d'abord été entamé dès 1986, pour être complété par des réformes plus profondes concrétisées par la loi 90/10 sur la monnaie et les crédits.

La loi a réhabilité la politique monétaire comme composante de la politique économique et instrument de régulation macro-financière et a permis des progrès considérables dans l'adaptation du secteur aux nouvelles exigences du financement de l'économie de marché. D'autres réformes ont été également entreprises par les autorités pour améliorer le cadre de l'exercice de l'activité bancaire, renforcer la solidité du secteur et améliorer le fonctionnement des banques publiques afin d'accroître l'efficacité, la sécurité et la qualité des services financiers au profit de la sphère réelle.

Cependant, il s'avère d'après l'analyse que nous avons menée, que les réformes de libéralisation financière en Algérie n'ont pas amélioré l'efficacité des banques en matière d'intermédiation financière puisque :

- le ratio crédits à l'économie /PIB qui était en moyenne 58% pendant les dernières années de répression (79-89) a considérablement baissé après la libéralisation financière, représentant en moyenne 26% du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;

- le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui était à 74.49% en 1990 avant la libéralisation financière a fortement chuté après la libéralisation financière, représentant en moyenne 13% seulement du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;
- le ratio de la quasi-monnaie par rapport au PIB a également enregistré une diminution notable depuis la mise en place des réformes.

En matière d'allocation des ressources, la libéralisation financière n'a pas permis de réduire le coût de financement des entreprises ni de mieux rémunérer les épargnants (pendant la période 2002-2012). L'écart constaté entre les deux taux débiteurs et créditeurs considéré comme indicateur déterminant de l'efficacité du système bancaire en matière d'intermédiation financière, a connu une évolution inverse en Algérie. Théoriquement, on pourrait s'attendre à ce que l'écart entre les deux taux bancaires soit en légère baisse, en raison de l'arrivée des banques étrangères qui devrait augmenter des pressions concurrentielles et par conséquent contribuer à baisser la marge des taux d'intérêt. Or en réalité, cet écart qui était faible et en diminution après les premières années de libéralisation, a connu une forte augmentation à partir de 2003. Cette situation s'explique par la surliquidité du marché monétaire interbancaire qui caractérise l'économie algérienne et qui leur procure des ressources à moindre coûts. Mais aussi par le fait que la concurrence sur le marché bancaire Algérien n'a pas atteint le seuil à partir duquel, elle peut exercer une pression pour mener à la baisse les taux d'intérêt débiteurs. Ceci dit que les banques commerciales considérées comme principale source de financement de l'économie algérienne, face à un marché financier embryonnaire, jouissent incontestablement de marges bénéficiaires d'intérêts importantes.

En revanche, les bienfaits de cette libéralisation se sont répercutés sur l'efficacité profit des banques publiques et privées. En matière de rentabilité des fonds propres (ROE), les banques algériennes ressortent en moyenne plus performantes que leurs confrères en Afrique. Les banques privées en Algérie réalisent un taux de rentabilité (ROE) plus élevé que celui des banques publiques. En termes de rentabilité des actifs (ROA), les banques en Algérie demeurent défavorisées par le poids des crédits non performants (particulièrement dans le secteur public) se traduisant par des taux de ROA relativement faibles par rapport à la moyenne en Afrique. La faible rentabilité des actifs des banques publiques est due à la qualité de leurs portefeuilles caractérisée par un taux élevé des créances compromises « créances non performantes » et à la part de leur volume d'activité à rendement moins élevé. Néanmoins, nous constatons en général une tendance d'amélioration des performances des banques publiques en termes de rentabilité des actifs et des fonds propres. Ceci dit que la levée des restrictions sur l'activité des institutions financières mais aussi les réformes d'assainissement, de restructuration/recapitalisation et de modernisation menées dans le cadre de la libéralisation financière, ont eu un impact favorable sur la performance des banques publiques en terme de rentabilité.

CHAPITRE 02 : LIBERALISATION FINANCIERE

INTRODUCTION

La libéralisation financière est une théorie présentée par McKinnon (1973) et Shaw (1973) comme un remède au sous-développement causé par la politique de répression financière. En effet, dans les pays réprimés financièrement, le gouvernement exerce un contrôle rigoureux sur l'activité de l'intermédiation bancaire afin de garantir pour son budget des ressources financières stables et à moindre coût pour mener à bien leurs objectifs économiques. Or, cet interventionnisme a étouffé l'économie dans la mesure où il a conduit à l'augmentation de l'inflation et entravé le système financier de fonctionner efficacement dans la collecte de l'épargne et le choix des investissements ce qui s'est reflété négativement sur la croissance économique.

La libéralisation financière est définie comme un processus de démantèlement de toute forme de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'État sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités des agents sur différents segments du secteur financier, non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle internationale (Boyer *et al.*, 2004). Ces politiques visent à améliorer l'efficacité du système financier, à réduire les risques liés aux variations de change et de taux d'intérêt, et à satisfaire de nouveaux besoins de financement (McKinnon, 1973). Un système financier libéralisé se caractérise par un triple mouvement de libéralisation du secteur financier interne, d'ouverture des marchés financiers et du compte de capital.

Section 01 : L'approche de la libéralisation financière.

1.1 Les avantages de la libéralisation financière.

1.1.1 Les fondements de la politique de la libéralisation financière.

La politique de la libéralisation financière consiste à supprimer la politique de plafonnement des taux d'intérêts, l'annulation des réserves obligatoires, la suppression de la politique d'encadrement du crédit et la libéralisation du compte capital. En fait, le renoncement de l'état de l'administration du système financier permet la détermination du taux d'intérêt réel qui égalise l'offre et la demande des fonds, c'est-à-dire l'épargne et l'investissement. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt réel conduit, d'un côté, à une augmentation de l'épargne (élément préalable à l'investissement) et, de l'autre côté, à une amélioration de l'efficacité allocative du capital dans le sens où les investissements à faible rentabilité sont écartés. L'abandon de la politique d'encadrement du crédit contribue aussi à une amélioration de l'efficacité allocative des crédits et la productivité du capital étant donné que la distribution des crédits se base, désormais, sur des critères de solvabilité et de rentabilité et non pas sur la priorité.

McKinnon⁷¹ (1973) a mis l'accent sur l'importance du taux d'intérêt en tant que élément qui incite les gens à faire de l'épargne laquelle constitue le préalable incontournable à tout investissement. A cet égard, il s'est focalisé, dans son analyse théorique, sur l'importance de la politique de la libéralisation des taux d'intérêt pour encourager l'épargne.

Pour expliquer son postulat, il a décrit une économie fragmentée d'où les liens entre les ménages, qui disposent de surplus monétaire et cherchent d'opportunités d'investissement, et les entreprises, qui ont des opportunités potentielles de production et manquent des ressources financières externes, sont distendus de telle manière qu'on ne peut pas séparer entre les décisions d'épargne (ménages) et les décisions d'investissement (entreprises) à défaut d'existence de marchés financiers.

Dans ce cas, les agents économiques optent largement sur l'autofinancement lequel requiert une accumulation monétaire préalable, c'est-à-dire, une épargne. Cette dernière peut prendre deux formes dissemblables: une épargne sous forme d'actifs réels improductifs mais correspond au mieux le taux d'inflation anticipé, ou une épargne sous forme un dépôt bancaire laquelle est supposée être une fonction croissante avec le taux d'intérêt servi sur les contrats de dépôts. En réalité, ce paradigme de McKinnon est compatible dans une large mesure avec les conditions économiques des pays en voie de développement d'où les banques paraissent incapables de collecter l'épargne des ménages et la mettre à la disposition des chercheurs de fonds. De ce fait, les agents accumulent des encaisses monétaires pour financer leurs investissements.

Dans ce contexte d'analyse, la monnaie et la rémunération attachée à sa détention jouent un rôle fondamental. En effet, l'augmentation du taux d'intérêt réel conduit à l'augmentation des dépôts bancaires lesquels contribuent essentiellement dans la formation du capital. La monnaie et le capital sont, donc, complémentaire, et ils ne peuvent être substituables étant donné que la monnaie, d'un côté, n'est plus considérée comme une richesse, suit à l'accroissement du taux d'intérêt. Et de l'autre côté, elle n'est guère un actif concurrent aux autres actifs (financier ou réel) dans le portefeuille des agents (consommateurs ou producteurs).

En fait, l'augmentation du taux d'intérêt réel modifie le motif de la demande monnaie chez les agents économiques dans la mesure où ils choisissent de posséder soit des actifs financiers ou des actifs réels. Les agents se divisent, donc, en deux catégories : épargnants et investisseurs. Cela veut dire que l'augmentation de la rémunération de la monnaie va permettre la substitutabilité entre les actifs réels et financiers. Par ailleurs, une augmentation du taux d'intérêt réel, par une augmentation du taux d'intérêt nominal ou une baisse du taux d'inflation, conduit à l'émergence et l'expansion d'un marché de fonds prêtables. On assiste, alors, à un processus de monétarisation de l'économie au sens de M2/PIB où les

⁷¹ McKinnon, R. I. (1989). Financial liberalization and economic development: A reassessment of interest-rate policies in Asia and Latin America. *Oxford Review of Economic Policy*, 5(4), 29-54.

agents renoncent la monnaie contre des contrats de dépôts et les banques centralisent une fraction considérable des encaisses monétaires.

Néanmoins, dans son analyse théorique, McKinnon n'a pas souligné le rôle des banques dans l'économie. En effet, il s'est intéressé à l'étude de l'incidence de la libéralisation des taux d'intérêts sur le marché de dépôts bancaires. D'autre part, il s'est placé dans un cadre d'une économie primitive (sans développement financier) où la monnaie est externe dans la mesure où elle ne se transforme pas en crédits. En fait, cette situation ressemble à celle des pays en voie de développement où l'autofinancement, basé essentiellement sur une accumulation antécédente des encaisses monétaires, prévale et les systèmes financiers sont sous-développés.

L'importance de la politique de la libéralisation financière a été, également, mise en évidence par Shaw⁷² (1973). En effet, ce dernier voit que le contrôle des taux d'intérêt et les taux de change créent une demande excédentaire sur l'épargne et les devises, ce qui se traduit par un rationnement. En fait, cette politique oriente les préférences des agents vers l'accumulation des biens d'équipements au lieu des contrats de dépôts et produit un marché de travail dual de telle manière que le secteur industriel s'appuie largement sur le capital dans le processus de production au détriment de la main-œuvre étant donné les faibles taux d'intérêts et taux de change.

La politique de la libéralisation financière déclencherait un processus d'approfondissement financier et stimulerait énormément le développement économique. En fait, l'essence de la libéralisation financière et de l'approfondissement financier est libéralisation des taux d'intérêts réels. Ces derniers témoignent la rareté du capital, stimulent l'épargne et rehaussent les taux de rendement sur les investissements (du fait de la discrimination entre les investissements, exercée par la hausse des taux d'intérêt, si bien que seuls les projets rentables sont acceptés).

Par ailleurs, l'augmentation des taux d'intérêts réels, autrement dit le coût d'usage du capital, induit un changement dans les combinaisons de facteurs de production. En effet, le secteur industriel est, désormais, incité à utiliser davantage la main-œuvre, dans le processus de production, au détriment du capital.

L'augmentation des taux d'intérêts souligne la rareté du capital et exige plus de parcimonie dans son utilisation en le remplaçant par le travail.

⁷² Moore, J. M. (1975). Financial Deepening in Economic Development. By Edward S. Shaw Journal of Money, Credit and Banking, 7 (1).124-130.

Shaw⁷³ postule que la répression financière, sous sa forme la plus fréquente, taux d'inflation élevés et plafonnement des taux d'intérêts nominal, produit des taux d'intérêts réels faibles, voire négatifs, sur les dépôts et les crédits bancaires. Cela conduit à une demande excédentaire des crédits bancaires et stimule la demande des actifs financiers étrangers (libellés en devise étrangères) qui sont souvent obtenus à des prix intéressants à cause de la surévaluation du taux de change et ceci au détriment des actifs financiers domestiques. A vrai dire, la répression financière réduit le taux de l'épargne et de l'investissement et conduit à une mauvaise allocation des crédits dans l'économie ce qui affaiblit la croissance.

Dans ce contexte, Shaw préconise comme thérapie, la libéralisation financière à travers la suppression du contrôle des taux d'intérêts, l'encouragement de la concurrence entre les institutions financières et le contrôle du taux de la croissance de la masse monétaire. Ces mesures pourraient mettre fin à la spécialisation des institutions financière et la fragmentation du secteur financier et assistent à la mobilisation de l'épargne et la restauration de l'efficacité des institutions financières dans l'allocation du capital.

Ainsi, la croissance du produit intérieur brut réduirait le déficit budgétaire grâce à l'augmentation des revenus. La suppression du contrôle du taux de change et l'adoption du système de taux de change flottant, que préconise Shaw, conjointement avec la politique de libéralisation des taux d'intérêts pallieraient le déséquilibre extérieur de l'économie. De facto, la libéralisation des taux d'intérêt et des taux de change encourage la demande des actifs financiers domestiques et l'exportation et réduit la demande pour les emprunts à l'étranger et l'importation.

La libéralisation des taux d'intérêts nominaux n'est pas le seul instrument de la politique de la libéralisation financière. En fait, il existe un autre instrument par lequel le gouvernement peut donner aux intermédiaires bancaires plus de liberté notamment dans le processus de prêt. Il s'agit, en effet, de la suppression des réserves obligatoires.

Les réserves obligatoires remplissent deux fonctions traditionnelles. Elles servent comme un instrument pour assurer les déposants contre le problème de liquidité en cas des crises et des paniques bancaires. Elles sont un instrument de la politique monétaire dans la mesure où elles permettent de stabiliser le multiplicateur monétaire, contrôler l'expansion de la masse monétaire et du crédit, réduire la dépendance des banques primaires à la banque centrale en matière de la demande de monnaie centrale. Les réserves obligatoires constituent, également, une source de revenu pour la banque centrale (seigneuriage) pour financer le déficit budgétaire.

⁷³ Cole, D. C. (1974). Financial Deepening in Economic Development. By Edward S. Shaw. The Journal of Finance, 29(4).1345-1348.

D'autre part, les réserves obligatoires peuvent agir comme une taxe sur les banques dans la mesure où elles les rendent moins compétitives, en matière d'octroi des crédits, comparativement aux autres institutions financières.

Face à ce dilemme des réserves obligatoires, Di Giorgio⁷⁴ (1999) a essayé de montrer, à l'aide d'un modèle théorique, quel est le taux optimal du coefficient des réserves obligatoire dans une économie. En effet, Di Giorgio a montré que le taux des réserves obligatoires dépend inversement avec le niveau du développement financier.

Ce dernier est représenté par le niveau des coûts du monitoring qui reflètent le contexte juridique, l'organisation et la structure des intermédiaires financiers. Une économie développée financièrement (qui se caractérise par une baisse des coûts de la production de l'information et du monitoring) a un taux des réserves obligatoire faible par rapport à une économie qui a un système financier sous-développé.

Sellon & Weiner⁷⁵ (1996) voient que le rôle des réserves obligatoire en tant que moyen de sécurité contre le problème de liquidité est décliné avec l'émergence des institutions de garantie de dépôts. Quant à son rôle comme un instrument de la politique monétaire, récemment les autorités monétaires s'intéressent davantage à l'opération de « l'Open Market » comme instrument monétaire car elle est plus rapide et facile. La baisse de la part de marché des intermédiaires financiers sur le marché du crédit à cause du phénomène de la désintermédiation financière et l'apparition de nouveaux produits financiers substitués au crédit bancaire ont rendu les réserves obligatoires, comme un instrument de contrôle de l'offre de crédit, moins efficace et rendent les banques moins compétitives relativement à d'autres prêteurs. En outre, quand bien même les autorités ne réduiraient pas le coefficient des réserves obligatoire, ces dernières pourraient être contournées par les innovations financières (comme les certificats de dépôts, eurodollars).

Ce déclin du rôle des réserves obligatoires tant comme procédé de sécurité que comme instrument pour le contrôle de l'offre monétaire a conduit certains pays (Belgique, Danemark, Suède, Canada) à l'annulation de constitution de réserves obligatoires, et pour d'autres (France, Royaume-Unis et les Pays-Bas) à la réduction du taux des réserves obligatoires.

Ejaz Ghani (1992) a enquêté empiriquement, dans un échantillon de 52 pays et sur une période allant de 1965/89, la relation entre le développement financier et la croissance économique. En effet, il a étudié, d'un côté, le rapport entre les politiques répressives, entre autre le plafonnement des taux d'intérêts et la

⁷⁴ Di Giorgio, G. (1999). Financial development and reserve requirements. *Journal of Banking & Finance*, 23(7), 1031-1041.

⁷⁵ Sellon Jr, G. H., & Weiner, S. E. (1996). Monetary policy without reserve requirements: Analytical issues. *Economic Review-Federal Reserve Bank of Kansas City*, 81(4), 5.

détention des réserves obligatoires, et les indicateurs de développement financiers à savoir la structure du système financier, l'indice de l'approfondissement financier et les ratios crédits accordés aux secteur privé/PIB et crédits accordés aux secteur public/PIB. De l'autre côté, il a mis en lumière l'impact des politiques répressives sur le taux de la croissance économiques⁷⁶.

En focalisant sur la politique des réserves obligatoires, les résultats ont révélé qu'il y ait, d'une part une relation positive entre le ratio réserves obligatoires sur la somme des actifs du système financier et le ratio crédits accordés au secteur public rapportés au PIB. Et, une relation négative entre le ratio réserves obligatoires sur la somme des actifs du système financier et le ratio crédits accordés au secteur privé rapportés au PIB. En fait, Cela signifie que le gouvernement soutient l'emprunt public par le biais des réserves obligatoires et évince le secteur privé du marché du crédit.

En outre, l'effet négatif des réserves obligatoires sur le développement financier est confirmé, premièrement, par la relation négative entre le ratio réserves obligatoires sur la somme des actifs du système financier et l'indice de l'approfondissement financier. Deuxièmement, la relation négative entre la structure du système financier, mesurée par le ratio la somme des actifs de la banque centrale divisé sur la somme des actifs du système financier, et l'indice de l'approfondissement financier. Et, troisièmement, la relation négative entre l'indice de l'approfondissement financier et la structure du système financier.

Quant à l'influence des politiques répressives sur la croissance économique, les résultats ont montré que le coefficient des réserves obligatoires est lié inversement avec le taux de la croissance du PIB tête dans la mesure où la baisse du coefficient des réserves obligatoires est associée avec une amélioration de la croissance économique.

Par ailleurs, la substitution du coefficient des réserves obligatoires, dans le modèle de régression, par les deux ratios : crédits accordés au secteur privé/PIB et crédits accordés au secteur public/PIB, ont montré que le taux de croissance du PIB tête est lié positivement avec le premier ratio et négativement avec le deuxième ratio.

Cela signifie que la facilité d'accès aux crédits pour le secteur privé conduit à une amélioration de la croissance économique.

L'auteur a conclu que, les pays réprimés financièrement (coefficient élevé de réserves obligatoires et faible taux d'intérêts réels) sont caractérisés par des marchés financiers peu profonds et de faible taux de croissance économiques. Cependant, l'élimination de l'administration du système financier (faible réserves obligatoire, faible ratio de structures financière) et la suppression de la politique de crédits

⁷⁶ Ghani, E. (1992). How financial markets affect long-run growth: a cross-country study (Vol. 843).

sélective (faible ratio crédits accordés au secteur public/PIB), conduit à une amélioration de la croissance économique.

La libéralisation de l'activité des intermédiaires financiers (libéralisation des taux d'intérêt et réduction des réserves obligatoires) pourrait être accompagnée avec une libéralisation du compte capital, c'est-à-dire une libéralisation des mouvements des capitaux. En effet, le compte capital est une composante, conjointement avec le compte courant, de la balance des paiements. Il retrace les capitaux qui franchissent les frontières d'un pays donné. On enregistre principalement dans ce compte les montants des investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille et les emprunts bancaires.

La libéralisation du compte capital consiste à supprimer toutes les restrictions quantitatives ou réglementaires qui empêchent la libre circulation des capitaux.

Néanmoins, en raison des éventuelles risques attachés aux fluctuations des mouvements de capitaux, notamment dans les économies qui adoptent un régime de taux de change fixe, nombreux pays dans le monde prennent le contrôle du compte capital, en établissant des barrières à l'entrée ou à la sortie des capitaux, afin de se prémunir contre la fuite de l'épargne domestique, l'instabilité de taux change et d'autres risques macroéconomiques inhérents aux sortie brusque de capitaux⁷⁷.

Le degré du contrôle du compte capital varie d'un pays à l'autre en fonction de la structure et les objectifs économiques. Par exemple, un pays qui a un système bancaire archaïque contrôle sévèrement le compte capital pour s'opposer contre la fuite des capitaux. D'autres pays préfèrent un contrôle sélectif en privilégiant les investissements étrangers directs étant donné leur caractère stable relativement à d'autres formes de capitaux.

La libéralisation du compte capital à plusieurs avantages. En fait, elle contribue à la canalisation de l'épargne internationale vers les meilleurs emplois et l'amélioration de l'efficacité allocative des ressources financière, la diversification du risque internationalement et le développement financier. Ainsi, la facilité d'accès aux marchés internationaux de capitaux permet aux pays de se protéger contre les fluctuations du revenu national dans la mesure où ils maintiennent la stabilité de la consommation nationale. En outre, la libéralisation du compte capital peut être considérée en tant qu'un signe de la performance économique du pays et d'intégrité de ses politiques économiques élaborées par ses décideurs. En plus, elle supprime la méfiance des investisseurs domestiques et étrangers qui pourraient retirer subitement leurs capitaux.

⁷⁷ Ayhan Kose & Eswar Prasad (2004). La libéralisation du compte de capital. Finance & Développement. 50-51.

L'impact de la libéralisation du compte capital sur la croissance économique a fait l'objet de plusieurs études. Dans ce contexte, on note l'étude de D. Quinn⁷⁸ qui a enquêté empiriquement, dans un échantillon de 58 pays et une période 1960/89, la relation entre la libéralisation du compte capital et le taux de croissance économique.

A cet effet, Il a régressé le taux de croissance du PIB tête et d'autres variables impliquées dans la croissance économiques tel que la part des investissements dans le PIB et le taux des inscriptions scolaires, avec un indicateur qui mesure l'intensité du contrôle du compte capital qui prend son nom "Quinn".

Cet indicateur est construit en attribuant séparément un score pour les deux catégories du compte capital à savoir le compte de paiement et le compte de réception. Pour chacune des deux catégories le score (0) indique que les paiements sont interdits, (0.5) indique qu'il y ait des restrictions quantitatives ou d'autres restrictions réglementaires, (1) indique que les transactions sont soumises à des lourdes taxes, (1.5) indique qu'il y ait un allègement de taxes, et enfin le score (2) indique que les transactions sont libres de restrictions ou de taxes. La somme des valeurs des deux catégories serve comme indicateur de mesure de degré de contrôle du compte capital et elle varie entre [0-4]. Selon Quinn, les valeurs entre [0-2] signifient que le compte capital est plus contrôlé, et les valeurs entre [2.5 - 4] signifient que les transactions avec le monde extérieur sont libres.

L'auteur a constaté que le changement dans le contrôle du compte capital a un effet significatif sur le taux de croissance du PIB tête. En d'autres termes, la libéralisation du compte capital stimule la croissance économique étant donné que la libéralisation des transactions financières est accompagnée avec une libéralisation des biens et services. Donc, l'effet significatif de l'ouverture du compte capital sur la croissance économique pourrait refléter la dépendance entre le compte capital et le compte courant.

L'effet de la libéralisation des mouvements des capitaux sur la croissance économique a été, également, mis en évidence par Klein & Olivei⁷⁹.

En effet ces auteurs ont, d'abord, étudié le rôle de la libéralisation du compte capital sur le développement financier. Ensuite, ils ont étudié l'effet du développement financier sur la croissance économique. L'échantillon inclut 82 pays développés et en voie de développement sur une période allant de 1986 à 1995.

La démarche consiste à régresser le changement de l'indice de l'approfondissement financier sur l'indicateur de libéralisation du compte capital baptisé "Share". Ce dernier est calculé par le nombre

⁷⁸ Edison, H. J., Klein, M. W., Ricci, L. A., & Sløk, T. (2004). Capital account liberalization and economic performance: Survey and synthesis. IMF Staff Papers, 220-256.

⁷⁹ Edison, H. J. & al (2004). Op.cit.

des années de la libéralisation du compte capital divisé sur la période d'étude. L'indice "Share" reflète la proportion des années durant lesquelles les pays ont libéralisé leurs comptes capitaux.

Les auteurs ont remarqué que la libéralisation du compte capital a un effet significatif sur l'approfondissement financier des pays de l'échantillon. Cependant, pour s'assurer de ce résultat, ils ont divisé les pays de l'échantillon en deux groupes à savoir les pays de l'OCDE et pays hors l'OCDE. L'étude a montré que la libéralisation du compte capital a un effet significatif sur l'approfondissement financier seulement pour les pays de l'OCDE. En outre, la régression du PIB tête sur l'indice de l'approfondissement financier donne également un effet positif. Klein & Olivei ont conclu que la libéralisation du compte capital affecte positivement le taux de la croissance économique. Cependant, ce résultat n'est pas identique pour tous les pays. En fait, les pays développés sont les plus bénéficiaires de la libéralisation des mouvements des capitaux. Klein & Olivei postulent que l'environnement économique doit, auparavant, être prêt à supporter les changements causé par les mouvements de capitaux en possédant de fortes et diverses institutions financières.

Une autre étude empirique présentée par Edwards⁸⁰ a corroboré le résultat de Klein & Olivei selon lequel la libéralisation des mouvements de capitaux n'est profitable, en termes de croissance, que pour les pays développés économiquement.

En effet, l'estimation économétrique a montré que les indicateurs de libéralisation du compte capital à savoir "Quinn" et " Δ Quinn" sont liés significativement avec le taux de croissance du PIB tête des 60 pays de l'échantillon dans les années 80. Néanmoins, le résultat est dissemblable en utilisant l'indicateur "Share". Edwards voit que la libéralisation du compte capital est préjudiciable pour la croissance économique des pays sous-développés, toutefois, elle a favorisé la croissance des pays industrialisés et les pays émergents.

Rodrik⁸¹ (1999) et Klein (2003) ont montré que la libéralisation des mouvements des capitaux contribue essentiellement à la croissance économique des pays qui ont un revenu moyen. En d'autre terme, Cela signifie que les pays développés et sous-développés ne profitent pas, en terme de croissance économique, de l'ouverture du compte capital. En fait, les auteurs admettaient que pour bien profiter des mouvements de capitaux il faut que ces pays disposent de diverses institutions financières, une réglementation financière appropriée et des institutions de supervision.

Donc, malgré les méthodes utilisées pour examiner la relation entre la libéralisation du compte capital et la croissance économique, les aboutissements empiriques sont, en quelque sorte, convergentes quant à l'effet réel et positif de la libéralisation du compte capital sur la croissance économique.

⁸⁰ Edison, H. J. & al (2004). Op.cit

⁸¹ Edison, H. J. & al (2004). Op.cit.

En réalité, il est évident qu'il y a une unanimité de la part des protagonistes de la théorie de la libéralisation financière à propos de l'effet favorable de la libéralisation domestique et extérieure du secteur financier sur la croissance, l'emploi et l'amélioration du bien-être. Cependant, il est intéressant de connaître si la libéralisation des taux d'intérêts et du compte capital doit être faite de manière simultanée ou séquentielle.

Bacchetta⁸² (1992) a étudié, à travers un modèle théorique, les conséquences de la libéralisation du système financier domestique et du compte capital sur l'économie.

Cette étude théorique a tenté d'analyser l'évolution de l'épargne et l'investissement ainsi que la position du compte capital après, d'abord, une libéralisation simultanée, c'est-à-dire, une libéralisation du système financier domestique accompagnée d'une libéralisation du compte capital. Ensuite, une libéralisation séquentielle, c'est-à-dire, une libéralisation du système financier domestique suivie par une libéralisation du compte capital.

Premièrement, dans le cas d'une libéralisation simultanée. L'abandon du contrôle du compte capital oriente l'épargne vers les placements rémunérés davantage. Il y aura une fuite de capitaux lorsque le taux d'intérêt domestique est inférieur au d'intérêt étranger, ou une entrée de capitaux dans le cas inverse. L'effet réel de cette libéralisation est appréhendé à travers l'étude de la transition de l'économie d'une situation de répression financière, où l'état fixe les taux d'intérêt arbitrairement et empêche les mouvements des capitaux, vers une libéralisation domestique et extérieure simultanément. Dans ce cas, la libéralisation interne implique une augmentation du stock du capital, une augmentation du service de la dette public du fait de l'augmentation des taux d'intérêt et une perte dans les ressources fiscales à cause de l'annulation des impôts sur les intérêts. Par contre, l'effet net sur les flux de capitaux internationaux est ambiguë du moment où la libéralisation du compte capital a conduit à une entrée suivie d'une sortie de capitaux.

Deuxièmement, dans le cas de libéralisation séquentielle, si l'état libéralise le compte capital avant le système financier domestique, l'économie se comporte de la même façon que dans la libéralisation simultanée. Cependant, elle se comporte autrement dans le cas opposé. La libéralisation domestique conduit, d'abord, à une augmentation du taux d'intérêt domestique ce qui accroît l'épargne et l'accumulation du capital mais également le coût du service de la dette publique. La libéralisation des taux d'intérêt risquerait, également, d'éroder les recettes publiques en raison de la baisse de la fiscalité des intérêts. Ensuite, la libéralisation des mouvements des capitaux conduit à court terme aux mêmes effets de la libéralisation simultanée dans la mesure où une entrée des capitaux sera suivie de sortie de capitaux. Néanmoins, à long terme, l'économie témoigne une sortie nette de capitaux. En outre, la

⁸² Bacchetta, P. (1992). Liberalization of capital movements and of the domestic financial system. *Economica*. 465-474

libéralisation du système financier domestique avant le compte capital amortie les fluctuations des mouvements de capitaux à moyen terme.

En conclusion, l'effet de la libéralisation tant simultanée que séquentielle est identique sur l'épargne l'investissement et les finances publiques si bien qu'elles mènent à la recrudescence de l'épargne et l'investissement, l'érosion des recettes fiscales et l'augmentation du fardeau de la dette publique. Quant à l'influence du compte capital, les deux cadences de libéralisation ont un effet ambigu sur la position du compte capital dès lors que la libéralisation extérieure est accompagnée de sortie suivie d'entrée de capitaux ou vis-versa.

1.1.2 Analyse critique de la politique de la répression financière.

La répression financière désigne un ensemble de lois, de réglementations et de restrictions qui incluent des plafonnements des taux d'intérêts, la constitution des réserves obligatoire très élevés, un contrôle des mouvement de capitaux, un plafonnement des crédits où bien une sélectivité dans l'octroi des crédits vers les secteurs jugés prioritaires et la domination des banques par l'état.

Dans les pays réprimés financièrement, le gouvernement exerce un contrôle direct sur le système financier dans le but de s'en servir pour financer le budget de l'état et profiter des faibles coûts sur les fonds soulevés sur le marché domestique sans recours à des nouvelle législations qui recommandent de nouvelles augmentations des impôts où des taxes. Néanmoins, cette politique a été critiquée par les apôtres de l'approche de la libéralisation financière pour avoir empêchée l'action des intermédiaires financiers dans l'allocation du capital de façon efficace et nuire par conséquent la croissance économique.

Giovannini & De Melo (1993) ont mis en lumière l'interaction entre la politique de la répression financière et les finances publiques pour montrer pourquoi certains pays fait recours à cette politique⁸³.

À cet effet, les auteurs ont mesuré, dans un échantillon constitué de 25 pays et une période entre 1974/87, les recettes fiscales annuelles issues des contraintes imposées, à la fois, sur le compte capital et sur les prix et les quantités dans le système financier domestique. Ces contraintes, expriment la taxe-répression financière et la taxe-inflation lesquelles constituent une source de financement de budget de l'état.

Giovannini & De Melo pensaient que, dans un contexte de répression financière, le gouvernement peut s'endetter du marché domestique avec un taux d'intérêt artificiellement bas (taxe-répression financière).

⁸³ Giovannini, A., & de Melo, M. (1993). Government Revenue from Financial Repression. The American Economic Review. 953-963

En effet, le gouvernement maintient le taux d'intérêt nominal au-dessous des taux en vigueur de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie domestique. Le gouvernement peut, aussi, adopter une politique inflationniste, à un niveau donné des taux d'intérêt nominaux, pour maintenir le taux d'intérêt réel à niveau bas (taxe-inflation). En fait, Il est évident qu'il existe une certaine complémentarité entre la taxe-inflation et la taxe-répression financière ce qui explique la survenance de l'inflation dans les pays réprimés financièrement. En outre, la répression financière peut soutenir aussi l'inflation dans la mesure où la limite des instruments financiers conjuguée avec des taux d'intérêt réel négatif (la taxe-répression financière) augmentent la demande de monnaie et par conséquent la taxe-inflation.

Le calcul des recettes fiscales de la taxe-répression financière des pays de l'échantillon montre que le montant des recettes fiscales de la taxe-répression financière rapporté au PIB varie entre 3% et 6% et le montant des recettes fiscales de la taxe-répression financière par rapport au montant global des recettes fiscales varie entre 11% et 40%. Ces chiffres indiquent l'ampleur de la dépendance des pays réprimés financièrement aux recettes fiscales qui découlent de la répression financière et permet de prévoir les dommages que pourrait subir le budget étatique si le gouvernement décide de libéraliser l'activité des intermédiaires financiers. Dans ce cas, la libéralisation financière devrait être accompagnée avec des réformes fiscales profondes afin de restaurer les pertes des recettes de la taxe-répression financière.

L'analyse de la répartition de la dette publique dans les pays de l'échantillon a montré qu'une part importante des obligations d'état (en moyenne 24%) est détenue par les banques commerciales comparativement aux autres institutions financières et à la banque centrale. Ainsi, les banques commerciales détiennent une part considérable de la dette du public (à l'ordre de 37%). Toutefois, puisque les banques sont rémunérées par de faibles taux d'intérêt sur les obligations d'état, cela les conduit à fixer des taux d'intérêt bas sur leurs dettes, c'est-à-dire les dépôts d'épargne et les dépôts à terme. Alors, les ménages sont pénalisés, à l'instar des banques, par la taxe-répression financière.

Il apparaît clairement que les banques commerciales jouent un rôle primordial dans le financement de l'état. Or, une libéralisation financière pourrait menacer l'existence de ces institutions. La libéralisation financière incite les banques à exhausser les taux d'intérêts servis sur l'épargne pour empêcher sa fuite à l'étranger ce qui accroît leurs coûts. Cependant, si les taux d'intérêts sur les obligations d'état ne sont pas reconsidérés à la hausse pour s'adapter aux nouvelles circonstances, la faillite des banques est inéluctable. Désormais, le budget étatique supportera, suite à la libéralisation financière, des charges financières inhérentes aux renflouages des banques en difficultés, ou bien, des coûts élevés du service de la dette à cause de l'augmentation des taux d'intérêt.

D'autres éventuels risques de la libéralisation financière pour les pays étudiés sont liés à l'appréciation du taux de change. En fait, la répression financière par le plafonnement du taux d'intérêt nominal au-dessous des taux en vigueur de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie domestique constitue une source fiscale pour l'état. Cette source pourrait être érodée à mesure que l'état dérègle le système

financier puisque les anticipations du changement du taux de change (taux de change espéré) dépendent au différentiel des taux d'intérêt.

Giovannini & De Melo⁸⁴ ont comparé aussi les recettes de la répression financière avec le seignuriage mesuré par le ratio masse monétaire divisée sur le PIB. Ils ont conclu que, pratiquement, la moitié des pays de l'échantillon ont des recettes de la répression financière issue du seignuriage ce qui confirme la relation entre la répression financière et la taxe-inflation.

Ces enseignements ont révélé l'importance des recettes fiscales, tirées de l'administration du système financier par l'état, dans les pays réprimés financièrement. En effet, les avantages de la répression financière pour les finances publiques dans ces pays sont substantiels de telle sorte qu'une libéralisation financière pourrait causer de sérieux problèmes si le gouvernement n'établit pas de réformes fiscales visant à restaurer l'épuisement des recettes fiscales dû à la libéralisation.

Cependant, Giovannini & De Melo citaient une étude faite par R.H. Gordon et J. Levinsohn à travers laquelle ils ont montré que la gestion des impôts pour certains pays (la réforme du système fiscal) nécessite des coûts d'administration très élevés.

Pour cette raison ces pays ont préféré la répression financière. Cependant, malgré l'importance des recettes fiscales émanées de la politique de la répression financière, son adoption ne doit pas être justifiée si le gouvernement pourrait instaurer de nouvelles impositions.

Gupta & Lensink [1997] ont étudié les conséquences de la politique de la répression financière, favorisée par certains pays comme source pour financer le budget de l'état, sur la croissance économique et l'inflation⁸⁵.

Pour ce faire, les auteurs mesuraient le coût de la répression financière sur la formation du capital à l'aide d'un modèle de simulation en attribuant des valeurs à chaque type de politique de répression financière. Cette dernière prend les formes suivantes :

- (1) des emprunts publics, accordés par les banques commerciales, destinés à financer le déficit budgétaire.
- (2) une imposition sur les revenus d'intérêts des obligations d'état détenues par le secteur privé non bancaire.
- (3) des emprunts publics à des taux d'intérêts inférieur à ceux pratiqués sur les emprunts du secteur privé (emprunts à des taux discriminatoire).

⁸⁴ Giovannini, A., & de Melo, M. (1993). Op.cit.

⁸⁵ Gupta, K. L., & Lensink, R. (1997). Financial repression and fiscal policy. *Journal of Policy Modeling*, 19(4). 351-373.

En ce qui concerne la formation du capital, elle est représentée, dans le modèle, par l'investissement national (investissement privé et public).

Les résultats de simulation ont montré que la première forme de la répression financière est préjudiciable pour l'investissement privé dans la mesure où cette politique écarte le secteur privé du marché du crédit bancaire (l'effet d'éviction).

L'investissement public est, aussi, influencé négativement. Le taux d'inflation dans cette forme de répression financière est faible. En fait, la baisse de l'inflation était au détriment de la baisse de la formation du capital (investissement privé et public) ce qui veut dire qu'il y a un compromis entre l'inflation et la formation du capital, c'est-à-dire, la croissance économique.

La deuxième politique de répression financière a entraîné le même effet que la politique précédente sur l'investissement tant privé que public. Cela signifie que l'impôt sur les intérêts réduit la formation du capital. Le taux de l'inflation qui accompagne cette forme de répression est, également, faible. Cela confirme le résultat précédent dans le sens où le faible taux d'inflation est atteint sur le coût de la formation du capital.

Quant à la troisième forme de la répression financière, les résultats sont un peu mitigés. En fait, dans les premières années de simulation, la répression financière n'a exercé aucun effet sur l'investissement tant privé que public, cependant, le taux d'inflation est élevé. Cela signifie que dans cette forme de répression financière, il n'y a pas de compromis entre l'inflation et la formation du capital. Néanmoins, dans les dernières années de simulation, cette politique a nuí l'investissement privé et soutenu l'investissement public et augmenté davantage le taux d'inflation.

Les auteurs ont conclu que la répression financière est préjudiciable pour la formation du capital mais elle a réduit le taux de l'inflation. En fait, les gouvernements doivent chercher d'autres sources de financement pour leurs budgets au lieu des ressources fiscales découlées de la répression financière. Dans ce cadre, Gupta & Lensink ont recommandé, pour tirer avantage de la libéralisation financière, de contrôler l'inflation.

Les implications de la politique de la répression financière sur la croissance économique et les finances publiques ont été étudiées aussi par N. Roubini & Sala-i-Martin⁸⁶ (1995). En effet, ces derniers ont montré que les politiques de répression financière affectent la demande réelle de la monnaie et par conséquent compromettent le niveau de l'épargne dans la mesure où sa quantité s'établit, toujours, en-dessous du niveau d'investissement désiré.

⁸⁶ Roubini, N., & Sala-i-Martin, X. (1995). A growth model of inflation, tax evasion, and financial repression. *Journal of Monetary Economics*. 35(2), 275-301.

En fait, la fixation des taux d'intérêt réels à un faible niveau (politique de plafonnement des taux d'intérêt) réduit la rémunération de l'épargne ce qui décourage l'épargne et augmente la demande de monnaie pour motif de transaction. En outre, le sous-développement financier causé par la répression financière (impôts directs ou indirectes sur l'activité des banques, l'interdiction de l'installation des distributeurs automatique de liquidité, la faiblesse du cadre juridique qui protège les utilisateurs des chèques et des cartes de crédit et d'autres instruments financier) accroît le coût de conversion des actifs illiquides, détenus par les intermédiaires financiers, à une liquidité. Ceci pourrait bien augmenter les préférences pour la liquidité et réduit l'épargne.

Cependant, malgré les effets pervers des politiques de répression financière sur l'épargne, l'investissement et la croissance économique, Roubini & Sala-i-Martin se demandaient pourquoi certains pays utilisent cette politique. Leur étude a montré que, la raison principale de la répression financière est que cette politique peut faire profiter le budget d'état de ressources financières. Dans ce cadre, les auteurs ont mis l'accent sur trois formes de répression financière à savoir l'émission de la monnaie (seigneurage), le sous-développement financier et le taux d'imposition.

L'augmentation du taux de l'expansion de la masse monétaire dans l'économie conduit à l'augmentation de la taxe-inflation est par conséquent les recettes fiscales.

La politique fiscale a un impact positif sur les recettes fiscales par deux effets. En fait, le premier effet est direct dans le sens où une augmentation des impôts conduit à une augmentation des recettes fiscales. Le deuxième effet est indirect dans la mesure où une augmentation des impôts réduit les bénéfices des investisseurs. Ceci incite les gens à consommer davantage (au détriment de l'épargne), accroître la demande de monnaie et par conséquent la taxe-inflation et le revenu de l'état. Quant au développement financier, il influence négativement la demande de monnaie et partant la taxe-inflation et les recettes fiscales. Cela signifie, en d'autre terme, que le sous-développement financier accroît les recettes fiscales via la taxe-inflation.

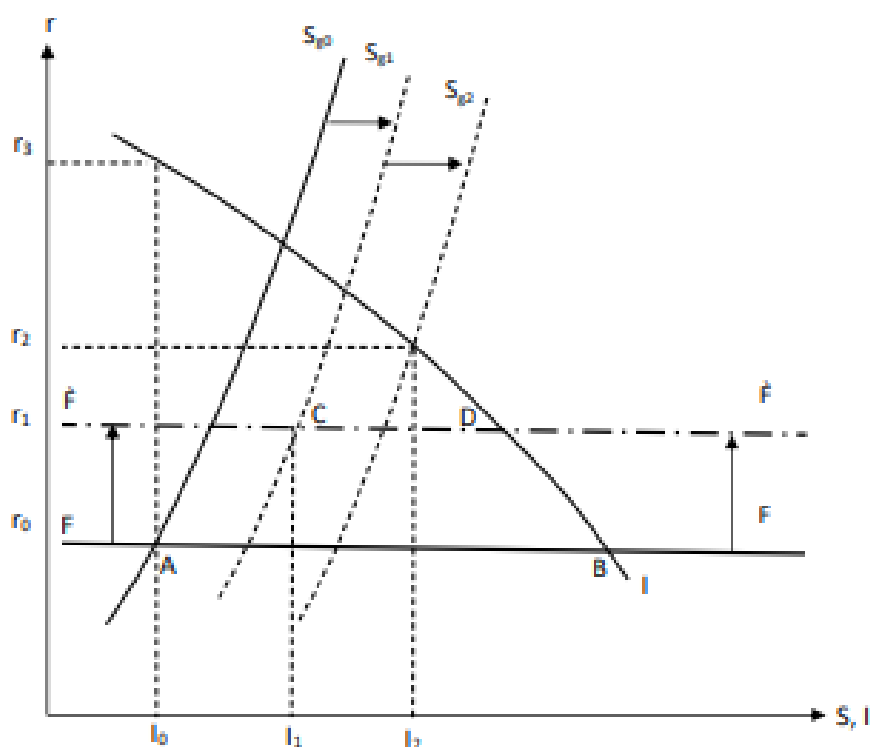
Roubini & Sala-i-Martin ont conclu que la raison principale du contrôle du système financier réside dans le fait que la politique de répression financière génère de revenus pour le budget de l'état. En effet, les pays qui souffrent des taux élevés d'évasion fiscale peuvent augmenter facilement leurs recettes fiscales en entravant le développement du secteur financier, en imprimant de la monnaie et en augmentant le taux d'imposition.

1.2 Le développement de la théorie de la libéralisation financière.

1.2.1 Nouveaux apports dans la théorie de la libéralisation financière.

La théorie de McKinnon et Shaw a fait l'objet de nouvelles contributions par d'autres auteurs dans le but d'éclaircir davantage les inconvénients de la politique de la répression financière. En effet, l'effet pervers du plafonnement des taux d'intérêts sur l'épargne, l'investissement et la croissance économique a été illustré graphiquement et analysé par Maxwell Fry⁸⁷ (1997).

Graphe 01: L'épargne, investissement et croissance en cas de plafonnement des taux d'intérêts



Source: Fry, M. J. (1997). *Emancipating the Banking System and Developing Markets for Government Debt*. Routledge.

Nous avons dans ce graphe:

S_{g0} est l'épargne nationale. Elle est déterminée au niveau de croissance économique g_0 et une fonction croissante au taux d'intérêt réel r . La ligne FF représente la politique de plafonnement des taux d'intérêts nominaux c'est-à-dire une répression financière. Lorsque le taux d'intérêt servi sur les dépôts bancaire est fixé arbitrairement par le gouvernement à r_0 , c'est-à-dire en-dessous de son niveau réel, à l'équilibre le niveau de l'investissement s'établit à un faible niveau (à I_0) car une demande importante

⁸⁷ Fry, M. J. (1997). *Emancipating the Banking System and Developing Markets for Government Debt*. Routledge.

pour l'investissement n'est pas satisfaite (mesurée par le segment AB). Le taux de la croissance économique g_0 et de l'épargne Sg_0 sont également faibles à l'équilibre.

Si le gouvernement ne plafonne pas le taux d'intérêt pratiqué sur les crédits bancaires, les emprunteurs potentiels supporteront un taux d'intérêt r_3 lequel équilibre le marché des fonds prêtables à l'ombre de l'offre limitée de l'épargne. Néanmoins, dans les économies réprimées financièrement la politique de plafonnement des taux d'intérêts est pratiquée aussi bien sur les taux débiteurs qu'aux taux créditeurs afin de garantir un financement moins cher aux secteurs de l'économie perçus comme prioritaires.

L'ancrage des taux débiteurs influence le comportement des banques privées vis-à-vis l'octroi de crédits. En fait, les banques deviennent plus réticentes dans le financement des investissements dès lors que le taux d'intérêt pratiqué sur les crédits ne couvre pas véritablement les risques inhérents à l'opération de prêt. Les banques ne peuvent pas incorporer la prime de risque dans le taux d'intérêt de peur qu'il excède le taux d'intérêt en vigueur. Le plafonnement des taux débiteurs dissuade, aussi, l'initiative des banques à l'égard du financement des investissements risqués, mais générateurs d'importants profits, de peur d'intégrer la prime de risque dans le taux d'intérêt. En outre, la politique sélective de crédit force les banques à financer des investissements qui ne sont pas profitables et qui encourent beaucoup de risques du fait de leurs faibles rendements. Tout cela, incite les banques à rationner le volume du crédit bancaire ce qui exprime bien pourquoi le niveau d'investissement, de la croissance économique et de l'épargne s'établissent à des faibles niveaux (I_0 , g_0 et Sg_0).

L'allègement du contrôle des taux d'intérêt (passage à FF) a permis l'accroissement de l'investissement, la croissance et l'épargne. En fait, la hausse du taux d'intérêt réel (le passage à r_1) incite les entrepreneurs à renoncer les investissements de mauvaise qualité, c'est-à-dire, les investissements qui ne sont plus rentables au taux d'intérêt r_1 . Dès lors, la qualité de l'investissement s'améliore ce qui se traduit par une augmentation du taux de la croissance économique g_1 lequel à son tour augmente l'épargne nationale Sg_1 . Cependant, r_1 correspond toujours à une situation d'administration des taux d'intérêts et une part de la demande d'investissement n'est pas exaucée (segment CD). Désormais, le relâchement du contrôle des taux d'intérêts, en d'autre terme, la libéralisation des taux d'intérêt débiteurs permettra au taux d'intérêt réel à se déterminer à son niveau d'équilibre réel r_2 et également les autres indicateurs à savoir l'investissement I_2 , la croissance économique g_2 et l'épargne Sg_2 .

Fry a conclu que l'investissement et l'épargne répondent positivement aux variations du taux d'intérêt tel que postulent McKinnon et Shaw. En effet, la libéralisation des taux d'intérêt accroît la quantité de l'épargne et la quantité de l'investissement. En effet l'augmentation du taux d'intérêt dissuade, d'une part, les entrepreneurs de s'emprunter pour financer des projets qui ont une rentabilité médiocres ce qui accroît l'efficacité des investissements. D'autre part, les gens qui ont un surplus monétaire sont motivés

à épargner ce qui augmente le volume des fonds prêtables et, par conséquent, le niveau de l'investissement.

Fry admettait que la politique d'administration des taux d'intérêts est préjudiciable dans la mesure où elle favorise la consommation courante au détriment de la consommation future (l'épargne). Elle permet le financement des projets à faible rentabilité et démotive les banques dans l'évaluation et l'examen des prêts accordés à des taux d'intérêts bonifiés. Elle permet l'expansion des industries qui se basent davantage sur le facteur capital (intensité-capital) à cause du faible coût du crédit bancaire ce qui affaiblit la demande pour la main-d'œuvre et nuit le marché du travail.

Et, enfin, elle conduit à une fuite de capitaux.

Par ailleurs, afin que la libéralisation financière soit profitable pour l'économie, Fry⁸⁸ (1997) voyait qu'une réglementation financière adéquate est indispensable. En fait, la prospérité pléthorique du marché de l'épargne, due à la hausse des taux d'intérêts, conduirait à une augmentation de la demande des crédits de la part des entrepreneurs insolubles, quel que soit le taux d'intérêt, pour financer leurs pertes.

Dans ce cas, une supervision et réglementation financière inefficace et, également, un taux d'intérêt réel élevé pathologique dû à une instabilité budgétaire produiraient et encourageraient les emprunts de défaillance (distress borrowing). Or, ce genre de crédits pénalise certainement l'investissement productif dans la mesure où ils évincent les entrepreneurs solvables. D'autre part, l'existence de sociétés de garanties de dépôts inciterait les banques à répondre à toutes les demandes de crédits sont prises en sérieux les opérations d'examen et de contrôle des projets d'investissements.

Dans ces circonstances, la libéralisation des taux d'intérêts pourrait causer de dysfonctionnements dans le système financier et mettre en péril le système économique. Cela contredit explicitement le postulat de McKinnon-Shaw dont une augmentation des taux d'intérêt améliore la croissance économique. Dès lors, afin de réussir le processus de la libéralisation financière, Fry a recommandé quelles que conditions ;

L'instauration de réglementation prudentielle et l'intensification du contrôle des activités des banques commerciales. La stabilisation des prix. La réglementation de l'emprunt public pour contrôler la croissance de la masse monétaire est par conséquent contrecarrer les pressions inflationnistes. Le contrôle de l'endettement qui provoquerait des entrées massives de capitaux forçant, de ce fait, la banque centrale à intervenir fréquemment au marché de change pour défendre sa monnaie pour empêcher sa déprécier en l'achetant contre des devises étrangères. L'instauration d'un régime fiscal qui

⁸⁸ Fry, M. J. (1997). In favour of financial liberalisation. The economic journal, 107 (442). 754-770.

n'impose pas des taxes discriminatoires implicite ou explicite sur les intermédiaires financiers. Stimuler la concurrence bancaire pour maximiser les profits.

L'effet avantageux de la libéralisation financière sur la croissance économique a été, également, mis en exergue par Kapur (1976)⁸⁹ à travers un modèle théorique de stabilisation des prix dans les économies sous-développées. En effet, l'auteur s'est focalisé à montrer qu'une stabilisation économique par l'accroissement du taux d'intérêt nominal servi sur les encaisses monétaires est susceptible d'avoir, à court terme, un effet plus favorable, sur le revenu réel, que la stabilisation par le biais de la réduction du taux de l'expansion de la masse monétaire.

Selon la théorie de McKinnon, les économies réprimées financièrement souffrent généralement des taux d'inflation élevés et les banques jouent un rôle fondamental dans le financement des entreprises productives. Or, une stabilisation par la réduction du taux de l'expansion de la masse monétaire réduit le flux du crédit bancaire réel. Ceci pourrait restreindre la capacité des entreprises à se financer ce qui se répercute négativement sur le produit réel agrégé.

McKinnon a préconisé, au lieu de contracter la masse monétaire, d'augmenter le taux d'intérêt nominal servis sur les dépôts. Cela va réduire l'offre excédentaire de la monnaie en augmentant la demande d'encaisses monétaire réelles. Parallèlement, le flux du crédit bancaire augmente et, partant, la production réelle. Ultérieurement, les autorités monétaires peuvent réduire progressivement le taux d'expansion de la masse monétaire ce qui baisse les anticipations inflationnistes sans réduire le flux du crédit bancaire lors du processus de stabilisation. Donc, le resserrement du crédit bancaire et la chute de la production agrégée pourraient être contournés par cette conduite.

Dans la perspective de cette analyse, Kapur (1976) a développé un modèle théorique, avec simulation, pour consulter l'effet des politiques de stabilisation à savoir la stabilisation par la réduction du taux d'expansion de la masse monétaire et la stabilisation par l'augmentation du taux d'intérêt sur ;

1. la diminution de la production réelle agrégée suite à la mise en œuvre de politique de stabilisation des prix,
2. l'expansion ultérieure de la production réelle agrégée à mesure que les anticipations inflationnistes reculent et le stock réel de la monnaie augmente. L'auteur s'est focalisé sur le fond de roulement financé par la banque car il constitue un trait d'union entre le crédit bancaire et le produit agrégé.

En premier lieu, Kapur a examiné les implications de la réduction de la masse monétaire sur la croissance économique en étudiant la tendance de certains variables à savoir, la vitesse de circulation de la monnaie, le taux d'inflation et le taux d'inflation anticipée. En effet, la contraction de l'offre de

⁸⁹ Kapur, B. K. (1976). Alternative stabilization policies for less-developed economies. The Journal of Political Economy. 777-795.

monnaie induit une hausse de la vitesse de circulation de la monnaie ce qui conduit, d'abord, à une baisse de l'inflation anticipée, puis une baisse de l'inflation.

Quant à la croissance, elle baisse aussi sous l'effet de l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie. En fait, la hausse de la vitesse de rotation de la monnaie est exprimée comme un processus de désintermédiation dans le modèle dans le sens où une baisse de l'offre de monnaie réduit la taille du système bancaire relativement au produit agrégé et réduit par conséquent le flux du crédit bancaire et la croissance économique.

En deuxième lieu, l'auteur a testé l'effet de la politique de stabilisation par l'augmentation du taux d'intérêt servi sur les dépôts sur la croissance économique en étudiant la tendance des mêmes variables précédentes. En effet, l'augmentation du taux d'intérêt ne génère aucun effet sur la vitesse de circulation de la monnaie et l'inflation anticipée, néanmoins, elle baisse le taux d'inflation. Cela revient dans le fait que, une hausse du taux d'intérêt accroît immédiatement le niveau des encaisses monétaires désirées ce qui crée une demande excédentaire instantané de la monnaie.

La hausse du taux d'intérêt exerce, donc, un effet déflationniste plus rapide comparativement à la réduction du taux d'expansion de la masse monétaire qui n'influence le taux d'inflation qu'en deuxième lieu, c'est-à-dire après l'inflation anticipée. En fait, l'augmentation du taux d'intérêt accroît, promptement, le rendement réel espéré de la monnaie, perçu par les détenteurs de la monnaie, et conduite à une augmentation instantané de la demande de monnaie. Tandis qu'une restriction monétaire n'accroîtra le rendement réel espéré qu'après un temps, c'est à-dire, après la chute de l'inflation anticipée.

En ce qui concerne la croissance économique, cette dernière augmente avec la baisse de l'inflation. Cela revient dans le fait qu'une augmentation du taux d'intérêt n'exerce aucun effet sur le flux du crédit bancaire. En plus, la baisse de l'inflation réduit les coûts du remplacement du fond de roulement usé. Donc, une partie considérable du crédit bancaire, utilisée pour financer l'investissement net et les remplacements du fond de roulement, est satisfaite. Ceci se reflète positivement sur le taux de la croissance économique. D'autre part, la baisse de la vitesse de circulation de la monnaie, causée par la baisse de l'inflation($= .M$), implique une augmentation de la taille du système bancaire relativement au produit agrégé et, donc, une augmentation du flux du crédit bancaire lequel accélère la croissance économique.

Kapur⁹⁰ a conclu qu'une stabilisation par l'augmentation des taux d'intérêt a un effet favorable, à court terme, sur l'inflation et la croissance économique dans la mesure où elle baisse l'inflation et augmente la croissance. En effet, une tendance à la hausse du taux d'intérêt servi sur les dépôts augmente la

⁹⁰ Kapur, B. K. (1976). Op.cit.

valeur d'équilibre de la croissance économique car elle augmente la taille du système bancaire et par conséquent le flux du crédit bancaire utilisé à des fins de financement du fond de roulement.

Par ailleurs, Kapur a recommandé que le taux d'intérêt sur le crédit (net d'inflation anticipée) ne doive pas dépasser le taux du profit du fond de roulement. En réalité, le taux d'intérêt sur les crédits dépend positivement du taux d'intérêt sur les dépôts, ce dernier ne doit pas augmenter à un niveau qui rend le taux d'intérêt sur les crédits supérieur comparativement au taux du profit du fond de roulement. Donc, la manière optimale de stabiliser une économie est d'exhausser le taux d'intérêt sur les dépôts, en tenant fixe le taux d'expansion de la masse monétaire, sans qu'il conduise à une majoration supérieure du taux d'intérêt sur les crédits par rapport au taux du profit du fond de roulement.

Sur le même sillage de l'étude précédente, D. Mathieson⁹¹ (1980) a montré dans une analyse théorique comment libéraliser le secteur financier et faire en sorte que cette politique ne conduirait pas à une instabilité financière. En effet, l'auteur a construit un modèle à travers lequel il a présenté la combinaison optimale de réformes financières avec une politique de stabilisation pour éviter les craintes liées à la libéralisation financière. Mathieson a remarqué que, malgré les inconvénients de la répression financière sur l'épargne et l'investissement, notamment la politique de plafonnement des taux d'intérêt, les autorités monétaires dans les pays en voie de développement hésitaient à réformer leurs systèmes financiers et mettre en œuvre une politique de libéralisation financière de peur que cette politique menace la stabilité financière.

L'annulation de plafonnement des taux d'intérêts aussi bien sur les dépôts que sur les crédits menacerait la pérennité des institutions financières étant donné qu'il n'est plus profitable pour eux de verser un nouveau taux d'intérêt compétitive sur les dépôts, suite à libéralisation financière, alors que les intérêts qu'elles reçoivent sur leurs actifs financiers de long terme incluent l'ancien taux d'intérêt, c'est-à-dire, le taux appliqué lors de la période de plafonnement des taux d'intérêts. Alors, le faible taux sur les dépôts inciterait les gens à retirer leurs épargnes ce qui provoquerait une crise de liquidité et conduirait soit à l'intervention de l'état pour renflouer les institutions financières ou à une faillite généralisée.

Toutefois, aucun des deux choix n'est raisonnable. Le renflouage des banques pourrait conduire à la perte du gouvernement du contrôle de l'offre monétaire à cause des fonds injectés dans le système financier pour contenir la crise. Et, la faillite des institutions financières crée des incertitudes qui nuisent les plans d'épargne et d'investissement. Dans ce contexte, Mathieson pensait qu'il est souvent possible, même lorsque toutes les institutions financières détiennent dans leurs portefeuilles une part importante des actifs financiers avec des taux d'intérêts fixes, d'établir un calendrier pour libéraliser les taux d'intérêts créditeurs (sur les dépôts) et débiteurs (sur crédits) plafonnés et baisser le taux de la

⁹¹ Mathieson, D. J. (1980). Financial reform and stabilization policy in a developing economy. *Journal of development economics*, 7(3). 359-395.

croissance monétaire pour réduire l'inflation et mettre fin à la distorsion du système financier tout en conservant, en même temps, un taux de croissance économique raisonnable et évitant la faillite du système financier.

La détermination de la combinaison optimale de réformes financières avec la politique de stabilisation est présentée en deux phases. La 1^{ère} phase du programme de stabilisation requiert un changement discret dans chaque instrument de la politique.

En effet, le taux d'intérêt sur les dépôts bancaires doit augmenter de telle sorte que le système financier attire le niveau de dépôts nécessaire pour satisfaire l'excès de demande de crédit sur le marché à l'ancien taux d'intérêt plafonné sur les prêts. Le taux d'intérêt sur les crédits doit augmenter pour assurer au moins un profit égal à zéro pour les institutions financières. Et finalement, le taux de la croissance monétaire doit être réduit à un niveau qui est au-dessous du taux de la croissance monétaire qui correspond au taux d'inflation désiré à long terme.

La 2^{ème} phase du programme de stabilisation : requiert un changement graduel dans les trois instruments de la politique. Le taux d'intérêt sur les dépôts doit augmenter dans la ligne avec le taux d'inflation prévu. Le taux d'intérêt sur les crédits doit changer plus rapidement que le taux d'inflation prévu afin de souligner le recul du taux d'intérêt fixé sur les crédits dans les portefeuilles des institutions financières. Et, le taux de la croissance monétaire doit augmenter progressivement à la valeur qui correspond au taux d'inflation désiré à long terme.

L'effet avantageux de la libéralisation financière a été souligné aussi par Galbis⁹² (1977) dans une étude théorique. L'auteur a mis en exergue l'importance de l'intermédiation financière dans le processus du développement économique dans les pays en voie de développement en mettant l'accent sur l'abolition des contraintes financières.

Galbis voyait que dans les pays en voie de développement, l'économie est fragmentée de telle sorte qu'il existe deux secteurs : traditionnel et moderne, c'est-à-dire, deux types de technologie de production ancienne et avancée. Les taux de rendement dégagés par les deux secteurs se différencient fortement du fait de la différence du degré de l'efficacité de l'utilisation du capital et du travail dans chaque secteur. L'intermédiation financière est dans un état rudimentaire dans le sens où il existe de fortes contraintes sur le financement du secteur moderne c'est-à-dire les nouvelles technologies qui

⁹² Galbis, V. (1977). Financial intermediation and economic growth in less-developed countries: A theoretical approach. *The Journal of Development Studies*, 13(2). 58-72.

gènèrent des rendements élevés. Tandis que, le secteur traditionnel s'autofinance et réalise de faibles rendements.

Dans ce contexte, l'auteur⁹³ a démontré que l'amélioration du processus de l'intermédiation financière, par l'augmentation des taux d'intérêts réels, conduit au transfert des ressources financières du secteur traditionnel, caractérisé par de faible rentabilité sur les investissements, au secteur moderne là où il y a une technologie avancée et une importante rentabilité sur les investissements. Cette dynamique permet une amélioration de la croissance économique du fait de l'amélioration de la qualité des investissements.

Galbis (1977) a recommandé l'abandon de la politique du rationnement du crédit en faveur de la politique de la hausse des taux d'intérêts. En fait, la politique du rationnement du crédit bancaire, comme une mesure de lutte contre les pressions inflationnistes, permet l'évolution du marché parallèle qui fonctionne hors le contrôle des autorités monétaires et conduirait à une mauvaise allocation des ressources financières. En outre, le rationnement du crédit bancaire conduit à l'apparition d'un marché bancaire oligopolistique. Par contre, la hausse des taux d'intérêt permet l'amélioration de la qualité d'investissement si bien que seules les entreprises qui ont un taux de rendement espéré plus élevé accèderont au crédit bancaire.

D'autre part, la hausse des taux d'intérêts réels a un effet favorable sur la baisse de l'inflation dans les économies en voie de développement. En fait, une augmentation des taux d'intérêt dissuade la consommation et encourage l'épargne ce qui conduit, d'un côté, à une baisse de l'inflation et, de l'autre côté, à une augmentation des ressources financières transformable en investissements productifs.

1.2.2 Controverse à propos de la théorie de la libéralisation financière.

Les avantages économiques que promet l'approche de la libéralisation financière en matière de mobilisation de l'épargne et l'amélioration de la qualité de l'investissement et par conséquent l'amélioration de la croissance économique, sont attractifs. Cela a incité les décideurs économiques dans plusieurs pays dans le monde à libéraliser leurs systèmes financiers. Néanmoins, les avantages de la libéralisation financière semblent délicats en réponse du cycle du crédit provoqué par la dérèglementation financière.

L'impact des fluctuations du crédit bancaire sur le cycle réel suite à une libéralisation financière a été étudié par Le Gallic⁹⁴ (1995). En effet, l'auteur considère que l'activité de l'intermédiation financière pourrait réprimer la croissance économique lorsque les institutions financières sont fragilisées par des facteurs exogènes en particulier une dérèglementation financière.

⁹³ Galbis, V. (1977). Op.cit.

⁹⁴ Le Gallic, C. (1995). Dérèglementation financière, cycle et croissance. Revue économique. 255-281.

Selon la théorie de la firme bancaire, les banques ont un caractère cyclique. En effet, lors des crises, les banques procèdent à un rationnement du crédit. Cette opération, bien qu'elle soit justifiée par l'accroissement des coûts des opérations d'examen et surveillance des projets en raison de dégradation des conditions économiques, elle amplifie le cycle réel car elle discrédite l'investissement global et entrave la reprise économique. En fait, cela montre bien l'implication de l'activité de l'intermédiation financière dans le processus économique comme prévoit la théorie de la croissance endogène.

Le Gallic considère que l'aspect procyclique de la banque pourrait être parfaitement incité par une dérèglementation financière. En effet, l'atténuation des contraintes sur l'activité des institutions financières coïncidées avec l'émergence des nouveaux produits financiers ont conduit à une homogénéisation du système financier. Les banques se sont exposées à de forte pression concurrentielle originaire des autres institutions financières et non-financières.

La rivalité acharnée que subissent les banques sur les deux marchés, à savoir le marché des dépôts et le marché des crédits, a baissé la marge d'intermédiation des banques. Désormais, les banques sont incitées à prendre des risques en acceptant de financer des projets risqués pour compenser leurs pertes de bénéfices et de clientèle.

De même, les banques ont essayé de profiter de l'épanouissement que connaissaient les marchés financiers. En effet, leurs activités de marché ont augmenté considérablement en effectuant des transactions pour le compte des tiers en contrepartie des commissions. Également, elles ont profité des innovations financières pour réorienter les fonds de marchés financiers pour soutenir leurs activités de bilan.

Cette opération est connue, souvent, sous le terme la bilantialisation de l'intermédiation de marché.

Toutefois, les cupidités des banques dans la recherche des profits étaient énormes et dépassent les simples opérations de courtages et de financement. Elles ont, désormais, des tendances pour des opérations de spéculation lesquelles ont provoquées des fluctuations des prix des actifs patrimoniaux ce qui a affaibli la rentabilité des banques.

Ces mutations, dues à la libéralisation financière, ont sans doute discrédité l'activité de l'intermédiation et par conséquent la croissance économique⁹⁵.

En effet, la transformation dans le paysage bancaire à la suite des mouvements de dérèglementation financière, l'apparition des innovations financières et l'exacerbation de la concurrence entre les institutions financières ont fragilisé les structures financière aussi bien pour les prêteurs que pour les emprunteurs et engendré la baisse des marges de profit, l'augmentation des créances douteuses et la monté du risque ce qui a conduit à un tarissement du crédit bancaire et à la baisse de l'activité

⁹⁵ Le Gallic, C. (1995). Op.cit.

économique. La libéralisation financière semble avoir réactivé le cycle du crédit et compromet la croissance économique à cause du caractère procyclique des intermédiaires bancaires.

En plus des effets pervers du cycle du crédit, l'attrait de l'analyse de McKinnon et Shaw quant aux avantages de la politique de la libéralisation des taux d'intérêt, est fragilisé en cas de prise en considération des imperfections du marché.

Dans ce contexte, Cho⁹⁶ (1986) a examiné les obstacles potentiels pour une libéralisation complète en mettant l'accent sur le problème de l'asymétrie de l'information et le rôle du marché des actions dans le processus de la libéralisation financière.

Les théoriciens de la libéralisation financière ont souligné l'importance de la suppression de la contrainte exogène pour parvenir à une allocation efficiente du capital. Toutefois, Cho voyait qu'il existe deux contraintes sur le marché du crédit ; une contrainte exogène et une contrainte endogène laquelle est largement omise dans l'analyse de McKinnon et Shaw. A propos de la contrainte exogène, elle est réglementaire ou institutionnelle comme c'est le cas de la politique de plafonnement des taux d'intérêts. Quant à la contrainte endogène, elle survient à cause des coûts supportés par la banque dans le but de différencier les bons des mauvais emprunteurs. il s'agit, donc, des coûts de la production de l'information.

En réalité, il est difficile pour une banque, de connaître la qualité des emprunteurs surtout quand il s'agit de nouveaux clients. Même si la concurrence règne sur le marché bancaire et les banques sont libres à appliquer le taux d'intérêt, il serait impossible d'améliorer l'efficience allocative du capital lorsque la contrainte d'information pèse plus lourde.

La littérature de la firme bancaire a pris en considération la contrainte endogène pour expliquer le rationnement du crédit (Stiglitz & Weiss⁹⁷). il s'avère comme un équilibre ou un résultat efficace d'un comportement rationnel des prêteurs et des emprunteurs. En effet, en cas d'asymétrie d'information, même s'il y a une demande excédentaire pour les prêts, à un niveau donné de taux d'intérêt, il est plus rentable pour le prêteur à ne pas répondre à cette demande par une augmentant du taux d'intérêt mais par un rationnement du crédit à un taux d'intérêt inférieur.

Stiglitz & Weiss considèrent que certains emprunteurs, en cas de rationnement du crédit, peuvent être totalement exclus du marché du crédit bien que la productivité de leurs investissements pourrait être élevée de celle des emprunteurs qui ont obtenu un crédit. Cela prouve expressément l'incapacité du système bancaire, seul, à affecter efficacement le crédit bancaire malgré la suppression de la politique de plafonnement des taux d'intérêt.

⁹⁶ Cho, Y. J. (1986). Inefficiencies from financial liberalization in the absence of well-functioning equity markets. *Journal of Money, Credit and Banking*, 18(2). 191-199.

⁹⁷ Stiglitz, J. E., & Weiss, A. (1981). Credit rationing in markets with imperfect information. *The American economic review*, 71(3), 393-410.

Afin de mettre en évidence la faiblesse de l'analyse de McKinnon et Shaw, Cho⁹⁸ a étudié le comportement des prêteurs sur le marché du crédit en cas de libéralisation des taux d'intérêts et l'existence de l'asymétrie de l'information.

Supposant qu'il y a (n) groupes d'emprunteurs potentiels dans l'économie, la banque peut les différencier en fonction de plusieurs facteurs tels que leurs tailles, l'industrie auxquels ils appartiennent, les relations à long terme ... etc. En outre, la banque peut estimer à peu près la productivité espérée (R) des entreprises appartenant à chaque groupe. Les emprunteurs potentiels sont identiques s'ils appartiennent au même groupe si bien qu'ils ont la même productivité ($R_i = R_j$). En revanche, ils sont considérés comme divergents, en terme de productivité, s'ils appartiennent à différents groupes ($R_i < R_j$ pour $i < j$).

Cependant, quoique les emprunteurs soit dans le même groupe, ils restent hétérogènes, en terme de risque. En d'autre terme le degré du risque varie d'un emprunteur à l'autre quand bien même ils appartiendraient au même groupe. Cela revient essentiellement à la différence entre ces compétences managerielles et les habilités en marketing, qui sont des facteurs difficiles à évaluer par la banque. Dans ces circonstances, la banque fait face à une asymétrie d'information dans le sens où, bien qu'elle puisse distinguer le degré du risque parmi différents groupes d'emprunteurs, elle est incapable de distinguer entre la qualité d'emprunteurs appartenant au même groupe. Dans ce cas, selon le principe du rationnement du crédit, la banque ne répond pas à la demande excédentaire du crédit émanant des emprunteurs du même groupe par une augmentation du taux d'intérêt. Néanmoins, elle fixe un taux d'intérêt optimal, à l'intérieur de chaque groupe, auquel elle rationne le volume du crédit.

Considérant maintenant une économie qui vient de libérer son système financier. Désormais, les banques tendent davantage de concentrer leurs opérations de prêt avec un certain groupe de grandes entreprises, disant le groupe (i), avec lesquelles elles ont de relations de long terme. Toutefois, cet acte exclut du marché du crédit les entreprises qui sont innovatrices et plus productives disant le groupe (j).

En fait, la banque ne peut pas identifier facilement les différentes caractéristiques du risque de ces entreprises à cause de l'asymétrie de l'information, mais elle procède à une estimation de la distribution de probabilité du risque pour chaque groupe. La variance dans la distribution du risque dans le groupe (j) devrait être large, relativement au groupe (i), soit à cause des caractéristiques des projets dont ils choisissent ou bien à cause de la mauvaise habilité de la banque dans l'évaluation du risque ou bien les deux à la fois. Donc, l'estimation de la banque de la variance du groupe (j) devrait être large puisqu'elle connaît qu'elle finira avec un groupe d'emprunteurs avec un risque de défaut plus élevé.

Le rendement espéré maximum des banques $\hat{\pi}^*$, en prêtant à un groupe particulier d'emprunteurs, est une fonction à la variance du risque du groupe d'emprunteur. Or, ce rendement espéré varie d'un

⁹⁸ Cho, Y. J. (1986). Op.cit.

groupe à l'autre, en fonction du degré de risque du groupe, dans la mesure où $\hat{E}\pi^i > \hat{E}\pi^j$ malgré que la productivité espérée du groupe (j) est plus élevée du groupe (i) d'où ($R_i < R_j$).

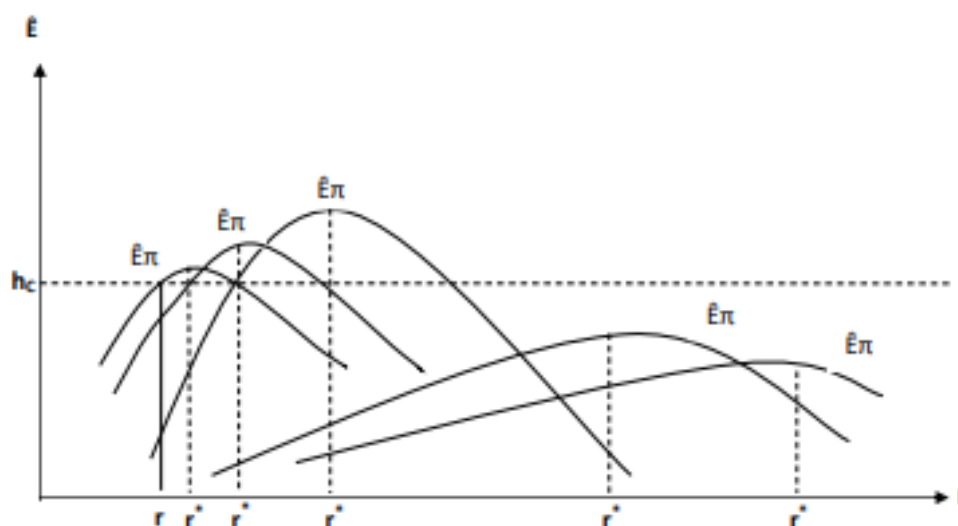
En raison de l'asymétrie de l'information, la banque fixe un taux d'intérêt uniforme (r^*) pour les emprunteurs qui paraissent identiques. À ce taux d'intérêt, les emprunteurs se discriminent eux-mêmes en deux classes ; ceux qui décident d'emprunter et rester sur le marché du crédit mais ils ont des projets risqués, et ceux qui renoncent d'emprunter et préfèrent se retirer du marché malgré que leurs projets comportent moins de risque.

Toutefois, le degré du risque de défaut se varie également parmi ceux qui ont décidé d'emprunter et le rendement espéré du projet dépend du risque du projet bien qu'ils ont la même productivité. Les emprunteurs risqués ont des profits espérés plus élevés mais ils en transfèrent une faible part à la banque. La banque prévoit un faible rendement moyen quant aux productivités de ces emprunteurs puisque la qualité des emprunteurs se varie substantiellement parmi eux-mêmes.

L'écart entre le rendement espéré de la banque $\hat{E}\pi^*$ et la productivité des emprunteurs (R) se creuse à mesure que la banque a une mauvaise information ou une inaptitude à évaluer le risque dans ce groupe. Donc, le rendement de la banque du groupe (j) peut être plus faible par rapport au groupe (i) malgré que le premier groupe est plus productive ($R_i < R_j$).

L'analyse théorique de Cho (1986) est illustrée graphiquement :

Graphe 02 : Le revenu espéré de la banque



Source: Cho, Y. J. (1986). Inefficiencies from financial liberalization in the absence of well-functioning equity markets. *Journal of Money, Credit and Banking*, 18(2).

- ($\hat{\pi}^*$) est le rendement espéré de la banque. Il est une fonction du taux d'intérêt appliqué aux crédits (r)
- ($\hat{\pi}^*$) et le taux d'intérêt sur les dépôts (hc), sur l'axe des ordonnées, sont déterminés dans un système bancaire concurrentiel
- (r) est le taux d'intérêt sur les crédits
- [$\hat{\pi}(r^*) = \hat{\pi}^*$] est la catégorie d'emprunteur qui n'est pas identique, en terme de productivité R , d'où il est supposé que $R_1 < R_2 < R_3 < \dots < R_n$.

Désormais, il est possible d'expliquer les implications des politiques de répression financière et de libéralisation financière sur l'efficacité allocative du crédit.

Lorsque que le gouvernement fixe arbitrairement le taux sur les crédits à (r), le classement des groupes d'emprunteur favorisé pour la banque sera le groupe 1 puis le groupe 2, 3, ... n . Cependant, cette sélection d'emprunteurs s'oppose clairement avec l'efficacité allocative du crédit puisque $R_1 < R_2 < R_3 < \dots < R_n$. Cependant, lorsque les taux d'intérêt sont libéralisés, le classement des groupes des emprunteurs favorisé pour la banque sera le groupe 3 puis 2, 1, 4, 5, ..., n , étant donné que $\hat{\pi}^*_3 > \hat{\pi}^*_2 > \hat{\pi}^*_1 > \hat{\pi}^*_4 > \hat{\pi}^*_5 > \dots > \hat{\pi}^*_n$.

En fait, la suppression du contrôle des taux d'intérêts a amélioré partiellement l'efficacité allocative du capital (l'efficacité est en-dessous de son niveau maximum) car il y a toujours, sous le régime de libéralisation des taux d'intérêts, des emprunteurs écartés du marché du crédit bien qu'ils soient plus productifs comparativement à ceux qui ont obtenu un crédit. Cette efficacité partielle est illustrée sur le graphique par les groupes 4, 5 qui sont éloignés du prêt malgré qu'ils soient plus productifs. Ces deux groupes sont exclus parce les rendements espérés de la banque tirés des prêts qu'ils leur sont accordés sont en-dessous du taux d'intérêt sur les dépôts en vigueur (hc).

Toutefois, les groupes 1, 2, 3 peuvent emprunter car les rendements espérés de la banque tirés des prêts qu'ils leur sont accordés sont en-dessus du taux d'intérêt sur les dépôts en vigueur (hc).

Ces résultats permettent de tirer quelques enseignements⁹⁹.

En effet, la politique de la libéralisation des taux d'intérêts seule ne suffit pas pour garantir une efficacité allocative complète du capital en cas d'asymétrie de l'information sur le marché du crédit.

⁹⁹ Source: Cho, Y. J. (1986). Op.cit.

Les banques éviteraient de financer les nouveaux emprunteurs, malgré qu'ils aient des projets plus productifs, car leurs projets impliquent beaucoup de risque.

L'exclusion de ces emprunteurs a un effet défavorable sur la croissance économique dans la mesure où elle réduit les opportunités d'innovations.

En réalité, les difficultés qu'affrontent les nouveaux emprunteurs sur le marché du crédit sont à l'origine des caractéristiques du crédit bancaire. Ce denier est un contrat qui implique un remboursement fixe sur lequel il y a un conflit d'intérêt entre les prêteurs et les emprunteurs. Les nouveaux emprunteurs sont motivés par les grands profits que génère l'investissement, par contre, les prêteurs craignent le faible gain tiré de cet investissement. Dans ces circonstances, les banques évitent carrément de prêter à des groupes spécifiques à moins qu'elles aient des informations lesquelles leurs permettent de révéler la nature de chaque emprunteur et lui appliqué un taux d'intérêt adapté avec sa qualité en matière de risque de telle sorte qu'il assure un rendement espéré convenable.

Les emprunteurs exclus du marché du crédit, du fait de manque d'information, peuvent s'adresser au marché des actions pour se financer. Si les prêteurs et les actionnaires potentiels ont la même information quant aux emprunteurs, ils peuvent les classer en fonction de leurs productivités espérées. Donc, les groupes des emprunteurs attractifs pour les actionnaires sont les groupes (4) et (5). Tandis que les groupes attractifs pour les prêteurs institutionnels sont les groupes (3), (2) et (1). Ceci est expliqué, contrairement aux prêteurs institutionnels qui sont influencés par les effets de sélection adverse et d'aléa moral, les actionnaires sont libres de ces deux effets. Cela signifie que, le rendement espéré de l'actionnaire égalerait nettement le rendement espéré du projet ($E\pi_e = R_i$).

Donc, afin que le prêteur parvienne à allouer les crédits tant efficacement que l'actionnaire, il doit connaître le degré de risque de chaque emprunteur potentiel.

Cependant, cela est impossible à cause de l'asymétrie de l'information. L'existence d'un marché d'action contribue certainement dans l'amélioration de l'efficacité allocative du capital dans l'économie.

La théorie de la libéralisation financière a fait l'objet d'autres critiques quant à sa description de la situation économiques des pays en voie de développement. En effet, la structure de l'économie dont décrivaient McKinnon et Shaw pour mettre en relief les avantages de la libéralisation financière est, en réalité, inspirée de la situation économique que vivaient les pays en voie de développement. Ces pays connaissent des asthénies dans les canaux de mobilisation de l'épargne ainsi que une mauvaise allocation de cette épargne à cause de la répression financière et l'augmentation des taux d'inflations. Ces conditions ont véritablement compromis le développement économique

Néanmoins, Dornbusch & Reynoso¹⁰⁰ (1989), pensaient que la description des économies en voie de développement, faite par McKinnon et Shaw, et les recommandations quant la nécessité de libéraliser l'activité des intermédiaires financiers pour promouvoir la croissance économique est une sorte d'exagération, du moment que les postulats clé de McKinnon et Shaw restent difficile à vérifier. A cet égard, Dornbusch & Reynoso ont exposé les résultats de quelques études qui ont révélé la faiblesse de l'aspect théorique de l'approche de la libéralisation financière et les défis dont soulèvent les pays qui ont décidé de libéraliser leur système financier.

L'augmentation de l'épargne à la suite de l'augmentation du taux d'intérêt sur les dépôts est une relation ambiguë car l'effet net du taux d'intérêt sur l'épargne n'est pas parfaitement saisie à cause des deux effets opposés à savoir l'effet de substitution et l'effet du revenu. En outre, l'efficacité des programmes de stabilisation et les réformes fiscales pourraient être à l'origine de l'accroissement de l'épargne dans l'économie.

La relation entre l'indice de l'approfondissement financier et la croissance économique, à son tour, n'est pas solide. Une étude économétrique, couvrant 84 pays en voie de développement, a révélé, grâce un choix judicieux de l'échantillon, qu'il n'existe pas une corrélation entre l'approfondissement financier et la croissance économique.

L'élévation du taux d'intérêt augmente l'investissement, est une hypothèse, selon Dornbusch & Reynoso, difficile à vérifier en précision. Le lien potentiel c'est la sensibilité de l'épargne au taux d'intérêt dans la mesure où une augmentation du taux conduirait accroître les ressources financière et par conséquent le volume d'investissement. Ainsi, la complémentarité entre la monnaie et le capital, à cause de l'indivisibilité des investissements comme postule McKinnon, n'est pas soutenue en réalité.

L'hypothèse de la sensibilité de la croissance économique au taux d'intérêt sur les dépôts semble précaire. Généralement, le processus appréhendé par les théoriciens de l'école de la répression financière est ; l'augmentation du taux d'intérêt égalise l'épargne avec l'investissement et accroît, par conséquent, la croissance économique.

Toutefois, la qualité de l'investissement n'est pas prise en considération dans leur approche. En fait, l'asymétrie de l'information conduit les banques à rationner le crédit si bien que le financement bancaire est en-dessous de la qualité moyenne de l'investissement.

D'autre part, les auteurs ont vérifié empiriquement l'impact de l'investissement sur la croissance économique dans un cadre de stabilité financière. Ils ont conclu qu'en cas de forte inflation, l'effet de la libéralisation financière sur la croissance économique est épisodique. Ce résultat a permis à

¹⁰⁰ Dornbusch, R., & Reynoso, A. (1989). Financial Factors in Economic Development. The American Economic Review, 79(2). 204-209.

Dornbusch & Reynoso de mettre en évidence les défis de la mise en application de la politique de la libéralisation financière en focalisant sur l'effet de l'inflation.

Dans une économie, l'inflation survient de l'interférence de quatre facteurs. Le déficit budgétaire qui commande le taux de la croissance de l'offre de la monnaie. Les institutions financières qui déterminent la demande de la monnaie. Les chocs budgétaires et enfin la capacité de la politique financière de réagir à ces chocs par des mesures fiscales correctives. La combinaison de ces éléments impliquerait un taux d'inflation modéré et stable, ou bien, une hyperinflation.

En reposant sur le modèle de R. Mundell (1971), relatif aux principaux déterminants de l'inflation, les auteurs soulèvent trois points¹⁰¹.

Une relation positive entre le déficit budgétaire et l'inflation à cause de la création massive de la monnaie pour financer le déficit. Les structures financières accélèrent le rythme de l'inflation.

En effet, la vitesse de circulation de la monétaire augmente au fur et à mesure avec le niveau du développement des structures financières ce qui amplifie l'impact inflationniste de la monétisation du déficit budgétaire. La baisse de la croissance du revenu national amplifie l'impact inflationniste de la monétisation du déficit budgétaire. Une baisse de la croissance conduit à une baisse des recettes fiscales et par conséquent une augmentation du déficit budgétaire et la création de la monnaie.

En outre, Dornbusch & Reynoso ont énoncé d'autres facteurs et pratiques qui contribuent à l'augmentation de l'inflation. Le début des années 80 était marqué par une crise de la dette. En effet, les pays qui s'endettaient de l'étranger souffraient de manque des ressources financières pour leurs budgets. Les gouvernements préféraient monétiser leurs déficits, au lieu de s'endetter domestiquement, pour contrarier l'effet d'éviction. Cette politique a permis un taux d'inflation plus élevée.

La libéralisation financière pourrait être un facteur qui favorise le rythme de l'inflation. En fait, un taux d'inflation plus élevé pourrait mettre en péril le système financier, en début de libéralisation, du moment où les institutions financière sont forcées, du jour en lendemain, à verser un véritable taux d'intérêt sur leurs passifs. En outre, les recettes de la création monétaire baisseront suite au désengagement de l'état du système financier, ce qui pourrait bien accélérer l'inflation. Un niveau donné de déficit budgétaire, les besoins de financement s'agrandissent, augmentant, de ce fait, la demande de monnaie et par suite le taux d'inflation. Donc, en plus de la menace d'un risque systémique, la libéralisation financière augmente les besoins de financement et par conséquent le taux d'inflation. La volatilité du taux change, qui produirait un déséquilibre budgétaire en raison de l'augmentation des coûts de services de la dette, est un autre facteur de l'inflation.

¹⁰¹ Dornbusch, R., & Reynoso, A. (1989). Op.cit.

Le financement inflationniste du déficit budgétaire a des effets pervers sur le développement économique à cause de l'élévation et l'instabilité de l'inflation.

L'expérience des pays de l'Amérique latine témoigne la gravité de la politique de financement inflationniste lorsqu'elle échoue. L'économie souffre, désormais, de fuite de capitaux et une mauvaise allocation des ressources à cause de l'incertitude. Les facteurs productifs seront consacrés à exploiter des opportunités financières plutôt que pour innover dans la production et dans le commerce. L'incertitude qui incite les agents à détenir de la monnaie au lieu de l'investir dans des actifs réels se traduit par un surplus commercial qui finance la fuite des capitaux, ou la réduction prématurée de la dette.

Après avoir remis en question les relations clés de l'approche de la libéralisation financière et explicité les causes et les conséquences de l'inflation, Dornbusch & Reynoso ont conclu que ce serait une erreur de penser que la libéralisation financière est une meilleure solution pour améliorer l'économie. En effet, la libéralisation financière, en cas d'un déséquilibre budgétaire structurel y compris une sortie de capitaux dans un régime de change fixe, est un facteur majeur pour l'accélération du rythme de l'inflation et de l'instabilité financière. L'expérience des pays de l'Amérique latine notamment l'Argentine, le Brésil et le Mexique est un exemple frappant des risques qu'encourent le déficit budgétaire et la dépendance précoce au financement étranger. En fait, l'inflation a tout à fait détruit ces pays en discréditant l'investissement et poussant les ménages à posséder des actifs étrangers.

En réalité, les économistes qui s'opposent directement à l'approche de la libéralisation financière sont les néo-structuralistes. En effet, le néo-structuralisme est une doctrine économique qui s'oppose aux idées développées par les néolibéraux dans leurs analyses des facteurs de sous-développement. Leur débat, au tour de l'incapacité des politiques de libéralisation à promouvoir la croissance économique et à remettre dans l'ordre les économies sous-développées, remonte à la fin des années quatre-vingt. C'est la période où les apôtres de la libéralisation financière aperçoivent, eux-mêmes, certains pays qui ont libéralisés leurs systèmes financiers souffrent des crises financières sévères.

Fontaine & Lanzarotti¹⁰² (2001) ont exposé les principales critiques adressées par les néo-structuralistes aux néolibéraux axées principalement sur l'analyse des problèmes de court terme. En effet, les néo-structuralistes ont postulé que le sous-développement revient essentiellement non pas aux distorsions des politiques économiques erronées mais à l'existence de facteurs endogènes et structurelles. Les politiques économiques sont, donc, inefficaces en cas de déséquilibre structurel de l'économie.

¹⁰² Fontaine, J. M., & Lanzarotti, M. (2001). Le néo-structuralisme De la critique du Consensus de Washington à l'émergence d'un nouveau paradigme. *Mondes en développement*, (1). 47-62.

Les néolibéraux considèrent que, l'élévation du taux d'intérêt réel place l'économie sur le sentier correcte vers la croissance économique d'où une augmentation du taux d'intérêt réel rééquilibre le marché des fonds prêtables et permet à l'expansion de l'investissement et l'évolution du produit intérieur brut. Par contre, les néo-structuralistes voyaient qu'il y existe une certaine hétérogénéité structurelle, dans le sens où les secteurs de l'économie ne possèdent pas le même potentiel d'adaptation aux chocs. L'ajustement s'effectue, selon les secteurs, soit par les prix ou par les quantités. Alors, les modalités d'ajustement des secteurs de l'économie peuvent modifier le niveau de la demande effective et donc le niveau d'activité du pays.

L'élévation du taux d'intérêt réel pourrait être atteinte, selon l'école de la répression financière, par une contraction de la masse monétaire. Or, une politique monétaire restrictive, selon les néo-structuralistes, a un impact stag-flationniste. En effet, l'augmentation du taux d'intérêt, en raison de la baisse de l'offre de la monnaie, altère, d'une part, le niveau de l'investissement national lequel réduit l'activité économique. D'autre part, le secteur industriel qui dépend fortement au crédit bancaire voit leurs frais financiers augmentés ce qui le pousse à augmenter le prix.

Donc, une politique monétaire restrictive engendre une récession économique jumelée d'inflation.

En ce qui concerne les mécanismes de contrôle de l'inflation, les néo-structuralistes mettent l'accent sur l'effet des anticipations sur les programmes de stabilisation. Cet effet négligé par les néolibéraux lors de l'élaboration de leur politique de relance économique et est considéré par les néo-structuralistes comme une défaillance dans l'approche de la libéralisation financière. En fait, dans les pays où l'inflation surgit pour de longues périodes, les agents anticipent toujours une perpétuation de l'inflation passée. Alors, si les anticipations quant à la pérennité de l'inflation se généralisent, l'inflation acquiert donc une force si bien qu'elle se propage de période à l'autre quand bien même les raisons à l'origine de la hausse finiraient par disparaître.

Les anticipations inflationnistes neutralisent, donc, l'efficacité des programmes de stabilisation visant à maîtriser l'inflation par le biais du contrôle de la demande globale, l'évolution de la masse monétaire et le déficit budgétaire. En effet, si une politique de stabilisation économique prétend à atteindre un niveau d'inflation lequel est inférieur au taux d'inflation anticipé par les agents. Les mesures de ce programme peuvent, donc, affaiblir la demande globale, du fait de l'insuffisance de la masse monétaire indispensable pour effectuer les transactions réelles, ce qui réprime la production globale.

Les néolibéraux ont insisté sur l'importance de la libéralisation des flux de capitaux et les leurs avantages en termes de croissance. En revanche, les néo-structuralistes considèrent que cette politique est inefficace du moment où les programmes de type fonds/banque ne se sont avérés optimaux ni en termes de stabilisation ni en termes de croissance. En contrepartie, ils préconisent un programme de stabilisation et ajustement intelligent qui restaure l'équilibre avec un coût récessif plus faible. Ce

programme recommande à dégager un excédent commercial qui permet d'honorer la dette étrangère dans le cas où le pays fait défaut au financement extérieur. Ce surplus commercial peut être obtenu, selon les néo-structuralistes, par la compression de la demande domestique ou bien par la réallocation des ressources productives vers les secteurs des biens échangeables¹⁰³.

Les néo-structuralistes préfèrent pour les réformes économiques une politique de gradualisme et de sélectivité, autrement dit, une libéralisation contrôlée, au lieu de la politique de thérapie de choc qui prône une libéralisation abrupte de l'activité économique. Cette conviction, quant à la politique de gradualisme et de sélectivité, est justifiée par la montée de la concurrence étrangère, suite à l'ouverture économique, laquelle a laissé une quantité importante des ressources domestiques non-utilisées pour de longues périodes. D'autre part, la sélectivité fournit le temps nécessaire pour promouvoir certaines activités d'exportation qui pourraient même accélérer la reconversion des ressources productives et limiter les importations. Les néo-structuralistes témoignent de l'expérience de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne d'où l'accélération du processus des échanges commerciaux internationaux a conduit à un effondrement total du secteur manufacturier domestique.

En ce qui concerne l'ouverture financière, les néo-structuralistes sont en désaccord total avec cette politique du fait que le pays risque d'encourir un risque systémique, quel que soit l'ordre dans lequel les marchés financiers sont libéralisés, en raison du caractère volatile des capitaux étrangers. En fait, ils admettent que les entrées massives de capitaux est une source majeure d'instabilité macroéconomique car les flux des capitaux engendrent une surévaluation de la monnaie domestique et conduisent à la survenue du déficit du compte courant, insoutenable à long terme, à cause de la dévaluation de la monnaie domestique suite au reflux de capitaux. Alors, c'est exactement le cas qu'ont vécu les pays du cône sud de l'Amérique latine lors des premières libéralisations des années 70.

Une politique sélective de capitaux étrangers pourrait bien discriminer le caractère des fonds dans la mesure où elle favorise les flux financiers de longue échéance placés dans les investissements productifs au détriment des capitaux de court échéance et les fonds spéculatifs qui peuvent être un facteur d'instabilité macroéconomique au cas où il y ait un retournement. D'autre part, ces procédures discriminantes peuvent être renforcées par une politique monétaire qui maintient un faible différentiel des taux d'intérêt afin d'éviter une appréciation réelle temporaire de la monnaie domestique.

Une autre faiblesse soulignée par les néo-structuralistes, laquelle est omise par la théorie de la libéralisation financière, est le rôle du marché informel dans le financement des investissements. McKinnon et Shaw admettaient qu'une augmentation du taux d'intérêt réel conduit à l'exploitation des fonds oisifs dans la mesure où les agents succèdent la monnaie par les contrats de dépôts.

¹⁰³ Fontaine, J. M., & Lanzarotti, M. (2001). Op.cit.

Toutefois, Van Wijnbergen¹⁰⁴ (1983) a noté que, les économistes de l'école de la répression financière supposaient implicitement que la monnaie et les dépôts bancaires sont des substituts parfaits. Or, ils ont complètement négligé les autres actifs à savoir l'or et les actifs financiers dans le marché informel dont la monnaie pourrait prendre forme. Van Wijnbergen a conclu que la substituabilité entre les dépôts bancaire et les actifs financiers sur le marché informel est plus importante que la substituabilité entre la monnaie et les dépôts bancaires.

Désormais, l'offre totale des crédits du secteur formel diminue à mesure que la monnaie est drainée par le marché informel ce qui accroît ses potentiels de financement. En outre, le secteur informel semble efficace, dans le financement des investissements, relativement au secteur formel d'autant que les banques sont contraintes par la constitution des réserves institutionnelles.

Section 02 : La théorie de la libéralisation financière et ses controverses.

Le concept de la libéralisation financière est apparu dans la théorie économique au début des années 70 par les contributions pionnières de R.I. Mac Kinnon (1973) et E.S.Shaw (1973). Ces deux auteurs s'intéressent indépendamment l'un de l'autre à la problématique de croissance dans les pays en développement et promulguent la libéralisation du secteur financier comme solution simple et efficace pour accélérer la croissance économique dans ces pays. Leur approche se base sur l'idée selon laquelle la libre détermination du taux d'intérêt à son niveau d'équilibre permettrait un approfondissement financier et exercerait un effet positif sur la croissance économique.

L'approche théorique de Mc.Kinnon (1973) et E. Shaw (1973) a suscité de nombreux débats théoriques et empiriques. D'une part, elle a été développée et consolidée par plusieurs chercheurs comme Kapur (1976) ; Vogel et Buser (1976) ; Galbis (1977), Mathieson (1980). D'autre part, elle a été fortement critiquée par différentes écoles de pensée économique comme les néo-structuralistes (Taylor, 1983 ; Van Wijnbergen, 1983) et les post-keynésiens (Burkett et Dutt, 1991). De façon générale, la libéralisation financière est l'action de rendre l'économie plus libérale, plus conforme à la doctrine du libéralisme économique, selon laquelle l'état ne doit pas, par son intervention, gêner le libre jeu de la concurrence. Le FMI et la BM ont exigé l'application de politiques financières libérales aux pays en développement et ont fortement encouragé voire soutenu leur concrétisation par des aides attribuées dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Pour comprendre la libéralisation financière en tant que théorie mais aussi en tant que pratique, nous définissons dans la première section, le processus de libéralisation financière et ses fondements théoriques. Ensuite nous exposons les différentes controverses théoriques- postkeynésiennes, néo-

¹⁰⁴ Van Wijnbergen, S. (1983). Interest rate management in LDC's. *Journal of Monetary Economics*, 12(3). 433-452.

keynésiennes et néo-structuralistes- de ce paradigme. Dans la seconde section, nous présentons les effets et les conséquences d'une telle pratique sur le développement économique et la stabilité financière des pays en développement.

Au cours de cette section nous convoitons à développer de façon complète la théorie de la libéralisation financière. C'est pourquoi, nous allons d'abord la définir tant que processus, en présentant ses critères de mesures et ses différentes formes. Ensuite, nous allons présenter les fondements et les critiques de cette théorie pour comprendre comment les différents courants appréhendent l'effet de la dérèglementation des taux d'intérêts sur l'épargne, sur l'investissement et sur la croissance économique en générale.

2.1. Le Processus de libéralisation financière.

La libéralisation financière est un processus, c'est-à-dire un ensemble d'actions séquentielles engagées en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs économiques et financiers. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : il peut être interne et/ou externe comme il peut être partiel ou total. Dans ce qui suit nous allons tenter de comprendre ce processus par la définition de son contenu, de ses critères de mesures, ses formes ainsi que les conditions nécessaires à sa réussite.

2.1.1.Définition du processus de libéralisation financière et de ses critères de mesure.

La libéralisation financière constitue l'ensemble de mesures prises dans le but d'éliminer les restrictions imposées au secteur financier. Elle se définit donc comme un processus de suppression de toute forme de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'État sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités du secteur financier, non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle internationale (Boyer *et al.* 2004)¹⁰⁵. Dans ce sens, la libéralisation financière constitue une réforme structurelle qui vise accroître l'efficacité du système à répondre aux besoins de financement de l'économie par l'accroissement de la concurrence. Elle suppose donc la réduction des frais d'intermédiation entre prêteurs et emprunteurs, la facilité d'accès des emprunteurs au fonds prêtables et enfin la diversification des risques (Mc. Kinnon 1973).

Ben Gamra et Plihon¹⁰⁶ (2006)- en reprenant la méthodologie de Kaminsky et Schamukler (2002)- définissent le processus de libéralisation financière par trois mouvements :

- **la libéralisation du secteur interne** qui concerne essentiellement le secteur bancaire et englobe la libéralisation des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, l'abondance de

¹⁰⁵ BenGamra.S et Plihon.D, « Politiques de libéralisation financière et crises bancaires », Revue économie internationale ; 2007/4 N°112 ; P08.

¹⁰⁶ Ben Gamra.S et Plihon.D, 2007/4, Op cit P08.

l'encadrement du crédit, la réduction ou la suppression des réserves obligatoires, ainsi que des mesures destinées à renforcer la concurrence ;

- **l'ouverture des marchés financiers** qui comprend la suppression des restrictions sur les titres pour les résidents et les étrangers, le rapatriement du capital, des intérêts et des dividendes ;
- **la libéralisation du compte de capital** concerne l'abandon du contrôle sur les emprunts étrangers, les flux de capitaux étrangers et les opérations de change.

La libéralisation financière signifie certes l'abolition de toute forme de restriction financière imposée sur le système financier mais cela ne veut pas dire pour autant l'absence totale de l'état dans le contrôle et la régulation de celui-ci¹⁰⁷. Ainsi selon Ben Gamra.S « La libéralisation ne signifie pas absence de règles, bien au contraire, la libéralisation appelle du fait de l'augmentation des risques potentiels un accroissement réglementaire »¹⁰⁸. L'intervention de l'état dans le système financier s'exerce donc à travers la régulation du système financier par la supervision prudentielle, la réglementation et le contrôle.

Pour évaluer l'évolution du processus de libéralisation financière, Mahar et Williamson (1998) ont construit une base de données assez simple. Celle-ci a été utilisée dans leur étude pour mesurer le degré de libéralisation financière -sur 34 pays industrialisés et en développement entre 1973 – 1996- et constitue actuellement une base de référence. Les deux auteurs ont lié l'évolution de la libéralisation financière à six variables, à savoir :

- La suppression du contrôle sur le marché du crédit.
- La dérégulation du taux d'intérêt.
- La suppression des barrières à l'entrée dans le marché bancaire.
- L'autonomie bancaire.
- Le rôle du secteur bancaire privé.
- Libéralisation des mouvements de capitaux.

Laeven (2001) a également développé un indice de libéralisation financière composé de six variables qui constituent le processus de libéralisation financière :

- Dérégulation du taux d'intérêt.
- Réduction des barrières à l'entrée
- Réduction des réserves obligatoires
- Réduction du contrôle sur le crédit

¹⁰⁷ Andrew A.W, The stock markets between the impératives of économique transformation and financial libéralization and their requirements of developpement ''Dar El-Fikr al jamiai, Alexendria, Egypt, 2006, P202.

¹⁰⁸ BenGamra.s et Clévenot.M,, ''Libéralisation financière et crises bancaires dans les pays émergents : La prégnance des rôles des institutions '' ,CEPN CNRS Working paper, Université Paris 13 ,N°4, 2006 ,P04.

- Privatisation
- Réglementation prudentielle.

Chaque variable prend la valeur 0 ou 1 et l'indice de libéralisation aura une valeur comprise entre 0 et 6.

Plus récemment, Saoussen Ben Gamra et Mickaël Clévenot (2007) ont construit un indice composite qui englobe les trois aspects fondamentaux de la libéralisation financière : La dérégulation du secteur financier interne (LSFI), la libéralisation des marchés financiers (LMF) et l'ouverture du compte de capital (LCC) ; ainsi : $LF = 1/3 LSFI + 1/3 LMF + 1/3 LCC$.

- a. La libéralisation du secteur financier interne (LSFI) : cette variable mesure la libéralisation de trois autres variables :
 - La libéralisation des taux d'intérêt qui englobe l'élimination du contrôle, de la fixation et du plafonnement des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs ;
 - La libéralisation des crédits qui représente l'élimination de la politique d'interventionnisme de l'état sur les crédits par des actions restrictives de contrôle , de plafonnement , de réserves obligatoire et d'orientation des crédits vers les secteurs prioritaires ;
 - La libéralisation de la concurrence bancaire qui correspond à la suppression des barrières à l'entrée à la participation privée des banques domestiques et étrangères, ainsi que la suppression des restrictions liées à la spécialisation des banques et à l'établissement des banques universelles.
- b. La libéralisation des marchés financiers (LMF) : Elle signifie la suppression des restrictions sur la détention des investisseurs étrangers des titres des compagnies domestiques cotées sur le marché des titres et l'élimination des contraintes au rapatriement du capital et au versement des dividendes, des intérêts et des bénéfices.
- c. L'ouverture du compte de capital (LCC) : Elle représente la suppression des obstacles qui empêchent les banques et les autres institutions financières d'effectuer des emprunts à l'étranger, l'élimination du contrôle exercé sur le taux de change appliqué aux transactions relatives au compte courant et au compte capital et la libéralisation des flux de capitaux.

Pour chaque secteur (Secteur financier interne, Marchés financiers et Compte capital) trois régimes sont identifiés : totalement libéralisé, partiellement libéralisé et réprimé ¹⁰⁹(cf. tableau 03)

Tableau 03 : Les critères de définition du degré de libéralisation financière

Secteur Financier Interne

¹⁰⁹ BenGamra.s et Clévenot.M, Op Cit, 2006, P10.

Critère de la libéralisation parfaite	
Taux d'intérêt débiteurs et créditeurs	Il n'existe pas de contrôle sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs.
Crédits, des réserves et de l'entrée.	Et Il n'existe pas de contrôle sur les crédits, les réserves et l'entrée des banques.
Critère de la libéralisation partielle	
Taux d'intérêt débiteurs et créditeurs.	Il n'existe pas de contrôle sur les taux d'intérêt débiteurs ou créditeurs.
Crédits, des réserves et de l'entrée.	Ou Il n'existe pas de contrôle sur les crédits ou sur les réserves ou sur l'entrée des banques.
Critère de la répression	
Taux d'intérêt débiteurs et créditeurs	Il existe un contrôle sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs.
Crédits, des réserves et de l'entrée.	Et Il existe un contrôle des crédits, des réserves et de l'entrée des banques

Marchés Financiers

Critère de la libéralisation parfaite	
Investissements étrangers de portefeuille.	Les investisseurs étrangers sont autorisés à détenir des titres domestiques sans restrictions.

Rapatriement du capital, des dividendes et des intérêts.	Et Le capital, les dividendes et les intérêts sont librement rapatriés pendant les 2 ans de l'investissement initial.
Critère de la libéralisation partielle	
Investissements étrangers de portefeuille Rapatriement du capital, des dividendes et des intérêts.	Les investisseurs étrangers sont autorisés à détenir plus que 49% des titres de chaque compagnie. Il existe des restrictions sur la participation dans certains secteurs et des moyens indirects d'investissement sur les marchés financiers (country funds). Ou Le capital, les dividendes et les intérêts sont rapatriés mais pas avant 2 ans et après 5 ans de l'investissement initial.
Critère de la répression	
Investissements étrangers de portefeuille Rapatriement du capital, des dividendes et des intérêts.	Les investisseurs étrangers ne sont pas autorisés à détenir des titres domestiques. Ou Le capital, les dividendes et les intérêts sont rapatriés mais pas avant 5 ans de l'investissement initial.

Compte Capital

Critère de la libéralisation parfaite	
Emprunts étrangers	Les banques et les autres institutions sont autorisées à emprunter librement de l'étranger. Elles doivent informer les autorités mais l'autorisation est automatiquement offerte. Les réserves obligatoires doivent être inférieures à 10%. La maturité minimale exigée est

Taux de change multiples et autres restrictions	<p>inférieure à 2 ans.</p> <p>Et</p> <p>Il n'existe pas de taux de change spéciaux sur les transactions du compte courant ou du compte capital. Il n'existe pas de restrictions sur les sorties de capitaux.</p>
Critère de la libéralisation partielle	
<p>Emprunts étrangers par les banques.</p> <p>Taux de change multiples et autres restrictions.</p>	<p>Les banques et les autres institutions sont autorisées à emprunter de l'étranger mais elles sont soumises à certaines restrictions. Les réserves obligatoires doivent être comprises entre 10 et 50%. La maturité minimale exigée doit être supérieure à 5 ans.</p> <p>Ou</p> <p>Il existe des taux de change spéciaux sur les transactions du compte courant et du compte capital. Il existe certaines restrictions sur les sorties de capitaux.</p>
Critère de la répression	
<p>Emprunts étrangers par les banques</p> <p>Taux de change multiples et autres restrictions.</p>	<p>Les banques et les autres institutions ne sont pas autorisées à emprunter de l'étranger. Les réserves obligatoires doivent être supérieures à 50%. La maturité minimale exigée doit être supérieure à 5 ans.</p> <p>Ou</p> <p>Il existe des taux de change spéciaux sur les transactions du compte courant et du compte capital. Il existe des restrictions sur les sorties de capitaux.</p>

BenGamra.s et Clévenot.M,, ‘Libéralisation financière et crises bancaires dans les pays émergents : La prégnance des rôles des institutions ’,CEPN CNRS Working paper, Université Paris 13 ,N°4, 2006 ,P11.

2.1.2. Les formes de la libéralisation financière :

Selon la définition de Boyer *et al* (2004)¹¹⁰ et selon la cadence des réformes engagées, il y a lieu de distinguer entre quatre formes de libéralisation financière : interne et /ou externe mais aussi partielle ou totale.

a. La libéralisation financière interne concerne la libéralisation du secteur financier interne particulièrement le secteur bancaire et se résume par :

- La libéralisation des taux d'intérêt bancaires (débiteurs et créditeurs) ;
- L'abolition des politiques d'encadrement de crédits bancaires préférentiels à certains secteurs économiques jugés prioritaires ;
- La réduction de la proportion des réserves obligatoires que les banques commerciales doivent constituer auprès de la banque centrale ;
- La levée des barrières à l'entrée et à la sortie à la participation privée nationale et internationale afin de stimuler la concurrence ;
- L'allègement de la fiscalité sur les activités financières.

b. La libéralisation financière externe concerne la libéralisation des activités financières ayant une relation avec l'extérieur et se traduit globalement par :

- La suppression des restrictions imposées sur les transactions du compte capital et sur les comptes financiers de la balance des paiements ;
- l'assouplissement de la réglementation des changes voir même son abolition pour les transactions courantes et/ou en capital ;
- le démantèlement des contraintes imposées sur l'investissement direct afin de permettre aux institutions privées de pénétrer le marché local.

Le processus de libéralisation financière permet la bancarisation des agents privés ce qui suscite d'améliorer l'intermédiation bancaire¹¹¹. Il vise globalement à améliorer l'efficacité du système financier et à promouvoir son rôle en matière de croissance et de développement économique (McKinnon, 1973)¹¹². Mais afin d'assurer les avantages attendus d'un tel processus, il s'avère nécessaire de déterminer avec précision l'ordre et le rythme d'actions et de réformes engagées en fonction des spécificités du pays à libéraliser. Le choix porte ainsi entre libéralisation partielle ou totale.

c. La libéralisation financière totale :

Le processus de libéralisation totale se base sur l'application simultanée de toutes les actions de libéralisation interne comme externe. Il est caractérisé comme extrêmement risqué car les

¹¹⁰ Définition op. citée .

¹¹¹ Saidane.D, Systèmes financiers et transition : où en est-on ? Une revue d'études comparatives est-ouest, Vol33, N°4, 2002, P7.

¹¹² Ben Gamra.S et Plihon.D, 2007/4, Op Cit, P6.

économies qui ont appliqué une libéralisation totale comme l'Argentine, l'Uruguay et le Chili ont enregistré de graves crises bancaires et financières¹¹³. Le tableau (04) ci-dessous résume les critères qui définissent une libéralisation totale.

Tableau 04 : Les critères d'une libéralisation financière totale.

Système financier domestique	Marché boursier	Compte capital
Les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs : Il n'y a aucun contrôle sur les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs.	Acquisitions de capitaux par les investisseurs étrangers : les investisseurs étrangers peuvent détenir des capitaux domestiques sans restrictions.	Financement externe : Les banques et les sociétés peuvent recourir librement au financement extérieur
Autres indicateurs : élimination de l'encadrement du crédit (également des subventions). Les dépôts de devises sont autorisés.	Rapatriement de capital, dividendes et intérêts : Le capital, dividendes et intérêts peuvent être rapatriés librement dans un délai de deux ans à partir de l'investissement initial.	Taux de change et quelques restrictions : aucune restriction imposée sur les transactions du compte courant ou du compte capital. aucune restriction imposée aux sorties de capitaux

Source : Benmarzouka.T, « cours d'économie internationale'' Institut de financement et du développement du Maghreb Arabe », 26 eme promotion, 2008, P51.

d. La libéralisation financière partielle

La libéralisation financière partielle correspond à l'application séquentielle des étapes de libéralisation financière. Contrairement à la libéralisation financière totale, elle est moins rapide et moins risquée et peut donc nous éviter les crises financières d'une part et générer des effets positifs sur les économies d'autre part¹¹⁴. Plus explicitement le tableau (05) ci-dessous illustre les critères qui définissent une libéralisation partielle.

¹¹³ Andrew A.W, Op Cit, 2006, P202.

¹¹⁴ Andrew A.W, 2006, Op Cit , P203.

Tableau 05 : les critères d'une libéralisation financière partielle

Système financier domestique	Marché boursier	Compte capital
<p>Les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs : contrôle partielle des taux d'intérêts débiteurs et créditeurs.</p>	<p>Acquisitions de capitaux par les investisseurs étrangers : les investisseurs étrangers peuvent détenir un taux déterminé des capitaux propres.</p> <p>-Quelques restrictions sont imposées pour certains secteurs.</p> <p>-Des investissements indirects sur le marché boursier sont autorisés comme le transfert international de capitaux.</p>	<p>Financement externe :</p> <p>Les banques et les sociétés peuvent recourir librement au financement extérieur sous certaines conditions.</p> <p>Les réserves obligatoires sont fixées entre deux taux déterminés.</p> <p>Certaines restrictions sont imposées pour quelques secteurs spécifiques.</p>
<p>Autres indicateurs : l'encadrement du crédit est effectué selon le degré de solvabilité de l'entreprise (subventions pour certains secteurs prioritaires).</p> <p>Les dépôts de devises ne sont pas autorisés.</p>	<p>Rapatriement de capital, dividendes et intérêts : Le capital, les dividendes et les intérêts peuvent être rapatriés à partir de la deuxième année et ne doivent pas dépasser la cinquième année de l'investissement initial.</p>	<p>Taux de change et quelques restrictions : Des taux de changes spécifiques sont imposés pour les transactions portant sur le compte courant et le compte capital.</p> <p>Quelques restrictions sont imposées aux sorties de capitaux.</p>

Source : Benmarzouka.T, « cours d'économie internationale'' Institut de financement et du développement du Maghreb Arabe », 26 eme promotion, 2008, P52.

Il faut toutefois rappeler que les prérogatives de la libéralisation ne sont pas automatiques et sont généralement tributaires du respect de certaines conditions notamment en matière de politiques macroéconomiques. En effet, selon les adeptes de cette théorie pour qu'une économie passe de la

répression à la libéralisation partielle ou totale, un certain nombre de conditions préalables doivent normalement être remplies¹¹⁵.

2.1.3. Les conditions nécessaires à la réussite de la libéralisation financière :

L'école de la libéralisation financière dans sa littérature récente, insiste sur le fait que le processus de libéralisation financière concrétisé sous forme de réformes financières bien ordonnées doit être précédé d'un ensemble de conditions liées à l'état d'activité économique et à la capacité des autorités publiques à suivre et à contrôler efficacement le comportement des institutions financières. Trois principales conditions ont été retenues dans ce sens : La stabilité macroéconomique, l'instauration d'une régulation bancaire adéquate et le respect d'un ordre optimal.

a. La stabilité macroéconomique :

La stabilité macroéconomique fait référence à la stabilisation des prix, à la discipline budgétaire, à la crédibilité et à la soutenabilité de la dette publique. Les conditions macro-économiques sont considérées comme indispensables au succès de la libéralisation. Ainsi, Fry (1997) identifie cinq conditions préalables pour assurer la réussite du processus de libéralisation financière¹¹⁶ :

- La stabilité des prix ;
- La régulation et la supervision des banques commerciales ;
- La définition d'une politique fiscale appropriée limitant les effets négatifs de la taxe inflationniste ;
- L'ouverture du marché bancaire à la compétitivité visant la maximisation des profits ;
- Un système financier sans taxes discriminatoires imposées aux institutions financières ;

McKinnon (1989, 1991), Fry (1993, 1997) ainsi que d'autres auteurs, soulignent en effet, la nécessité de tenir compte de l'amélioration du cadre macro-économique qui risque d'influencer ou d'être influencé par les réformes financières¹¹⁷. Dans ce sens, McKinnon trouve que la Corée et le Taiwan ont d'abord stabilisé leur niveau des prix et ont réussi à atteindre un certain niveau de développement financier avant d'autoriser la libéralisation complète du compte capital, ce qui leur a permis d'éviter l'échec économique qu'ont connu les pays d'Amérique Latine comme le Chili, l'Uruguay et l'Argentine. En effet, ces derniers ont exécuté une libéralisation financière totale par la dérégulation de leurs systèmes financiers et par la privatisation des banques commerciales inopportunistement au moment où les niveaux des prix étaient élevés et instables.

¹¹⁵ BenTahar.N, Les conditions préalables au succès de la libéralisation financière : Application aux pays du Maghreb et du Machrek. Economies and finances, Université d'Auvergne 2012, P46-47.

²BenTahar.N, 2012, Op Cit P47.

³Zaiter Lahimer.M , L'impact des entrées de capitaux privés sur la croissance économiques dans les pays en développement ; thèse de doctorat en sciences économiques, Laboratoire d'économie de Dauphine ,Université de Paris,2006,P63.

¹¹⁶ Zaiter Lahimer.M , L'impact des entrées de capitaux privés sur la croissance économiques dans les pays en développement ; thèse de doctorat en sciences économiques, Laboratoire d'économie de Dauphine ,Université de Paris,2006,P63

¹¹⁷BenTahar.N, 2012, Op Cit P47.

b. La régulation et la supervision bancaire

Certes, la libéralisation financière signifie l'abolition de toutes les restrictions imposées aux systèmes financiers ; mais celle-ci ne signifie en aucun cas l'absence de règles, bien au contraire, elle appelle à un accroissement de la supervision vu l'augmentation des risques potentiels¹¹⁸. Ainsi, la mise en place d'une régulation et d'une supervision bancaire adéquate est soulignée par tous les auteurs de la libéralisation comme un moyen indispensable au succès de la libéralisation financière. L'importance donnée à la régulation et la supervision du secteur bancaire vient du fait que les banques dans les pays en développement jouent un rôle prépondérant dans le financement de l'économie. Sachant également que ces banques se caractérisent par un cadre juridique inadéquat, une supervision bancaire inefficace et un portefeuille important de crédits non performants ; l'application des règles de supervision et des mesures de sanction, leur permettra normalement d'améliorer leur efficacité notamment par une meilleure évaluation des crédits bancaires et une diversification des services et des risques. C'est pourquoi, le processus de libéralisation financière doit être lancée en présence d'un système de réglementation et de surveillance des institutions financières¹¹⁹. Le système de supervision renforcera le système de régulation par le contrôle du respect des règles prudentielles pour discerner les institutions financières en difficultés et proposer des solutions pour les redresser¹²⁰.

En plus de la nécessité d'une régulation et d'une supervision bancaire adéquate, Mc Kinnon (1991) trouve que l'ordonnancement des réformes se promulgue également important pour éviter un afflux massif des capitaux et par conséquent une surévaluation des taux de change.

c. L'ordre optimal :

Suite à l'échec des politiques de la libéralisation financière dans certains pays d'Amérique Latine comme l'Argentine, le Chili et l'Uruguay, ainsi que dans d'autres régions comme le Philippines ; plusieurs travaux se sont intéressés à la détermination de la séquence des réformes. L'ordre dans lequel les mesures politiques doivent être prises et la vitesse des réformes financières peuvent constituer des limites justifiant l'échec ou la réussite du processus de la libéralisation financière. Dans ce sens ; Mc Kinnon (1991) préconise que les réformes du processus de libéralisation financière ne doivent pas être entreprises simultanément ; il y a un ordre optimal à respecter pour assurer le succès de celui-ci¹²¹. Dans ce sens, il détermine quatre étapes¹²² séquentielles :

- La première étape consiste à équilibrer les finances publiques et à instaurer un système fiscal adéquat. Ainsi l'auteur préconise de limiter les dépenses de l'état et d'instaurer une bonne

¹¹⁸ BenGamra.s et Clévenot.M, Op Cit, 2006, P04.

¹¹⁹ Khemakhem. M.A, développement des systèmes financiers et croissance économique : cas des pays en voie de développement, Revue Européenne du droit social ; P220-221.

¹²⁰ BenTahar.N, 2012, Op Cit, P48.

¹²¹ Ben Gamra.S et Plihon.D, 2007/4, Op cit, P2.

¹²² Zaiter Lahimer.M, 2006, Op Cit, P62.

stratégie de collecte des taxes pour s'adapter aux nouvelles exigences d'un système financier à dominance privée.

- La deuxième étape du processus de libéralisation est l'instauration d'un marché de capitaux domestiques caractérisé par un système bancaire libéré.
- La troisième étape du processus concerne la libéralisation des échanges commerciaux. elle commence par la libéralisation des échanges de matières premières, suivie par l'unification du taux de change pour toutes les transactions et le remplacement des restrictions quantitatives par des taxes modérés sur les importations et les exportations.
- La dernière étape touche la libéralisation totale du marché local des capitaux. Elle doit être précédée par la stabilisation des prix et par l'abolition de toutes les restrictions sur les banques domestiques. Celle-ci doit être la dernière étape du processus de libéralisation car une élimination prématurée des contrôles sur les capitaux étrangers peut conduire à une fuite infondée des capitaux et à une accumulation de dettes extérieures.

Gibson et Tsakalotos (1994) préconisent une libéralisation financière interne avant la libéralisation financière externe¹²³. En effet, la libéralisation prématurée du compte capital stimule d'une part l'afflux des capitaux et donc fait augmenter les taux d'intérêt réels domestiques. Par ailleurs, elle encouragerait les sorties de capitaux susceptibles de provoquer une crise de la balance des paiements et fragiliser le système financier qui pourraient s'effondrer.

Un dernier point important est celui de la vitesse avec laquelle la politique économique passe d'une phase à une autre. Pour que la politique de la libéralisation financière puisse garantir le résultat escompté, elle doit être manipulée avec une extrême précaution. Selon le rapport de la banque mondiale (1989), le processus de la libéralisation financière doit suivre un rythme moyen ; ni trop rapide ni trop lent¹²⁴. Il s'avère très dangereux d'adopter l'approche du big-bang qui consiste à lever toutes les restrictions subitement, sans un délai d'ajustement.

2.2 L'approche théorique de McKinnon et E. Shaw :

L'approche de McKinnon (1973) et Shaw (1973) dite aussi néo-libérale, met l'accent sur les causes et les conséquences négatives de la répression financière et la caractérise comme une mauvaise gestion du système monétaire. Ces deux auteurs soulignent les difficultés de financement de l'investissement dans le cadre d'une économie réprimée financièrement et considèrent que la répression financière conduit à un ralentissement de la croissance économique par la baisse de l'intermédiation bancaire. Plus explicitement, selon eux le maintien des taux d'intérêts nominaux au-dessous de leur valeur d'équilibre

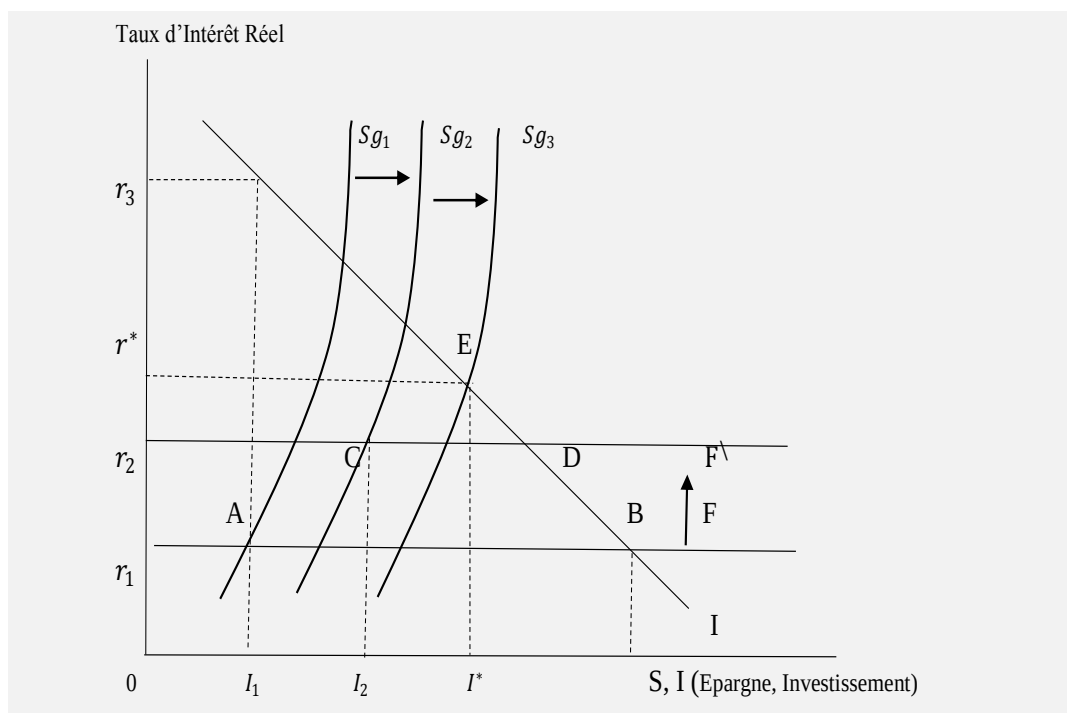
¹²³ Zaiter Lahimer.M, 2006, Op Cit, P61.

¹²⁴ ZENASNI.S, (2014) « Les effets de l'intégration financière sur la croissance de l'économie du Maghreb dans un contexte de globalisation et de crises », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Tlemcen, , P29.

réduit les dépôts bancaires. Ainsi, les banques face à une baisse de fonds prêtables réduisent les crédits ce qui est néfaste pour l'investissement. Les deux auteurs trouvent également que la répression affecte la qualité de l'investissement par la modification du comportement des intermédiaires financiers qui diminuent l'exploration d'opportunités de prêts nouveaux qualifiés comme risqués.

Ainsi, L'approche de Mc.Kinnon et E. Shaw met l'accent sur l'évolution probable d'une économie réprimée à travers l'effet de la dérèglementation des taux d'intérêts sur la croissance de l'épargne et de l'investissement. Pour expliquer leur approche les néo-libéraux utilisent un modèle basé sur la monnaie interne qui exprime les effets de la fixation des taux d'intérêt, au-dessous de leur niveau d'équilibre sur l'épargne et l'investissement. Le graphe (03) ci-dessous illustre une synthèse des travaux de Mc.Kinnon et E. Shaw de réalisée par Fry(1978).

Graphe 03 : Les effets de la répression financière sur l'épargne et l'investissement.



Source¹²⁵ : M. J. Fry, «Money, Interest and Banking in Economic Development», p. 92.

Les fonctions Sg_1, Sg_2, Sg_3 correspondent à des fonctions d'épargne. Elles sont fixées à des taux d'épargne g_1, g_2, g_3 et des taux d'intérêt r_1, r_2, r_3 . La droite (F) illustre la répression financière qui

¹²⁵ Cité par VENET .B, (1994) « Libéralisation financière et développement économique : Une revue critique de la littérature », Revue d'économie financière, Volume 29, Numéro 29 , p108.

suppose le maintien du taux d'intérêt réel au-dessous de son niveau d'équilibre. Plusieurs cas se présentent :

Si l'état impose une restriction sur les taux créditeurs, dans ce cas, le taux de croissance de l'économie est g_1 , au taux d'intérêt r_1 , avec un volume d'investissement et d'épargne I_1 et S_1 . Le taux débiteur n'étant pas plafonné les banques peuvent imposer donc librement le taux débiteur qui peut s'établir en r_3 pour un niveau d'investissement I_1 . La marge ainsi dégagée par le secteur bancaire ($r_3 - r_1$) peut servir à financer d'autres opérations d'extensions ou de services.

Cependant, dans une économie financièrement réprimée où les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés en dessous de leur valeur d'équilibre r^* , l'épargne et l'investissement sont faibles. Une partie de la demande d'investissement n'est pas satisfaite (segment (AB)). Le crédit sera alors rationné et une partie des entreprises n'aura pas accès aux crédits. De plus, les banques vont adopter un comportement de prudence excessive et tenteront de financer que les projets peu risqués et qui ne sont pas forcément les plus rentables. Ceci dit que la partie de la demande d'investissement (AB) non satisfaite correspond à des projets rentables risqués que les banques évitent de financer.

Or, Si l'état engage une libéralisation financière partielle et fait augmenter le taux d'intérêt de r_1 à r_2 dans ce cas de nouveaux investisseurs trouveront un financement à leurs projets. Donc le niveau du taux d'intérêt r_2 encourage l'épargne, stimule l'investissement et le fait déplacé à I_2 ainsi la croissance de l'économie passe de g_1 à g_2 . Le rationnement de crédit est toujours maintenu mais a été réduit à (CD). Mais lorsque les taux sont complètement libéralisés, r se fixe à r^* , le rationnement de crédit disparaît, la demande d'investissement insatisfaite disparaît et le taux de croissance passe à g_3 . L'épargne et l'investissement se déplacent au niveau d'équilibre E.

Cette analyse graphique de Mc.Kinnon et E. Shaw vise donc à montrer que, dans le cadre d'une économie réprimée financièrement, la fixation des taux au-dessous de leur valeur d'équilibre réduit l'épargne (baisse des dépôts bancaires) et fixe l'investissement au-dessous de son niveau optimal. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat détériore la rentabilité de l'investissement réalisé dans la mesure où les banques sont forcées par le gouvernement de financer des projets à faibles rendements. Ces deux auteurs aboutissent certes aux mêmes conclusions mais il y a lieu de souligner certaines divergences entre leurs contributions.

2.2.1. La complémentarité de la monnaie et du capital de de MC.Kinnon

Dans son analyse Mc.Kinnon (1973) attribue une attention particulière aux marchés de capitaux domestiques et à leurs modalités de fonctionnement¹²⁶. McKinnon qualifie les économies des pays en

¹²⁶Mac Kinnon R.I. Op Cit, 1973. P2.

développement comme « fragmentées »¹²⁷. Cette fragmentation touche tous les secteurs de l'économie et prévaut également sur le marché des capitaux domestiques. Elle se traduit par la dispersion importante des taux de rendement des investissements ce qui empêche la constitution de taux d'intérêt unique. Dans cette situation, l'état trouve la légitimité d'intervenir dans la répartition des ressources globales entre les différents secteurs. Selon McKinnon, cette intervention ne fait qu'aggraver la fragmentation existante, et il en résulte une situation de cercle vicieux : plus l'intervention de l'état est grande, plus la fragmentation de l'économie est importante, plus cette dernière augmente, et plus l'état est appelée à intervenir.

Au regard des caractéristiques de l'économie fragmentée et des hypothèses qu'ils lui sont attachées, McKinnon formule une nouvelle fonction de demande de monnaie où les encaisses réelles et le capital sont considérées comme complémentaires plutôt que substituables¹²⁸. Cette nouvelle fonction repose sur trois hypothèses :

- L'accès au financement externe est impossible. Compte-tenu du manque de marchés financiers organisés, toutes les unités économiques sont réduites à l'autofinancement, sans qu'il ne soit nécessaire de faire une distinction entre les épargnants (ménages) et les investisseurs (entreprises). Ces entreprises-ménages ne se prêtent pas ou ne s'empruntent pas les uns aux autres¹²⁹.
- L'investissement est considéré comme indivisible. Ceci dit qu'il est totalement autofinancé et nécessite donc une accumulation préalable du capital (épargne). Cette accumulation prend généralement deux formes : une épargne sous forme d'actifs réels improductifs ou une épargne sous forme de dépôts bancaires. Cette dernière est supposée être une fonction croissante de sa rémunération c'est-à-dire du taux d'intérêt.
- L'état ne participe à l'accumulation du capital. Elle se limite par ses revenus fiscaux et du seigneurage à financer sa consommation courante. Ceci réduit l'action du gouvernement à la fixation discrétionnaire du rendement réel de détention de la monnaie.

Dans ce contexte, accroître le niveau des taux d'intérêt réels servis sur les dépôts (par une augmentation des taux nominaux ou par une baisse de l'inflation) va stimuler le désir de détention d'encaisses monétaires réelles (épargne) nécessaire à tout projet d'investissement. Ainsi, selon

¹²⁷ Cette fragmentation se définit comme une situation dans laquelle " les entreprises et les ménages sont tellement isolés les uns des autres qu'ils doivent faire face à des prix effectifs très différents pour la terre, le capital et les marchandises" (McKinnon, 1973, p.5).

¹²⁸ Son hypothèse de complémentarité s'oppose au modèle monétaire de Tobin dont le quel la monnaie est considérée comme une richesse qui entre en concurrence avec les autres actifs du portefeuille des producteurs et des consommateurs.

¹²⁹ Mac Kinnon R.I. Op Cit, 1973, p56.

McKinnon plus le taux d'intérêt réel servis sur les dépôts est attractif plus l'incitation à épargner et importante, plus la volonté d'investir est grande.

2.2.2.L'intermédiation de la dette de E. Shaw

Dans son modèle d'intermédiation de la dette, E. Shaw (1973) se focalise sur l'impact de l'accumulation des dépôts sur la capacité potentielle de crédits des intermédiaires financiers. Contrairement à Mc.Kinnon, E. Shaw raisonne dans le cadre d'une économie monétarisée où les banques sont déjà des intermédiaires financiers potentiels. Pour lui, l'économie a déjà atteint le second stade de développement financier (monnaie interne). Mc.Kinnon suppose que dans l'économie fragmentée, le crédit bancaire n'existe pas, parce que toutes les unités économiques sont réduites à l'autofinancement. La monnaie est externe (pas d'intermédiation) et l'investissement est totalement autofinancé par une accumulation préalable du capital (épargne). Pour E. Shaw l'autofinancement existe mais il ne constitue pas la règle de son raisonnement. C'est pourquoi il considère que la monnaie et le capital sont des actifs substituables et pas complémentaires. Il y a lieu de noter également que le passage d'un système d'autofinancement à un système de financement intermédié est inexplicé dans les écrits de Mac Kinnon ; ceci, explique pourquoi on réduit trop souvent l'analyse de Mc.Kinnon et E. Shaw aux seuls travaux de ce dernier¹³⁰.

2.2.3.Prolongement de l'approche Mc.Kinnon et E. Shaw

Entre la fin des années 70 et le début des années 90, beaucoup de chercheurs convaincus du bien-fondé de la libéralisation financière ont tenté de développer et d'enrichir l'approche de Mc.Kinnon et E. Shaw.

Kapur (1976) fut l'un des premiers intéressé par cette approche. Il a essayé de la compléter en introduisant un aspect dynamique. Dans son modèle, il suppose que le capital se décompose en capital fixe et en capital circulant et qu'une partie du premier est inutilisée. Les intermédiaires financiers au cœur du processus d'investissement sont sensés donc financer la proportion du capital circulant qui pèse sur la production et sur son niveau. Ce financement prend deux formes distinctes : la première réside dans la nécessité de remplacer le capital circulant épuisé au cours du processus de production. ; la seconde forme couvre le capital circulant destiné à accroître le volume de la production.

Tout comme Mc.Kinnon et E. Shaw, Kapur (1976) considère que le rendement réel servi sur les dépôts joue un rôle primordial. Si, ce dernier est trop faible, les ressources des intermédiaires financiers diminuent, en parallèle le volume des crédits distribués baisse. Les investisseurs se trouvent dans l'incapacité d'investir dans le capital circulant ce qui ralentit le taux de croissance de l'économie. De même si le taux des réserves obligatoires imposé sur les banques est trop élevé, le volume des crédits

¹³⁰ VENET .B, (1994) ; Op Cit, p90.

distribués diminue, l'investissement baisse et la croissance de l'économie ralentit. Pour Kapur (1976), la stratégie de libéralisation financière est préférable à celle de répression, car il trouve qu'elle a un impact positif sur l'inflation, l'investissement et la croissance.

Galbis (1977), construit un modèle fondé sur deux secteurs productifs. Le premier « traditionnel » avec un rendement du capital constant mais faible ; le deuxième un secteur « moderne » avec un rendement du capital également constant mais plus élevé. Galbis s'intéresse aux conséquences néfastes de la répression financière sur l'efficacité moyenne de l'investissement global. Selon son modèle, le premier secteur n'a pas accès au financement intermédié donc il autofinance totalement ses investissements. Les entrepreneurs de ce secteur investissent si le rendement réel de leurs investissements est supérieur au rendement réel des dépôts bancaires. Le deuxième secteur « moderne » finance ses investissements par des prêts bancaires et par des fonds propres. L'investissement de ce secteur dépend à la fois du rendement réel interne du capital et du taux d'intérêt réel débiteur. Pour Galbis (1977), la libéralisation financière plus particulièrement la hausse des taux servis sur les dépôts, se traduit par un accroissement de la productivité moyenne de l'investissement du moment où elle conduit à un déplacement de l'épargne du secteur traditionnel vers le secteur moderne.

Mathieson (1979), élabore un modèle de libéralisation financière en économie ouverte. Il étudie les variations possibles du taux de change réel dans le cadre de la libéralisation financière. Pour lui la levée de la répression financière par l'augmentation des taux d'intérêt réels encourage l'entrée des capitaux. Ceci, s'explique par le fait que la libéralisation financière qui augmente le coût des fonds prêtables, peut inciter les investisseurs domestiques à emprunter à l'extérieur du pays. L'entrée massive des capitaux dans un système de change fixe et face à une balance globale des paiements excédentaire, entraîne une hausse de l'inflation¹³¹. Ce qui a pour effet de réduire les taux d'intérêt réels et provoquer par conséquent une nouvelle hausse des taux nominaux. Pour contrecarrer ce problème, Mathieson propose une dévaluation importante « over-dépréciation » de la monnaie pour accompagner la politique de la libéralisation financière.

D'autres contributions récentes comme celle de N. Roubini et X. Sala-i-Martin (1992) enrichissent l'approche de McKinnon et E. Shaw. Ces deux auteurs visaient à travers leur recherche à démontrer les conséquences de l'existence d'une répression financière sur la croissance de long-terme. Ils ont ainsi élaboré un modèle de répression financière, de la finance inflationniste et de la croissance endogène pour détecter l'impact exercé par les politiques de libéralisation financière sur la croissance et les autres variables réelles. Les données utilisées concernent 60 pays sur une période allant de 1960 à 1985. Leurs résultats démontrent que les pays qui répriment leurs systèmes financiers ont tendance à croître moins vite que les autres. Ainsi, ils stipulent que le développement financier génère une augmentation de la productivité marginale de l'investissement et améliore par conséquent la croissance de long-terme de

¹³¹ Pour éviter ce problème Mc. Kinnon préconise une politique de stérilisation des capitaux flottants.

l'économie. Ils considèrent également que les écarts de développement entre les différents pays sont la résultante de l'existence de la répression financière qui entrave le développement financier.

Tous ces auteurs démontrent par le biais de leurs contributions, la nécessité de supprimer les restrictions sur les taux d'intérêt officiels et l'augmentation de leur niveau et/ou d'une réduction du taux d'inflation, de sorte à hausser les taux d'intérêt réels. Cette augmentation des taux d'intérêt réels provoque à son tour un accroissement de l'épargne, ce qui améliore par conséquent le volume des ressources financières disponibles à l'investissement et éventuellement le taux de croissance de l'économie. Ces différentes contributions aboutissent à la conclusion selon laquelle on peut observer un lien positif fort entre libéralisation des systèmes financiers et les performances de croissance. Elles insistent donc sur l'abandon de la politique de répression financière jugée nuisible à l'économie et l'adoption de la politique de libéralisation financière. Cependant, depuis le début des années 80, le postulat théorique néo-libéral même consolidé par ces études fut largement critiqué.

2.3. Les critiques théoriques apportées à la théorie de la libéralisation financière

L'approche théorique de la libéralisation financière développée par Mac Kinnon et E.Shaw (1973) a suscité un grand nombre de débats théoriques de la part des différentes écoles de pensée économique. Dans ce paragraphe, nous exposons les critiques liées aux résultats prétendus par la théorie de libéralisation financière et nous dévoilons en même temps les principaux aspects négligés par cette théorie.

2.3.1.Effet incertain du taux d'intérêt sur l'épargne

Si la redéfinition de la demande de monnaie a été parmi les éléments nouveaux apportés par la théorie de Mc-Kinnon, en se situant dans une économie peu monétarisée, où l'augmentation des taux d'intérêt réels conduit à monétariser l'économie par l'augmentation de l'épargne et la simulation des investissements, elle a aussi été parmi les éléments les plus critiqués dans cette théorie.

L'effet de substitution et l'effet revenu

En microéconomie, l'épargne est définie comme une consommation différée. Ceci dit que les individus renoncent à consommer une partie de leur revenu, pour la consommer plus tard. L'épargne étant rémunérée par un taux d'intérêt, on déduit donc assez intuitivement, qu'une hausse du taux d'intérêt créditeur incite à l'épargne. Car si, l'épargne est mieux rémunérée, les individus se privent probablement d'une consommation présente pour épargner une partie supplémentaire de leur revenu. C'est pourquoi, les théoriciens de la libéralisation financière considèrent que l'épargne est une fonction croissante du taux d'intérêt réel. Ainsi, ils supposent que la hausse des taux d'intérêt inciterait les agents à reporter une partie de leur consommation présente à la période suivante. Les agents tenteraient de réduire leur consommation présente parce que le niveau des taux d'intérêt serait suffisamment élevé

pour compenser leur satisfaction au présent. Ceci dit que cette théorie ne prend en compte que l'effet de substitution de l'épargne à la consommation, qui implique un accroissement de l'épargne suite à l'augmentation des taux d'intérêt. Elle ignore de ce fait l'importance de l'effet revenu. Ce dernier, s'explique par le fait que l'augmentation des taux d'intérêts peut inciter les agents économiques à augmenter leur consommation présente au prix d'une réduction de l'épargne¹³². Il s'explique également par le fait que si leurs revenus restent fixes, l'augmentation des taux d'intérêts peut ne pas les inciter à réduire leur consommation pour mettre une partie de leur argent en banque.

En plus, comme il a été souligné par Dornbush et Reynoso (1989)¹³³, l'approche développée par Mc-Kinnon et Shaw est fondée spécifiquement sur la faiblesse des systèmes financiers dans les économies sous développées caractérisées par une faiblesse et une inefficacité des canaux d'épargne. Plus explicitement, la relation entre taux d'intérêt réel et l'épargne a été vérifiée dans le cas où l'épargne est initialement tellement faible dans les pays en voie de développement que l'augmentation de sa rémunération ne peut avoir qu'un effet positif sur celle-ci, ce qui n'est pas toujours le cas. Les deux auteurs estiment que cette généralisation rentre dans le cadre d'une exagération. Globalement, l'effet reste donc ambigu.

La controverse des recherches empiriques

Suite à plusieurs études empiriques, il semble que l'effet positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur l'épargne n'est pas encore confirmé. Ainsi, parmi les premières investigations empiriques effectuées dans ce sens, on retrouve l'étude de Fry (1978), qui a évalué l'épargne nationale d'un ensemble de sept pays en développement asiatiques pour la période 1962 à 1972 ; l'étude de Mason (1982) sur un panel de quatorze pays asiatiques de 1961 à 1983 ; ultérieurement, celle de Fry (1991) sur un ensemble de onze pays asiatiques, pour la période 1961 à 1988. Dans toutes ces études, les évaluations ont montré que les taux d'intérêt réels ont influencé positivement l'épargne nationale. Les mêmes résultats ont été trouvés dans d'autres études réalisées sur la Turquie, sur la période entre 1961 et 1985 par Rittenberg (1988) , et sur la période 1972 à 1988 par Fry (1991). Ces auteurs ont obtenu une élasticité positive et significative des taux d'intérêt réels sur l'épargne intérieure brute. Les résultats donnent alors une fonction d'épargne nationale ayant un coefficient du taux d'intérêt réel positif et significatif et concluent à la pertinence du taux d'intérêt comme instrument de politique économique.

A contrario, d'autres études ont montré que les taux d'intérêt réels ont influencé négativement l'épargne nationale. En effet, Liu & Woo (1994), traitant un panel de dix-sept pays de l'OCDE incluant la Corée et le Taiwan, ont trouvé des coefficients de régression négatifs et non significatifs du taux d'intérêt réel par rapport au ratio d'épargne. Selon Arrieta (1988) dans certains cas, l'augmentation des taux d'intérêt réels semble affecter de manière inverse l'épargne financière (constituée sous forme d'actifs financier) et l'épargne globale. Même Gupta (1984)- partisan du courant néo-libérale- par son

¹³² EGGOH.J.C, (2009), « Croissance économique et développement financier : éléments d'analyse théorique et empirique » Thèse de Doctorat, Université d'Orléan, PARIS, P38.

¹³³ Cité par VENET.B, 1994, Op Cit, p94.

étude sur un échantillon de Pays asiatiques et latino-américains ne parvient à mettre en évidence un impact positif de la hausse des taux d'intérêt sur l'épargne que dans quatre pays en développement la plupart asiatiques (Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande). D'autres auteurs, comme Williamson & Mahar (1998) ont essayé d'expliquer cela par le fait qu'il existe d'autres facteurs qui auraient pu influencer le niveau de l'épargne dans certains pays. C'est pourquoi, le développement de l'épargne dans les pays asiatiques, a été relié à l'expansion bancaire dans les zones rurales et la sûreté des instruments bancaires. En plus, d'autres éléments ont été introduits tels les contraintes de liquidité et /ou de motifs de transmission patrimoniale qui interviennent en sens inverse et amoindrissent la sensibilité des épargnants aux variations de rendement de l'épargne dans beaucoup de pays en développement (Bayoumi, Ostry & Samiei, 1995).

Globalement, les enseignements empiriques montrent que l'épargne des ménages obéit à des combinaisons complexes de paramètres qui la rendent inélastique aux simples variations des taux d'intérêt.

2.3.2. Les effets d'une hausse du taux d'intérêt réel : La critique postkeynésienne

Cette critique montre -contrairement à Mc.Kinnon et E. Shaw (1973)- que la relation entre les taux d'intérêt réels et la croissance économique n'est pas toujours positive suite à la libéralisation financière. Elle rejette donc le raisonnement néo-libéral, selon lequel l'augmentation des taux d'intérêt engendre un effet positif sur l'épargne, sur l'investissement et sur la croissance économique.

L'effet du taux d'intérêt réel sur l'investissement :

Selon la théorie Keynésienne, l'augmentation du taux d'intérêt d'épargne se répercute défavorablement sur le multiplicateur keynésien (Lavoie, 2004) et pénalise donc le niveau d'investissement¹³⁴. Pour les keynésiens l'investissement est déterminé par la demande effective et non pas par le niveau d'épargne¹³⁵. Ainsi leurs modèles reposent sur les hypothèses suivantes :

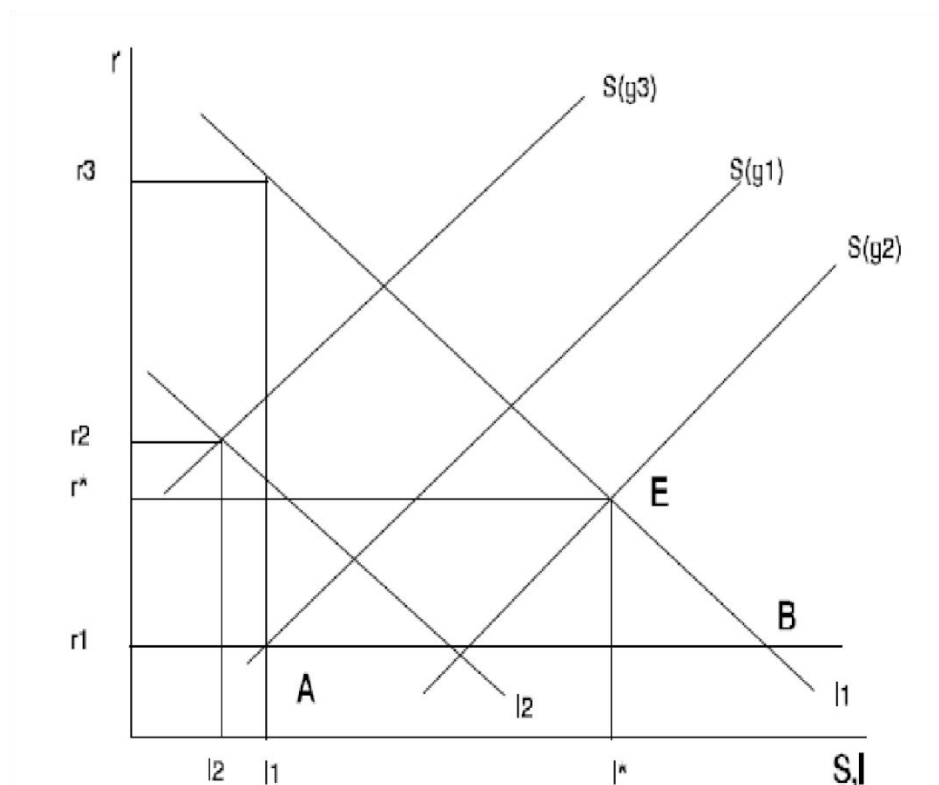
- L'offre de monnaie est endogène et déterminée par la demande de crédits.
- L'épargne dépend essentiellement du revenu compte tenu de la propension à épargner. L'épargne constitue une « fuite » dans le multiplicateur d'investissement. Plus elle est importante et plus l'impact de l'investissement autonome est réduit.
- La relation est négative entre taux d'intérêt et investissement.
- La relation est positive entre taux d'efficacité marginal du capital et investissement.

¹³⁴ Selon la formule du multiplicateur traditionnel de Keynes [$K=1/(1-c)=1/s$, où c 'est la propension à consommer et s la propension à épargner], le multiplicateur est fonction décroissante du niveau d'épargne.

¹³⁵ La demande effective appelée également demande anticipée est définie par Keynes comme « le montant du "produit" attendu au point de la courbe de la demande globale où elle est coupée par celle de l'offre globale » (Keynes, *Théorie générale*, Ed Payot, 1942, p. 52-53).

Pour les postkeynésiens, et compte tenu des hypothèses, la libéralisation financière ralentit la croissance, car l'investissement global peut s'établir à un niveau inférieur à celui qui prévalait avant la libéralisation financière. Le graphe (04) ci-dessous illustre leur raisonnement.

Graphe (04) : Les effets d'une hausse du taux réel sur l'investissement : la version postkeynésienne



Source : Zou.Z. (2013) « La transition financière chinoise : un modèle de financement alternatif dans un contexte de libéralisation financière, Thèse de doctorat, Economies et finances ; Université de Grenoble, P200.

Dans un système financier réprimé, matérialisé par la fixation du taux d'intérêt réel servi sur les dépôts (r_1) en dessous de sa valeur d'équilibre (r^*), McKinnon et Shaw trouvent que la libéralisation financière doit permettre d'accroître l'investissement (passage de I_1 à I_2) et la croissance (passage de g_1 à g_2). Or, dans l'analyse postkeynésienne, l'investissement dépend à la fois du niveau de la demande effective qui s'adresse aux producteurs, et du taux d'intérêt. Ainsi, la hausse des taux servi sur les dépôts déprime la demande effective à cause de la hausse du coût de financement et la baisse de la marge de profit qui réduisent l'investissement et la production. Dans ce contexte, l'augmentation du taux d'intérêt réel engendre une diminution de l'investissement (décalage vers la gauche de la courbe d'investissement), ce qui réduit le taux de croissance de l'économie (g). De ce fait, l'investissement diminue (passage d' I_1 à I_2). Comme la croissance de l'économie se réduit, l'épargne, qui dépend du revenu, va également baisser (passage de $S(g_1)$ à $S(g_3)$). Globalement, il est donc probable que la hausse des taux d'intérêt

réels induite par la libéralisation financière provoque un ralentissement des activités économiques qui atteignent des niveaux inférieurs à ceux qui prévalaient sous le régime de la répression financière.

Beckerman (1988)¹³⁶ d'inspiration postkeynésienne affirme ce postulat. Pour lui face à un niveau élevé des taux d'intérêt, les entreprises les plus solvables et les plus saines vont prendre beaucoup de risques pour rembourser leurs crédits. Par contre, les mauvais emprunteurs seront peu motivés au remboursement, ce qui augmente la part des dettes douteuses. Beckerman (1988) ajoute, qu'en cas de libéralisation des taux d'intérêt, le taux d'intérêt nominal peut s'élever au-dessus du taux d'inflation, ce qui peut mener à une répression financière supplémentaire¹³⁷.

L'effet du taux d'intérêt sur la demande effective : le modèle de Burckett & Dutt

Burckett et Dutt¹³⁸ (1991) ont étudié l'impact de la libéralisation financière dans le contexte d'une économie en sous-emploi. Ils ont développé un modèle Kaleckien¹³⁹ qui démontre que l'augmentation des taux d'intérêt sur les dépôts réduit l'investissement et la croissance en exerçant une pression à la baisse sur la demande effective. Pour eux, une augmentation des taux d'intérêt créditeurs réels a deux effets opposés sur l'économie :

- D'une part, et conformément à l'analyse des théoriciens de la libéralisation financière, la hausse des taux d'intérêt servis sur les dépôts accroît les ressources des banques et permet donc, une augmentation de l'offre de fonds prêtables. Car si les dépôts sont mieux rémunérés, les agents vont être incités à épargner plus. Ce processus entraîne une diminution des taux débiteurs réels grâce à la concurrence entre les banques et favorise donc l'investissement tout en réduisant la marge d'intermédiation.
- D'autre part, si les dépôts sont mieux rémunérés, les agents vont être incités à épargner davantage, et à consommer moins. Ce deuxième effet déprime la demande globale et joue donc en sens inverse du premier.

Pour les deux auteurs, le second effet domine le premier et s'oppose à lui. En effet, la hausse des taux servis sur les dépôts provoque une réduction de la demande effective suite à la hausse du coût de financement et la baisse du taux de profit qui réduit l'investissement et la production.

L'étude de Burckett et Dutt (1991) se limite à l'analyse de l'impact d'une hausse du taux d'intérêt réel créditeur à court terme dans une situation de sous-emploi des facteurs de production.

¹³⁶ Berckman .P, (1988) « The Consequences of pward Financial repression ». International review of applied economics, vol2, N1 juin, pp233-249.

¹³⁷ Cité par VENET. B, 1994, Op Cit, p96.

¹³⁸ Burkett P. et Dutt A.K. (1991), « Interest Rate Policy, Effective Demand and Growth in LDC's », International Review of Money Finance and Banking, n°1/2, p 127-153.

¹³⁹ Le modèle kaleckien est un modèle de croissance souple qui repose essentiellement sur trois équations : Une équation de détermination des prix, une équation d'investissement, et une équation d'épargne. Dans ce modèle la croissance est tirée par la demande effective.

Dutt (1991)¹⁴⁰, développe par la suite les travaux du modèle précédent. Il se place dans une situation de pleine capacité de production. Pour lui, les effets de la libéralisation financière dans une situation de chômage sont plus néfastes à long terme qu'à court terme car ce type de politique diminue la demande effective et consolide la sous-utilisation des facteurs de production de long terme.

Selon Burckett et Dutt, la libéralisation financière engendre à court terme une augmentation de l'épargne et une diminution de l'investissement. Cela se traduit, par une diminution du taux d'utilisation des capacités de production, par une baisse du taux de profit et par une réduction du taux de croissance de l'économie. A long terme, l'effet négatif de la hausse des taux d'intérêt réels s'amplifie. Il se traduit par une diminution du salaire réel engendrant la réduction du taux d'utilisation des capacités de production et par une augmentation du niveau des prix.

L'étude plus récente de Venet (2000)¹⁴¹, soutient le postulat néo-keynésien et montre que l'accroissement forcé des taux d'intérêt réels négatifs jusqu'à les rendre positifs, engendre un excès de fonds prêtables. Dans ce cas, l'épargne augmente et l'investissement diminue. Les banques qui collectent l'épargne à un taux élevé, sanctionnent leurs emprunteurs en augmentant les taux d'intérêt débiteurs. Par conséquent, elles accumulent des actifs risqués en attirant de mauvais emprunteurs. Face à un niveau élevé des taux d'intérêt, les entreprises les plus solvables vont prendre plus de risques pour rembourser leurs crédits. Par contre, les mauvais emprunteurs seront peu sensibles au remboursement et à la rupture de leurs engagements, ce qui augmente la part des dettes douteuses (Beckerman, 1988)¹⁴²

2.3.3. Le rôle du marché informel : La critique néo-structuraliste

L'école néo-structuraliste de Taylor¹⁴³(1983) et Van Wijnbergen¹⁴⁴(1983) a été la première à critiquer l'approche de la libéralisation financière. Cette école met l'accent sur le caractère fragmenté des marchés financiers des pays en développement. Elle prend spécifiquement en considération l'existence des marchés financiers informels et leur attribue une grande efficacité en matière d'allocation des ressources et forme de ce point de vue une critique virulente contre les politiques de libéralisation financière.

2.3.3.1. Les hypothèses des modèles néo-structuralistes

¹⁴⁰ Dutt A.K. (1991), « Interest Rate Policy in LDC's : A Post Keynesian view », *Journal of Post Keynesian Economics*, winter 1990-1991, Vol. 13, n°2, pp : 210-232.

¹⁴¹ Cité par Foudeh M. (2007), « Libéralisation financière, Efficacité du système financier et Performance Macroéconomiques » Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Limoges, p18.

¹⁴² Cité par Foudeh M. (2007), Op Cit P19.

¹⁴³ Taylor L. (1983) : « Structuralist Macroeconomics : Applicable Models for the Third World », New York, Basic Books.

¹⁴⁴ Van Wijnbergen S. (1983) : « Interest Rate Management in LDC's », *Journal of Monetary Economics*, Vol. 12, N°3, September 1983, pp : 433-452.

Les modèles structuralistes reposent sur les mécanismes d'ajustement keynésien¹⁴⁵. D'après Fry (1988), « les modèles structuralistes reposent sur cinq assertions radicalement différentes de celle de Mc.Kinnon :

- Les salaires sont déterminés de manière exogène(ou institutionnelle) ;
- L'inflation est déterminée par les poids relatifs capitalistes et des travailleurs (qui sont eux même influencés par l'état de l'économie) ;
- L'épargne se détermine comme une fraction des profits et non des salaires ;
- Le niveau général des prix est déterminé par des marges fixes sur les couts du travail, les importations et le financement du capital productif (taux d'intérêt) ;
- Les pays en voie de développement dépendent de façon critique de leurs importations de matières premières, de biens d'équipement et de biens intermédiaires »¹⁴⁶.

Pour les néo-structuralistes le mécanisme d'ajustement du taux d'intérêt de marché de crédit sur le marché financier informel se fait par l'égalisation entre l'offre et la demande de crédit et de la monnaie. L'inflation est déterminée par les coûts. C'est pourquoi, ils affirment que l'augmentation des taux d'intérêt conduirait à accroître l'inflation ; alors qu'une politique de dévaluation comme proposée par Mathieson (1979) contribuerait à augmenter le coût des importations et à ralentir la croissance. Ainsi, selon l'école néo-structuraliste, une augmentation des taux d'intérêt nominaux va accroître l'inflation qui défavorise les investissements à long terme, et exerce un effet nuisible sur la croissance économique.

Les structuralistes placent le marché informel au cœur de leur analyse. Pour eux ce marché n'est pas une conséquence de la répression, mais il coexiste librement avec le marché financier officiel. C'est sur ce marché que se détermine le taux d'internet nominal d'équilibre entre la monnaie et les crédits. Les détenteurs de monnaie jouent le rôle d'intermédiaire financiers entre épargnants et investisseurs. Le taux d'intérêt du secteur informel représente le coût marginal de l'emprunt et constitue de ce fait un paramètre déterminant de la demande d'encaisses monétaires.

Les prêts sur le marché informel constituent une alternative aux dépôts bancaires. Dans ce sens les néo-structuralistes ont tenté de déterminer l'effet des deux secteurs, du secteur bancaire officiel et du secteur informel, sur la croissance de l'économie. Les néo-structuralistes caractérisent le secteur non officiel plus efficace que le secteur bancaire ; car ce dernier est tenue constituer des réserves obligatoires qui représentent une fuite de fonds prêtables que les agents économiques auraient pu utiliser.

2.3.3.2. La libéralisation financière selon les néo-structuralistes¹⁴⁷.

¹⁴⁵Venet. B (1994) ; Op cit, P97.

¹⁴⁶Venet. B (1994) ; Op cit, P97.

¹⁴⁷ Venet .B; (1994), Op Cit, P99.

Selon les néo-structuralistes la libéralisation financière exercée par l'augmentation du taux d'intérêt réel sur les dépôts, ne peut avoir d'effet positif sur la croissance. Une augmentation de ce taux aboutit, selon Van Wijnbergen (1983) et Taylor (1983), à deux résultats majeurs :

- _ D'une part, elle augmente le coût du capital productif ce qui contribue, compte tenu des hypothèses, à un accroissement du niveau général des prix, à une baisse de l'investissement, et par conséquent à une réduction du taux de croissance de l'économie ;
- _ D'autre part, l'augmentation du taux d'intérêt peut réduire la demande d'encaisses monétaires, ce qui réduit l'offre de prêts sur le marché financier informel et engendre une augmentation du taux d'intérêt nominal.

.. Pour justifier son postulat, Van Wijnbergen (1983)¹⁴⁸ développe un modèle inspiré de l'analyse de Tobin en termes de choix de portefeuille¹⁴⁹. Il suppose que les ménages (W) disposent de trois catégories d'actifs : la monnaie (CC), les dépôts bancaires à terme (TD) et les prêts directs au secteur productif sur les marchés informels (LH). Les trois actifs sont prétendus être substituables et dépendre des mêmes variables qui sont : le taux d'inflation (π), le taux d'intérêt nominal d'équilibre du secteur informel (i), le taux d'intérêt réel servi sur les dépôts à terme (r_{dt}) et le revenu (y). Le graphe 05 ci-dessous démontre les effets d'une augmentation du taux d'intérêt réel servi sur les dépôts à terme.

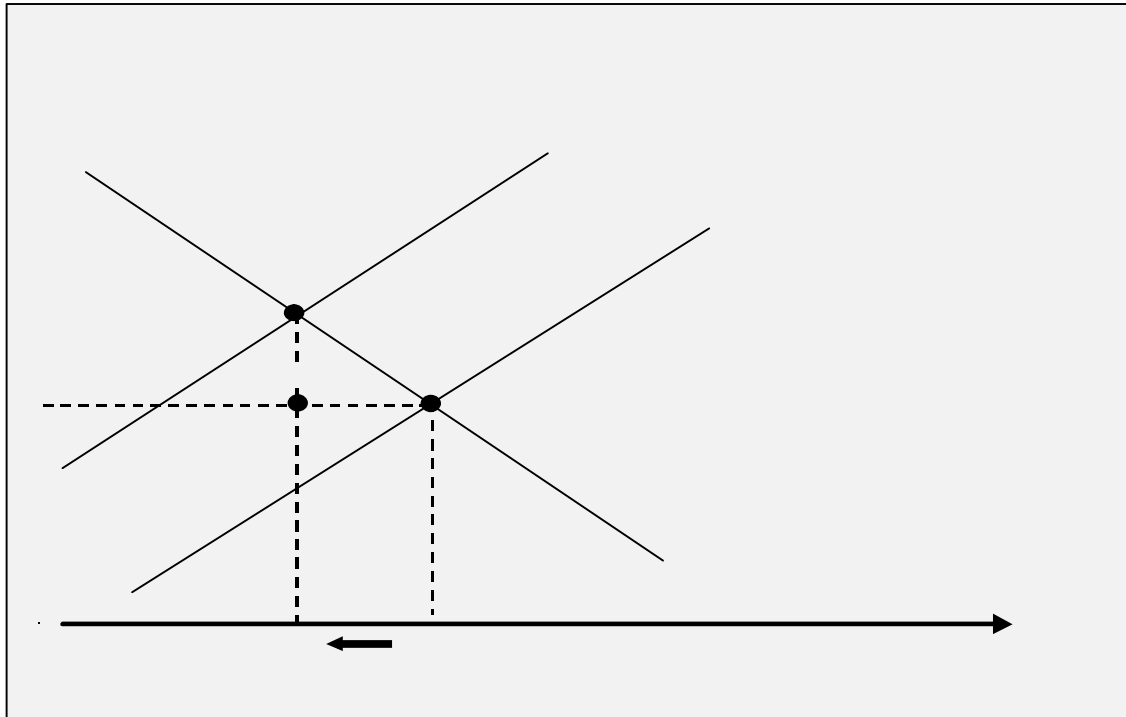
Graphe 05 : Dépôts : la version néo-structuraliste : les effets d'une augmentation du taux réel sur les dépôts

Source¹⁵⁰ : Fry M. J., «Money, Interest and Banking in Economic Development», p. 92.

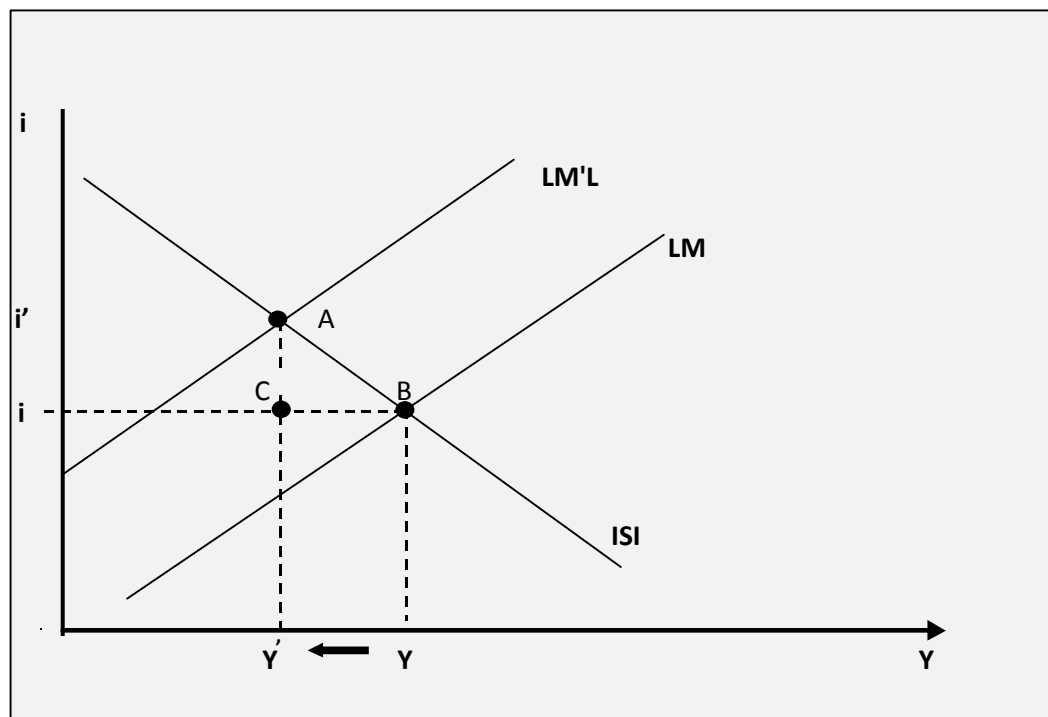
¹⁴⁸ Van Wijnbergen, S (1983), « Interest Rate Management in LDC », Journal of Monetary Economics, Vol 12, N°3, Sept, p433-452.

¹⁴⁹ Cité par Venet .B; Op cit, P99.

¹⁵⁰ Cité par Venet .B; Op cit, P108.



Graphe 06 : Les effets d'une augmentation du taux réel



Source¹⁵¹ : Fry M. J., «Money, Interest and Banking in Economic Development», p. 92.

Un accroissement du taux réel servi sur les dépôts (r_{td}) n'affecte pas le marché des biens, puisque celui-ci ne dépend que du taux d'intérêt réel du secteur informel ($i-\pi$) et du revenu (y) et donc (IS) ne varie pas. En revanche, deux résultats antinomiques sur le marché de la monnaie peuvent être observés. D'une part, la hausse de (r_{td}) accroît la demande d'encaisses monétaires et fait ainsi décaler (LM) vers le haut (passage de LM en LM'). D'autre part, il y a un effet de substitution entre la monnaie et les dépôts à terme : les agents ont tendance à choisir les dépôts à terme au lieu de la détention d'encaisses monétaires ce qui provoquera une hausse de l'offre de monnaie.

L'effet net sur (LM) dépend du ratio de réserves obligatoires et des élasticités relatives des demandes de monnaie et d'actifs du marché non officiel par rapport au taux sur les dépôts à terme :

Si les agents remplacent dans leur portefeuille des dépôts à terme par des actifs du marché informel, alors, l'offre totale de fonds disponibles pour le secteur productif diminue car une partie de l'accroissement des dépôts à terme va venir alimenter les réserves obligatoires, ce qui va réduire d'autant l'offre de fonds prêtables. Dans ce cas, (LM) se déplace vers le haut (LM') et la hausse du taux servi sur les dépôts à terme se répercute par une hausse du taux nominal sur le marché informel (i passe en i') et par une baisse du revenu (y passe à y'). Les mêmes effets néfastes peuvent être enregistrés lors d'une politique monétaire restrictive.

- Si, par contre, les agents remplacent les dépôts à terme par la détention d'encaisses monétaires, l'offre totale de fonds disponibles pour le secteur productif va augmenter (puisque l'offre de fonds prêtables du marché non officiel est peu touchée). La courbe (LM) va se décaler vers le bas, ce qui va se traduire par une baisse du taux nominal du secteur informel et par une hausse du revenu.

Selon les Néo-Structuralistes, c'est le premier effet de substitution qui l'emporte. La libéralisation financière recommandée par Mac Kinnon/Shaw et qui vise à accroître la rémunération réelle servie sur les dépôts bancaires, ne provoquerait que des effets négatifs. Pour eux, c'est sur les marchés informels que se détermine le taux d'intérêt nominal¹⁵² qui assure l'égalité entre offre et demande de crédit et de monnaie, et où les détenteurs de monnaie servent d'intermédiaires financiers entre épargnants et investisseurs. Ce taux d'intérêt nominal sert de variable déterminante pour la demande d'encaisses monétaires, et de choix entre les trois formes d'actifs financiers dont disposent les ménages (monnaie, dépôts bancaires et prêts sur les marchés informels). Ainsi, la libéralisation à

¹⁵¹ Cité par Venet .B; Op cit, P108.

¹⁵² Le taux nominal est le taux d'intérêt qui est fixé lors de l'opération d'emprunt ou de prêt. Il est inscrit dans le contrat qui lie emprunteur et prêteur et sert à calculer les intérêts dus. *Encyclopédie universalis* ; www.universalis.fr/encyclopedie/taux-d-interet.

travers l'augmentation des taux d'intérêt réels sur les dépôts, provoque l'augmentation du coût du capital productif et donc des prix. Cela se répercute défavorablement sur l'investissement, et sur la croissance, mais aussi, sur la demande d'encaisses monétaires, affectant à la baisse l'offre de prêts sur les marchés financiers informels. Ce qui provoque une augmentation du taux d'intérêt nominal.

De plus, les néo-structuralistes illustrent un autre avantage du secteur informel lié à la possibilité de financer des activités et des régions où le secteur officiel est relativement absent, à cause des coûts élevés, notamment dans certaines régions isolées et pauvres. L'informel se développe du fait d'une absence d'asymétrie d'information et de baisse de l'aléa moral, car prêteurs et emprunteurs font partie de la communauté où l'information circule très vite.

2.3.4. Les Imperfections des marchés financiers.

L'approche de libéralisation financière de Mac Kinnon et Shaw (1973) est fondée sur l'hypothèse implicite qui considère le marché financier comme un marché parfait. Pour eux, tous les marchés, y compris les marchés financiers, sont supposés fonctionner en concurrence pure et parfaite où l'ensemble des agents est parfaitement bien informé. Ainsi, s'il existe un rationnement du crédit, ce dernier est uniquement lié à la fixation des taux d'intérêt en dessous de leur niveau d'équilibre.

En 1981, Stiglitz et Weiss¹⁵³ ont montré qu'il peut exister un rationnement du crédit même sur des marchés compétitifs de crédit, car celui-ci est la conséquence des imperfections des marchés financiers et en particulier, des asymétries d'informations qui existent entre les prêteurs et les emprunteurs.

En effet, les marchés financiers en général et bancaires en particulier sont des marchés spécifiques et non comparables avec le marché des biens et services. Sur ces marchés ne s'échangent que des fonds qui sont attachés à des promesses futures de rendement et de remboursement et non à des biens tangibles. Ce qui justifie l'existence d'un risque de défaut, variable d'un prêt à l'autre. C'est pourquoi, avant le consentement du crédit, le prêteur doit s'intéresser à sélectionner les emprunteurs ayant un faible risque de non remboursement (anti-sélection). L'objectif du prêteur à ce niveau est de ne pas détériorer la qualité de son portefeuille par une importante proportion de mauvais clients. Après l'octroi du crédit, l'emprunteur est incité à se comporter d'une manière qui risque de réduire la probabilité de rembourser son prêteur (aléa moral). Ces deux comportements particuliers que sont l'anti-sélection (sélection adverse) et l'aléa moral qui caractérisent la relation prêteur-emprunteur sont la conséquence d'existence d'asymétrie d'information sur les marchés financiers.

2.3.4.1. Asymétrie de l'information

L'asymétrie d'information apparaît lorsqu'une des parties contractantes, possède plus d'informations que l'autre ou plutôt dissimule des informations particulières, dans l'objectif de maximiser son

¹⁵³ Stiglitz J.E. et Weiss A. (1981) : « Credit rationing in markets with imperfect information », *American Economic Review*, Vol. 71, n°3, pp : 393-409.

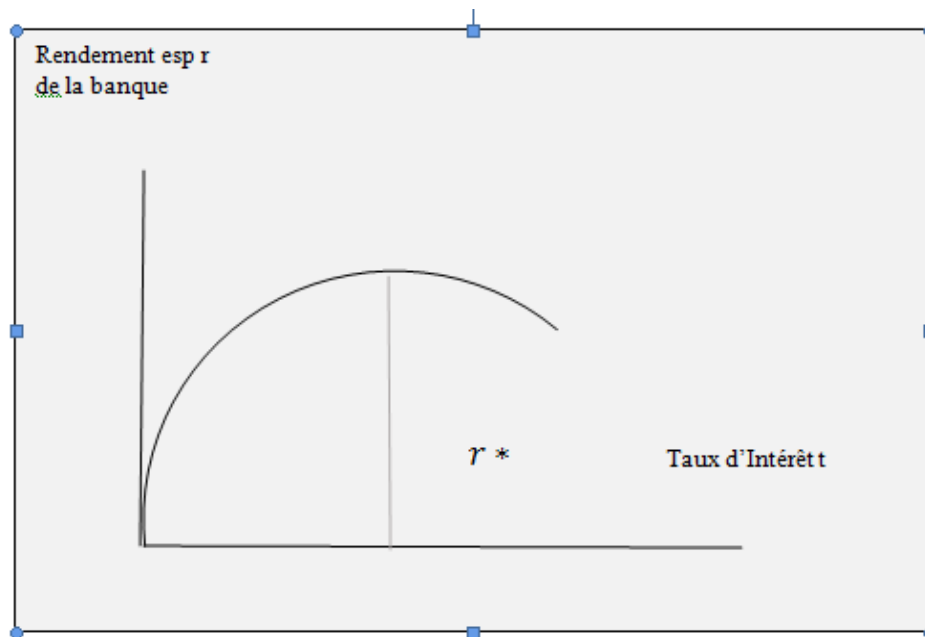
espérance de gain. La banque ou l'intermédiaire financier, comme tout autre prêteur, fait face à ce type de problème.

Ainsi, avant la signature du contrat, l'asymétrie d'information conduit à la sélection adverse. En effet, si les demandeurs de crédit n'ont pas les mêmes caractéristiques, les prêteurs doivent sélectionner ceux susceptibles de leur permettre de maximiser le rendement espéré de leurs portefeuilles de crédits. Dans ce sens, le taux d'intérêt qu'accepte l'emprunteur à payer représente un véritable signal pour la banque. Il renseigne l'intermédiaire sur la probabilité *ex ante* de défaillance de l'emprunteur et constitue donc un élément de sélection adverse¹⁵⁴ : plus ce dernier est disposé de payer un taux d'intérêt important, plus son investissement est risqué et donc plus sa probabilité de défaillance est élevée. Ainsi, au fur et à mesure que le taux d'intérêt réel prêteur s'accroît, le risque des emprunteurs augmente et par conséquent les profits bancaires anticipés peuvent diminuer. Un effet d'aléa moral peut, conduire la banque à être réticente à prêter à des taux élevés. « L'aléa moral désigne le phénomène par lequel des agents économiques en position de reporter leurs pertes et coûts sur d'autres agents agissent de manière à augmenter leur exposition au risque, voire à frauder ou dissimuler des informations sur leur situation réelle ». Lorsque le taux d'intérêt augmente, il influence le comportement des emprunteurs : confrontés à des charges d'intérêt plus élevées, ces derniers vont être incités à entreprendre des projets plus risqués, des projets dont la probabilité de réussite est plus faible mais où le rendement est plus élevé en cas de succès.

En raison de ces deux effets d'anti-sélection et d'aléa moral liés à l'asymétrie d'information, le rendement anticipé de la banque est décroissant à partir d'un certain taux d'intérêt optimal (r^*), (C.F. *graphe 07*).

Grappe 07 : Asymétrie d'information et rendement espéré de la banque selon Stiglitz et Weiss.

¹⁵⁴ Scialom. L., (1997), « La fonction de prêteur en dernier ressort », Problèmes économiques, n° 2541-2542, du 5-12 novembre, p. 76.



Source ¹⁵⁵: Venet B. (2000) : « Les critiques de la théorie de la libéralisation financière », Université de Paris IX Dauphine, octobre 2000, p51.

Ainsi, le rendement espéré par le prêteur commence à décliner au-delà d'un certain taux d'intérêt du fait que pour des taux d'intérêt élevés seuls les mauvais emprunteurs, ceux ayant des projets très risqués, restent sur le marché, alors que les bons sont exclus. Ceci dit, que la banque ne consentira pas de prêts à un taux supérieur à (r^*) : le crédit est donc rationné.

2.3.4.2. Rationnement de crédit

J. Stiglitz et A. Weiss (1981) développent un modèle de rationnement de crédit dans lequel, parmi des emprunteurs identiques certains reçoivent un crédit et d'autre non. Leurs résultats démontrent qu'une situation de rationnement de crédit se manifeste dans les trois cas suivants (Parker, 2002)¹⁵⁶ :

- Lorsque certains emprunteurs ne reçoivent pas de crédits même s'ils offrent de payer un taux d'intérêt plus élevé ;
- Une partie ou la majorité des emprunteurs ne reçoit qu'une proportion du crédit demandé au même taux d'intérêt que les autres emprunteurs ;

¹⁵⁵ Cité par Foudeh M. (2007), Op Cit, P32.

¹⁵⁶ Cité par Trabelsi.A, (2006), « Les déterminants de la Structure du Capital et les particularités du Financement dans les PME : une étude sur données Françaises), thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris IX Dauphine, P67.

- Un groupe d'emprunteurs face, à une offre de crédit donnée, n'accède pas au prêt car les banques ne peuvent supporter son risque quel que soit le taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt affecte le risque moyen du portefeuille de prêts de la banque, d'une part en éliminant certains emprunteurs potentiels (l'effet de sélection adverse ou d'anti sélection), et d'autre part, en affectant le comportement des emprunteurs (l'effet d'incitation ou d'aléa moral). Ces deux effets résultent de l'imperfection d'information de la banque par rapport aux emprunteurs potentiels. En revanche, si le taux d'intérêt affecte la nature des transactions, il ne peut pas simultanément équilibrer le marché. S'il est trop bas, la rentabilité des prêts n'est pas assurée, s'il est trop haut les projets les moins risqués seront dissuadés. Dans ces circonstances, l'équilibre va se faire par les quantités : les restrictions de crédit prennent la forme d'une limitation du nombre de prêts. Ainsi, « les banques choisiront, par conséquent, de ne pas dépasser un taux d'intérêt, limite, au-delà duquel elles seraient confrontées à un problème de financement de projets risqués. Le rationnement du crédit doit donc passer par une limitation du nombre des projets financés¹⁵⁷ ». Ce comportement de la part des banques constitue « le support de stratégies de rationnement du crédit, qui permettent aux banques de maîtriser au mieux le risque d'insolvabilité de leurs emprunteurs¹⁵⁸ ».

Williamson (1987), développe une explication alternative au rationnement du crédit basée sur le paradigme du « costly state verification » c'est-à-dire « vérification coûteuse de l'état de la nature » développé déjà auparavant par Townsend (1979) et Gale et Hellwig (1985). Ainsi selon Williamson (1987) le rationnement sur le marché du crédit peut ne pas provenir uniquement de la sélection adverse ou de l'aléa moral comme le suggèrent Stiglitz et Weiss (1981), mais aussi du monitoring lorsque la vérification du vrai résultat du projet est coûteuse. Contrairement à J. Stiglitz et A. Weiss (1981) qui reconnaissent l'existence d'asymétrie d'information ex-ante, Williamson (1987) considère que certaines asymétries d'information apparaissent ex-post après financement et réalisation du projet. Le banquier assumera donc un coût de vérification pour s'assurer que la déclaration de rendement faite par l'emprunteur est fiable. Ainsi, un accroissement des taux d'intérêt augmente le rendement espéré de la banque mais également le risque de défaillance de l'emprunteur. La banque subit, en conséquence une augmentation de ses coûts de contrôle. Il existe, alors une situation d'équilibre sur le marché où les taux d'intérêt ne changent pas et qui reflète un rationnement de certains emprunteurs.

Dans ce qui précède, nous avons présenté la controverse qui oppose l'école de la répression financière aux différents courants qui contestent le bien-fondé de la libéralisation financière tant que facteur générateur de croissance économique. Dans ce qui suit, nous exposons les deux effets antinomiques de la libéralisation financière et nous analysons ensuite son impact sur les économies des pays en développement.

¹⁵⁷ Paguet J.M., (1998), « Coordination banque-industrie et nature du système financier », Revue d'Economie Financière, n° 47, mai, p. 243.

¹⁵⁸ Aglietta M., (1995), Macroéconomie financière, La découverte, Paris., p40.

Section 03 : L'impact des mutations financières sur l'environnement bancaire.

3.1 L'intensification de la concurrence dans le secteur bancaire.

3.1.1 Le déclin du rôle des banques.

A partir des années quatre-vingt, les banques commerciales partout dans le monde ont attesté un déclin de leur rôle dans l'économie et une dégradation conséquente de leurs rentabilités qui par son ampleur est sans précédent depuis la crise bancaire des années 30. Ce déclin fulgurant du rôle des banques dans le processus de financement de l'économie revient essentiellement à la forte concurrence qu'a subit l'intermédiation bancaire. En effet, les banques se sont exposées à une concurrence acharnée sur leurs deux segments de leur activité à savoir le marché de dépôts et le marché des crédits.

L'affaiblissement du rôle des banques en tant que fournisseurs de fonds de premier ordre en économie était très visible. Aux Etats-Unis les banques ont vu leurs parts de marché, pour le financement de l'économie, baissées considérablement (passant de 40% en 1974 à 30% en 2005). Les caisses d'épargne ont subi le même sort des banques commerciales dans la mesure où elles ne possèdent actuellement que 6% après qu'elles possédaient 20% en 1970¹⁵⁹.

Le recul du rôle des banques dans le financement de l'économie est également ressenti en comparant la taille de leurs actifs du bilan par rapport à celle d'autres intermédiaires financiers. La part des banques commerciales dans l'actif total des intermédiaires financiers a chuté d'environ 40% sur la période de 1960-1980 et environ 30% à la fin de 2005. C'est également le cas pour les caisses d'épargne qui ont attesté une dégradation nette de la part de leurs actifs sur l'ensemble des actifs des intermédiaires financiers de 20% sur la période 1960-1980 et à environ 5% en 2005.

La baisse de la demande pour les services bancaires est accompagnée avec une augmentation de la demande pour les titres financiers. Les marchés financiers, par les avantages qui s'y présentent que ce soit pour le coût d'emprunt ou la rémunération sur l'épargne, ont dépouillé les banques de leurs clientèles. D'ores et déjà, les entreprises se sont tournées massivement vers la finance directe moins onéreuse par rapport à la finance indirecte et les déposants préféraient placer leurs économies en titres financiers plutôt qu'aux dépôts bancaires faiblement rémunérés.

Ce processus de désintermédiation a fait l'objet de plusieurs enquêtes menées par différents économistes. Parmi-elles on note l'investigation faite sur treize pays européens entre la période

¹⁵⁹ Scialom, L. (2004). Economie Bancaire. La Découverte.

1994/2001. Les enquêteurs ont basé sur deux approches pour la mesure du taux de l'intermédiation : l'approche par la demande et l'approche par l'offre¹⁶⁰.

L'approche par la demande (dite intermédiation au sens étroit) mesure le taux d'intermédiation en fonction de la demande émanant des agents qui ont un besoin de financement. Ces derniers satisfont leurs besoins en financement soit en demandant un crédit de la banque ou en émettant des titres sur le marché financier. En revanche, l'approche par l'offre (dite intermédiation au sens large) mesure le niveau d'activité des intermédiaires bancaires en fonction de leurs contributions au financement de l'économie, c'est-à-dire, par l'offre de crédits et l'achat des titres financiers.

Dans la première approche, le taux d'intermédiation est égal à : la part des crédits sur le total des financements externes des agents non financiers. Quant à la deuxième approche, le taux d'intermédiation égal à la somme des crédits et les titres sur le totale des financements externes des agents non financiers. Les résultats ont révélé qu'il y a une baisse nette des crédits dans la structure de financement des agents à besoin de financement. En d'autre terme, il y a un basculement d'une économie d'endettement à une économie de marché caractérisée par une désintermédiation.

Comme à l'accoutumée, les mutations bancaires ont commencé, d'abord, aux Etats-Unis pour s'étendre ultérieurement au reste du monde. Le dépérissement de l'intermédiation bancaire est dû principalement à la concurrence qui prévalait dans l'environnement bancaire international à partir des années quatre-vingt. La forte concurrence que vivaient les banques est originaire de deux phénomènes : la dérèglementation et l'innovation financière. Dès lors, ces deux phénomènes ont permis aux autres institutions financières d'offrir des substituts attractifs aux déposants dans le sens où ces derniers se sont convertis de plus en plus vers les titres financiers offerts sur les marchés financiers, notamment par les investisseurs institutionnels, au lieu de dépôts bancaires faiblement rémunérés.

Avant 1980 les banques américaines ont profité, dans le cadre de leur activité traditionnelle, des ressources financières bon marché (en particulier les dépôts). Les autorités monétaires ont prohibé, dans le cadre de la réglementation Q, le paiement des intérêts sur les dépôts mobilisable par chèque (dépôts à vue). Et, le paiement des intérêts pour les autres formes de dépôts, comme les dépôts à terme, était plafonné à environ 5%¹⁶¹.

Cependant, cette situation qui est confortable pour les banques, en termes de coûts, n'a pas duré. L'augmentation des taux d'intérêt nominaux, en réponse à la hausse des taux d'inflation, a rendu les investisseurs plus sensibles aux écarts de rendements entre les différents actifs. Désormais, un processus

¹⁶⁰ Capelle-Blancard, G., & Couppey-Soubeyran, J. (2003). Le financement des agents non financiers en Europe: le rôle des intermédiaires financiers demeure prépondérant. *Economie et statistique*, 366(1), 63-95.

¹⁶¹ Mishkin, F. & al (2007). Op.cit.

de désintermédiation se déclenche de telle manière que les individus retirent leurs avoirs des banques, faiblement rémunérés, pour les placés aux marchés financiers, rémunérés davantage.

D'un autre côté, les nouveaux produits financiers ont joué, conjointement avec la volatilité des taux d'intérêt, à l'encontre de l'intermédiation bancaire et en faveur de la désintermédiation. En effet, pour contourner la réglementation financière, les établissements financiers non-bancaires sont parvenus à créer de nouveaux produits financiers qui associent la rentabilité et la liquidité exacerbant de ce fait la rivalité sur le marché du prêt.

L'exemple le plus frappant fut la création des "money market mutual funds". En effet, ce dispositif permet aux détenteurs de titres financiers d'utiliser leurs parts dans les transactions, c'est-à-dire comme moyen de paiement, en émettant sur la base des chèques tout en gagnant des intérêts plus élevés. En d'autre terme, les détenteurs de ces nouveaux instruments bénéficient des mêmes services d'un compte chèque et jouissent d'un taux d'intérêt proche du taux d'intérêt du marché monétaire.

Ce qui conforme cette évolution dans le paysage bancaire c'est la baisse du volume des fonds moins coûteux pour la banque dans le passif, c'est-à-dire les compte-chèques, de plus de 60% à 10%. Ce nouveau contexte a beaucoup gêné les banques dans la mesure où il les a poussés à revendiquer aux autorités de changer la réglementation et supprimer les plafonds de la réglementation Q sur les taux d'intérêts des dépôts à terme et autoriser la rémunération des comptes à vue.

Le déclin du rôle des banques ne se limitait pas seulement au marché de dépôts.

Les innovations financières et la forte concurrence de la part d'autres institutions financières ont évincées les banques du marché de crédit. L'amélioration des technologies de l'information a facilité aux entreprises l'accès direct aux marchés financiers pour y lever des fonds, en raison de la baisse des coûts d'emprunts, en émettant des titres financiers. L'analyse de l'évolution des billets de trésorerie, émis par les entreprises pour se financer, sur l'ensemble des prêts bancaires commerciaux et industriels a montré qu'ils ont passé de 5% en 1970 à 13% actuellement.

De même, cette expansion du marché du papier financier a encouragé les sociétés de financement, qui émettent principalement des billets de trésorerie pour obtenir des fonds, d'étendre leur activité au détriment des banques. Désormais, ces institutions jouent un rôle primordial dans le financement de l'économie si bien que leur part de financement est passé de 30% du total des prêts bancaires commerciaux et industriels à plus de 45% aujourd'hui.

Les progrès informatiques et la titrisation, un procédé par lequel les actifs financiers non liquides comme les prêts bancaires et les prêts immobiliers sont transformés en titres échangeables sur le marché, ont affaibli l'avantage concurrentiel des banques en termes de distribution des crédits et d'analyse du risque de défaut. Les technologies d'information permettent d'évaluer correctement le

risque de crédit, par des logiciels statistiques, et réduire les coûts de transactions en rendant possible le regroupement de prêts et leur vente sous forme de titres.

3.1.2 L'émergence de nouveaux concurrents à la banque.

Les mutations dans l'environnement bancaire engendrés par des modifications d'ordre juridique (dérèglementation) et structurel et technique (innovation et décloisonnement) ont conduit à l'incandescence de la rivalité entre les banques et d'autres institutions financières. Désormais, les banques affrontent la concurrence sur divers fronts¹⁶².

La déspecialisation des tâches a favorisé la concurrence entre les banques elles-mêmes dans la mesure où les banques commerciales et les banques d'investissement s'affrontent constamment tant sur le marché des dépôts que sur le marché du crédit.

La suppression des barrières à l'entrée a augmenté la perméabilité des marchés nationaux dans le sens où la pénétration des banques étrangères est rendue plus facile.

Ces nouveaux installés exercent, dorénavant, des pressions concurrentielles sur les banques qui existent sur le marché domestique et partagent avec elles leur clientèle.

En ce qui concerne les marchés financiers, ils sont considérés comme le concurrent de premier rang pour les banques. D'ailleurs, ils sont responsables du phénomène de la désintermédiation. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis la transmission des informations en temps réel ce qui a rendu les marchés financiers plus efficient. Une partie importante de la clientèle des banques s'est dirigé vers les marchés financiers pour s'endetter ou investir.

Les concurrents de la banque ne sont pas uniquement des banques identiques et les marchés financiers. En effet, des entreprises non bancaires sont venues bousculer les banques de leur clientèle. C'est le cas notamment des entreprises de distribution comme Carrefour et la Redoute en France et Virgin financial services au Royaume-Unie qui accordaient des crédits à la consommation pour accroître leurs ventes. Un autre exemple remarquable, dans ce contexte, c'est le groupe industriel américain General Electric qui a créé une filiale GE Capital Services en début des années 90. Le groupe GE a voulu exploiter ses connaissances et compétences dans le domaine de l'industrie en offrant aux entreprises des services financiers tels que les solutions de financements alternatives et des services associés comme l'affacturage au financement des biens d'équipement.

La concurrence est, aussi, exercée sur les banques par d'autres institutions financière non bancaire. Il s'agit des investisseurs institutionnels considérés comme les nouveaux acteurs de la finance¹⁶³.

¹⁶² d'Arvisenet, P., Petit, J. P., & Petit, J. P. (1999). *Économie Internationale: la place des banques*. Dunod.

¹⁶³ Lorenzi, J. H., & Trainar, P. (2008). *Les nouveaux acteurs de la finance. Regards croisés sur*

Ces concurrents sont : Les fonds alternatifs ou fonds spéculatifs (hedge funds) qui sont des fonds d'investissement privés. Ils ont contribué à l'efficacité des marchés par les opérations d'arbitrage entre les actifs ou les risques qui ne sont pas nécessairement des substituts proches. En outre, ils ont contribué aussi à la réduction des risques bancaires grâce aux instruments de transfert de risque qu'ils mettaient à leur disposition.

Capital-investissement (Private Equity) sont des fonds d'investissement qui investissent dans le capital de sociétés de petite et moyenne taille non cotées en bourse sous forme de prise de participation. Ils investissent à long terme, à l'ordre de dix ans, et ne sont pas spéculatifs. Ils sont considérés par les PME comme un substitut parfait au crédit bancaire. Leur ressources financières sont levées auprès de particuliers riches ou des investisseurs institutionnels, banques, assurances et fonds de pension.

L'autre concurrent pour les banques traditionnelles est les fonds souverains (sovereign wealth funds). Ce sont des fonds publics qui gèrent des capitaux essentiellement publics. Ces capitaux proviennent pour l'essentiel des revenus pétroliers (plus de 70 %), des réserves de change et des contributions aux fonds de pensions publics.

3.2 La restructuration de l'industrie bancaire.

3.2.1 La baisse des profits et la surcapacité sur le marché bancaire.

Les conséquences les plus fâcheuses du recul du rôle des banques dans le financement de l'économie, due à l'exacerbation de la concurrence, sont, bien entendu, une érosion de leurs profits. Afin qu'elles puissent survivre, les banques sont forcées de trouver de nouvelles sources de profits alternatives à l'ancienne marge d'intermédiation. A cet égard, elles ont essayé, d'une part, de maintenir leur activité traditionnelle de prêt tout en s'impliquant dans de nouveaux domaines, mais qui ils sont plus risqués. L'engagement des banques dans le financement des activités à haut risque s'affiche clairement dans leurs bilans avec la part croissante des crédits immobiliers au total des prêts et l'augmentation des prêts de financement de reprises et de rachats d'entreprises avec effet de levier.

En outre, les banques se sont orientées de plus en plus vers les marchés financiers pour restaurer leurs pertes en développant des activités de marché notamment de hors-bilan et sur produits dérivés. Toutefois, ce nouveau domaine d'activité les a exposées à un nouveau risque qui est différent de ceux qu'elles avaient l'habitude de gérer. Il s'agit, en fait, du risque de marché. Mais malgré ça, l'infiltration des banques dans les marchés financiers a contribué au bon fonctionnement des systèmes financiers fondés sur les marchés financiers. En effet, elles ont joué un rôle déterminant dans la négociabilité des actifs et la fourniture de la liquidité.

La gravitation des banques vis-à-vis les marchés financiers, par souci de restaurer leurs pertes dues à la déclinaison de leur activité traditionnelle, notamment pour les opérations de hors-bilan a conduit à un accroissement de la part des revenus issues des activités de commission et de négoce dans le total du revenu des banques.

Cette part est passée d'une moyenne de 19% sur la période 1960/80 à 43% du produit net bancaire en 1999.

En outre, ce recours massif aux marchés financiers a engendré un changement dans la structure des bilans des banques. Du côté de l'actif, l'importance du portefeuille des titres financiers domine considérablement sur l'ensemble de l'actif de la banque. En d'autre terme, les banques se focalisaient davantage sur les activités de marché et, cela, au détriment de l'activité de crédit. C'est également le cas pour la structure du passif où la part des dépôts, comme source de financement, a baissé pour être remplacés par les obligations et les titres négociables comme les certificats de dépôt. Ce fusionnement des bilans bancaires aux marchés financiers prend le nom « la marchéisation de l'intermédiation de bilan » ou « mobiliérisation¹⁶⁴ ». Elle désigne un accroissement, dans les bilans des banques, des opérations ayant des titres comme support.

L'une des sécrétions de la dérèglementation financière est la manifestation de surcapacités bancaires¹⁶⁵.

Ce phénomène marque, tant pour l'industrie bancaire que pour les autres industries, une transformation de la structure du marché généralement d'une forme oligopole national ou régional à une libéralisation.

Les causes des surcapacités bancaires reviennent particulièrement à la période de réglementation financière. En effet, les autorités de supervision bancaire, dans le monde entier, ont prohibé, par mesure de prudence et de la stabilité financière, la concurrence par les prix entre les établissements bancaires. Cette contrainte a favorisé une autre forme de concurrence qui est la concurrence spatiale.

Cette stratégie est derrière le surdimensionnement des réseaux bancaires qu'on remarque aujourd'hui. Elle est basée sur la notion de différenciation horizontale, c'est-à-dire, la création des agences bancaires dans nombres régions dans le pays par souci d'étendre son réseau et se rapprocher mieux de sa clientèle. Désormais, les clients choisissent, en plus les avantages des taux d'intérêt, les banques qui sont plus proche d'eux. De ce fait, la banque se trouve en situation de monopole à l'égard des clients proches spatialement d'elle et pratique une concurrence par le prix pour attirer la clientèle intermédiaire entre deux agences.

Cette conduite a favorisé l'existence d'un nombre d'agence plus qui est admis socialement. Autrement dit, le marché bancaire souffre d'une surcapacité. La baisse des coûts dans les banques, notamment les

¹⁶⁴ Bailly, J-L., & Figliuzzi, A., & Lelièvre., V. (2006). Economie Monétaire et Financière. 2ème Edition. Bréal.

¹⁶⁵ Lorenzi, J. H., & Trainar, P. (2008). Op.cit.

taux d'intérêts servis sur les dépôts en raison de la réglementation financière, est la raison derrière cet élargissement des réseaux bancaires et l'augmentation de nombre d'agence, dans la mesure où la faiblesse des coûts a incité les banques à investir massivement dans les infrastructures bancaires. Néanmoins, dès que la concurrence par les prix est devenue possible, suite au mouvement de dérèglementation entamé dans le début des années quatre-vingt, la surcapacité s'est montré clairement dans l'industrie bancaire.

En général, la surcapacité dans n'importe quelle industrie, se caractérise par l'incapacité des entreprises à réaliser des économies d'échelle et les coûts sont décroissants de manière statique c'est-à-dire indépendamment du processus d'innovation. Pour l'industrie bancaire, en particulier, les surcapacités pourraient être repérées par le niveau du risque. Le maintien ou l'accroissement du volume des crédits accompagné avec une augmentation du risque à un niveau de rentabilité donné, ou la baisse de rentabilité à un niveau de risque inchangé exprime une situation de surcapacité.

L'activité traditionnelle de la banque, collecte de dépôts et distribution des crédits, est influencée principalement par les surcapacités qui pèsent sur leurs marges unitaires. En effet, la dérèglementation financière a conduit à une forte contraction de la demande des produits bancaires traditionnels à savoir les produits d'épargne et les crédits.

Malgré les défaillances des surcapacités (l'incapacité de bénéficier des économies d'échelle, la baisse du rendement du capital par rapport à son coût à long terme et la disparition des capacités de production excédentaire) les firmes sont avérées incapables de les résorber en raison des coûts qui l'associait : comme le coût de chômage qui émerge suite à la fermeture de certaines agences ou les coûts irrécouvrable liés à l'illiquidité des actifs ou à la technologie acquise par la banque.

D'un autre côté, les surcapacités peuvent être utilisées comme des stratégies concurrentielles. L'existence d'un nombre important d'agence bancaire (un excès de capacité de production) pourrait dissuader les entrants potentiels au marché de crainte qu'ils subissent de perte des gains. Ainsi, les entreprises s'avèrent insouciantes à résorber leurs surcapacités afin qu'elles ne fassent pas profiter les autres banques qui restent sur le marché de sa clientèle.

Face à l'intense concurrence, créée par les mouvements de dérèglementation et de décloisonnement, les banques ont été forcées de développer de nouvelles stratégies concurrentielles afin qu'elles puissent soulever les défis de la concurrence et survivre¹⁶⁶. Les stratégies mises en œuvre par les banquiers, à cet effet, sont : la diversification et la concentration.

La stratégie de diversification a permis l'émergence de nouvelles formes de banques, il s'agit de la banque universelle. Avant les mouvements de la libéralisation financière, les établissements financiers

¹⁶⁶ Scialom, L. (2004). Op.cit.

ont eu un caractère de spécialité chacun dans un domaine précis. On distingue, dans ce cadre, les banques commerciales les banques d'affaires les compagnies d'assurance...etc. Mais cela s'est changé avec l'arrivée des banques universelles où tous les services financiers sont procurés par un seul établissement financier.

Les banques universelles sont des intermédiaires bancaires offrant une intégralité d'éventail de services financiers. Elles sont ;

1. Banque de détail : elles collectent de dépôts, distribuent de crédits et effectuent les opérations de hors-bilan.
2. Banque d'investissement ; elles effectuent les opérations sur titre et prise de participation dans des entreprises y compris non financière.
3. Banque de financement ; elles fournissent des conseils financiers et l'encadrement des projets des entreprises sans être exposée au risque des activités de marché.
4. Compagnie d'assurance ; elles offrent des produit d'assurance.

Ces banques ont également une forte présence à l'étranger par des filiales, des succursales ou par des partenariats permettant de renforcer leurs propres positions et de mieux accompagner leurs clientèles notamment les entreprises. Une banque universelle peut contribuer au financement de toutes les facettes de l'économie en se mettant au service de clientèles très variées : particuliers, professionnels, PME, multinationales, ou encore institutions financières.

Une autre stratégie optée largement par les grandes banques est le rapprochement bancaire laquelle a donné une tendance à l'internationalisation des banques. Cette stratégie a témoigné un essor considérable dans la période des années quatre-vingt-dix tant dans les pays industrialisés que dans les pays émergents.

La stratégie de rapprochement ou fusion-acquisition prend trois formes : (i) une concentration horizontale où les firmes fusionnées exercent la même activité. (ii) une concentration verticale où la firme se fusionne avec une autre entreprise qui est son fournisseur ou son client. (iii) une concentration conglomérale où la firme se rapproche avec d'autres entreprises exerçant des activités différentes.

A travers les opérations de rapprochement, les banques cherchent par les fusions-acquisitions domestiques de créer une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents afin de soutenir leurs marges d'intermédiation et leurs profitabilités. Le phénomène de surcapacité bancaire a justifié aussi le rapprochement entre établissements bancaires pour accroître leurs parts de marché. Les opérations de fusions-acquisitions ont permet aux banques de bénéficier des Cash-Flow pour accroître leur effet de levier et permettre également l'acquisition des établissements installés sur les grandes places

financières. Un autre avantage de la stratégie de rapprochement est qu'elle permet de réduire les coûts et réaliser des économies d'échelle et améliore la compétitivité de la firme bancaire.

3.2.2 La réglementation bancaire prudentielle : de Bâle I à Bâle III.

Les crises bancaires sont la forme la plus expressive qu'ont connu les systèmes financiers dans le monde suite à la modification de leurs structures due aux mouvements de libéralisation financières des années quatre-vingt. L'allègement des réglementations qui régissent l'activité bancaire a rendu les banques plus vulnérables aux chocs macroéconomiques du fait des comportements spéculatifs et la prise de risque excessive par les banquiers.

Les crises bancaires ne se bornaient pas à une seule région ou uniquement aux pays développés. En effet, elles ont apparu dans tous les coins du monde et touché tant les pays développés qu'en voie de développement¹⁶⁷.

La libéralisation de l'activité bancaire dans le début des années quatre-vingt a provoqué un boom de crédit notamment pour le secteur de l'immobilier. Néanmoins, le manque d'expertise, du côté des banquiers dans l'analyse des risques et du côté des autorités de supervision bancaire à établir des règles prudentielles, les banques ont financé des activités qui impliquaient trop de risque. L'effondrement des prix du secteur de l'immobilier dans la fin des années quatre-vingt a été la catastrophe pour le secteur bancaire dans la région Scandinave d'où il a enregistré des pertes importantes liées aux opérations de renflouement.

Une autre région secouée par les crises bancaires, et dans des conditions identiques à celles de la région Scandinave, est l'Amérique Latine. Avant la libéralisation financière les banques étaient sous l'égide de l'état et leurs activités étaient favorisées davantage avec les administrations publiques et d'autres emprunteurs à faible risque. Les taux d'intérêt étaient plafonnés par l'état aussi bien pour les crédits que pour les dépôts. Dans un contexte où l'état dominait l'activité financière, la politique de la libéralisation financière a déstabilisé le système bancaire.

Les banques se sont élargies dans l'octroi de crédits, mais le manque de compétences dans l'évaluation des risques et dans le contrôle de l'activité des intermédiaires financiers ont conduit au financement des activités à hauts risques. Les banques ont subi de grosses pertes et les gouvernements ont supporté le fardeau de renflouement des banques en difficultés.

L'étude de la crise bancaire qui a touché la Russie et les pays de l'Europe de l'Est dans la fin des années quatre-vingt-dix semble avoir les mêmes causes et les mêmes effets de la crise bancaire de la région

¹⁶⁷ Mishkin, F. & al (2007). Op.cit

Scandinave et de l'Amérique latine. La fin du régime communiste dans cette région a marqué le début la libéralisation financière. Et, comme les autres pays touchés par la crise, la défaillance des banquiers et de l'appareil de régulation dans l'évaluation et l'encadrement des risques ont conduit à la fragilisation du secteur bancaire. Le cout de sauvetage des banques défailtantes a pesé lourdement sur le budget des pays de la région touchés par la crise.

L'Asie du Sud-est (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines et Corée du sud) était aussi vulnérable aux crises bancaires. Le laxisme dans la distribution des crédits par les banques asiatiques accompagné de mauvaise gestion et encadrement des risques ont affaibli l'actif bancaire de telle sorte que les banques se trouvaient dans une position financière très délicate. Parallèlement à la fragilité des systèmes bancaires de la zone, la crise monétaire de 1997 est venue compliquer les choses et laisser les pays de la région ancrés dans la crise.

Le Japon est un autre pays du continent asiatique influencé sévèrement par la crise bancaire. Les causes et les conséquences de la crise semblent les mêmes que ceux des autres pays. Le passage d'un marché bancaire administré à une libéralisation financière était derrière la fragilité financière des institutions bancaires japonaises, surtout avec l'imperfection des instances de contrôle et de supervision bancaire. La dérèglementation financière et la concurrence ont causé un boom de crédit accompagné avec un manque de sérieux de l'appart des banques dans l'analyse des risques liés aux emprunteurs.

La crise bancaire du Japon a commencé en 1990 lors de l'effondrement des valeurs immobilières. Les banques japonaises ont accumulé, en conséquence, des montants importants de prêts improductifs. Pour compenser leurs pertes les établissements bancaires japonais ont décidé de travailler avec des entreprises spécialisées dans les prêts hypothécaires immobiliers. Ces dernières empruntent sur le marché bancaire pour prêter aux particuliers. Mais le processus est interrompu et les entreprises spécialisées en crédit immobiliers sont fermées en raison de l'insolvabilité.

Cela a fait déclencher une série de faillite bancaire dans le pays.

Ce qu'on peut constater de l'étude des crises bancaires, qui ont succédé les mouvements de libéralisation financière des années quatre-vingt, c'est qu'elles sont causées par la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit des banques¹⁶⁸.

Le risque de crédit supporté par les prêteurs a augmenté sensiblement suite au recours à la politique expansive du crédit de l'appart des banques, du fait, d'un côté, des pressions concurrentielles qu'elles ont subi sur le marché du crédit par différents acteurs, et de l'autre côté, de la marchandisation de la finance.

¹⁶⁸ de Servigny, A., & Zelenko, I. (2001). Le Risque de Crédit : Nouveaux Enjeux Bancaires. DUNOD.

Par ailleurs, ces crises bancaires ont été d'une ampleur systémique. Une faillite d'une seule banque peut engendrer une dégradation voire une paralysie de la totalité du système financier d'une économie, d'une région ou même le système financier international par l'effet domino. Afin de lutter contre cette menace financière dangereuse, les gouverneurs des banques centrales des pays de G-10 se réunissaient sous la présidence de la banque de règlements internationaux (BRI) pour établir des normes concernant l'activité de l'intermédiation financière.

Ce forum a pris le nom de « Bâle I » sur le nom de la ville Suisse où s'est déroulé la réunion. Les recommandations du comité de Bâle sont appelées communément « les accords de Bâle » et visent à assurer la solidité financière des banques en établissant des standards minimaux en matière de contrôle prudentiel et en promouvant la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel. L'accord de Bâle I de 1988 (ou ratio Cooke) cherchait à définir le niveau adéquat des fonds propres des établissements de crédit afin de conserver leurs solvabilités. Il reposait sur un principe simple : toutes les banques doivent disposer d'un niveau minimum de capital supérieur ou égal à 8% par rapport à l'ensemble des engagements des crédits pondérés en fonction du risque.

On entend par fonds propres, les fonds propres réglementaires qui incluent : les fonds propres de base (capital social, résultat non distribué, réserves...) + les fonds propres complémentaires (titres hybrides, autres éléments de la dette dont la durée initiale est supérieure à 5 ans) + les fonds propres sur-complémentaires (la dette subordonnée). Pour la pondération du risque elle varie entre 0% à 100% selon la nature, le type ou la contrepartie du crédit. Par exemple les crédits garantis par une hypothèque ont une pondération de risque de 50%, les crédits garantis par une contrepartie bancaire, organisme international ou un état non-OCDE ont une pondération de risque de 20%. Pour les crédits accordés aux pays de l'OCDE, ils sont considérés sans risque (pondération de risque 0%).

Le ratio de solvabilité recommandé par Bâle I était conçu pour les banques membres du comité de Bâle opérantes à l'échelle internationale. Toutefois, cette réglementation a été rapidement adoptée comme norme de fonds propres par d'autres pays. A première vue, le dispositif de Bâle était bénéfique pour l'activité de l'intermédiation bancaire dans le sens où il harmonisait les règles de concurrence entre banques et incitait les banques d'être plus attentives dans l'octroi de crédit.

Néanmoins, le dispositif a prouvé l'existence de lacunes, juste après son adoption, car le régime de pondération de risque se révélait incapable de distinguer la qualité du risque de crédit dans une même classe d'actifs et utilisait l'appartenance à l'OCDE comme mesure du risque souverain. Cela veut dire que la méthodologie de sélection des bons et des mauvais risques était très lâche.

En outre, le dispositif a conduit implicitement au rationnement du crédit dans la mesure où les banques se trouvaient avec un volume d'activité plafonné par le niveau de leurs fonds propres. Ce handicap a obligé les banques, d'une part, à s'orienter vers les firmes de petite taille, qui ne pouvaient pas accéder

au marché financier, mais qui présentaient un niveau de risque élevé. Et, d'autre part, à développer leurs activités de marché, basée sur les nouveaux instruments financiers et les produits dérivés, qui sont moins consommatrice de capital mais compliquée. Bâle I a été trop critiqué car il ne prenait pas en considération les risques liés aux nouveaux instruments financiers et les produits dérivés comme par exemple la titrisation.

Face aux imperfections que présentait le ratio Cooke en termes de sécurité bancaire, son amendement a semblé indispensable notamment, d'une part, la survenue des nouveaux modèles et techniques d'évaluation des risques développés par les banques elles-mêmes et qui cherchaient les officialisés en revendiquant le comité de Bâle les instaurés comme norme de contrôle bancaire¹⁶⁹.

D'autre part, l'utilisation accrue des innovations financières par les banques sont souvent pour contourner la réglementation ce qui a limité l'efficacité de l'accord en raison des risques générés par la manipulation des produits dérivés qui n'ont pas été prévus dans le cadre d'évaluation des accords de Bâle I. En Juin 2004 un nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres a été adopté par le comité de Bâle. Il s'agit, en fait, des accords de Bâle II ou « ratios McDonough ».

Bâle II a témoigné une amélioration relativement à l'ancien dispositif dans la mesure où il a pris en compte des risques qui étaient omis auparavant. Les évolutions dans Bâle II sont : les exigences de fonds propres deviennent plus sensibles au risque, les banques sont incitées à une meilleure gestion des risques et les incitations de marché sont utilisées comme discipline supplémentaire pour le comportement des banques en les contraignant à divulguer toutes les informations concernant leurs opérations financières.

Les évolutions que comportait Bâle II sont mentionnées dans ces trois piliers¹⁷⁰.

Le 1^{er} pilier (les exigences minimales de fonds propres) a défini les règles et les méthodes disponibles pour calculer le niveau de capital nécessaire pour faire face aux principaux risques à savoir le risque de crédit, risque de marché et le risque opérationnel. Désormais, le calcul du risque de crédit, utilisé pour définir le niveau du capital, se base non pas sur les pondérations mais sur les techniques d'évaluation propres aux banques et sur la cote attribuée par les agences de notations au portefeuille des crédits de la banque.

Le 2^{ème} pilier (processus de surveillance prudentielle) est un ensemble de recommandations aux banques et aux autorités de supervision bancaire du pays pour identifier et évaluer tous les risques que pourrait encourir l'activité de l'intermédiation bancaire. Pour ce faire, les autorités de supervision

¹⁶⁹ Caruana, J., & Narain, A. (2008). Les Exigences de Fonds Propres. Finance et Développement.

¹⁷⁰ Karacadag, C., & Michael W. Taylor, M. W., (2000). Vers Une Nouvelle Norme bancaire

Mondiale Propositions du Comité de Bâle. Finance et Développement.

contrôlent le respect de pilier 2 par les établissements de crédit par le calibre des dirigeants d'une banque, la solidité de ses systèmes et mécanismes de contrôle, la viabilité de sa stratégie commerciale et ses bénéfices potentiels. En fait, le 2ème pilier a insisté sur l'aspect qualitatif du contrôle des banques afin de renforcer l'aspect quantitatif énoncé dans le 1^{er} pilier.

Quant au 3^{ème} pilier (la discipline de marché), le comité de Bâle a visé par le biais d'inciter les banques à diffuser leurs informations financières au public sur le marché financier en les obligeant d'émettre régulièrement des créances subordonnées.

Les acteurs de marché (investisseurs) peuvent, d'ores et déjà, suivre, analyser et discipliner activement les banques. Cela constitue un soutien de surveillance aux autorités de contrôle et de supervision bancaire.

Toutefois, suite à la crise des Subprimes en 2007, le comité de Bâle a décidé de mettre à jour la réglementation bancaire en vigueur de telle manière qu'elle s'alignerait avec le degré des risques issues de la croissance rapide des bilans et des hors bilans des banques. Cette fois, l'objectif est d'accroître la capacité de résilience des grandes banques internationales, c'est-à-dire, rendre les banques plus flexible si bien qu'elles s'adaptent à la conjoncture.

Les accords de Bâle III ont été publiés la fin 2010. Et, comparativement aux anciens dispositifs à savoir Bâle I et Bâle II, ils portaient des améliorations concernant la sécurité des institutions bancaires. Dans le cadre de Bâle III, les exigences de fonds propres ont été révisées afin d'améliorer leur niveau et leur qualité. A cet égard, le ratio de solvabilité a passé à 10,5% et ceci est à cause de l'augmentation du ratio « core tier one », le capital reçu des investisseurs (actions et les profits réinvestis) qui passe de 2% à 4,5%, et l'inclusion de matelas de sécurité à 2,5% (prévu pour 2019).

La prise en compte du risque de liquidité est l'un des éléments saillant dans le nouvel accord de Bâle III¹⁷¹.

Bien que le ratio de solvabilité ait maintenu, la solvabilité des établissements bancaires et le risque de liquidité s'est posé avec acuité lors de la crise 2007/08 dans le sens où les banques témoignaient une dégradation significative de leurs actifs liquides. En effet, elles se sont trouvées incapables de vendre leurs actifs liquides ou même se servir comme garantie.

Pour améliorer la gestion de liquidité, les nouveaux accords ont introduit deux ratios de liquidité. Le premier est à un mois « Liquidity coverage ratio ». Les banques doivent, dorénavant, détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité capable d'être utilisés, en cas de crise de liquidité, pour faire face aux demandes de fonds pendant 30 jours. D'une autre manière, cela veut dire que les actifs liquides de haute qualité représentent 100% des engagements à pays de la banque pendant une période

¹⁷¹ Coupey-Soubeyran, J. (2010). Bâle3 : des Evolutions Mais pas de Révolution. La Découverte.

de 30 jours. Le deuxième ratio est à un an « Net Stable Funding Ratio ». Cette norme exige que les banques soient contraintes de trouver des ressources stables pour leur financement afin de réduire l'écart de maturité entre actifs et passifs. En d'autre terme, les ressources stables à un an doivent représenter 100% des engagements à recevoir de même maturité.

Une autre mesure de sécurité introduite par les réformes de Bâle III consiste à plafonner les leviers d'actifs. Lors de la crise financière de 2007/08 les banques se sont trouvées alourdir par un effet de levier important au bilan et hors bilan. Afin de faire face à leurs échéances de remboursement, les banques étaient amenées à céder leurs actifs non rentables, érodé significativement par la crise financière, ce qui a accentué les pressions baissières sur les prix des actifs amplifiant ainsi la spirale des pertes, l'érosion de leurs fonds propres et la contraction de l'offre de crédit.

La réforme de Bâle III a impliqué l'introduction d'un nouveau ratio de capital en vue de maîtriser la croissance des bilans et des hors bilans. Cette mesure est simple car elle n'est pas basée sur le risque, elle cherchait simplement à limiter l'accumulation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier, qui égale le rapport entre les fonds propres de base (Tier 1) sur l'ensemble des actifs non pondérés du risque de la banque, est limité par le comité de Bâle à 3%. D'autres avantages de la réforme de Bâle III sont¹⁷²:

1. des mesures contracycliques, c'est-à-dire, la neutralisation de l'aspect procyclique des fonds propres qu'impliquait Bâle I et II, et cela par la constitution de provisions sur les pertes prévus (Forward Looking Provisionning) et un coussin de capital (Capital Buffers) à travers la restriction à la distribution de dividendes, au rachat de titres, aux bonus...etc.
2. le nouvel accord de Bâle III s'est focalisé également sur le volet macro-prudentiel après avoir bien déterminé le cadre de la supervision micro-prudentielle, c'est-à-dire la supervision individuelle des établissements bancaires.

En fait, la politique macro-prudentielle se rapproche de la politique monétaire.

La banque centrale s'engage à contrôler la croissance excessive du crédit, des prix d'actifs et de l'ensemble des facteurs pouvant provoquer une crise systémique. La politique macro-prudentielle implique une évaluation de la capacité de résistance du secteur bancaire à divers chocs macroéconomiques de grande ampleur et cela à l'aide de stress tests. Cette procédure a permis d'identifier les établissements bancaires les plus exposés et d'appliquer sur eux des actions correctrices comme par exemple de nouvelles exigences de fonds propres.

Conclusion

¹⁷² Couppey-Soubeyran, J. (2010). Op.cit.

Cette section a mis en lumière les mutations financières qui ont marqué le milieu du vingtième siècle. L'apparition des euromarchés, l'effondrement du système de Bretton Woods et les mouvements de dérèglementation financière ont constitué le début du retour vers l'intégration économique et financière qu'a connu le monde à l'ère de l'étalon-or classique. Désormais, le monde s'est dirigé vers une nouvelle idiologie économique fondée sur la libéralisation des relations économiques et financières.

Le mouvement de dérèglementation financière déclenché premièrement aux Etats-Unis et ultérieurement autres pays industrialisés a conduit à la création d'un vaste marché mondial de capitaux suite à la fusion de nombreuses places financières du monde. Ce marché de capitaux a permis de rapprocher davantage les décisions d'épargne et de l'investissement à l'échelle mondiale. Désormais, l'investissement national n'est plus dépendant uniquement avec l'épargne nationale. D'autre part, l'évolution de la globalisation financière a contribué à l'intégration européenne.

Certains pays de la communauté économique européenne ont décidé de coopérer afin de maîtriser quelques problèmes économiques liés surtout aux variations des taux de change.

Toutefois, vers la fin des années quatre-vingt, plusieurs pays dans le monde ont témoigné de graves crises financières (l'Amérique Latine, Europe, l'Asie). Les coûts des crises financières supportés par les gouvernements des pays touchés étaient lourds. En effet, des montants colossaux ont été dépensés par les gouvernements dans le cadre de renflouement des institutions financières qui ont apparues en situation de difficulté.

Cette section a également soulignée les effets négatifs de la dérèglementation financière sur l'intermédiation bancaire. En effet, les banques se sont exposées à une forte concurrence, de la part des autres institutions financières non bancaires et les marchés financiers, qui ont réduit leurs profits. En revanche, les banques ont accepté de financer des projets qui impliquent beaucoup de risque par souci de restaurer leurs profits. Mais, cette stratégie a fragilisé les systèmes financiers dans le monde est causée souvent de graves crises bancaires.

Afin de sauvegarder l'intégrité des systèmes bancaires et se protéger contre de nouvelles crises financières causées surtout par la mise en place des politiques de libéralisation financière, une réglementation prudentielle a été recommandée par le comité bancaire de Bâle. Le premier accord de Bâle I était en 1988. Il a pris le nom de « ratio Cooke ». La réglementation prudentielle prévue par le comité de Bâle est mise à niveau à chaque fois en liaison des évolutions que connaît le contexte bancaire international. Dans ce cadre, deux autres accords ont été publiés par le comité de Bâle (Bâle II et Bâle III).

Section 04 : Les attentes et les résultats de la libéralisation financière dans les pays en développement.

Les recherches théoriques et empiriques mettent en relief deux appréciations opposées à propos des effets de la libéralisation financière. La première appréciation, voit la libéralisation financière comme un moyen qui renforce le développement financier et participe à promouvoir la croissance particulièrement dans les pays en développement. La seconde appréciation, considère que la libéralisation financière engendre une prise de risque excessive, augmente la volatilité macroéconomique et génère des crises plus fréquentes.

Dans cette section nous présentons le cadre particulièrement empirique de ces deux appréciations. Nous décomposons ainsi l'effet d'un tel processus sur l'économie réelle en deux effets : un effet direct positif en termes de croissance économique et un effet indirect négatif en termes de fragilité financière.

4.1. Libéralisation financière et croissance économique dans les pays en développement.

Le lien entre libéralisation financière et la croissance économique renvoie à la question du développement financier. La notion du développement financier désigne le processus par lequel un système financier gagne en profondeur, en accessibilité, en efficacité et en diversité¹⁷³. Il s'agit donc de libérer le système financier, le marché devient le promoteur de la croissance et doit donc évoluer dans un environnement capitaliste et adapté à un fonctionnement efficace et concurrentiel¹⁷⁴.

Le niveau de développement économique d'un pays est fortement tributaire du développement de son système financier (Bagehot ,1873 ; Schumpeter ,1912 ; Gurley- Shaw, 1960 ; Goldsmith ,1969 ; Cameron, 1972 ; McKinnon ,1973 et Shaw, 1973 ; King et Levine ,1993). Plusieurs travaux ont tenté d'examiner empiriquement la contribution de ce système à la croissance économique. Cette revue de la littérature, particulièrement empirique a pour objectif de tester la concordance des résultats théoriques et empiriques quant à la relation entre ces deux notions.

4.1.1.Développement financier et croissance économique :

Plusieurs études théoriques ont mis en évidence le rôle important du développement du système financier et de ses performances de financement comme facteur permettant de promouvoir la croissance économique à long terme. Bagehot (1873), Schumpeter (1912), Robinson (1952), et Gurley- Shaw (1960) furent les précurseurs. De manière explicite ou implicite, ces auteurs et autres admettent l'existence d'une relation entre le développement financier et la croissance économique sachant qu'ils diffèrent sur les mécanismes de transmission de cette relation. Deux principales approches peuvent

¹⁷³Keho,y, Le rôle des facteurs institutionnels dans le développement financier et économique des pays de l'UEMOA ,Revue Economique et Monétaire N° 12 – Décembre 2012,P13.

¹⁷⁴Chouchane-Verdier. A, une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne sur la période 1983-1996, Tiers-Monde Année 2004 Volume 45 Numéro 179 , pp. 621.

être citées à cet effet. La première, présentée par Schumpeter (1912), Glodsmith (1969), McKinnon (1973) et Shaw (1973), King et Levine (1993), défend une approche d'offre et voit que le développement du système financier joue un rôle clef dans la croissance économique. La différence du niveau de croissance entre les pays s'explique par la qualité des services offerts par les institutions financières et la réglementation en vigueur. Pour eux, la gestion d'un système de paiement efficace, la mobilisation de l'épargne et son affectation aux projets économiques, la diversification efficace des risques et l'évaluation des projets d'investissement, sont autant de fonctions remplies par le système financier qui peuvent expliquer cette influence positive sur la croissance.

La deuxième approche développée par Hugh, (1966), St Hill (1992), Pagano (1993), Joseph, Raffinot et Venet (1998), se place au contraire du côté de la demande et plaide en faveur d'un lien de causalité inverse. Les défenseurs de cette approche, estiment que le développement des institutions financières dépend du degré de la demande des services financiers par les épargnants et les investisseurs. Ainsi le système financier ne fait que répondre d'une manière passive à la demande de services qui s'adresse à lui. Cette situation suppose un environnement économique plus ou moins stable dans lequel la situation monétaire, réelle et commerciale présente une croissance régulière. La croissance des différents secteurs de l'économie incite les investisseurs à recourir aux crédits auprès des intermédiaires financiers afin de financer leurs investissements futurs. Cette demande de crédit stimule le développement des techniques financières des banques afin de répondre de façon optimale aux besoins des entreprises et des ménages. Plus la croissance est élevée, plus la demande de fonds croît et avec elle l'intermédiation financière. La disponibilité des crédits qui en résulte encourage le financement des projets d'investissement innovateurs à rendement élevé. La croissance de l'investissement consolide à son tour le maintien de la croissance du produit.

Globalement, tous les travaux théoriques mettent en évidence l'existence de relation entre système financier développé et développement économique. Rappelons cependant que, si la corrélation est maintenant largement reconnue, le sens de causalité reste par contre indéterminé, opposant d'une part, le développement financier exogène (conduit par l'offre de services financiers) et d'autre part, le développement financier endogène (induit par la demande de services financiers).

Antérieurement nous avons admis, selon la théorie de Mc Kinnon et Schaw (1973) que la libéralisation des systèmes financiers des pays en voie de développement devrait normalement permettre aux intermédiaires et aux marchés d'émerger et d'augmenter le volume de l'épargne collectée pour le financement de la croissance. Ainsi sur la base de cette approche théorique, plusieurs travaux ont tenté d'examiner empiriquement la contribution du secteur financier à la croissance économique. Nous allons donc à présent, s'intéresser à la concordance des résultats théoriques et empiriques et entre les résultats empiriques eux-mêmes quant à la relation entre ces deux notions.

4.1.2. Les résultats des études empiriques

Les études empiriques du lien entre développement financier et croissance économique, sont maintenant nombreuses. La majorité des plus récentes (Roubini et Sala-i-Martin, 1992 ; King et Levine, 1993 ; Easterly, 1993 ; Pagano, 1993 ; Gertler et Rose, 1994 ; Levine, 1997 ; Levine, Loayza et Beck, 2000 ; Khan et Senhadji, 2003 ; Chistopoulos et Tsionas, 2004 ; Lawrence, 2006 ; Zang et Kim, 2007 ; Guillaumont-Jeanneney et Kpodar, 2008 ; Coricelli, et Masten, 2008) aboutissent à la conclusion selon laquelle, il existe un lien positif fort entre le développement des systèmes financiers et les performances de croissance des pays. Elles affirment l'effet favorable du développement financier, en poursuivant particulièrement le point de vue de King et Levine (1993) qui étudient ensemble l'impact du développement des banques et celui des marchés boursiers sur la croissance. Leurs résultats économétriques montrent que le développement des activités bancaires (mesuré par le volume des crédits au secteur privé en proportion du PIB) et des marchés financiers (mesuré par le ratio de *turnover*) influence positivement la croissance économique. En outre, ils soulignent que la libéralisation financière allège les imperfections de marché qui contraignent l'accès au crédit des entreprises.

L'étude de grande envergure menée par Levine, Loayza et Beck (2000)¹⁷⁵ traite un échantillon de 74 pays développés et en développement. Ces auteurs utilisent deux méthodes pour tenir compte de l'endogénéité de la variable de développement financier. D'une part ; ils établissent une analyse transversale sur la période 1960-1995, en prenant le développement financier comme variable instrumentale. D'autre part, en retenant la même variable instrumentale, ils utilisent des données de panel ainsi que différents estimateurs de la méthode des moments généralisée GMM (Generalized Method-of-Moments). En effectuant un découpage en sept périodes de cinq ans, ces auteurs concluent l'existence d'un lien positif fort entre la composante exogène du développement financier et la croissance économique et précisent que ce lien résulte de l'effet du développement financier sur la croissance de la productivité globale des facteurs plutôt que sur le volume de l'épargne et l'accumulation du capital¹⁷⁶. Leurs résultats consolident les constations de Roubini et Sala-i-Martin (1992), de King et Levine (1993) et apportent des preuves empiriques supplémentaires sur le lien positif fort entre développement financier et croissance économique. De manière similaire, Luintel et Khan (1999) trouvent une causalité à double sens entre ces deux variables pour les dix pays en développement qu'ils étudient¹⁷⁷.

Par une méthode différente, Chirtopoulos et Tsionas (2004), confirment les résultats précédents. Ils utilisent une analyse de cointégration en panel sur un échantillon de dix pays en développement, durant la période 1970-2000. Leurs résultats démontrent d'une part l'existante de relation à long terme

¹⁷⁵ Levine. R, Loayza. N, T. Beck ; Financial intermediation and growth: Causality and causes ; Journal of Monetary Economics, Vol46 (2000), 24 August 1999, P31-77.

¹⁷⁶ Eggoh. J. C, (2009), « Développement financier et croissance : Une synthèse des contributions pionnières », Laboratoire d'Economie d'Orléans, Document de Recherche n°18, p2.

¹⁷⁷ Guillaumont Jeanneney. S. Y et. Kpodar. K. R, (2004) « Développement financier, instabilité financière et croissance économique », CERDI, Etudes et Documents, Vol 13. Avril, p12.

entre le développement financier et la croissance (il existe un seul vecteur cointégrant) et d'autre part l'absence de relation à court terme entre les deux phénomènes¹⁷⁸.

Malgré le nombre important des études ayant trouvé une relation positive entre le développement financier et la croissance économique ; certains auteurs mettent en doute la solidité du lien empirique entre ces deux variables. Ainsi, Demetriades et Hussein (1996) ont examiné un échantillon de 16 pays à l'aide des techniques de séries chronologiques et n'ont trouvé aucune preuve d'une relation de causalité entre la finance et la croissance dans presque la moitié des pays de leur échantillon¹⁷⁹. Cependant, ces derniers ont enregistré une causalité bidirectionnelle dans seulement la moitié des pays étudiés¹⁸⁰. De Gregorio et Guidotti (1995), mettent également en évidence une relation négative entre le développement financier et la croissance économique dans les pays d'Amérique Latine¹⁸¹. Berthélemy et Vaoudakis (1998) affirment également une relation négative entre les deux variables dans les économies financièrement réprimés ; et qui reste tout de même non significative suite aux réformes financières¹⁸². D'autres résultats obtenus par Ram(1999), Trabelsi (2002), Zhu et al (2004) consolident la controverse et révèlent une relation négative ou non significative entre les deux variables¹⁸³.

Or, en dépit du nombre important des études ayant cherché à déterminer le lien entre le développement financier et la croissance économique, la recherche au sens de la causalité de la relation entre les deux n'est également pas déterminée et persiste toujours. Certains auteurs (Lawrence, 2006) pensent que le développement financier n'est pas antérieur à la croissance économique mais le contraire.

D'autres études empiriques, relèvent qu'il existe très rarement des variations du niveau de développement financier des pays en transition dotés généralement de systèmes financiers très peu développés, ce qui rend complexe l'identification de la relation entre le développement financier et la croissance économique. Dans ce sens, Demetriades et Law (2006), ont examiné 72 pays pour la période 1978-2000 et ont constaté que le développement financier ne produisait pas d'effet sur la croissance dans les pays dotés d'institutions défaillantes¹⁸⁴.

Il y a lieu de noter également, que l'impact favorable du développement financier à la sur la croissance suite à la libéralisation financière est mitigé à cause de l'impact défavorable de l'instabilité financière qu'il engendre. Dans un environnement macroéconomique instable à cause de la transformation du régime économique, il est très probable que le développement financier

¹⁷⁸ Guillaumont Jeanneney S.Y et K. R. Kpodar, 2004, Op Cit, p11.

¹⁷⁹ Panizza.U; (2014); « Développement Financier et Croissance Economique: les connus connus, les inconnus connus et les inconnus inconnus Revue d'économie du développement 2014, N°2 Vol 22 p40.

¹⁸⁰ Panizza.U, "La finance et le Développement Economique", Review | Major Development Policy Trends N°3, 2012, p44.

¹⁸¹ Eggoh. J. C « Développement Financier. Instabilité financière et Croissance Economique : Un réexamen de la relation » Revue Région et Développement N°32 p 13.

¹⁸² Eggoh. J. C, Op Cit, P13.

¹⁸³ Eggoh. J. C, Op Cit, P13.

¹⁸⁴ Panizza.U, 2012, Op Cit, p45.

s'accompagne d'instabilité financière. Enfin, comme le soulignent encore Andersen et Tarp (2003)¹⁸⁵, il est possible que dans les études sur données temporelles l'effet négatif de l'instabilité financière masque l'effet positif du développement financier à long terme. C'est pourquoi, il nous paraît indispensable pour véritablement évaluer la contribution du développement financier à la croissance, de prendre en compte et d'analyser le lien qui peut exister entre le développement financier et l'instabilité du système financier.

4.2. Libéralisation financière et fragilité financière

La relation entre libéralisation financière et fragilité financière a reçu une grande attention de la part de la littérature, particulièrement après les travaux précurseurs de Diaz Alejandro (1985), le premier qui a illustré que la libéralisation pourrait conduire à un risque accru de crises financières dans les pays en développement. L'expérience de nombreux pays en développement nuancée par des instabilités voire des crises financières fréquentes montre que cela est effectivement le cas. Depuis, la vision optimiste des effets de la libéralisation financière a été remise en cause. Dans ce sens deux approches ont été mises en lumière : la première a lié les crises bancaires survenues suite à la libéralisation financière à des causes macroéconomiques et institutionnelles alors que la seconde les a liées à des causes microéconomiques¹⁸⁶.

La première approche trouve que les crises bancaires récentes reposent sur des fondements macroéconomiques et stipule que se sont particulièrement, les pré-conditions institutionnelles inappropriées du processus de libéralisation financière qui forment la principale cause des crises bancaires et économiques. Dans ce sens [G.Kaminsky et C.Reinhart (1996, 1999, 2000), B.Drees et C.Pazarbasioglu (1998), M.Gavin et R.Hausmann (1998)] mettent l'accent particulièrement sur la distribution excessive des crédits, [M.Goldstein et P.Turner (1996), C.J.Lindgren, G.Garcia et M.I.Saal (1996) et M.Rossi (1999)] insistent sur la déficience de la régulation et de la supervision bancaire lors de la libéralisation, tandis que [M.Hutchison et K.McDill (1999), D.Kaufmann et G.Mehrez (2000)] s'appuient sur l'existence d'un système d'assurance explicite sur les dépôts dans les économies nouvellement libéralisées¹⁸⁷.

L'autre approche renvoie la cause des crises bancaires et financières aux fondements microéconomiques. Elle stipule que c'est les transformations de l'environnement bancaire suite à la libéralisation financière, qui ont tendance à engendrer une dégradation de la rentabilité bancaire et un accroissement des risques, et constituent donc principales causes des crises et de récessions économiques. Dans ce sens, A.Demirguç-Kunt et E.Detragniache (1998), R.Chang et A.Velasco (1998) mettent en évidence la baisse de la valeur de franchise comme source de fragilité des banques, alors que

¹⁸⁵ Andersen. T., Tarp.F., (2003) ; « Financial Liberalization, Financial Development and Economic Growth in LDCs. » ; Journal of international development, N°15 ; P189-209.

¹⁸⁶ BenGamra.S, (2008) « Libéralisation Financière et Crises Bancaires : Le Cas des Pays Emergents », Atelier doctorant pôle 2, DOC PDF disponible <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2007>, P02.

¹⁸⁷ BenGamra.S, (2008) ; Op Cit, P02.

K.P.Fischer, J.P.Gueyie et E.Ortiz (1997), K.P.Fischer et M.Chénard (1997), K.P.Fischer et H.Smaoui (1997), P.Honohan (1997), T.F.Hellmann, K.C.Murdock et J.E.Stiglitz (2000), C.E.Weller (1999a-b), D.Plihon et L.Miotti (2001) mettent l'accent sur l'augmentation de la prise de risques excessifs par l'adoption de nouveaux comportements bancaires¹⁸⁸.

4.2.1. Fragilité financière accrue du fait de nouveaux risques

La première catégorie de risques est liée aux transformations de l'environnement bancaire suite à la déréglementation financière. D'une part, Venet.B, (1994) considère que la libéralisation des taux d'intérêt a un effet négatif sur la rentabilité des banques en phase transitoire car l'augmentation des taux d'intérêt obère la trésorerie des banques. Les crédits accordés par les banques sont généralement offerts à taux fixes pour de longues échéances. C'est pourquoi, en cas de libéralisation des taux sur les dépôts généralement à courte échéance, le différentiel entre les taux débiteurs et créditeurs pèsera sur la trésorerie bancaire, ce qui fragilisera les banques durant la phase transitoire de libéralisation financière¹⁸⁹.

D'autre part, la libéralisation financière entraîne une intensification de la concurrence entre les banques, ce qui les empêche d'augmenter leurs taux débiteurs pour augmenter leur marge de profit. Devant une telle situation, les banques sont incitées à une prise de risque excessive et une adoption de politiques agressives de crédit (Dress et Pazarbasioglu, 1998) et de dépôt (Ülgen et al. 2003). L'augmentation du risque découle de la recherche d'un effet de volume pour compenser la baisse de leurs marges, ce qui accroît le ratio d'endettement. Selon l'approche développée par Caprio et Summers (1993), Hellmann, Murdock et Stiglitz (2000)¹⁹⁰ ce comportement de prise excessive de risque est favorisé par les mécanismes de protection publics, tels que l'assurance d'une intervention salvatrice du prêteur en dernier ressort et les plans de sauvetage des banques en difficulté qui créent un aléa de moralité¹⁹¹.

L'autre catégorie de risques est liée aux banques en tant qu'institutions financières et à leur incapacité immédiate d'adaptation à un environnement mouvant, changeant, caractérisé par une complexité croissante. D'abord, la libéralisation accroît la volatilité des taux d'intérêt et exige dans ce contexte une gestion plus attentive des risques de la part des banques. Cependant, dans les pays en transition, les banques habituées à un environnement stable et à un système financier réglementé n'ont pas forcément les compétences ni l'expérience en matière de gestion des risques. L'évaluation des projets risqués et leur contrôle supposent des compétences qui n'ont pu être acquises durant toute la période où le système de crédit était régulé par l'État. De surcroît, les différentiels des taux d'intérêt entre les places financières nouvellement libéralisées et le marché mondial des capitaux engendrent des

¹⁸⁸ BenGamra.S, (2008), Op Cit, P02.

¹⁸⁹ Venet. B, (1994), Op Cit, p108.

¹⁹⁰ Hellmann .T.F, Murdock.K.C et Stiglitz.J.E, (2000) ; « Libéralization and moral hazard in banking, and prudential regulation : Are capital requirement enough ? » ; American Economic Review, P.147-165.

¹⁹¹ .Miotti L. et Plihon D, (2001) « Libéralisation Financière, Spéculation et Crises Bancaires », Economie Internationale, la revue de CEPII N° 85, 1ier trimestre, p 9.

opportunités de gain par arbitrage entre endettement en devises étrangères et placement en monnaie domestique. Cela donne lieu à de nouvelles activités auparavant inexistantes, comme l'intermédiation des capitaux de court terme en monnaie étrangère¹⁹² et la prospérité des marchés dérivés et des activités de spéculation¹⁹³.

Pratiquement, la libéralisation financière s'est traduite dans de nombreux pays en développement par une diminution du contrôle des mouvements internationaux de capitaux. Les intermédiaires financiers nouvellement libéralisés se sont engagés dans un nouveau type de risque : le risque de taux de change couru par la levée de fonds sur les marchés de capitaux internationaux et leur transformation en crédits libellés en devises aux agents locaux. Cette disparité monétaire a transformé le risque de change en risque de crédit provoqué par des agents débiteurs non couverts (Allegret et al. 1999). Il n'est donc pas surprenant que les crises de change précèdent les crises bancaires et contribuent à la vulnérabilité des systèmes financiers nouvellement libéralisés.

La dernière série de nouveaux risques est à l'origine du retard institutionnel lié à la mauvaise régulation macroéconomique de la banque centrale en face de la volatilité accrue du taux d'intérêt. Dans un système financier nouvellement libéralisé, les taux d'intérêt sont désormais déterminés par le marché. Du fait que les taux nominaux deviennent plus volatils, il est nécessaire qu'une stabilisation macroéconomique doit être engagée rapidement avant la libéralisation afin de réduire cette volatilité. En absence de stabilisation, la fonction de transformation d'échéance des banques est soumise à un risque de pénurie de liquidités du fait de l'augmentation des taux nominaux et de la hausse du coût des ressources. Ainsi, la pénurie de liquidités qui touche certaines banques peut alors se propager à d'autres et se transformer en un mouvement de panique voire une crise systémique.

4.2.2. Libéralisation financières et crises bancaires

De nombreuses investigations empiriques, portant sur des échantillons de pays assez significatifs ont montré que les politiques de libéralisation financière dans les pays en développement se sont manifestées par un accroissement du nombre de crises bancaires.

Ainsi, Kaminsky et Reinhart (1996) ont réalisé une étude sur la période 1970-1995, portant sur 20 pays d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe et Moyen-Orient. Ils arrivent à deux constats majeurs¹⁹⁴ :

- Les crises bancaires étaient rares et n'avaient pas de liens avec les crises de balances des paiements au cours des années 1970, période où les marchés financiers étaient encore étroitement contrôlés.

¹⁹² Bird. G et Rajan. R.S, (2001), « Banks Financial Liberalization and Financial crises in Emerging Markets » ; World Economy 24(7), P 897.

¹⁹³ Miotti.L et Plihon. D, (2001), Op Cit, P10.

¹⁹⁴ Reinhart .C et Kaminsky.G (1999), « The Twin Crises : The Causes of Banking and Balance of Payments Problems », American Economic Review, Vol.89, N °3,1999, P8.

▪ A la suite du mouvement général de la libéralisation financière dans le monde, le nombre de crises bancaires a fortement progressé et la plupart des crises bancaires ont été précédées par des politiques de libéralisation financière.

Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998)¹⁹⁵ présentent de leur part, des arguments théoriques pour soutenir leur constatation qui stipule que la libéralisation financière augmente la probabilité des crises bancaires. Ils soutiennent que la libéralisation des taux d'intérêt pourrait augmenter les taux d'intérêt des dépôts à court terme, mais en revanche, les banques ne peuvent pas augmenter leurs taux de prêts pour les prêts à long terme. Par conséquent les banques pourraient faire face à une baisse des bénéfices, suite à un écart négatif entre taux d'intérêts débiteurs et créditeurs. Les banques se retrouvent donc en difficultés elles deviennent fragiles susceptible à une crise de liquidité. Sur le plan empirique, les deux auteurs (1998) utilisent une approche économétrique en données de panel sur un échantillon de 53 pays sur la période 1980-1995. Ils identifient une relation entre la libéralisation financière et la fragilité financière. Ils concluent que les crises bancaires sont plus probables de se produire dans des systèmes financiers libéralisés, mais la libéralisation financière a un impact faible sur la fragilité du secteur bancaire quand l'environnement institutionnel est puissant et fort (niveau faible de corruption, respect pour la règle de législation). À la lumière de leurs résultats, il apparaît donc que la libéralisation financière doit s'accompagner de l'évolution du cadre institutionnel afin d'éviter un accroissement de l'instabilité financière source de tensions macroéconomiques négatives pour la croissance économique. De même, Williamson et Mahar (1998)¹⁹⁶, trouvent que les 34 pays qui ont adopté des politiques de libéralisation financière, ont tous connu une certaine forme de crise financière entre 1980 et 1997.

Mehrez et Kaufman (2000)¹⁹⁷, examinent 56 pays sur la période 1977 - 1997, en utilisant un modèle probit multi-varié et trouvent aussi que la possibilité des crises bancaires est élevée particulièrement au cours des cinq ans qui suivent les réformes financières. Ils constatent également que le manque de transparence et la propriété publique des banques augmente la possibilité de crise bancaire. Tornell et Al. (2003)¹⁹⁸ avance l'idée selon laquelle aucun consensus n'a été établi quant aux effets positifs de la libéralisation et ce, parce qu'elle est associée à un accroissement du risque de crises. Ils ont démontré que dans les économies en développement la libéralisation commerciale est généralement suivie d'une libéralisation financière qui engendre une fragilité financière et accroît, par conséquent la probabilité de crises financières pour ces économies.

¹⁹⁵ Demirgüç-Kunt .A et Detragiache E. (1998), « Financial Libéralisation and Financial Fragility » IMF, Working Paper, March 98, P1.

¹⁹⁶ Williamson J et Mahar M, (1998), « Asurvey of Financial liberalization », essays in international finance, Princeton, N.J, International finance Section , Dept , of Economics Princeton University.,

¹⁹⁷ Mehrez, G and et Kaufmann, D (2000) « btransparency , liberalization, and fiancial crisis » Word Bank Plicy Research Working paper (2286).

¹⁹⁸ Tornell. A, Westermann F, et Martinez. L, (2003), « Libéralization, Growth and Financial Crises : Lessons from mexico and developing word », Brookings Papers on Economic Activity, Vol, 2003, N° 2, p1.

Martin et Rey (2005)¹⁹⁹ analysent l'impact de la libéralisation de marché boursier sur les mouvements de capitaux, sur les prix des actifs et sur l'investissement. Ils démontrent que lorsqu'il y a des coûts de transaction dans les capitaux internationaux, la libéralisation de marché boursier peut mener à deux résultats possibles pour une économie émergente. Dans des événements normaux, la libéralisation exécute le rôle positif de produire des entrées de capitaux, ce qui permet d'abaisser le coût de capitaux et de créer des opportunités d'investissement, et menant de ce fait à une croissance plus élevés. Cependant, dans certaines circonstances pessimistes, la libéralisation conduit à une chute dans la demande des capitaux, des sorties de capitaux et des imprévus financiers liés au bas investissement et à la diminution de la croissance. Ils concluent également que la libéralisation de marché boursier et les frictions financières sur les marchés des placements, agissent l'un sur l'autre pour produire des booms d'investissement ou des crashes financiers.

D'après Allen F. (2005)²⁰⁰, l'expansion des crédits constitue une source d'instabilité financière et de crises bancaires. L'instauration d'une politique de libéralisation financière engendre une hausse continue des prix d'actifs et une expansion rapide des crédits. Cette hausse des prix conduit à des bulles spéculatives dont l'éclatement provoque inévitablement des crises bancaires.

Plus récemment, Dell'Ariccia et Marquez (2006)²⁰¹ examinent plusieurs canaux par lesquels la libéralisation financière pourrait conduire à un risque accru de crises financières. Tout d'abord, en raison de la structure d'information changeante des marchés financiers, la libéralisation attire plus d'emprunteurs dont les antécédents de crédit financier sont inconnus. Ainsi, avec l'amplification de la concurrence l'incitation des banques à surveiller tous les emprunteurs est réduite ce qui les expose un risque accru de défaut de paiement. Secundo, l'augmentation des entrées de capitaux associée à la libéralisation du compte de capital réduit les coûts de fonds des banques et par conséquent conduit à un boom de crédit qui tend à augmenter la fragilité financière.

4.3. Les effets de la libéralisation financière dans les pays en développements.

Au milieu des années soixante-dix et plus particulièrement au début des années quatre-vingt, on a assisté à un mouvement mondial accentué de déréglementation des marchés. Ce mouvement s'est traduit par une libéralisation des systèmes bancaires et financiers, par une privatisation des institutions financières et par l'élimination graduelle des contrôles des changes sur les mouvements de capitaux. Ainsi, un nombre croissant de pays émergents s'est impliqué dans ce processus de libéralisation financière afin de stimuler la croissance économique. La pratique et les caractéristiques d'application de cette politique étaient différentes d'une région à l'autre mais aussi d'une économie à l'autre ce qui a généré des résultats différents.

¹⁹⁹ Martin P. and Rey H. (2005) « Globalization and Emerging Markets: With or Without Crash », <http://repec.org/sed2005/up,2005>, p31.

²⁰⁰ Allen F., (2005) « Modelling Financial Instability », National Institute Economic Review, Vol.192, N° 1, P 57-67

²⁰¹ Dell'Arriicia .G et Marquez.R (2006) « Lending booms and lending standards ». The journal of finance 61(5), P2511-2546.

4.3.1. La libéralisation financière dans les pays d'Amérique Latine

A la fin des années 70, la majorité des pays d'Amérique Latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Venezuela), ont entamé un processus de libéralisation de leurs systèmes financiers. Celui-ci s'est traduit par une hausse des taux d'intérêt réel, des entrées massives de capitaux étrangers et le développement des activités financières particulièrement spéculatives. Au début des années 1980, la région a connu de graves crises bancaires successives, généralement systémiques (Cf. *Tableau 06*).

Tableau (06) : Revue des expériences de crises bancaires dans les pays d'Amérique Latine (1970-janvier 2003).

Pays d'Amérique Latine	Crises systémiques	Crises non systémiques
Argentine	(1980-82)/ (1989-90)/(1995)/ (2001-02)	-
Brésil	(1990) / (1994-99)	-
Chili	(1976) / (1981-86)	-
Colombie	(1982-87)	-
Mexique	(1981-91) / (1994-97)	-
Pérou	(1983-90)	-
Venezuela	(1994-95)	Fin 1970-début 1980.

Ben Gamra S, Clevenot M (2008) « Les effets ambigus de la libéralisation financière dans les pays en développement Croissance économique ou instabilité financière ? », Archives-Ouvertes., P11.

En Chili, la libéralisation financière annoncée au milieu des années 70, visait à promouvoir une logique de globalisation et d'intégration aux marchés financiers mondiaux. Elle s'est révélée par une libéralisation totale (1974) des taux d'intérêt sur les dépôts et les crédits suivie d'une privatisation des banques publiques, d'une élimination complète des contrôles à l'entrée dans le secteur financier et plus généralement d'une abolition de toute forme de surveillance de l'activité bancaire. Sur le plan externe, toutes les restrictions à l'entrée ou à la sortie de capitaux étaient totalement levées. En 1981, le pays mentionne des progrès dans le contrôle de l'inflation et l'élimination du déficit fiscal, au détriment de la balance extérieure et au prix de l'accumulation d'une énorme dette extérieure privée (avec un coefficient d'investissement productif vraiment bas). Ces déséquilibres de l'économie réelle aboutissent brusquement à l'effondrement du système financier et la diminution du taux de croissance du PIB par tête (taux négatif de 11.7% en 1982)²⁰². Le pays a vécu donc une instabilité financière et économique totale une augmentation importante de la pauvreté du taux de chômage et des inégalités.

²⁰² Banque Mondiale, World Development Indicators. (*donnees.banquemondiale.org/indicateur*)

Les effets de cette ouverture financière furent déstabilisantes, les faillites bancaires se multiplient et ne se limitèrent pas qu'au seul secteur bancaire²⁰³. En 1981, des contrôles sur les capitaux se sont réimposés et le contrôle des activités bancaires et spéculatives s'est renforcé afin d'éviter l'amplification de la crise.

En Colombie, au Mexique et au Pérou, les banques ont eu du mal à s'adapter aux processus de libéralisation et de privatisation. En Argentine tout comme au Pérou, au début des années 90, puis au Brésil vers le milieu de la décennie, le processus de libéralisation financière a généré des difficultés financières remarquables et des crises successives.

Diaz-Alejandro (1985), dans son article assez illustratif par le titre " Good-Bye Financial Repression, Hello Financial Crash" résume les résultats du processus de libéralisation financière entrepris en Amérique Latine. Il présente les causes communes de l'échec des politiques libérales dans la plupart des pays de la région, dont les principales sont ²⁰⁴:

- L'absence de contrôle par les déposants, qui estiment que l'Etat viendrait soutenir les banques quand ces dernières seront en difficulté.
- La négligence de la réglementation prudentielle et la conduite laxiste des banques centrales.
- Les nouvelles institutions financières attiraient massivement des entrepreneurs qui sont à leur première expérience caractérisés souvent d'une probabilité de faillite élevée.
- La libéralisation des taux d'intérêt et l'abandon du contrôle bancaire ont stimulé l'intermédiation à court terme par contre l'intermédiation à long terme est restée à l'état embryonnaire.
- La libéralisation des taux d'intérêt n'a pas abouti à un accroissement du taux d'épargne malgré la hausse des taux d'intérêt et les investissements réalisés ne sont pas plus efficaces.
- Le taux de change fixe, l'afflux des capitaux et les imperfections des marchés financiers ont généré l'instabilité macroéconomique et l'explosion de la dette publique.

S.Ben Gamra et M. Clevenot (2008) constatent qu'en Amérique latine, la libéralisation partielle a eu un impact favorable sur la croissance tandis que la libéralisation totale a exercé un effet défavorable. Ils stipulent que, l'instabilité financière et la prolifération des crises financières et bancaires engendrés par la politique de libéralisation financière dans les Pays d'Amérique Latine ne plaident pas en faveur de la libéralisation financière.

4.3.2.La libéralisation financière en Asie

En Asie, le développement économique s'est caractérisé par un fort interventionnisme gouvernemental dans le secteur financier. Dans un contexte de répression financière plus ou moins marqué, des politiques de libéralisation financière ont été mises en œuvre dans la majorité des pays asiatiques entre le début des années 80 et le milieu des années 90. Quelques pays de la région ont connu certes des crises bancaires mais elles étaient moins sévères et moins nombreuses par comparaison aux pays d'Amérique Latine (*Cf. tableau 07*).

²⁰³ Venet. B, Op Cit, p103.

²⁰⁴ Eggoh. J C, Op Cit, P54.

Tableau (07) : Revue des expériences de crises bancaires des pays Asiatiques
(1970-janvier 2003)

Pays d'Asie	Crises systémiques	Crises non systémiques
Bangladesh	Fin 1980-96	-
Corée (République)	(1997-2003)	-
HongKong	-	(1982-83) / (1983-86) /
Inde	-	(1998) (1993-2003)
Indonésie	(1997-2003)	(1994)
Malaisie	(1997-2003)	(1985-88)
Népal	(1988)	-
Philippines	(1981-87) / (1998-2003)	-
Singapour	-	(1982)
Sri Lanka	(1989-93)	-
Thaïlande	(1983-87) / (1997-2003)	-

Ben Gamra S, Clevenot M (2008) « Les effets ambigus de la libéralisation financière dans les pays en développement Croissance économique ou instabilité financière ? », Archives-Ouvertes., P11.

Les pays Asiatiques ont généralement privilégié, une libéralisation financière partielle traduite par un abandon partiel de la fixation des taux, par une privatisation d'un certain nombre de banques commerciales et par la création de nouveaux intermédiaires financiers, tout en conservant les marchés monétaires et de capitaux domestiques cloisonnés.

Les mécanismes de libéralisation financière misent en œuvre par ces économies, à travers surtout la suppression du contrôle des mouvements de capitaux, la déréglementation des taux d'intérêt et le relâchement des coefficients de réserves obligatoires imposées aux banques, ont affiché des résultats satisfaisants. L'ouverture financière s'est donc manifestée, pour l'ensemble des pays asiatiques, par des flux remarquables de capitaux. Ainsi, les cinq pays du sud-est asiatique (l'Indonésie, la Corée du sud, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande) ont vu leurs flux de capitaux tripler dans la première moitié des années 90, passant d'environ 25 milliards de dollars en 1990 à 66 milliards en 1996²⁰⁵. Ces entrées massives de capitaux vers les pays du sud-est asiatique ont rapidement conduit, grâce à l'augmentation des crédits domestiques et à la transformation efficiente de l'épargne en investissements productifs, à la performance économique de ces pays. En Malaisie, par exemple, la croissance réelle du PIB est passée de (-0.1) % en 1985 à 8.16 en 1996, l'Indonésie a également triplé sa croissance du PIB pour atteindre un taux de 8.0 % en 1996 alors qu'elle était 2.5% en 1985²⁰⁶. En général l'ensemble des pays asiatiques

²⁰⁵ Rapports de la B.R.I., Reisen (1998) ; Little, Olivei (1999).

²⁰⁶ Banque Mondiale, World development indicators. (donnees.banquemondiale.org/indicateur).

affichaient, avant la crise financière de 1997, des performances économiques remarquables, mesurées par une croissance rapide, une inflation équilibrée, des finances publiques solides, et une production de biens et services en progrès.

Les résultats obtenus par Ben Gamra.S et Clevenot.M (2008) sur la période (1976-95) rejoignent partiellement ceux d'Edison, Klein, Ricci et Slok (2002). Le binôme trouve que les pays émergents d'Asie du sud-est ont bénéficié d'un effet positif et significatif de la libéralisation financière sur la croissance.²⁰⁷ Cependant, il y a lieu de rappeler que la région asiatique a également connu, au milieu des années 90, quelques crises bancaires liées à l'accélération de l'ouverture externe et à la libéralisation totale du secteur interne²⁰⁸.

En général, les résultats de la libéralisation financière dans les pays Asiatiques étaient satisfaisants. Cette réussite résulte des plans de développement mis en place et dirigés par les autorités politiques axés principalement sur la promotion de l'exportation de la production industrielle. Ces pays jouissaient également d'un cadre macroéconomique stable, d'un taux de croissance élevé, d'un système financier et bancaire assez modernisé et des déficits courants et budgétaires largement maîtrisés. De plus, les autorités ont procédé par étapes dans le processus d'ouverture. Elles ont gardé un certain degré de protectionnisme financier en instaurant un régime de contrôles de capitaux, avant d'accélérer la cadence des réformes sous la pression des institutions financières internationales et des Etats-Unis.

4.3.3.Libéralisation financière en Afrique et au Moyen-Orient

Dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient (Afrique du Sud, Egypte, Maroc, Lybie et Turquie) la libéralisation financière était faible et tardive. Les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ont lancé un programme de réformes du secteur financier avant de mettre en place le processus de libéralisation financière. En Algérie et en Tunisie, la libération du taux d'intérêt a été entreprise en parallèle avec le renforcement de la structure des organisations financières, la mise en œuvre des règles prudentielles et l'accroissement de la supervision bancaire. Tandis que, la libéralisation totale du compte de capital est envisagée à la dernière étape après la consolidation de la stabilité financière. Pourtant, Cela n'a pas entravé l'avènement des crises bancaires (*Cf. tableau 08*)

²⁰⁷ Ben Gamra S, Clevenot M (2008) « Les effets ambigus de la libéralisation financière dans les pays en développement Croissance économique ou instabilité financière ? », Archives-Ouvertes., P11.

²⁰⁸ Ben Gamra S et Plihon D, 2007/4 Op Cit, P14.

Tableau (08) : Revue des expériences de crises bancaires des pays d’Afrique et Moyen Orient (1970-janvier 2003)

Pays d’Afrique et Moyen Orient	Crises systémiques	Crises non systémiques
Afrique du Sud	-	(1977) / (1989)
Algérie	(1990-92)	-
Egypte	Début des années 80	(1991-95)
Ghana	(1982-89)	(1997-2003)
Israël	(1977-83)	-
Maroc	Début années 80	-
Tunisie	-	(1991-95)
Turquie	(1982-85) / (2000-2003)	(1994)
Zimbabwe	(1995-2003)	-

Ben Gamra S, Clevenot M (2008) « Les effets ambigus de la libéralisation financière dans les pays en développement Croissance économique ou instabilité financière ? », Archives-Ouvertes., P11.

Les crises qui ont touché cette région, étaient moins sévères et moins nombreuses par rapport aux pays d’Amérique Latine et d’Asie. Ben Gamra.S et Clevenot.M (2007) expliquent la relative stabilisation du nombre de crises bancaires dans ces régions par :

- un faible niveau de bancarisation et des banques insuffisamment prêteuses (Eboué, 1998) ;
- les pays africains n’ont pas attiré autant de capitaux comme d’autres régions malgré la mise en œuvre des réformes. Ils n’ont donc pas subi le contre-coût de brusques sorties de capitaux puisqu’ils n’ont pas connu d’afflux de capitaux (Chouchane-Verdier, 2004).

Ben Gamra.S et Clevenot.M (2008) n’ont pas discerné un effet positif et significatif de la libéralisation financière sur la croissance dans les pays d’Afrique et Moyen Orient. Ils trouvent que la libéralisation financière durant les années 80, était accompagnée par de nombreuses crises bancaires et de sorties de capitaux. Les travaux de Klein (2003), Edwards (2001), Klein et Olivei (2000) consolident leurs constations et considèrent que la libéralisation financière ne peut être bénéfique que si le pays atteint réellement un niveau minimum de développement économique qui suppose un minimum de développement des banques, des marchés financiers, et des institutions²⁰⁹. Par contre la majorité des systèmes financiers des pays d’Afrique et du Moyen Orient souffrent d’un manque de développement financier marqué par l’absence d’un système financier sain, solide et bien structuré. Les deux auteurs considèrent le fait que les crises observées dans cette région soient de moindre importance qu’en Asie et

²⁰⁹ Ben Gamra.S, Clevenot.M, 2008, Op Cit P11.

en Amérique Latine est probablement lié à une libéralisation plus limitée, notamment en ce qui concerne le compte de capital²¹⁰.

- **Conclusion**

En 1973, Mac Kinnon et Shaw ont développé le paradigme de la libéralisation financière, comme solution simple et efficace pour favoriser la croissance économique dans les pays en développements. La libéralisation financière a pour objectif de sortir d'une situation de répression financière, qui se caractérise par des taux d'intérêt réels faibles et négatifs, un fort interventionnisme du gouvernement dans l'allocation des crédits et des taux de réserves obligatoires importants. Pour eux, la libéralisation financière assure une croissance durable de l'économie par une meilleure mobilisation de l'épargne et par l'amélioration de la quantité des investissements productifs.

Ces recherches ont été suivies par d'autres travaux comme Kapur (1976) ; Vogel et Buser (1976) ; Galbis (1977) ; Mathieson (1980), ;Roubini et Sala i Martin (1992,1995) et King et Levine (1993). Toutes ces recherches soutiennent le postulat néo-libéral et affirment qu'un système financier libéralisé exerce un effet positif sur le financement de la croissance économique.

En revanche, cette théorie a été critiquée par plusieurs pensées économiques car les hypothèses sur lesquelles elle se base, négligent un certain nombre de problèmes importants. Les postkeynésiens, Burkett et Dut (1991), trouvent que la politique de libéralisation financière a des effets sur la demande effective, la préférence de liquidité et la constitution d'une épargne de précaution. Ils constatent qu'en situation de plein emploi, la libéralisation financière conduira à un ralentissement de la croissance. Tandis que, les néo-structuralistes, Taylor (1983) et Wijnbergen (1983), intègrent le secteur financier informel dans leurs analyses. Ils mettent en évidence qu'une augmentation des taux d'intérêt entraîne des effets pervers sur la croissance. Les néo-keynésiens, Stiglitz et Weiss (1981), montrent que les asymétries et les imperfections de l'information empêchent le fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande sur le marché du crédit et empêchent la politique de libéralisation d'être efficace.

Récemment, avec l'apparition des modèles de croissance endogène intégrant la sphère financière, plusieurs travaux ont montré que la libéralisation financière a deux effets antinomiques sur la croissance. D'une part, elle permet une hausse des taux d'intérêt qui entraîne une augmentation de l'épargne en quantité et ainsi favorise la croissance. D'autre part, elle engendre une prise de risque excessive, augmente la volatilité macroéconomique et mène à des crises plus fréquentes.

Notons enfin, que certaines expériences de déréglementation ne plaident pas en faveur de la libéralisation financière. Car, la prolifération des crises financières en particulier dans les pays émergents, a remis en cause les bienfaits de ce processus. Les recherches dans ce sens, ont reliés les échecs des politiques de déréglementation financière, à l'absence des conditions préalables nécessaires

²¹⁰ Ben Gamra.S et Plihon.D, 2007/4, Op Cit P14.

à leur succès. Ces conditions se traduisent essentiellement par un environnement macroéconomique stable, une surveillance adéquate du secteur bancaire et le respect d'un ordre optimal.

**Chapitre 03 : LA PERFORMANCE BANCAIRE AU SEIN
D'UNE CONJONCTURE DE LIBERALISATION
FINANCIERE**

Introduction :

Dans un contexte où la libéralisation des économies a élargi le champ et les manifestations de la concurrence, les firmes sont de plus soumises à une exigence d'amélioration de leur comportement productif²¹¹. Plane (1997) dans son étude consacré au lien entre efficience technique et développement, indique que dans un monde où une part significative des activités est intermédiée par des organisations, un bon fonctionnement de l'économie implique de relayer les marchés par des organisations efficaces, capables de susciter l'innovation et bien sûr de mobiliser les quantités minimales de facteurs pour la réalisation de quantités donnée de production²¹².

Les banques opèrent actuellement dans un environnement mouvant, incertain, de plus en plus compétitif et sont donc amenées plus que toute autre organisation à améliorer leur efficacité et à soulever leur performance pour non seulement soutenir la croissance économique mais aussi pour préserver leur pérennité.

Elles se trouvent désormais obligées d'améliorer leur productivité et leur efficience en adoptant plusieurs stratégies, afin de faire face à une concurrence de plus en plus acharnée que ce soit sur le plan national qu'international. Ainsi, les banques sont actuellement principaux acteurs de la scène financière, c'est pourquoi la question de l'impact des réformes de libéralisation financière sur leur performance se promulgue importante.

Section 01 : Notion de performance bancaire.

La performance est un mot assez répandu de nos jours, particulièrement dans le domaine du management. C'est une notion qu'on retrouve de plus en plus dans presque toutes les organisations qui cherchent à rationaliser leurs ressources et améliorer leur productivité. La performance peut être exprimée en termes d'efficacité et d'efficience. On peut considérer que toute la problématique de la performance se résume à ces deux concepts qui ne sont, en aucun cas des synonymes. Lorsqu'on parle de performance on entend également souvent parler de productivité, alors que la notion renvoie à la production.

Dans cette section nous tentons d'éclairer la notion de « performance », caractérisée par une certaine polysémie. Le mot adopte, en réalité, plusieurs sens ou définitions possibles en fonction du domaine dans lequel il est utilisé. Il est ainsi le fruit d'une évolution conceptuelle de définitions particulièrement riches et multiples que nous allons essayer de résumer. Nous définissons également les deux concepts clés de la performance bancaire « efficacité/ efficience » qui cohabitent au cœur de la

²¹¹ Lesueur J-Y. et Plane.P, 1997, 'L'efficience technique : quelques repères méthodologiques', Revue d'Economie du Développement, 3, P27.

²¹² Plane P., 1997, 'Introduction', Revue d'Economie du Développement, 3, P3.

notion en misant sur les critères de distinction entre les deux. Ensuite nous spécifions les différents aspects de l'efficacité bancaire et nous présentons les approches qui permettent de la mesurer.

1.1. La performance et ces principaux concepts

1.1.1. La performance : histoire et développement de la notion

Parler de performance nous conduit avant toute chose à se tourner vers les origines historiques du terme. Depuis les années 80, de nombreux chercheurs comme Bouquin (1986) ; Bescos et al. (1993) ; Bourguignon (1995) ; Lebas (1995) ; Bessire (1999) ; Pesqueux (2004) ; se sont attachés à la définir. Etymologiquement le mot performance vient de l'ancien français « parformer » qui, au 13^{ème} siècle, signifiait « accomplir, exécuter » (Pesqueux, 2004). Au 14^{ème} siècle, il apparaît en anglais sous le verbe « to perform » d'où vient le mot performance. Il signifie à la fois accomplissement d'un processus, d'une tâche, mais aussi les résultats obtenus ainsi que le succès que l'on peut y attribuer. Le mot performance tire donc ses origines de la langue française, et s'est étendu par la suite en s'intégrant à la langue anglaise. Pour Guenoun (2009), cette prise d'extension attribue deux approches possibles au concept : la première le définit comme le processus de formation de la perfection (Aubert, 2006), mot avec lequel il partage son préfixe « per » « formance » renvoyant à l'idée de « processus en cours de formation ». L'autre définition- plus précise et inspirée de l'anglais- renvoie à l'idée de conduire une action jusqu'à son terme, de réaliser les objectifs (Lorino, 2003). Dans sa définition française, la performance est le résultat, voir le succès ou l'exploit. Contrairement à son sens français, la performance en anglais « contient à la fois l'action, son résultat et éventuellement son exceptionnel succès »²¹³.

En effet, Bourguignon (1997) rappelle que le terme, avant d'être adapté pour les entreprises, s'utilisait initialement dans deux domaines particuliers : le sport pour caractériser les résultats d'une compétition ou d'une course, et la mécanique pour caractériser les possibilités et les capacités techniques d'une machine²¹⁴. Ainsi, pour cet auteur parler de performance pour une entreprise, revient presque à utiliser une métaphore sportive ou mécanique. Aujourd'hui le mot performance est devenu un mot commun qui intègre plusieurs facettes de nos sociétés, et qui amène même à parler de culte de la performance²¹⁵. Pesqueux (1998) souligne la difficulté d'appréhension de ce terme, et trouve que « le mot est en quelque sorte « attrape tout » dans la mesure où il comprend à la fois l'idée d'action (performing) et d'état (performance comme étape franchie) »²¹⁶.

Dans le domaine de la gestion des organisations, la performance a toujours été une notion ambiguë. Traditionnellement, la performance s'assimile à la réalisation et à l'atteinte des objectifs de l'organisation, voir leur dépassement. C'est une notion polarisée sur le résultat annoncé, mais qui

²¹³ Bourguignon A., (1995), « Peut-on définir la performance ? », Revue Française de Comptabilité, juillet, p. 62.

²¹⁴ Bourguignon A., (1997) « Sous les pavés la plage... ou les multiples fonctions du vocabulaire comptable : l'exemple de la performance », Comptabilité-Contrôle-Audit, t.3, vol.1, mars, pp. 89-101.

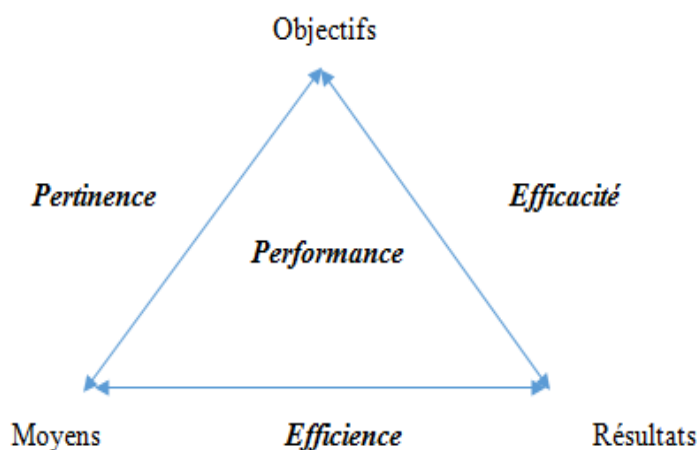
²¹⁵ Bessire.D, (1999) « Définir la performance », Comptabilité-Contrôle-Audit, t.5, vol.2, septembre, pp. 127-150.

²¹⁶ Pesqueux Y. et al. (1998), « Contrôle de gestion - Le pilotage de la performance », Dunod, Paris, réédition en 2004, P7.

véhicule en plus un jugement de valeur sur le résultat finalement obtenu (positif ou négatif) et la démarche permettant de l'atteindre.

Globalement, quelle que soit la grille de lecture retenue pour définir la performance, cette dernière est associée selon le modèle de Gilbert (1980) à trois variables : objectifs, résultats et moyens (Cf Figure 09)

Figure 09 : Les variables de la performance



Source : Gilbert .P, (1980) « Le contrôle de gestion dans les organisations publiques », Ed d'organisation, Paris.

- Le segment entre objectifs et résultats définit l'efficacité qui traduit l'aptitude de l'entreprise à atteindre ses objectifs, en rapportant les résultats aux objectifs.
- Le segment entre résultats et moyens définit l'efficience et permet de savoir si l'entreprise arrive à atteindre ses objectifs avec moins de coûts et de moyens.
- Le segment entre moyens et objectifs désigne la pertinence et permet de savoir si l'entreprise s'est munie des bons moyens pour atteindre ses objectifs. La pertinence permet d'évaluer la performance dans le domaine stratégique, c'est-à-dire l'avantage concurrentiel à partir d'une appréciation entre l'adéquation des éléments de l'offre (créateurs de valeur) et les attentes du marché.

Bourguignon (1997) note de sa part que dans une approche « gestionnaire » et classique, la performance englobe une triple idée ²¹⁷ :

- performance « *résultat* » représente le « niveau de réalisation des objectifs » ²¹⁸; c'est donc le résultat de l'action qui doit être mesuré par rapport à un référentiel (objectif).
- performance « *action* » implique le passage d'une potentialité à une réalisation (production réelle), donc un processus.

²¹⁷ Bourguignon.A, op. cit, mars 1997, pp. 89-101.

²¹⁸ Burlaud.A & J.-Y. Eglen & Mykita, Contrôle de gestion, Vuibert, Paris, 1995, p 18.

- performance « succès » ; sachant que celui-ci n'étant pas immédiatement l'attribut de la performance, il faut toutefois prendre en considération le caractère plus ou moins ambitieux de l'objectif fixé et des conditions sociales d'appréciation d'un succès et donc introduire un jugement d'évaluation sur la base d'un référentiel. « Une performance n'est pas bonne ou mauvaise en soi. Un même résultat peut être considéré comme une bonne performance si l'objectif est ambitieux ou une mauvaise performance si l'objectif est modeste »²¹⁹.

On pourrait donc définir la performance comme la capacité à agir selon des critères d'optimalité très variés, afin d'obtenir la production d'un résultat. La performance désigne donc aussi bien le résultat que les actions qui ont permis de l'atteindre (Bourguignon, 1996). Ceci dit que la performance peut être un indicateur de résultat, renvoyant aux notions d'efficacité et d'efficience, qui apparaissent comme des synonymes de la performance et que nous jugeons intéressant de les présenter afin de les distinguer.

1.1.2. Les concepts clés de la performance : efficacité & efficience²²⁰

Le terme « efficacité » vient du mot latin « officière » qui signifie effectuer. L'efficacité consiste à atteindre un objectif attendu. Elle peut donc s'apprécier « par rapport aux objectifs de l'organisation et au degré d'atteinte des résultats » (Gervais, 2005). La performance est avant tout une question de « réalisation des objectifs, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus menant au résultat (action)... »²²¹ (Bourguignon, 2000). En fait, une action est dite efficace quand elle produit l'effet attendu atteint sur un but préalablement fixé.

Les objectifs poursuivis par une organisation constituent l'expression « d'un résultat mesurable -ou objectivement appréciable- à atteindre par un responsable ou une unité dans un délai fixé avec des moyens appropriés »²²². Donc un producteur ou une unité est efficace si ses objectifs sont accomplis, inefficace si ses objectifs ne le sont pas. Dans ce sens, l'efficacité est mesurée par l'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus.

Quant à l'efficience, elle se définit par référence au rapport entre le niveau de résultats obtenus et les moyens mis en œuvre. Plus précisément, elle correspond au « fait de maximiser la quantité obtenue de produits ou de services à partir d'une quantité donnée de ressources » (Bouquin, 2006). Dans ce sens, elle constitue une composante cruciale de la performance.

L'efficacité pourrait être définie comme « la capacité à réaliser des objectifs » (de la Villarmois, 2001). Il s'agit de faire ce que l'on a prévu, même si on doit y affecter des ressources supplémentaires. L'efficience par contre introduit la notion d'optimisation. Ainsi, pour Drucker, l'efficacité consiste à faire les bonnes choses et l'efficience consiste à faire les choses de la bonne façon. L'efficacité

²¹⁹ Burlaud.A et al. , op. cit, p18.

²²⁰ Effectiveness and efficiency.

²²¹ Bourguignon.A (2000), « Performance et contrôle de gestion » ; Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Ed Economica p391.

²²² Alecian.S et Aerts. J.P (1996). « Les Systèmes de Pilotage dans les Services Publics » ; Collection service Public « De la mission au métier » Ed d'Organisation, Paris, P106.

représente la conformité de l'atteinte de l'objectif alors que l'efficacité implique le respect des contraintes de ressources, c'est à dire des moyens négociés (Commarmond et Exiga, 1998).

Différencier la notion d'efficacité de celle d'efficacité paraît très importante. L'efficacité est le fait d'aboutir à un objectif prévu, tandis que l'efficacité est le fait d'y parvenir avec un minimum d'efforts et de coûts. Etre performant impliquerait alors d'être à la fois efficace et efficace, dans une situation donnée. Notons également que la performance reste relative et dépendante du contexte : ce qui sera performant dans une situation pourra ne plus l'être si la situation change (objectifs revus à la hausse, contexte différent...).

1.1.3. De la productivité à la performance

La performance peut être exprimée en termes d'efficacité et d'efficacité, mais lorsqu'on parle de performance on entend également souvent parler de productivité, alors que la notion renvoie à la production. On mesure habituellement les performances productives des institutions à l'aide des ratios de productivité rapportant le résultat obtenu « outputs » à la consommation réelle des facteurs de production « inputs ». On distingue habituellement la productivité totale des facteurs, qui rapporte globalement la somme des « outputs » à la somme des « inputs », de la productivité partielle qui rapporte seulement une quantité d'« outputs » à la quantité d'« inputs ». La productivité partielle, est définie comme étant le rapport d'une production par l'un des facteurs de la production. On parle ainsi de ratio de productivité du capital, des investissements, des employés, selon qu'on rapporte la production au capital, aux investissements, aux employés..... Les ratios de productivité comportent néanmoins des limites qu'il convient de souligner. Ainsi, la productivité d'une banque dépend au moins de trois grands facteurs :

- _ les caractéristiques de la technologie utilisée et, en particulier, le choix de l'échelle de production,
- _ la possibilité d'introduire rapidement le progrès technique,
- _ l'efficacité avec laquelle cette banque utilise ses facteurs de production et organise la transformation des ressources en services bancaires.

Or, les mesures de productivité qui utilisent les ratios comptables ne prennent ces facteurs en compte que très imparfaitement et mesurent difficilement leurs contributions relatives. Ainsi, les comparaisons de performances effectuées avec les ratios de productivité conduisent à supposer que la technologie demeure inchangée. Pourtant, le temps détermine l'introduction du progrès technique. En conséquence, une banque peut accroître sa productivité simplement parce qu'elle introduit le progrès technique. De même, la productivité peut être fortement déterminée par l'échelle de production. Une banque peut être davantage productive parce qu'elle est de plus grande taille et profite ainsi mécaniquement des économies d'échelle, bien qu'elle fasse moins « d'efforts » de productivité que les autres. Enfin, et surtout, la productivité dépend de l'efficacité avec laquelle la banque met en œuvre le processus de transformation financière. En effet, si l'on considère deux banques de taille identique, qui utilisent les

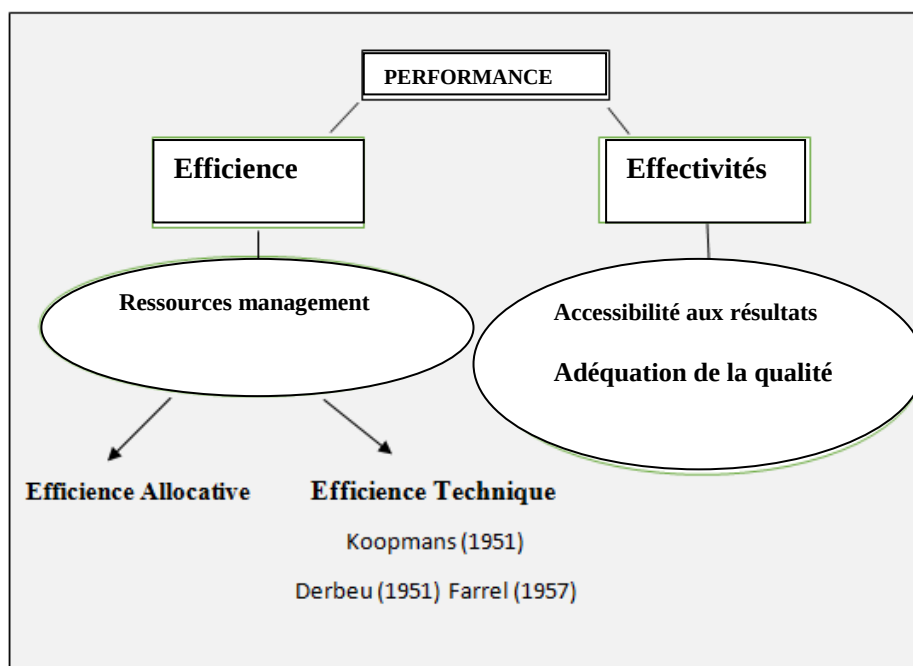
mêmes techniques de production et opèrent sur les mêmes marchés, l'une peut être plus productive que l'autre. Cela tient à leur efficacité technique et/ou à leur efficacité économique.... Il importe donc de distinguer les différents aspects de la performance et de disposer de techniques qui nous permettent de l'évaluer afin de déterminer le degré de performance de chaque banque.

1.2 Les différents aspects de la performance productive.

Certaines banques sont performantes que d'autres. Cela est dû à la capacité de leur système, à mieux gérer les processus productifs de leur activité de transformation financière. Ces banques sont donc « techniquement » efficaces, si elle arrive à produire le maximum de services avec un niveau de ressources donné ou un niveau donné de services avec un minimum de ressources. L'efficacité technique indique donc dans quelle mesure une banque utilise de manière optimale les ressources physiques à disposition pour un niveau donné de production. Ce type d'efficacité prend donc simplement en considération des quantités physiques de ressources combinées à des techniques productives. Les banques les plus efficaces sont également celles qui, s'adaptent mieux que les autres aux contraintes de la concurrence et, en particulier, aux contraintes de prix. On dit que ces banques sont « allocativement » efficaces, parce qu'elles maîtrisent ces prix, choisissent les combinaisons de facteurs les moins coûteuses et offrent les combinaisons de services les plus profitables.

L'efficacité globale ou économique met l'accent sur la qualité de l'organisation et celle de la position de marché. Elle peut être décomposée en deux composantes à savoir l'efficacité technique et l'efficacité allocative [Farrell (1951) ; Berger & Mester (1997) ; porcelli (2009)] (Cf.Figure 10).

Figure 10 : Les composantes de la performance



Une banque est dite techniquement efficiente si elle maîtrise mieux les aspects techniques de la production bancaire et parvient en conséquence à réaliser des économies d'échelles et à offrir, en l'occurrence, une quantité donnée de services avec le minimum de ressources ou le maximum de services avec une quantité donnée de ressources. Elle est allocativement efficiente si elle arrive à utiliser les facteurs de production « input » dans des proportions exactes, compte tenu de leur coût sur le marché, permettent de minimiser le coût total de production.

Dans ce qui suit, nous présentons les aspects de la performance productive bancaire développés par la littérature théorique en termes d'efficience : technique, allocative, d'échelle et d'envergure.

1.2.1 L'efficience technique et l'efficience allocative

Farrell (1951) fut le premier à proposer une définition formelle de l'efficience technique et l'efficience allocative. Farrell est parti du principe qu'une firme peut être efficace dans un contexte précis et inefficace dans un autre. Il s'est basé sur les travaux pionniers de

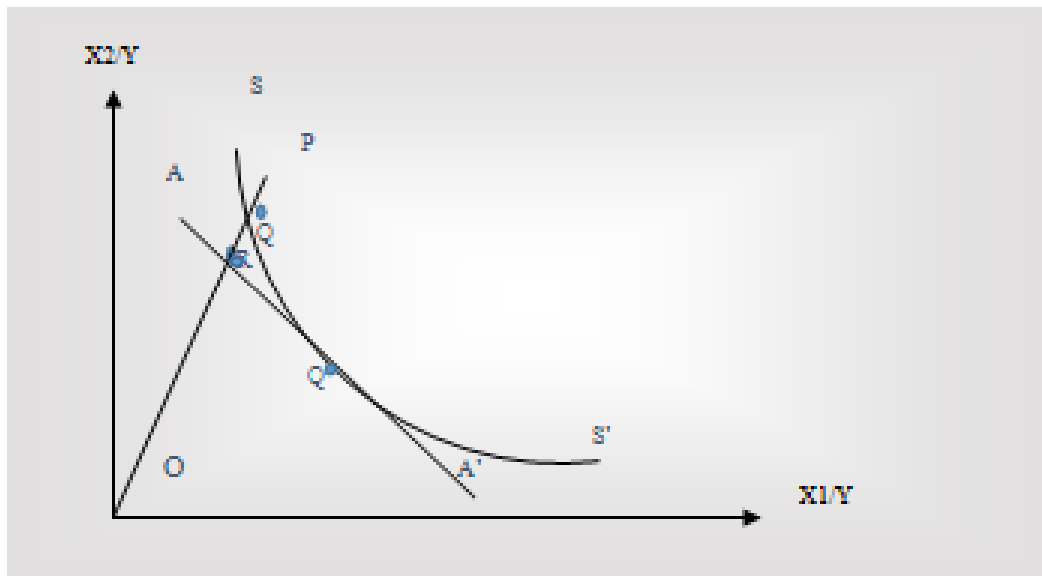
Koopmans (1951) relatifs à l'analyse de la production et ceux de Debreu (1951) concernant le coefficient d'utilisation des ressources. Farrell propose de diviser l'efficience en ces deux composantes : l'efficience technique et l'efficience allocative.

L'efficience technique traduit l'habileté d'une firme à obtenir un output maximum pour un niveau donné d'input. L'efficience allocative (ou efficacité de prix) traduit la capacité de la firme à utiliser les facteurs de production dans des proportions optimales compte tenu de leur prix. Une combinaison de ces deux types d'efficacités donne une mesure de l'efficience économique ou efficience globale.

- **L'efficience orientée Input**

Farrell a illustré son modèle à orientation d'input en prenant un exemple simple : le cas d'une firme qui utilise deux inputs pour produire un output ; la fonction de production s'écrit : $y = f(x_1, x_2)$. Il a aussi supposé que la technologie était à rendements constants (CRS), soit : $1 = f(x_1 / y, x_2 / y)$. Dans ces conditions, la frontière technologique peut être caractérisée par un isoquant SS' (Cf. figure 11).

Figure 11 : Frontière d'efficacité à orientation input



Source : Farrell, M. J. (1957). The Measurement of Productive Efficiency. Journal of the Royal Statistical Society, 120, 253-290.

L'isoquant convexe SS' symbolise la frontière des possibilités de production. Toute unité de production qui se situe sur cette frontière est techniquement efficiente alors que celles situées au-dessus de l'isoquant sont inefficientes. Par exemple, une unité de production qui utilise une quantité d'inputs définis au point P est techniquement efficiente. Son degré d'efficacité technique (TE) qui mesure l'importance de l'écart par rapport à la frontière est calculé par le ratio OQ/OP qui prend des valeurs entre zéro et un. La distance QP nous indique qu'il est possible de produire le même niveau Y tout en diminuant la consommation d'inputs, ce qui correspond au terme de pourcentage au taux QP/OP .

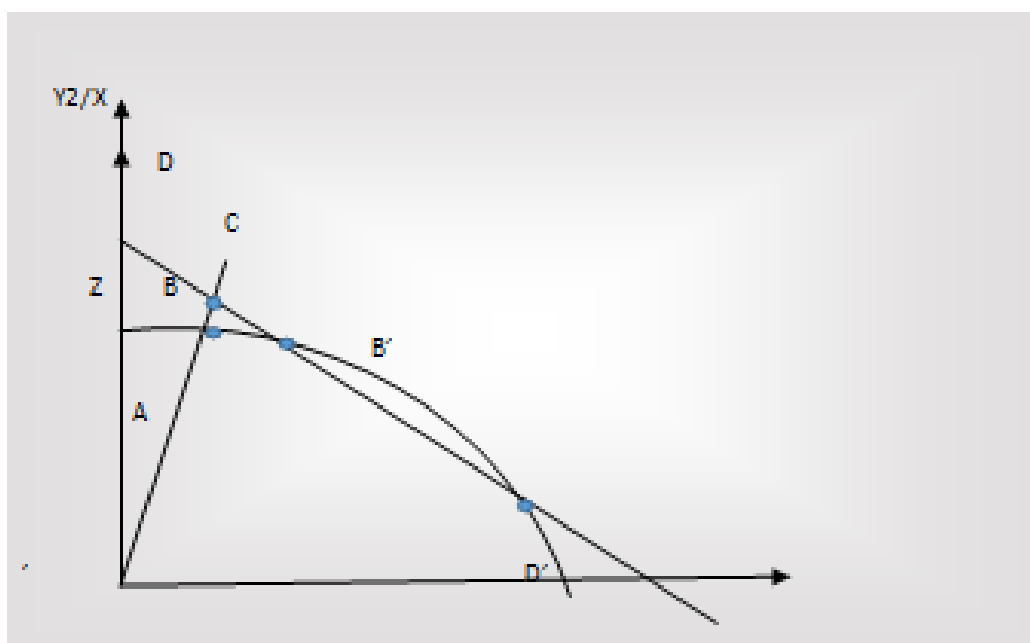
La droite AA' symbolise l'isocoût qui minimise le coût de production. Le point Q représente le point de moindre coût si les facteurs de production sont combinés dans les mêmes proportions qu'au point P . La distance RQ représente donc la réduction des coûts de production dû au changement de combinaison des facteurs. L'efficacité allocative (AE) d'une firme opérant au P est définie par le ratio $AE=OR/OQ$. Farrell démontre donc qu'une unité de production techniquement efficiente ne l'est pas forcément sur le plan allocatif. Ceci dit qu'une unité de production qui opère au point Q est techniquement efficace mais inefficace d'un point de vue allocatif. Elle peut être techniquement et allocativement efficiente au point Q' .

Selon Farrell, l'efficacité économique (EE) correspond à l'efficacité technique et à l'efficacité allocative (AE) réunies. Elle est obtenue au point Q' . L'efficacité économique au point P est égale au produit $TE*AE = OQ/OP * OR/OQ = OR/OP$; avec $0 \leq EE \leq 1$.

- **Efficienc e orientée output.**

A l'inverse de l'exemple précédent, Farrell élabore un modèle à orientation outputs en admettant cette fois-ci qu'une unité de production produit deux outputs (Y1 et Y2) à partir d'un input unique (x). La frontière des possibilités de production est représentée par la courbe (ZZ') (cf. Figure 12).

FIGURE 12 : Frontière d'efficienc e A Orientation Output



Source : Farrell, M. J. (1957). The Measurement of Productive Efficiency. Journal of the Royal Statistical Society, 120, 253-290.

Le point B désigne l'emplacement d'une unité de production techniquement efficiente alors qu'au point A elle est considérée techniquement inefficente. Le degré de son efficacité technique (TE) est mesuré par le ratio OA/OB . L'efficacité allocative (AE,) tient compte de l'information sur les prix des facteurs. En disposant des informations sur les prix des facteurs, on trace la courbe d'isorevenu DD' . Ainsi au point B' l'unité est techniquement et allocativement efficiente, Le degré d'efficacité allocative (AE,) est définie par le ratio OB/OC . L'efficacité économique $EE = TE * AE = OA/OB * OB/OC = OA/OC$.

Le choix de l'orientation de la mesure de l'efficacité se fait selon l'objectif que l'on s'est fixé. Si l'objectif consiste à maintenir le même niveau de production tout en réduisant la quantité des inputs, nous optons pour une mesure de l'efficacité à orientation input. A l'inverse, nous choisirons une

mesure de l'efficacité à orientation output si l'objectif consiste à de quelle quantité augmenter la quantité des outputs sans changer les quantités d'inputs utilisées.

En résumé, une mesure d'efficacité à orientation input a comme objectif la minimisation des coûts. A l'opposé, la mesure d'efficacité à orientation output a comme objectif la maximisation des revenus. Cependant, il faut noter que la minimisation des coûts est une condition nécessaire mais pas suffisante à la maximisation des revenus. Cela crée souvent des confusions au niveau de l'interprétation des efficacités liées à des économies d'échelle (scale efficiency) et des économies d'envergure ou de gamme (scope efficiency) que nous allons essayer de définir dans ce qui suit.

1.2.2 L'efficacité d'échelle et l'efficacité d'envergure

L'efficacité d'échelle cherche à déterminer dans quelle mesure une banque fonctionne avec des rendements d'échelle croissants ou décroissants, ce qui permet de définir sa taille optimale. Les rendements sont croissants lorsque la production varie de façon plus importante que la variation des facteurs de production utilisés, en d'autres termes la production d'une unité supplémentaire s'accompagne d'une baisse du coût unitaire ce qu'on appelle ainsi économie d'échelle (*economies of scale*). Les rendements sont décroissants si la variation de la production est inférieure à la variation des facteurs de production utilisés. En d'autres termes, le coût marginal va en augmentant, c'est-à-dire que plus on produit et plus il est coûteux de produire une unité supplémentaire c'est-à-dire « déséconomie » d'échelle.

Lorsqu'on parle d'économies d'échelle, on s'intéresse à la notion de taille critique. La taille critique d'une firme se mesure au point d'intersection de la courbe du coût moyen et de celle du coût marginal, c'est à dire au minimum du coût moyen. Avant ce point, la firme réalise des économies d'échelle. En revanche, au-delà de ce point, on observe une « déséconomie » d'échelle. Ainsi, pour une technologie donnée, il existe des opportunités d'économies d'échelle tant que la courbe de ses coûts unitaires demeure décroissante avec l'augmentation de sa capacité de production. La banque bénéficie alors de rendements croissants sur le produit concerné. Au-delà de cette taille critique, les coûts unitaires augmentent à nouveau, pour retrouver un régime de rendements décroissants classique. L'efficacité d'échelle repose donc sur la notion d'économie d'échelle et mesure la contribution d'un changement de taille à la réduction des coûts bancaires

Les techniques utilisées pour estimer les économies d'échelle sont devenues de plus en plus complexes. Au début des années 1980, la méthode utilisée était la fonction translogarithme remplacée par la suite par les approches non paramétriques dans le début des années 90. La fonction de coût translogarithme pour mesurer les économies d'échelle permet de tenir compte d'une courbe en U, qui n'est pas uniforme

pour toutes les tailles des firmes. Benston(1982) a utilisé cette fonction dans le cas mono-produit tandis que Murray et White (1983) l'ont utilisée dans le cas de multi-produits²²³.

L'autre méthode développée est la programmation linéaire utilisée dans les travaux de Ferrier & Lovell (1990). Celle-ci permet en effet de définir une frontière stochastique non-paramétrique des possibilités de production et fait apparaître la relation entre la production et l'efficacité. Les économies d'échelles sont déduites à partir de la fréquence d'estimation des rendements croissants ou décroissants pour des classes de taille.

L'analyse d'efficacité d'échelle est une question souvent traitée en parallèle avec l'efficacité d'envergure. Il s'agit de comparer les coûts de la production d'une combinaison d'outputs au coût de la production d'au moins un output (Berger & Humphry, 1994), afin de déterminer la combinaison optimale d'outputs qui permet de minimiser les coûts. Elle permet donc de décider sur des questions stratégiques telles que : élargissement du champ d'activité ? Spécialisation ou diversification ? Intégration verticale ou horizontale ?

Burger, Hunter & Timmer (1993) considèrent que l'efficacité d'envergure est assez difficile à analyser pour les difficultés suivantes :

- L'évaluation de l'efficacité compare les coûts estimés de la production d'un certain nombre d'outputs pour deux ou plusieurs firmes spécialisées et la production du même nombre d'outputs par une même firme. Dans ce cas, l'application de la fonction de Translog est difficile.
- La difficulté d'obtention des données relatives à la production multi-output des banques.

Ces complications liées à la détermination de l'efficacité d'envergure ont donné naissance à un autre concept d'économie d'envergure : économie d'envergure optimale (optimal scope economy). Cette nouvelle redéfinition considère aussi bien l'efficacité liée au choix des inputs que l'efficacité des outputs, ce qui inclut les revenus générés par le choix des outputs aussi bien que les coûts générés par le choix des inputs (Berger et al ; 1993). Dans ce cas, une firme qui fait face à un certain nombre de facteurs tels que des prix variés peut choisir entre diversifier ses outputs ou se spécialiser. Le choix optimal correspond donc au vecteur d'outputs qui maximise les profits pour toute combinaison d'outputs possibles²²⁴.

Théoriquement, une banque est économiquement efficace si elle produit le niveau d'output tout en choisissant une combinaison qui permet de maximiser les revenus et de minimiser dans la mesure du possible les coûts. A travers une stratégie de diversification, les économies d'envergure reflètent l'habileté d'une firme à offrir de multiples produits à un coût inférieur à celui offert par ses concurrents, chacun étant spécialisé dans la production d'un produit unique. La firme peut donc diminuer son coût

²²³ Vettori, G. (2000) ; « Les économies d'échelle : du concept à l'application, le secteur bancaire suisse », Cahiers de recherche HEC Genève 2000 (21).

²²⁴ Van Rooij, M.C.G. (1997) ; « Bank mergers, banking efficiency and economies of scale and scope : A review of empirical literature ». Netherlands Central Bank, Working paper series, 511/9726.

moyen en variant le niveau de production (économies d'échelle) ou en diversifiant la gamme de produits offerts (économies d'envergure).

1.2.3. La productivité totale des facteurs (PTF).

La productivité, indicateur de l'efficacité, est définie comme étant le rapport entre la production et les facteurs de production utilisés (Atkinson, Banker, Kaplan et Young, 1995)²²⁵. La production résulte mécaniquement de la combinaison des facteurs de production, capital et travail, mais aussi du progrès technique. Alors que le progrès technique inclut l'ensemble des innovations qui permettent d'augmenter l'efficacité des facteurs de production. La PGF englobe donc tout ce qui permet d'améliorer la combinaison productive des facteurs c'est-à-dire l'innovation, les économies d'échelle, les améliorations de l'offre de travail, la meilleure qualification de la main d'œuvre ...

Le cas où un seul produit Y_t est créé à l'aide d'un seul facteur de production X_t , traduit la productivité moyenne, partielle ou encore productivité apparente de ce facteur de production : $PFP = Y_t / X_t$. i Est un indicateur temporel (année, trimestre ou mois). Il peut être remplacé par un indicateur individuel i ou par un indicateur individuel et temporel it

Cet indicateur permet donc de savoir quelle quantité est produite par unité d'un facteur de production utilisée ou réciproquement la quantité de facteur de production nécessaire pour atteindre un niveau de production donné. L'indice S est un indicateur temporel (année, trimestre ou mois). L'indice est un indicateur temporel (année, trimestre ou mois).

1.3. Les approches de mesure de la performance bancaire

Avant d'appliquer une méthode basée sur les approches frontières pour mesurer la performance des banques, il est nécessaire de spécifier la fonction de production qui consiste à identifier les inputs et les outputs des unités sous observation. De la synthèse des études faite par Berger et Humphrey (1997) sur l'estimation des frontières d'efficacité des institutions financières, il ressort un point commun : le manque d'unanimité sur la définition de la «production bancaire». La polémique tourne autour de la classification des «dépôts». La principale question qui se pose est de savoir si ces «dépôts» doivent être considérés comme un «output» ou comme un «input». Les deux principales approches de la production bancaire qui marquent jusqu'à présent la littérature bancaire se distinguent donc par leur propre définition des inputs et des outputs bancaires. Dans ce qui suit, nous détaillons ces deux approches en l'occurrence l'approche par la production et l'approche par l'intermédiation et nous présentons par la suite des approches plus récentes qui constituent de nouvelles pistes de recherche en matière de modélisation industrielle de la production bancaire.

²²⁵ DiMaria C, H ; Ciccone, J, (CRP Henri Tudor et STATEC) (2006) ; « La productivité totale des facteurs au Luxembourg », Repenser l'analyse de la productivité au Luxembourg : Cahier économique° 102 ; P7.

1.3.1.L'Approche par la production.

L'approche par la production dite également l'approche en volume appréhende la production bancaire à travers des indicateurs physiques. Celle-ci a dominé la littérature sur la firme bancaire jusqu'au milieu des années quatre-vingt et fut donc retenue dans de nombreuses études portant sur l'efficacité du processus de production bancaire [Benston (1965-1972), Bell et Murphy (1968-1969), Longbrake (1974), Levy-Garboua(1975), Benston et Hanweck(1977), Benston et Hanweck et Humphrey(1982), Sherman et Gold(1985), Ferrier et Lovell (1990), Berg et al (1991-1993), Grifell-tadjé et lovell(1997), Sathey(2001)]²²⁶.

Selon l'approche de production, les dépôts constituent l'output de la banque alors que les charges d'exploitation l'input. De façon plus explicite, elle considère que l'ensemble des services financiers offerts par la banque représente son output alors que les coûts nécessaires à l'offre de ces services représentent l'input. En d'autres termes, les services associés aux comptes de dépôts et de prêts sont des outputs bancaires et les coûts qui y sont associés sont des inputs.

Benston (1965-1972), Bell et Murphy (1968-1969) dans leur modèle de base, considèrent la banque comme entreprise produisant deux types de services distincts : ceux qui engendrent des ressources (dépôts à vue, dépôts à terme...), et ceux qui constituent des emplois (crédit, titres). Les opérations hors-bilan et les services annexes (conseil, location de coffre-fort, assurance, etc.) ne sont pas pris en compte.

Les défenseurs de cette approche considèrent que l'entreprise bancaire utilise globalement deux inputs : le capital physique (immobilisations, matériel informatique...) et le travail (capital humain) pour produire deux outputs : les dépôts et les crédits. Ils optent pour une mesure physique de l'output bancaire, c'est pourquoi ils utilisent le nombre des comptes et le nombre d'opérations réalisées en matière de crédit et de dépôt comme indicateur permettant de mesurer les outputs.

Cette orientation quantitative (nombre de comptes ou d'opérations réalisées) se justifie principalement par le fait que, les coûts opératoires liés au traitement des opérations bancaires (frais généraux, frais du personnel, amortissements et provisions) s'apparentent plus au nombre d'opérations effectuées plutôt que montant traités.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'approche de production a suscité quelques critiques à savoir :

- _ Les tenants de cette approche ne considèrent pas les dépôts comme des inputs, ce qui engendre une éviction des frais d'intérêts de la fonction de production. Benston, Hanweck et Humphrey(1982) justifient cette distinction par le fait que ces coûts d'intérêts ne sont pas pertinents pour évaluer l'efficacité de la firme bancaire puisque le taux d'intérêt est une variable exogène qui se constitue en dehors de la banque c'est-à-dire par les forces du marché. Mais le fait de ne pas prendre en considération des charges d'intérêts supportées par la firme

²²⁶ BERNOU.N, Op Cit, P200.

bancaire pour rémunérer les dépôts ou se refinancer sur le marché monétaire biaise les résultats économétriques obtenus par cette approche.

- La production bancaire est mesurée que par des agrégats de volume (nombre de comptes). Ce point de vue renvoie à un paradoxe de productivité : la banque est considérée comme plus productive tant que le nombre de comptes qu'elle gère augmente, même si les avoirs de chaque compte sont faibles. Ils existent ce pendant des clients avec qui il est quasiment impossible de faire des affaires puisque ils coûtent beaucoup en temps, en argent et en effort et ne génèrent par contre que de faibles revenus à la banque²²⁷ (Zeithmal, Rust et Lemon, 2001, P118).
- Cette approche néglige l'aspect primordial de l'activité bancaire qu'est l'intermédiation financière du moment où ils considèrent que la gestion de l'actif de l'entreprise bancaire est indépendante de la gestion du passif.
- La banque est assimilée à une firme industrielle plutôt qu'à un intermédiaire financier. L'activité bancaire de transformation n'est donc pas prise en compte dans sa globalité et ses spécificités sont ignorées.

1.3.2. L'approche par l'intermédiation.

L'approche par l'intermédiation dite également approche en valeur (*intermediation or asset approach*), est apparue pour combler les lacunes de l'approche par la production. Elle entre dans le cadre de reconsidération de la nature de l'activité bancaire, problématique qui a été au cœur des réflexions de la littérature dès le début des années quatre-vingts. Elle part de la conception selon laquelle la banque n'est plus appréhendée comme une industrie de produits indépendants mais comme un intermédiaire financier qui collecte des ressources, essentiellement sous forme de dépôt pour les redistribuer sous forme de crédit. De façon générale cette approche considère que la firme bancaire produit deux outputs : crédits et placements ; en utilisant trois inputs : le capital physique, le travail et les dépôts. Le coût total des facteurs de productions sont donc les coûts opératoires mais aussi les charges d'intérêts créditeurs puisque les dépôts sont considérés comme des inputs. Les outputs sont mesurés par des agrégats financiers exprimés en unité monétaire et non pas en nombre de comptes ou d'opérations gérés par la firme bancaire.

Pour certain chercheurs comme Berger, Hanweck et Humphrey (1987, p.508) cette approche- contrairement à l'approche par la production- paraît plus sensible et proche à la réalité de l'activité bancaire, du moment où elle prend en compte à la fois les coûts opératoires et les charges d'intérêt. Parmi les partisans de cette approche, on retrouve : Lindley et Sealey (1977),

²²⁷ Zeithmal V.A, Rust R.T et Lemon K.N (2001) ; The Customer pyramid : Creation and serving profitable Customers, California Management Review 43/3, p118.

Humphrey (1987), Berger, Hanweck et Humphrey (1987), Mester (1987), Muldur et Sassenou (1989), Noulas, Ray et Miller (1990), Elyasiani et Mehdiian (1990), Berger et Humphrey (1991), Dietsch (1993), Martin et Sassenou (1994), Berger et Mester (1997, 1999), de Young et Hasan (1998), Hassan et Isik (2002), Mehdiian et Rezvanian (2002), Rouabah (2002), Boussemart et Saïdane (2003), Weill (2004)²²⁸.

L'approche par l'intermédiation apparaît relativement plus ajustée aux caractéristiques de la production bancaire que l'approche par la production puisque d'un côté, elle tient compte du caractère multi-produit de l'activité bancaire et d'autre part, elle permet de faire ressortir le processus d'intermédiation qui relie actif et passif bancaires. Mais notons que celle-ci a également ouvert la critique sur quelques points à savoir :

- L'approche d'intermédiation a ressuscité l'intérêt des chercheurs sur la question qui tente de déterminer si ce sont « les dépôts qui font les crédits » ou plutôt « les crédits qui font les dépôts ». Pour le cas spécifique des banques qui ont la capacité de monétiser leurs créances commerciales, les dépôts « à vue » ne peuvent être considérés comme des *inputs* des crédits, dans la mesure où ces derniers ne sont pas le produit d'une épargne déposée *ex ante* dans les comptes de dépôts, mais plutôt d'une création de monnaie *ex nihilo*. Ceci dit que les dépôts sont formés *ex post*, par rapport à l'offre de crédit. Pesek (1970) et Towey (1974) à leur époque, ont soutenu cette constatation en construisant un modèle dans lequel les crédits sont les *inputs* des dépôts. Actuellement, l'évolution des opérations bancaires de titrisation réconforte cette thèse. En effet, les crédits, qui sont des *outputs* dans l'approche d'intermédiation, peuvent se transformer en *inputs*, via la titrisation, et procurer de nouvelles ressources financières à la banque, à l'image des dépôts. Pour d'autres auteurs comme The Van, le dépôt d'argent est un service qui doit être essentiellement perçu comme un output puisque il correspond à la satisfaction d'un besoin économique de la clientèle²²⁹.
- En réalité, une banque se refinance en permanence à travers des ressources hors-dépôts comme les emprunts sur le marché monétaire, la mise en pension de titres, etc. Comme, elle peut également faire appel à l'augmentation de ses fonds propres pour renforcer ses propres ressources. On ne peut donc limiter les inputs financiers d'une firme bancaire à ses seuls dépôts collectés. La prise en considération d'une seule forme de ressource financière c'est à dire les dépôts, constitue une vision restrictive.

²²⁸ BERNOU.N, Op Cit, P202.

²²⁹ The Van.N, (1993) ; "inputs, outputs et fonctions de coûts bancaires" ; Revue d'Economie financière, N°23, p158.

- Dans le cadre d'utilisation des encours comptables en tant que mesure de la production. The Van explique que les encours comptables ne permettent pas une intégration dans un processus de mesure de l'efficacité car la valeur des crédits ou des dépôts ne dépend pas seulement de l'importance du montant, mais aussi de leurs marges, de leurs maturités et de leurs risques (risque de taux, de liquidité)²³⁰.
- Enfin, comme dans l'approche par la production, l'activité de hors-bilan est totalement ignorée dans cette approche.

En fin, on peut dire qu'aucune des deux approches précédentes ne permet de calquer la réalité de l'activité bancaire, caractérisée par la variété de ses produits et services et par la spécificité d'intégrer plusieurs fonctions. Il est donc difficile de rendre compte de la production bancaire par l'une ou l'autre de ces deux approches, sachant encore quelles ignorent l'activité hors bilan qui est à l'origine d'une part de plus en plus croissante des revenus bancaires. D'où, le besoin de développer de nouvelles approches.

1.3.3. Les autres approches de mesure

Les deux approches développées précédemment se différencient par leur position devant le choix du classement des dépôts. L'approche par la production les classe en tant qu'outputs et les mesure par le nombre de comptes ou d'opération, alors que l'approche par l'intermédiation les classe en tant qu'inputs et prend des agrégats financiers exprimés en unité monétaire pour mesurer les outputs. La nature intégrée du processus de production bancaire rend difficile sa modélisation dans la mesure où les concepts input et output ne sont pas clairement identifiés. Une importante littérature économique dans le domaine de la production bancaire a développé de nouvelles approches en tentant de combiner les deux approches.

En essayant de dépasser la confusion liée au double statut des dépôts, Leightner et Lovell(1998) ont développé une approche dans laquelle ils supposent qu'une banque commerciale poursuit uniquement un objectif de maximisation de profit. Ils déterminent ainsi deux outputs bancaires : les produits financiers nets qui représentent la marge d'intermédiation et les produits non financiers qui représentent les commissions et les revenus divers. En revanche, ils retiennent trois inputs : le capital physique (immobilisations, matériel informatique, etc.), le travail (charges sociales) et les provisions pour créances douteuses (indicateur de risque).

Une autre approche a été développée pour définir l'activité des unités productives, il s'agit de l'approche par «valeur ajoutée». Elle a été beaucoup utilisée dans le secteur manufacturier puis introduit dans le secteur bancaire par les contributions de Berger en 1987 et Berger et Humphrey en 1992. Selon cette approche, les activités comme la mobilisation des prêts et l'offre des prêts qui nécessitent d'importantes dépenses comme le travail (L) et le capital physique (K), sont classées comme des outputs

²³⁰The Van.N, 1993, Op Cit, P 162.

et sont mesurées en termes monétaires ; tandis que le travail et le capital physique et les fonds acquis sont classés comme des inputs (Berger, Hanweck, et Humphrey, 1987). Certains auteurs ont combiné l'approche par la valeur ajoutée à l'une des approches de production ou d'intermédiation. Par exemple, Camanho et Dyson (2005), ont combiné l'approche de la valeur ajoutée à celle de production afin de mesurer la performance des succursales bancaires et ses implications managériales. Ils ont démontré que la combinaison des deux approches pouvait être un excellent outil de mesure de performance.

D'autre part, Hancock (1991)²³¹ a développé l'approche par « les coûts d'utilisation » ou « les coûts d'usage ». Celle-ci consiste à établir une régression linéaire du profit net de la banque sur un ensemble d'éléments du bilan. L'auteur calcul un coefficient de coût d'utilisation pour chaque élément considéré. Ainsi le signe -positif ou négatif- de chaque élément détermine s'il s'agit d'un input ou d'un output : le signe positif signifie que l'élément est un input car il coûte de l'argent à la banque, par contre le signe négatif signifie que l'élément est un output car il rapporte de l'argent à la banque. Les résultats de Hancock démontrent que les dépôts à vue sont des outputs alors que les dépôts à terme et les crédits sont des inputs. Dans la même lignée, Fixler et Zieschang (1992) et Fixler (1993) utilisent cette approche et parviennent aux mêmes résultats. Or, il y a lieu de noter que l'approche en question présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte les coûts liés à la gestion des dépôts à vue comme : la gestion des comptes, les retraits, les virements, la consultation des soldes, ...etc. Réellement, lorsque ces coûts sont intégrés dans la fonction de profit, les dépôts à vue passe du statut d'output à celui d'input.

A l'instar de Hancock (1991), Hughes, Mester et Moon (2001) ont développé un test économétrique pour déterminer la nature des dépôts à vue. Ce test leur a permis d'en conclure que les dépôts à vue prennent le statut d'input dans le processus de production des banques. Certains auteurs, comme Diamaria (2001) aboutissent à des résultats contradictoires dans lesquels les dépôts apparaissent instables et changent de statut c'est-à-dire comme des outputs une année et comme des inputs l'autre année.

Plus récemment, Sassenou (1994) a développé une autre approche dite par « **intégration verticale** ». L'auteur constate alors que la production bancaire passe par deux étapes primordiales. La première est la collecte des ressources financières en employant une partie de ses équipements et de son personnel²³². La deuxième étape combine l'autre partie de ses deux inputs à un troisième qui est le capital financier pour produire des crédits. L'auteur estime par son étude que l'utilisation de la comptabilité analytique est primordiale car elle constitue un moyen efficace pour estimer la contribution de chaque input dans le processus de production. L'approche par « **intégration verticale** » a été également retenue et analysée par les deux auteurs Kouki et Renault (1994)²³³. Ils concluent que les divergences entre les deux

²³¹ Hancock.D, (1991) ; A Theory Of Production of Financial firm ; Kluwer Academic Publishers.

²³² Sassenou .M.N (1994) ; La Production dans la Banque Française : Un essai de modélisation. Revue Economique Vol45 N3, p736.

²³³ Kouki. M ET Renault E, (1994) ; Contributions à l'économétrie de la production bancaire ; Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Toulouse.

approches (par production et par intermédiation) proviennent de la définition retenue du processus de production dans deux sens différent : d'une part au sens technique selon la définition de Frisch(1965), d'autre part au sens financier d'après la définition de Gurley et Shaw(1960). Ainsi, du point de vue du processus à orientation technique les dépôts sont retenus comme des outputs alors que du point de vue du processus à orientation financière ils sont classés comme des inputs. Donc la firme bancaire est une firme intégrée verticalement puisque -à la différence des autres firmes- elle fonctionne par deux processus de production : le premier technique de collecte des dépôts et le second d'intermédiation qui prend comme inputs les outputs du premier processus.

En fin, il y a lieu de noter que la confusion dans la détermination entre les inputs et les outputs est une question qui persiste toujours dans la littérature de la firme bancaire.

1.3.4. Le choix d'une approche appropriée

Selon Ferrier et Lovell (1990) le choix entre l'approche de production et l'approche d'intermédiation se fait sur la base de l'objectif visé par l'étude. Pour eux si l'étude vise la viabilité économique des banques l'approche par intermédiation serait plus adaptée puisqu'elle prend en considération l'ensemble des coûts de la banque. Par contre si l'étude vise l'estimation de l'efficacité coût des banques l'approche par la production serait plus adaptée car elle ne prend en considération que les frais généraux.

D'autre part, Berger et Humphrey (1997) pensent que l'approche de production serait plus appropriée à l'estimation de l'efficacité d'une agence bancaire alors que l'approche d'intermédiation serait plus appropriée lors de l'estimation d'une banque, dans son ensemble. Les auteurs ont conclu dans leur résumé de 130 études sur la performance des institutions financières de 21 pays différents, que l'approche d'intermédiation est la meilleure pour évaluer l'efficacité et la rentabilité d'une institution financière dans son ensemble parce qu'elle inclut comme dépenses tous les coûts des taux d'intérêt qui représentent la moitié ou même le deux tiers des coûts totaux

Généralement, l'approche d'intermédiation est privilégiée dans la littérature, non pas parce qu'elle est supérieure à l'approche de production, mais probablement à cause du fait que cette approche prend en considération les charges financières-intérêts créditeurs- qui représentent des sommes considérables alors que l'approche de production les ignore.

Ces deux approches n'ont finalement de réel intérêt que de situer le chercheur dans une école méthodologique. La supériorité d'une approche sur l'autre n'a jamais été démontrée et le choix d'une approche en particulier dépend toujours des objectifs visés par la recherche. Le choix entre les deux approches n'est pas toujours facile. Bosman et Frecher (1992) pensent que le choix entre les deux approches se base sur la connaissance que l'on a de la technologie du secteur étudié²³⁴.

²³⁴ AMBAPOUR .S, (2001) « Estimation des frontières de production et mesures de l'efficacité technique » ; Bureau d'application des méthodes statistiques et informatiques, Document de travail ,02/2001, P3.

Section 02 : Les méthodes d'évaluation de la performance bancaire.

La performance économique et financière des institutions financière a fait l'objet d'un nombre important d'études à partir des années 90. Mentionnons, à titre d'exemple : English, Grosskopf, et al (1993) sur les banques américaines ;Berg, Forsund, et al (1993),sur des banques des pays scandinaves (Finlande, Suède et Norvège) ; Zaim (1995) sur le cas de la Turquie ; Battachryya, Lovell et Sahay (1997) sur les banques commerciales indiennes ; Leighner et Lovell (1998) sur les banques thaïlandaises ; Chaffai et Dietsch (1998) sur les banques tunisiennes et marocaines ; Worthington (1999) sur les banques Australiennes ...etc. Globalement, trois approches sont utilisées dans ces différentes études. La première s'appuie sur les ratios financiers traditionnellement reconnus comme indicateurs pour évaluer et comparer la performance des institutions financières. La seconde approche se base sur la notion de création de valeur et propose deux méthodes d'appréciation de la performance qui s'intéressent plus particulièrement à la richesse générer par une banque compte tenu du coût des ressources financières nécessaires à son fonctionnement. La troisième approche dite de frontière exploite des techniques de programmation linéaire et des techniques économétriques dans le but d'estimer une frontière représentant la situation des institutions les plus performantes.

2.1. Les techniques et les méthodes de mesure de la performance bancaire

2.1.1. Les techniques d'appréciation traditionnelles.

Ces techniques traditionnelles que nous tontons de développer dans ce qui suit regroupent ; d'une part les indicateurs d'appréciation de l'activité des banques du point de vue de la productivité, de rentabilité et de profitabilité ; d'autre part les ratios financiers reconnus comme indicateurs simples et rapides pour évaluer et comparer les performances des institutions financières ;en fin quelques outils traditionnels constituées d'un ensemble de ratios qui forme une grille d'évaluation comme CAMEL(S) », « PEARLS » et « GIRAFE ».

2.1.1.1. Les indicateurs d'appréciation de l'activité bancaire

Le produit net bancaire (PNB), est un solde intermédiaire de gestion calculé à partir du compte de résultat. Principal indicateur d'activité utilisé généralement par les banques car il mesure leurs revenus nets dégagés de leur exploitation. Il reflète toute l'activité de l'établissement de crédit, à la fois les activités classiques d'intermédiation sur dépôt et crédits, génératrices de marges d'intérêts, les prestations de services à la clientèle rémunérées par des commissions ainsi que les activités de marché et d'investissement produisant intérêts, plus-values et marges de négociation. Le PNB est donc égal à la différence entre les intérêts reçus, les commissions de négociation reçues et les autres produits d'exploitation bancaire d'une part, et les intérêts versés, les commissions et les autres charges d'exploitation bancaires d'autre part. Cet indicateur appréhende uniquement l'activité bancaire des

établissements de crédit, sans prendre en compte les activités auxiliaires ou connexes. Il est calculé avant imputation des frais généraux d'exploitation (salaires et charges sociales), des provisions pour impayés, des éléments non récurrents et des impôts. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement entrent également dans son calcul, mais conformément au principe de prudence, les intérêts sur créances douteuses en sont exclus.

D'autre part, le résultat brut d'exploitation (RBE), indicateur de référence de l'activité bancaire proprement dite (hors provisions et éléments exceptionnels) ; correspond à la différence entre le Produit Net Bancaire et les Frais Généraux²³⁵. Autrement dit, le RBE est égal au PNB diminué des charges de structure. Dans ce sens, le coefficient d'exploitation constitue également un indicateur illustratif, puisque il permet de mesurer la part des gains réalisés par une banque au regard de ses coûts fixes.

L'examen comparé du PNB et du RBE, en niveau et en évolution permet de s'assurer que le coût des moyens mis en œuvre n'est pas excessif par rapport aux produits réels dégagés par l'activité. L'analyste peut ainsi identifier les établissements en situation de sous-activité, ceux dont les marges sont insuffisantes ainsi que les banques dont l'importance et le rythme de progression des frais généraux ne sont pas adaptés à leurs recettes.

On retrouve également le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôt comme indicateurs d'analyse assez illustratif de l'activité des banques. Le résultat d'exploitation correspond au résultat brut d'exploitation auquel sont soustraites les dotations nettes aux provisions. Le résultat courant avant impôt prend en compte le risque de contrepartie. Il est égal au RBE diminué des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécupérables. Le résultat courant avant impôt prend en compte les gains nets sur actifs immobilisés c'est-à-dire les plus ou moins-values de cession.

En fin, le résultat net (RN) tient compte des produits et charges exceptionnels, des dotations ou des reprises au fonds pour risques bancaires généraux, et de l'impôt sur les sociétés. Celui-ci intègre, outre le résultat d'exploitation, les autres produits et charges à caractère le plus souvent exceptionnel, la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés. Le résultat net est le bénéfice de la banque s'il est positif ou la perte s'il est négatif.

2.1.1.2. Les ratios financiers :

Les études pionnières focalisées sur l'analyse de la performance des banques ont eu recours à certains ratios et indices en vue d'apprécier la performance économique et financière des banques. Les ratios symbolisent des relations faites généralement entre des chiffres extraits d'un bilan²³⁶ et d'un compte de

²³⁵ Les frais généraux sont les charges qu'une banque doit couvrir pour assurer son activité, principalement les charges de personnel.

²³⁶ Un bilan présente la situation financière d'une entreprise et l'état de son patrimoine, incluant à l'actif tous les biens et les créances dont elle est propriétaire et, au passif, l'ensemble de ses dettes ou engagements.

résultat²³⁷ « produit et charges ». Ces relations, exprimées en pourcentage, vont permettre d'effectuer des décompositions et des analyses des comptes afin de dégager des informations destinées à gérer l'institution, suivre son évolution, et informer ses différents acteurs économiques (Bekkar, 2006). Or, sachant que le caractère et la diversité de l'activité bancaire justifient le recours à de nombreux ratios spécifiques pour apprécier l'efficacité profit, l'efficacité revenu et de coût; nous présentons les ratios les plus couramment utilisés :

- **Le coefficient brut d'exploitation**, ou rapport de l'ensemble des dépenses d'exploitation (frais bancaires + frais généraux) aux recettes d'exploitation (Produits bancaires + produits accessoires), exprime, sous une forme très simple, la capacité d'une banque à couvrir l'ensemble de ses charges d'exploitation par des recettes de même nature.
- **Le coefficient net d'exploitation**, ou rapport des frais généraux au PNB, montre de façon synthétique, la part du PNB qui est absorbée par les frais généraux. Le niveau de ce coefficient et son évolution sont particulièrement à surveiller pour une banque à réseau. Il est préférable qu'il soit nettement inférieur à 70%.
- **Le coefficient de rentabilité**, ou rapport du bénéfice net aux fonds propres (capital, réserves, report à nouveau), exprime le rendement obtenu du point de vue de l'actionnaire. Sa signification est limitée en termes d'analyse financière, car il compare un solde dont le caractère résiduel est évident à des sommes, les fonds propres, qui ne sont qu'une petite partie des capitaux utilisés. Il convient de rappeler que le niveau de ce ratio dépend de l'importance des fonds propres. Ainsi, plus un établissement est sous-capitalisé, plus le niveau du coefficient est élevé et inversement. La prise en compte du poids relatif des fonds propres est donc nécessaire pour permettre une bonne interprétation du coefficient de rentabilité.
- **Le coefficient de rendement**, ou rapport des bénéfices nets au total du bilan, permet de relier le résultat net à l'ensemble de l'activité, mesurée par le total du bilan. La portée de ce ratio a été parfois contestée en raison de l'importance des opérations interbancaires des banques françaises qui, conclues à faibles marges, pèsent sur le niveau du coefficient. Pour cette raison, certains analystes préfèrent exclure le montant des "opérations autonomes de trésorerie" du total du bilan pour rapporter le bénéfice net à ce solde.
- **Le retour sur capitaux propres (Return on Equity « ROE »)** ou encore le rendement des capitaux propres correspond à la performance économique. C'est un indicateur qui mesure la façon dont une banque emploie efficacement ses actifs pour produire des revenus. Il se définit de manière très simple : bénéfice net comptable / capitaux propres. Or, selon Stewart, ce critère

²³⁷ Le compte de résultat est un document qui retrace l'ensemble des charges et des produits d'une société. La différence entre les produits et les charges, le solde, est le bénéfice ou la perte de cette société.

de sélection n'est pas pertinent et doit être abandonné pour deux raisons principales : le critère du ROE peut être l'objet de distorsions économiques dues à l'application de règles exclusivement comptables, et il ne prend pas en compte la structure capitalistique de la banque.

- **Le retour sur actifs (return on assets « ROA »)** indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par une banque. Autrement dit, il permet de mesurer l'efficacité d'une banque à générer des bénéfices en mobilisant ses moyens matériels et immatériels.

Retenons également que la littérature a développé d'autres ratios afin d'apprécier l'efficacité de profit, de revenu et de coût des institutions financières. Le tableau 09 ci-dessous récapitule et définit les plus usités.

Tableau 09 : Ratios d'appréciation de l'efficacité (profit, revenu et de coût) des institutions financières

Ratios	Définition	Objectifs
ROAA	Rendement de l'actif moyen investi (Return On Average Assets) = Résultat net / Actif total moyen	Efficiency Profit
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens (Return On average Equity) = Résultat net / Capitaux propres moyens	Efficiency Profit
NIM	Marge nette d'intérêt (Net Interest Margin) = (Intérêts reçus – Intérêts versés) / Actif total moyen	Efficiency Revenu
OOI	Other Operating Income : Autres revenus d'exploitation / Actif total moyen	Efficiency Revenu
CTI	Ratio coût-revenu (Cost To Income ratio) = Frais généraux / Produit net bancaire	Efficiency Coût
NIE	Frais autres que d'intérêt / Actif total moyen	Efficiency Coût

Source : AZOUZI.D et LETAIEF.A (2013) « Les Banques Islamiques du Maghreb Souffrent-elles d'un Retard d'Efficacité ? » Une Analyse par les Ratios et la Window Analysis ; Etudes en Economie Islamique, Vol. 7, No. 1, P21.

2.1.1.3. Les outils de mesure traditionnels

Les outils classiques d'évaluation de la performance des intermédiaires financiers les plus connus, sinon les plus anciens, sont : « CAMEL(S) », « PEARLS » et « GIRAFE » (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Les Outils Traditionnels de mesure de la performance des banques

CAMEL(S)

- **(C)** : Capital adequacy ou Adéquation des fonds propres, autrement dit l'analyse de la solvabilité de l'institution ;
- **(A)** : Asset quality ou Qualité de l'actif, portant essentiellement sur la qualité du portefeuille de prêts ;
- **(M)** : Management ou Gestion, pour analyser la qualité de la gouvernance, des procédures, du système de gestion, etc.
- **(E)** : Earnings ou Bénéfices. pour évaluer la rentabilité de l'institution ;
- **(L)** : Liquidity ou liquidité, se rapportant à la capacité d'autofinancement de l'institution ;
- **(S)** : Market Sensitivity ou Sensibilité du marché ;

Principe : évalue cinq domaines de la gestion d'une institution, par 21 indicateurs dont 8 sont de types quantitatifs (47% de l'évaluation) et 13 de types qualitatifs (53%). Rassemble les informations suivantes aux fins de son évaluation : (1) rapports financiers ; (2) budgets et projections de flux de trésorerie ; (3) portefeuilles des classements chronologiques des comptes ; (4) sources de financement ; (5) information sur le conseil de direction ; (6) opérations et personnel ; et (7) information macro-économique.

PEARLS

- **(P)** : Protection ou gestion du risque d'impayé
- **(E)** : Effective Financial Structure ou Structure financière effective.
- **(A)** : Asset Quality ou Qualité de l'actif.
- **(R)** : Rates of Return and Costs ou Taux de Rentabilité et analyse des coûts,
- **(L)** : Liquidity ou Liquidité.
- **(S)** : Signs of Growth ou Indicateur de croissance.

Principe : Utilise un ensemble de 45 ratios financiers afin d'évaluer la stabilité financière d'un intermédiaire financier, méthodologie se basant uniquement sur des indicateurs de type quantitatifs avec une approche strictement financière

GIRAFE

- **(G) : Gouvernance** ou Gouvernance
- **(I) : Information.**
- **(R) : Risks management** ou Gestion du risque.
- **(A) : Activités and services** ou Activités et portefeuille de prêts concernant l'évaluation des deux activités principales d'une IMF à savoir l'octroi de crédits et la collecte de l'épargne,
- **(F) : Financing and liquidity** ou Financement et liquidité,
- **(E) : Efficiency and profitability** ou Efficacité et rentabilité qui permettra de déterminer si l'intermédiaire financier sera pérenne à long terme, sans subvention.

Principe : Utilise un ensemble de 26 ratios (à la fois quantitatifs et qualitatifs) dans le but de favoriser le refinancement des intermédiaires financiers.

Source : KEITA.M, (2007) Evaluation de la performance des institutions de micro-finance (IMFs) par la DEA, Thèse exigence partielle du doctorat en administration, Université du QUEBEC Montréal, P48.

Chaque lettre de ces différents outils représente un critère particulier qu'ils cherchent à mesurer à partir de ratios bien spécifiques. Ces ratios financiers (rendement des capitaux propres, rendement de l'actif, etc.) sont pris en considération lors de l'attribution, à chaque banque, d'une note : le rating. Un Rating désigne l'attribution d'une note à une institution afin de synthétiser ses principales caractéristiques et pouvoir la comparer aux autres institutions de son secteur²³⁸.

2.1.1.4. Les limites des techniques traditionnelles de mesure de la performance bancaire

La spécificité de l'activité des banques et la nature quantitative des ratios exige une interprétation prudente et assez réfléchie quant à l'appréciation de la performance. Dans ce sens, il a été affirmé que l'analyse des ratios de rentabilité comme le ROA et le ROE, largement utilisés pour évaluer la profitabilité des banques, présentent plusieurs limites et nécessitent par conséquent certaines prudenances à savoir :

- le ROA est largement influencé par la politique de provisions de l'établissement de crédit étant donné que le résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;
- le ROA ne permet pas une ventilation des actifs selon leur degré de risque ;

²³⁸ [http://www .planetrating.com/](http://www.planetrating.com/) (accès le 3 Aout 2007).

- _ les activités hors bilan et les prestations de services qui contribuent à la formation du résultat ne sont pas prises en compte, alors que ces activités sont fortement développées au cours des dernières années ;
- _ l'interprétation des variations du ROE nécessite également une certaine réflexion prudente, puisque ce ratio n'est pas une mesure de la détermination de la banque à atteindre une plus grande rentabilité mais plutôt une fonction de la relation : revenus / fonds propres, qui est le produit de portefeuille d'affaires et du levier. C'est pourquoi, il convient de vérifier si un ratio élevé n'est pas la résultante d'une sous-capitalisation et inversement, en observant le poids des fonds propres dans le total des ressources²³⁹ ;
- _ Notons également que la baisse du ROE peut correspondre à la volonté des dirigeants d'un établissement de crédit de renforcer son assise financière par l'extension de ses fonds propres ; tandis qu'un ratio élevé peut symétriquement traduire une insuffisance de fonds propres ou une prise de risque excessive (Bekkar, 2006).

Afin de pallier les insuffisances des méthodes traditionnelles, de nouvelles approches ont été développées pour évaluer l'efficacité de la gestion des banques. Leur postulat repose sur une prise de conscience que les fonds propres représentent toujours un coût à prendre en compte dans l'appréciation de la rentabilité des activités bancaires, que ce coût soit un coût de rémunération de l'actionnaire ou du sociétaire ou un coût d'opportunité.

2.1.2.L'évaluation de la performance par une approche de création de valeur.

Sachant que les indicateurs comptables et financiers précédemment développés ne peuvent être considérés comme des indicateurs suffisants pour apprécier la performance d'une banque, parce qu'ils sont la résultante de données comptables non représentatives de la réalité économique et qu'ils peuvent cacher une insuffisance d'investissements matériels ou immatériels générateurs de productivité, d'innovation et donc in fine de valeur. Certains analystes financiers ont cherché à explorer des méthodes remédiant de telles défaillances. C'est ainsi que, dès les années 20, est apparu aux Etats-Unis l'approche de création de valeur qui comporte deux méthodes : la méthode EVA (Economic Value Added) et la méthode MVA (Market Value Added).

2.1.2.1.La méthode EVA (Economic Value Added)

Introduite dans les années 90 par le cabinet Stern, Stewart & Co, l'Economie Value Added ou la valeur ajoutée économique est l'un des indicateurs de création de richesse qui permet d'apprécier la qualité de

²³⁹ Bourdeaux, G., & Coussergues, S. (2010). Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie (6 Ed.), Paris ; Dunod, p96.

l'équipe dirigeante en place et d'établir un lien avec les performances boursières (Stewart, 1991)²⁴⁰. Descamps & Souchet (2002) la définissent comme étant l'écart entre les revenus tirés de l'exploitation et le coût de l'ensemble des ressources affectées à cette exploitation. Plus explicitement, l'EVA est la richesse générée par l'entreprise diminuée du coût des ressources financières nécessaires au fonctionnement. Les concepteurs financiers la calculent par la différence entre le résultat économique et le coût du capital investi (dettes et fonds propres). Ainsi, quel que soit le résultat net comptable, il y aura création de valeur si l'EVA est positive, en revanche, il y aura destruction de valeur si l'EVA est négative. Pour qu'il y ait création de valeur, la formule de l'EVA indique très simplement qu'il faut maximiser le résultat économique et/ou diminuer le coût du capital. L'EVA constitue un outil de gestion financière décentralisé car elle permet à tous les niveaux de la firme de mesurer la performance de ses unités en lui appliquant un taux de rentabilité exigé individuel²⁴¹.

L'application d'une EVA aux banques nécessite d'adapter sa méthodologie aux spécificités des activités de celles-ci. L'adaptation touche principalement deux variables financières clés qui sont le résultat économique et les capitaux investis.

- Le résultat économique est mesuré par le résultat net sur lequel sont exécutés quelques retraitements spécifiques aux banques comme la prise en compte de certaines dotations et reprises sur provisions, et l'intégration des dotations aux fonds pour risques bancaires généraux, ainsi que la prise en compte du résultat latent sur le portefeuille de placement.
- Les capitaux investis : la distinction doit être faite entre la notion de capital –historique- qui correspond aux sommes investies dans l'entreprise dans le passé, et le -capital risque -ou -capital économique-, qui est un concept probabiliste mesurant le montant de la valeur de marché susceptible d'être perdue en cas d'événement adverse (Descamps & Soichot, 2002). Ce capital risque est généralement quantifié à deux ou trois fois la valeur de l'écart-type de la volatilité de la valeur de marché de l'actif considéré. C'est cette deuxième conception du capital qui est pertinente pour le calcul du rendement opérationnel des institutions financières dans le cadre de la méthode EVA.

2.1.2.2. La méthode MVA (Market Value Added)

Comme l'EVA, la méthode MVA (Market Value Added) a été développée par le cabinet américain Stern et Stewart. À la différence d'un ratio, la MVA est une mesure cumulative des performances boursières d'une firme. C'est une référence de comparaison des firmes et sert donc comme indicateur de classement de celles-ci. La MVA est définie comme étant la différence entre la valeur de marché, c'est-

²⁴⁰ Denglos.G, Le modèle de création de valeur « EVA-MVA » *Présentation, ajustements et reformulations* ; Maître de Conférences Ecole Supérieure des Affaires, Département Management Stratégique, Université de Lille II.

²⁴¹ http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_economic-value-added-eva.

à-dire sa capitalisation boursière, et la valeur des capitaux engagés c'est à dire le capital qui lui a été apporté ou confié par ses actionnaires pour une période donnée. La MVA reflète la richesse créée et accumulée par la firme depuis sa création.

La MVA est un outil hybride- mi- comptable/ mi- financier- de mesure de la création de valeur. Son point fort est sa simplicité : écart entre la valeur de marché de l'actif économique et de son montant comptable. Son point faible est qu'elle est soumise à la volatilité des marchés boursiers. De plus, elle n'est pas applicable aux firmes non cotés.

2.1.3. Les méthodes basées sur la frontière efficace

La littérature distingue deux catégories de méthodes utilisées pour estimer la frontière de production et pour évaluer l'efficacité d'un groupe d'entreprises : les paramétriques et les non-paramétriques. Les frontières non paramétriques sont de type déterministe alors que celles des méthodes paramétriques peuvent être de type déterministe ou stochastique. La différenciation entre les frontières stochastiques et les frontières déterministes se fait en fonction de la nature des écarts entre la production observée et la production maximale. En effet, si l'on suppose que les écarts sont expliqués uniquement par l'inefficacité du producteur, on qualifie la frontière de nature déterministe ; si par contre on estime que les écarts sont expliqués à la fois par l'inefficacité du producteur et par des éléments aléatoires qui ne dépendent pas du producteur, on dit que la frontière est de nature stochastique²⁴².

2.1.3.1. Les approches paramétriques

L'approche paramétrique, suppose que l'on sache spécifier correctement la fonction de production, de coût ou de profit, qui peut être de type Cobb-Douglas, Translog (Kwan et Eisenbeis, 1997) ou Fourier (Altunbas, Gardener, Molyneux et Moore, 2001). La frontière de l'ensemble de production ainsi définie peut alors prendre trois formes : celle d'une « frontière stochastique » (stochastic frontier), celle d'une « frontière épaisse » (thick frontier) (Andrea Bonaccorsi et Daraio Cinzia 2004) ou celle d'une « frontière libre » (distribution-free frontier) (Berger 1993). Celle-ci est alors estimée à partir des données de l'échantillon par une méthode du maximum de vraisemblance.

Approche de la frontière stochastique SFA (Stochastic frontier approach)

L'approche de la frontière stochastique SFA appelée également approche des frontières économétriques a été introduite simultanément par Aigner, Lovell et Schmidt (1977) et Meusen et Van Den Broeck (1977)²⁴³. Ces auteurs ont intégré un terme aléatoire qui permet de passer d'une frontière déterministe à une frontière stochastique.

²⁴² OUATTARA.W, consultant, analyse de l'efficacité économique en côte d'Ivoire, Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES, Juillet 2009, P4.

²⁴³ Samuel AMBAPOUR, Estimation des frontières de production et mesures de l'efficacité technique, Bureau d'Application des Méthodes Statistiques et Informatiques, DT 02/2001, P13.

La méthode SFA spécifie une forme fonctionnelle aux coûts, aux profits ou à la relation de production entre les intrants, les extrants et des facteurs environnementaux.²⁴⁴ La méthode modélise à la fois l'inefficacité et les effets aléatoires. Les déviations observées par rapport à la frontière efficace sont attribuées d'une part à l'inefficacité du gestionnaire (c'est-à-dire à son incapacité à choisir la meilleure combinaison des facteurs de production dont il dispose) et d'autre part à des facteurs exogènes non contrôlables (grèves, panne des machines).

Contrairement à la technique DEA, pour former la frontière efficace à partir des méthodes stochastiques, il est impératif de définir une forme fonctionnelle. Dans la littérature, on distingue généralement trois formes : Cobb - Douglas, Translog et Fourier - flexible. La fonction Translog est une généralisation de la Cobb Douglas. Elle se détermine comme une approximation des séries de Taylor de second ordre. Elle permet de faire une appréciation approximative d'une technologie productive par une fonction de production et aussi par une fonction de coût grâce à la théorie de dualité. En effet, cette théorie permet sous certaines conditions de représenter une technologie productive par une fonction de coûts sur la base du prix des inputs, du niveau de production et de fonction de production sous-jacente. Puisque c'est une approximation de second ordre, elle permet d'augmenter le degré de liberté, donc, elle est une forme beaucoup plus flexible que la Cobb Douglas car cette dernière est plus rigide du fait qu'elle est un développement limité au premier ordre.

La forme Translog rassemble plusieurs propriétés dont celles de continuité, d'homogénéité linéaire, et de concavité. Mais, la propriété de concavité porte l'inconvénient de restreindre la flexibilité de la forme de la fonction qu'elle symbolise. Ainsi pour contrecarrer cette limite, la forme Fourier a été développée par Gallant (1981, 1982) et appliquée pour la première fois l'analyse de l'efficacité coût des banques par Berger et al. (1993) ; Spong et al. (1995) ; Mitchell et Onvural (1996). C'est une forme qui permet d'ajouter des termes trigonométriques de Fourier dans la fonction Translog standard et qui permet également une convergence de la fonction vers sa vraie valeur en tout point de son domaine de définition, ce qui la rend beaucoup plus flexible que la fonction Translog. Néanmoins, cette convergence n'est possible qu'avec un nombre important de paramètres à évaluer. Mais, plus le nombre de paramètres augmente plus on a besoin de données ce qui constitue un inconvénient majeur dans des situations où les données nécessaires sont assez rares.

En général, quel que soit la forme fonctionnelle retenue, les méthodes d'estimation de la frontière stochastique utilisent généralement des techniques statistiques telles que les moindres carrés ordinaires, MCO ; les moindres carrés corrigés, MCC ; la méthode du maximum de vraisemblance, MY. Ces

²⁴⁴ Boudreault, F., Lamane, A., *Gestion des Institutions Financières : modélisation et gestion (efficacité opérationnelle)*, école des hautes études commerciales de Montréal, 1999, P11.

méthodes peuvent aussi être descriptives et vont dans ce cas utiliser comme support la programmation linéaire ou la programmation quadratique.

Approche de frontière libre DFA (Distribution-Free Frontière Approach)

La méthode DFA suppose qu'il existe une efficacité moyenne pour chaque firme dans le temps et elle se distingue par la variable d'erreur qui est considérée comme constante (Parmeter & Kumbhakar, 2014). Celle-ci comme l'approche de la frontière stochastique (SFA), impose une forme à la frontière de production et / ou de coût. Cependant, et contrairement à la SFA, la DFA ne pas d'hypothèse quant à la distribution des termes d'erreurs. Elle prétend seulement que le niveau d'inefficacité est stable dans le temps et l'erreur aléatoire tend en moyenne vers zéro. Ainsi, à partir des données de panel, la différence entre le résidu moyen et le résidu moyen minimum de chaque institution peut être une mesure de leur niveau d'efficacité (Berger et Humphrey, 1997). La logique de cette hypothèse imposée sur les composantes des termes de l'erreur aléatoire compte sur la durée de la période de temps étudiée.

Si une période courte est choisie, les erreurs aléatoires peuvent ne pas s'annuler dans le temps, et dans ce cas l'erreur aléatoire peut être attribuée à l'inefficacité. Si, par contre, une période longue est choisie, l'efficacité moyenne devient moins importante due aux changements de la gestion et autres événements, c'est-à-dire, elle ne peut pas être constante dans la période de temps, ce qui viole l'hypothèse centrale de la méthode DFA. Dans ce sens, Deyong (1997) suggère qu'une période de temps de six années de données soit adéquate pour être sûr que l'efficacité estimée contient des faibles quantités d'erreurs aléatoires.

Approche de frontière épaisse TFA (Thick Frontier Approach)

La TFA est une méthode qui permet de distinguer les erreurs aléatoires des vraies inefficacités. Tout comme les deux approches paramétriques précédentes, celle-ci impose une forme à la frontière mais ne pose aucune hypothèse ni pour la distribution des termes d'erreurs ni pour les niveaux d'inefficacités. La méthode ne fournit pas d'estimation exacte de l'efficacité de chaque banque mais donne plutôt une estimation du niveau général de l'efficacité.

La TFA définit une forme fonctionnelle pour la frontière et admet que les déviations des valeurs prédites de la performance dans le quartile d'observation de performance les plus élevées et celui d'observation des performances les plus faibles, représentent l'erreur aléatoire, alors que les déviations de la performance prévue entre le quartile inférieur et le quartile supérieur indiquent l'inefficacité²⁴⁵. Techniquement, la méthode consiste à fixer une cible d'efficacité pour formaliser l'échantillon de base à partir duquel sera entrepris l'analyse. Cette cible ne traduit pas forcément les unités les plus performantes, elle est plutôt choisie en retenant celles qui se situent au premier quartile de la distribution. La performance étudiée va se situer à l'intérieur ou à l'extérieur de la borne qu'on aura fixée. Ensuite, on répartit les observations selon ces bornes. Enfin, la classification de ces

²⁴⁵ Boudreault.F, Lamane. Op Cit, 1999, P11.

observations permet de faire la distinction entre les erreurs aléatoires et les inefficacités. Ainsi, toutes les observations à l'intérieur de la borne désignent des erreurs aléatoires alors que celles à l'extérieur seront considérées comme des inefficacités.

2.1.3.2. Les approches non paramétriques

Les approches non-paramétriques remontent particulièrement à la publication des articles d'Aigner, Lovell et Schmidt (1977), de Charnes, Cooper et Rhodes (1978) et de Banker et *al.* (1984). Il s'agit d'une analyse par enveloppement des données qui n'impose aucune spécification particulière à la fonction de production, de la fonction de coût, ou de profit ; elle fait simplement appel à la programmation linéaire ou la programmation quadratique. Les approches non paramétriques conduisent, à ne pas imposer de restriction sur la forme fonctionnelle de la technologie, mais à caractériser en amont, les propriétés mathématiques du domaine des possibilités de production. (Charnes, Cooper et Rhodes, 1978)²⁴⁶. Dans cette catégorie, on distingue la Data Envelopment Analysis (DEA), encore appelé méthode d'enveloppement des données et, le Free Disposal Hull (FDH). La première méthode consiste à estimer une enveloppe convexe tandis que la deuxième permet d'ordonner les entreprises dans un ordre croissant, de manière à estimer une frontière en forme d'escalier²⁴⁷.

Data Envelopment Analysis (DEA)²⁴⁸

La DEA est une méthode d'enveloppement des données qui ne nécessite aucune hypothèse sur la forme de la fonction de production, de la fonction de coût, ou de profit ; elle a recours à la programmation linéaire. Le ratio proposé est une généralisation du ratio de productivité associé à la fonction de production qui a un input unique associe un output unique, le problème d'agrégation est résolu par un système pondération ne faisant aucune référence à un quelconque système de prix (de La villarmois, 2001). Selon Coelli et al. (1998), cette approche ne prend pas en compte les variations aléatoires qui pourraient influencer l'efficacité ou l'inefficacité d'un système de production, et son utilisation n'est, par conséquent, souhaitée que dans le cas où les systèmes de production dont on analyse l'efficacité présentent des effets aléatoires très faibles : une multitude d'«output», des difficultés dans la détermination des prix où les décisions d'optimisation de coût ou de profit ne constituent pas une priorité.

Cette méthode est particulièrement adaptée à la mesure de l'efficacité relative des firmes quand plusieurs inputs sont utilisés pour produire plusieurs outputs et, mieux encore, elle la rend possible quand la technique de production est incertaine ou inconnue. C'est pourquoi elle est considérée comme

²⁴⁶ CHARNES, A., COOPER, W.W et RHODES, E, (1978). « Measuring the efficiency of Decision Making Unit, European Journal of Operational Research, Vol.2 n° 4, P.429 444.

²⁴⁷ OUATTARA.W, Op Cit, Juillet 2009, P4.

²⁴⁸ La méthode DEA est traitée en détail dans la deuxième section.

bien adaptée dans le cas des banques ou des institutions financières. Cependant elle est considérée comme étant sensible aux erreurs de mesures ce qui constitue donc son principal inconvénient.

Free Disposal Hull (FDH)

Le FDH est un cas particulier de la DEA qui présente le même inconvénient que cette dernière par rapport à l'omission des erreurs aléatoires. En revanche, la différence entre les deux méthodes se limite au fait que, la méthode de DEA suppose qu'une substitution entre les inputs est possible afin de produire une certaine quantité d'outputs. Par contre, la méthode FDH considère qu'il n'y a pas de substitution possibles entre les combinaisons d'inputs de la frontière (Seiford & Thrall, 1990). L'unique hypothèse du FDH est la libre distribution qui veut dire que l'addition des ressources à une unité efficace ne réduira pas la quantité maximale qu'elle peut produire. Si une unité efficace est mal située sur la frontière à cause des erreurs de mesures, cela va affecter toute une portion de la frontière et fausser par la même occasion les efficacités de plusieurs autres unités établies en fonction de cette portion de la frontière. Dans ce cas, seuls des tests statistiques peuvent permettre de détecter le problème et d'en mesurer l'ampleur. Aussi, le fait que le FDH impose moins de restrictions à la frontière de production est un autre problème. En effet, l'inconvénient majeur est que moins il y a d'hypothèses imposées à la frontière de production, plus grand est le nombre d'unités révélées efficaces (Tulkens, 1993).

2.1.3.3.Approche paramétrique versus approche non paramétrique

La grande différence entre l'approche paramétrique et l'approche non paramétrique réside dans le fait que la première se base sur un modèle statistique explicite conçu sur la base d'une forme fonctionnelle et d'une loi de probabilité particulière ; ce qui n'est pas le cas dans l'approche non paramétrique. La fonction frontière obtenue par les procédures non paramétriques est déterministe ; ceci signifie que tout écart qu'une firme enregistre par rapport à cette frontière est attribué à l'inefficacité et aucune variation aléatoire n'est possible. En utilisant moins d'informations que dans l'approche paramétrique, les résultats dans l'approche non paramétrique devraient être moins précis mais il y a le risque d'influencer les résultats en imposant une forme fonctionnelle qui n'est pas la plus appropriée. En revanche l'avantage de l'approche non paramétrique réside dans le fait qu'elle permet plus facilement la prise en compte de la technologie multi-produit, c'est pourquoi elle est considérée comme bien adaptée dans le cas des banques ou des institutions financières. C'est donc du fait de ces avantages, en particulier sa capacité à prendre en considération l'hétérogénéité des outputs que la méthode DEA est largement utilisée dans le secteur bancaire (Hudon et Balkenhol, 2011).

Le concept d'efficacité retenu constitue un autre critère de différenciation entre les deux approches. Les méthodes paramétriques font généralement référence à l'efficacité économique, qui découle

conjointement de l'efficacité technique et de l'efficacité allocative, alors que la méthode d'enveloppement des données s'applique le plus souvent à la seule efficacité technique. Berger et Humphrey (1997) soutiennent que les approches paramétriques et non paramétriques aboutissent à des mesures relativement proches de l'efficacité technique moyenne des banques (lorsqu'elles retiennent le même concept d'efficacité). Pour l'ensemble des études appliquées aux institutions financières qu'ils évaluent, ils aperçoivent que l'efficacité technique moyenne est évaluée à 76% dans le cadre des approches paramétriques et à 75% dans le cadre des approches non paramétriques²⁴⁹. Chaffai, M. (1997), présente une comparaison des approches paramétriques et non paramétriques en spécifiant pour chaque approche ses avantages et ses limites (cf. tableau 11).

Tableau 11 : Approche Paramétrique Vs Non Paramétrique

	<i>Méthodes paramétriques</i>	<i>Méthodes non paramétriques</i>
Avantages	Pas de spécification de relation fonctionnelle particulière pour la technologie ; Décomposition facile des inefficiences : technique, allocative, d'échelle.	Les inefficiences réduites peuvent avoir des propriétés statistiques ; Tiennent compte des aléas autres que l'inefficience (frontières stochastiques) ;
Limites	Les inefficiences réduites n'ont pas de propriétés statistiques ; Les grosses erreurs de mesure et/ou d'oubli de variables peuvent affecter les mesures d'inefficience.	Nécessitent de représenter la technologie par une forme paramétrique particulière ; La décomposition de différentes composantes de l'inefficience n'est pas toujours possible, en particulier pour les technologies multi produits.

Source : CHAFFAI.M (1997) : « Estimation de frontières d'efficience : un survol des développements récents de la littérature ». Revue d'économie du développement, 3/1997, P41.

²⁴⁹ Capelle-Blancard.G et Chauveau. T ; L'efficacité technique peut-elle contribuer à l'évaluation du risque d'insolvabilité ? Le cas des banques commerciales Européennes ; Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne & CNRS Déc. 2002, P8.

Les deux approches ont chacune leurs avantages et leur inconvénients largement développés et rappelés dans la littérature (Coelli, 1998 ; Chaffai, 1997 ; Amara et al, 2000). C'est pourquoi le choix entre ces deux approches peut s'effectuer sur la base des informations disponibles et des objectifs recherchés. Ainsi, par exemple, si nous nous souhaitons uniquement mesurer l'efficacité des firmes d'un secteur ou d'une économie, l'approche non paramétrique peut être privilégiée. Au contraire, si en plus de l'efficacité, la technologie de production est d'intérêt, il convient alors d'opter pour une approche paramétrique. Bosman et Frecher (1992) préconisent de se baser sur la connaissance que l'on a de la technologie du secteur étudié. Ils jugent que, lorsque l'on a une idée assez nette de ce qu'est la technologie sous-jacente, cas du secteur agricole et des branches manufacturières par exemple, l'estimation économétrique des frontières de production paramétrique a un sens. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une unité de décision dont l'activité est la production des services, une approche non paramétrique semble d'avantage appropriée, du fait qu'elle ne repose sur aucune hypothèse explicite concernant la technologie et qu'elle s'applique à des activités ayant plusieurs outputs et plusieurs inputs. D'une manière générale, il est difficile de dire de manière définitive, laquelle des deux approches est plus pertinente, car c'est un choix approprié en fonction du problème posé et qui dépend également des objectifs propre du chercheur.

2.2. La méthode Data Envelopment Analysis (DEA) et ses caractéristiques

Cette section suit l'orientation et le choix de notre méthode de recherche portée sur la méthode d'enveloppement des données DEA (Data Envelopment Analysis). Elle présente donc en détail sa définition, ses orientations, ses modèles mathématiques ainsi que ses avantages et ses limites.

2.2.1. Quelques généralités sur la méthode DEA

2.2.1.1. Définition de la méthode

La méthode DEA a été développée par Charnes et al (1978, 1981) pour évaluer l'efficacité d'un programme fédéral américain d'allocation de ressources aux écoles « Programme Follow Through ». La méthode se fonde sur les travaux antérieurs de base de Dantzig (1951) et de Farrell (1957), dont l'approche adopte une orientation input. L'utilisation de celle-ci s'est ensuite rapidement généralisée dans différentes organisations publiques et privées (hôpitaux, banques, assurances, services sociaux, usines, corps de l'armée, entreprises de transports, bibliothèques, musées, théâtres, etc.). Zhu et Cook (2008), Cooper et al. (2007) ou Coelli et al. (2005) fournissent une description exhaustive de la méthodologie. Depuis son introduction, la méthode DEA a connu un succès exponentiel : en 2007, Emrouznejad et al. (2008) identifiaient plus de 4000 articles de recherche publiés sur la méthode DEA dans des journaux scientifiques ou des ouvrages de référence. L'application de la DEA aux institutions financières, particulièrement bancaires, date du milieu des années 80. L'étude de Sherman et Gold

(1985) est considéré comme la première investigation appliquant cette méthode au secteur bancaire. Les recherches dans ce sens se sont ensuite rapidement proliférées : Berger et Humphrey (1997), recensent cent trente applications de la DEA sur les institutions financières dont cinquante-cinq sur les banques.

La méthode DEA est une technique de benchmarking qui repose principalement sur le raisonnement suivant : un score d'efficacité et de capacité de production est calculé pour chaque firme ou unité par rapport à une frontière d'efficacité. Les unités qui se situent sur la frontière ont un score de 1 (ou 100%) sont les unités les plus efficaces voir les plus performantes. Les unités qui sont localisées sous la frontière ont un score inférieur à 1 (ou 100%) et disposent par conséquent d'une marge d'amélioration de leur performance. En revanche aucune unité ne peut se situer au-dessus de la frontière d'efficacité puisque il n'est pas possible d'obtenir un score supérieur à 100%. Les unités situées sur la frontière servent de pairs ou de benchmarks « best practice » aux unités inefficaces.

2.2.1.2. Les Orientations Possibles de la DEA

La méthode DEA peut prendre deux orientations vers les inputs (ressources) ou vers les outputs (produits) ainsi :

- par une orientation input, la méthode DEA minimise les inputs pour un niveau donné d'outputs ; plus explicitement, elle montre de combien une unité peut réduire ses inputs tout en produisant le même niveau d'outputs.
- par une orientation output, la méthode DEA maximise les outputs pour un niveau donné d'inputs. Autrement dit, elle indique de combien une unité peut augmenter ses outputs avec le même niveau d'inputs.

L'orientation du modèle DEA s'effectue sur la base des variables « inputs ou outputs » sur lesquelles les décideurs exercent le plus grand pouvoir de gestion. Dans le secteur public, mais parfois également dans le secteur privé, un certain niveau de ressources est alloué et garanti aux organisations. Dans un tel cas de figure, les décideurs cherchent à maximiser les prestations fournies, et choisissent par conséquent une orientation output. Dans le cas contraire, si l'objectif des décideurs est de produire un certain niveau d'outputs (par exemple un quota imposé), ces derniers cherchent à minimiser la consommation de ressources. Ils optent par conséquent pour une orientation input.

En revanche, si les décideurs exercent un pouvoir de gestion tant sur les ressources (inputs) que sur les produits ou services (outputs) sans aucune contrainte, l'orientation du modèle doit être choisie en fonction des objectifs visés par l'organisation. Ainsi, une mesure d'efficacité à orientation input a comme objectif la minimisation des coûts. Tandis que, la mesure d'efficacité à orientation output a comme objectif la maximisation des revenus.

2.2.1.3. Les avantages et les inconvénients de la méthode

Les avantages préconisés de la DEA

Parmi les principaux arguments susceptibles d'expliquer le succès de la méthode DEA, Tulkens et Vanden Eeckaut (1995) énoncent le besoin (universel et permanent) de mesurer l'efficacité des activités humaines, pour lesquelles les mesures traditionnelles de productivité posent un certain nombre de limites (Halkos, Salamouris, 2004 ; Hubrecht, 2005)²⁵⁰. La méthode DEA permet de pallier aux faiblesses des ratios de productivité partielles et aux difficultés d'application des ratios de productivité globale traditionnels (Kamakura, Lenartowicz et Ratchford, 1996 ; Donthu et Yoo, 1998 ; Halkos et Salamouris, 2004)²⁵¹. Dans ce sens certains auteurs (Sherman, Gold, 1985 ; Manandhar, Tang, 2002 ; Halkos, Salamouis, 2004), la considère comme précieux outil en complément des indicateurs financiers traditionnelles dans l'évaluation de la performance des organisations. D'autre part, la méthode DEA a le privilège, entre autres, de n'imposer aucune structure préconçue aux données dans le calcul des scores d'efficacité. Ainsi, elle donne la possibilité de choisir les variables (inputs et outputs) en fonction des objectifs des dirigeants (Berger et Humphrey, 1997 ; Avkiran, 1999). De plus, ces variables sont en général des grandeurs physiques. De ce point de vue, la méthode dispose d'un atout par rapport aux mesures financières qui intègrent le prix des inputs et des outputs lequel ne correspond pas toujours au prix du marché. Certains auteurs (comme La Villarmois, 1999 ; Hubrecht, Dietsch, Guerra, 2005) trouvent la méthode comme outil bien adapté pour l'étude comparative de la performance des banques (Badillo et al, 1999)²⁵².

Du point de vue managérial, la DEA évoque l'intérêt des décideurs du fait qu'elle permet « une mesure synthétique de la performance d'organisations qui emploient de multiples ressources (inputs) pour engendrer de multiples résultats (outputs) » (Hubrecht et Guerra, 2004)²⁵³. Elle offre la possibilité d'identifier et de qualifier les unités de référence qui définissent la frontière d'efficacité. La distance séparant les unités inefficientes de la frontière peut être due à des facteurs contrôlables par les dirigeants ; dans ce cas l'efficacité technique constitue le reflet de leur efficacité managériale. Elle peut également être due à des facteurs liés à l'environnement de l'organisation ; il importe alors pour les dirigeants de bien analyser les effets produits par ces facteurs exogènes (Mbangala, 1997)²⁵⁴.

En général, la méthode DEA est un outil d'analyse et d'aide à la décision dont le succès revient essentiellement aux raisons suivantes (Charnes, Cooper, Lewin et Seiford ; 1995) :

- en évaluant un score d'efficacité, elle permet de conclure quant à l'existence de potentiels d'améliorations et d'ajustements possibles pour une DMU spécifique,

²⁵⁰ WELE I. P. (2008), "La pérennité des institutions de microfinance dans les pays de l'UEMOA : le cas du Bénin", Thèse de Doctorat en Sciences Economiques et de Gestion, HEC-Université de Liège, P128

²⁵¹ HUBRECHT A. (2006), "Mesure de la productivité et pratique de benchmarking : le cas d'un groupe bancaire français", Université de Bourgogne, Centre de Recherche en Gestion des Organisations, Working Paper CREGO 2007-11, P7.

²⁵² Djimasra, N. (2009) « Efficacité technique, productivité et compétitivité des principaux pays producteurs de coton » Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université d'Orléans, p249 ; <https://tel.archives-ouvertes.fr>.

²⁵³ HUBRECHT A. (2006), Op Cit p7.

²⁵⁴ Wélé, 2008, OP Cit, p141.

- en fixant des valeurs-cibles, elle indique de combien les inputs doivent être réduits et les outputs augmentés pour qu'une DMU devienne efficiente ;
- permet d'utiliser plusieurs catégories d'intrants et d'extrants qui n'ont pas forcément les mêmes unités de mesure ;
- n'impose aucune restriction quant à la forme de la fonction de production,
- en identifiant le type de rendements d'échelle, elle dévoile si une organisation doit augmenter ou au contraire réduire sa taille pour minimiser son coût moyen de production ;
- en identifiant les pairs de référence, elle indique les organisations qui disposent des best practice à étudier.

Les limites averties de la DEA

A l'instar des autres méthodes de mesure de la performance, la méthode DEA comporte quelques limites qu'il convient de clarifier. Un des points faibles de la méthode est que l'obtention d'estimations correctes est encore plus fortement conditionnée par la taille de l'échantillon. De plus, les estimateurs sont par construction très sensibles aux valeurs extrêmes. En effet, ces méthodes font l'hypothèse que tous les points observés appartiennent à l'espace des productions possibles. Toutes les observations étant situées par définition au-dessous de la frontière, il n'y a pas de place pour d'éventuelles erreurs de mesure (Mester (1996)). Ajoutant également que la méthode retient une entité efficiente que par comparaison aux autres unités de l'échantillon. Ainsi, il peut exister hors de l'échantillon, des unités plus efficaces que la meilleure de l'échantillon. Autrement dit, comme le précisent Miller et Noulas (1996), on ne peut pas certifier qu'une unité jugée efficiente produit nécessairement, par rapport aux autres du secteur, le maximum d'output à partir d'un niveau d'input donné. D'un autre point de vue, il peut apparaître qu'un nombre d'observations relativement réduit aboutisse à un grand nombre d'unités efficaces, non seulement parce qu'elles dominent les autres, mais simplement parce qu'aucune autre unité ou aucune combinaison linéaire d'unités ne lui sont comparables dans l'échantillon (Weill, 2006). De plus, selon Tulkens et Vanden Eeckaut (1995) : « La plupart des applications de DEA portent sur des coupes transversales (cross sections) instantanées. On ne trouve presque pas d'études portant sur des séries chronologiques d'une seule entreprise ou activité » (Badillo et Paradi, 1999).

2.2.2. Spécification des modèles mathématiques de la DEA.

La méthode DEA est fondée sur la programmation linéaire. C'est une méthode basée sur la théorie micro économique, qui compare toutes les unités similaires en prenant en compte simultanément plusieurs dimensions. Elle détermine la frontière d'efficacité du point de vue de la meilleure pratique. Chaque unité est considérée comme une unité décisionnelle « Décision Making Unit » DMU, qui transforme des « inputs » en « outputs ». La méthode consiste à chercher pour chaque DMU s'il existe

une autre qui la surclasse. Au sens de Koopmans : une DMU ou un producteur est « meilleur » qu'un autre auquel il est comparé, si il produit une plus grande quantité d'outputs à quantité d'inputs donnée, ou si, à quantité d'outputs donnée, il utilise une quantité moindre d'inputs.. La mesure de l'efficacité est définie ici au sens de la valeur maximale du ratio « outputs pondérés par inputs pondérés » (Charnes et al, 1978), sous contrainte que les ratios similaires pour chaque organisation soit inférieurs ou égaux à l'unité. Ce qui conduit à l'écriture du programme linéaire suivant :

$$TE_k = \frac{\sum_{r=1}^s u_r y_{rk}}{\sum_{i=1}^m v_i x_{ik}}$$

Où :

TE est l'efficacité technique de l'unité k (DMU) à évaluer, utilisant m inputs pour produire s outputs ;

y_{rk} est la quantité de l'output r produit par l'unité k ;

x_{ik} est la quantité de l'input i consommé par l'unité k ;

u_r Coefficient de pondération de l'output r à déterminer ;

v_i Coefficient de pondération de l'input i à déterminer ;

S est le nombre d'outputs ;

m est le nombre d'inputs ;

n est le nombre d'unités à évaluer.

Cette équation part de l'hypothèse que les rendements d'échelle sont constants et que les inputs sont contrôlables. La frontière efficiente est constituée des DMU affichant un score d'efficacité égal à 1. Dans le but de trouver le sous-ensemble des n DMU qui détermine la surface enveloppant le niveau de production efficiente, le principal problème à résoudre consiste à définir les coefficients de pondération des variables d'input et d'output. A cet effet, Badillo et Paradi (1999) ont recensé quatre modèles proposés par la littérature, à savoir le modèle CCR (Charnes, Cooper & Rhodes ; 1978), le modèle BCC (Banker, Charnes & Cooper ; 1984), les modèles additifs, et les modèles multiplicatifs. Nous proposons ici une synthèse des deux premiers modèles les plus couramment développés par la littérature à savoir :

- le modèle **CCR** sous hypothèse de rendements d'échelle constants connu également sous le nom du modèle **CRS** « modèle constant returns to scale » ;
- le modèle **BCC** sous hypothèse de rendements d'échelle variable connue sous le nom **VRS** « modèle variable returns to scale ».

La comparaison entre les deux modèles permet d'identifier les sources d'inefficience. L'efficacité technique sous hypothèse de rendements d'échelle constants (constant returns to scale technical efficiency) correspond à la mesure globale de la performance d'une organisation. Elle est composée d'une mesure d'efficacité technique pure (soit l'efficacité technique sous hypothèse de rendements

d'échelle variables ou variable returns to scale technical efficiency) et d'une mesure d'efficacité d'échelle (scale efficiency –SE–).

2.2.2.1. Le modèle CCR

Le modèle CCR fait l'hypothèse que les organisations évoluent dans une situation de rendements d'échelle constants (*modèle constant returns to scale –CRS–*). Il est approprié quand toutes les organisations ont atteint leur taille optimale²⁵⁵. Le modèle CCR ou CRS calcule un score d'efficacité appelé *constant returns to scale technical efficiency* (CRSTE).

Selon le modèle CCR l'efficacité technique de l'unité k (TE_k) est maximisée en fonction de deux contraintes. Premièrement, les poids appliqués aux outputs et aux inputs de l'unité k ne peuvent pas générer un score d'efficacité supérieur à un lorsqu'ils sont appliqués à chaque organisation de l'échantillon (équation 2). Deuxièmement, les poids appliqués aux outputs et aux inputs sont strictement positifs (équation 3). Le problème de programmation linéaire suivant doit être résolu pour chaque unité :

Maximiser

$$\sum_{r=1}^s u_r y_{rk} / \sum_{i=1}^m v_i x_{ik} \quad (1)$$

Sous contraintes

$$\sum_{r=1}^s u_r y_{rj} / \sum_{i=1}^m v_i x_{ij} \leq 1 \quad j = 1, \dots, n \quad (2)$$

$$u_r, v_i \quad \forall r = 1, \dots, s; i = 1, \dots, m \quad (3).$$

Où : J est l'indice des unités de décision (1,..., n).

Ce problème de programmation linéaire peut être résolu selon deux orientations. On peut donc s'attacher soit à maximiser la somme pondérée des outputs en fixant la somme pondérée des inputs [modèle orienté vers les inputs (i)], soit à minimiser la somme pondérée des inputs en fixant la somme pondérée des outputs [modèle orienté vers les outputs (ii)].

i. Modèle CCR orienté input

²⁵⁵ Notons que l'hypothèse du modèle est ambitieuse car **pour opérer à leur taille optimale, les organisations doivent évoluer dans un environnement de concurrence parfaite ; ce qui est rarement le cas.**

Maximiser

$$\sum_{r=1}^s u_r y_{rk}$$

Sous contraintes

$$\left\{ \begin{array}{l} \sum_{i=1}^m v_i x_{ij} - \sum_{r=1}^s u_r y_{rj} \geq 0 \quad j = 1, \dots, n \\ \sum_{i=1}^m v_i x_{ik} = 1 \\ u_r, v_i > 0 \quad \forall r = 1, \dots, s; i = 1, \dots, m \end{array} \right.$$

ii. Modèle CCR orienté outputs

Minimiser

$$\sum_{i=1}^m v_i x_{ik}$$

Sous contraintes

$$\left\{ \begin{array}{l} \sum_{i=1}^m v_i x_{ij} - \sum_{r=1}^s u_r y_{rj} \geq 0 \quad j = 1, \dots, n \\ \sum_{r=1}^s u_r y_{rk} = 1 \\ u_r, v_i > 0 \quad \forall r = 1, \dots, s; i = 1, \dots, m \end{array} \right.$$

Cependant, le modèle CCR comme nous en avons déjà cité, ne permet pas des rendements d'échelle variables. Banker, Charnes et Cooper en 1984 ont étendu le modèle CCR pour contrecarrer cette insuffisance.

2.2.2.2. Le modèle BCC

Le deuxième modèle BCC de Banker, Charnes & Cooper (1984), admet que les organisations évoluent dans une situation de rendements d'échelle variables (*modèle variable returns to scale –VRS–*). Il est approprié lorsque les organisations n'opèrent pas à leur taille optimale. Cette hypothèse est privilégiée dans les cas de concurrence imparfaite ou de marchés régulés. Le modèle VRS calcule un score

d'efficacité appelé *variable returns to scale technical efficiency* (VRSTE). Le modèle BCC introduit de nouvelles variables dans le modèle CCR, ce qui permet de distinguer l'efficacité d'échelle de l'efficacité technique. Ainsi, la formulation du modèle est la suivante :

$$\begin{aligned}
 &\text{Maximiser} \\
 &\sum_{r=1}^s u_r y_{rk} + b \\
 \\
 &\text{Sous contraintes} \\
 &\left[\begin{aligned}
 &\sum_{i=1}^m v_i x_{ik} = 1 \\
 &\sum_{r=1}^s u_r y_{rj} - \sum_{i=1}^m v_i x_{ik} + b \leq 1 \quad j = 1, \dots, n \\
 &u_r, v_i \geq \varepsilon.
 \end{aligned} \right.
 \end{aligned}$$

Le modèle BCC diffère du modèle CCR par l'addition d'une variable « b »²⁵⁶ dans l'équation primale pour l'unité productive k. En imposant la contrainte de convexité $\sum_{j=1}^n \lambda_j = 1$ au programme dual précédent, on obtient alors le programme ci-dessous :

Cependant, il y a de noter que, les deux orientations (output, input) de l'analyse produisent des surfaces d'enveloppes identiques, une DMU inefficace est projetée sur des points différents sur la frontière, selon les orientations input et output. Cependant, le même résultat est obtenu, c'est à dire qu'une DMU est caractérisée comme efficace dans un modèle CCR orienté input si et seulement si elle est caractérisée comme efficace dans le modèle CCR orienté output correspondant. En revanche, les relations entre le modèle CCR et le modèle BCC sont quelque peu différentes. Si une DMU émerge comme efficace dans le modèle CCR, elle le sera également dans le modèle BCC, mais l'inverse n'est pas certainement vrai.

Selon Coelli et al. (1998), la différenciation entre les scores d'efficacité technique obtenue par la méthode DEA du type CRS et ceux de la même organisation obtenue par la DEA du type VRS constitue une bonne mesure de l'échelle de cette organisation. Les auteurs proposent d'effectuer, sur la même base de données, une DEA du type CRS et une autre du type VRS pour en déduire la mesure d'échelle. Si pour une firme donnée, il y a une différence dans les scores d'efficacité mesurés par ces deux types de DEA, ceci montre que la firme n'opère pas à une échelle optimale. L'inefficacité

²⁵⁶ Cette variable « b » défend la condition des rendements d'échelle constants.

d'échelle est alors donnée par la différence entre l'inefficacité technique CRS et l'inefficacité technique VRS²⁵⁷.

- **Conclusion**

L'évaluation des performances économiques et financières des banques par les ratios a été une technique largement adoptée par les institutions internationales, les praticiens et les gestionnaires. Le recours aux ratios financiers est une pratique simple et rapide pour traiter des questions relatives à la qualité du portefeuille, à la rentabilité des capitaux, à la gestion des risques et à la qualité de la gouvernance. Cependant, cette méthode échoue dès lors que l'on cherche un indicateur synthétique d'efficacité, raison pour laquelle de nouvelles méthodes, basées sur la création de valeur et d'autres sur les frontières d'efficacité, ont été développées pour pallier les défaillances de cette technique. La tendance dans les dernières années est beaucoup plus pour la méthode des frontières d'efficacité ou d'efficacité.

Deux grandes familles de méthode des frontières sont généralement utilisées pour formaliser la frontière d'efficacité : les méthodes paramétriques (l'approche de la frontière stochastique SFA, l'approche de Free Distribution DFA et l'approche Thick Frontier TFA) les méthodes non paramétriques (DEA et FDH). La première catégorie se base sur l'économétrie tandis que la seconde utilise la programmation mathématique. Un des avantages majeurs des approches non paramétriques est qu'elles permettent d'utiliser plusieurs catégories d'intrants et d'extrants qui n'ont pas forcément les mêmes unités de mesure ; c'est pourquoi elle est considérée comme bien adaptée aux institutions financières particulièrement bancaires.

La méthode paramétrique DEA est fondée sur la programmation linéaire. C'est une méthode basée sur la théorie micro-économique, qui compare toutes les unités similaires en prenant en compte simultanément plusieurs dimensions. Elle détermine la frontière d'efficacité du point de vue de la meilleure pratique. Chaque unité est considérée comme une unité décisionnelle « Decision Making Unit » DMU, qui transforme des « inputs » en « outputs ». La méthode consiste à chercher pour chaque DMU s'il existe une autre qui la surclasse. Au sens de Koopmans : une DMU ou un producteur est « meilleur » qu'un autre auquel il est comparé, si il produit une plus grande quantité d'outputs à quantité d'inputs donnée, ou si, à quantité d'outputs donnée, il utilise une quantité moindre d'inputs. Cette méthode est particulièrement adaptée à la mesure de l'efficacité relative des firmes quand plusieurs «input» sont utilisés pour produire plusieurs «output» et, mieux encore, elle rend possible cette mesure quand la technique de production est incertaine ou inconnue.

Les deux modèles DEA les plus employés dans la littérature sont : le modèle CCR (Charnes, Cooper et Rhodes) et le modèle BCC (Banker, Charnes et Cooper). Dans les deux cas, on distingue d'une part les modèles « orientés inputs », si l'on examine l'efficacité ou l'efficacité en termes d'inputs, c'est-à-dire

²⁵⁷ Les études de Seiford & Thrall (1990), Charnes & al. (1995), Seiford (1996), Coelli & al. (1998) et Cook & Seiford (2009) constituent une base pour approfondir la compréhension des fondements mathématiques et méthodologiques de la DEA.

si l'on s'attache à l'inefficacité en terme d'excès d'inputs ; et d'autre part les modèles "orientés outputs" si l'on étudie l'efficacité ou l'efficience en termes d'outputs, c'est-à-dire si l'on s'intéresse à l'inefficacité en terme d'insuffisance d'outputs.

Le principal inconvénient de la DEA est sa sensibilité aux erreurs de mesures. Selon Coelli et al. (1998), cette approche ne prend pas en compte les variations aléatoires qui pourraient influencer l'efficacité ou l'inefficacité d'un système de production, et son utilisation n'est, par conséquent, souhaitée que dans le cas où les systèmes de production dont on analyse l'efficacité présentent des effets aléatoires très faibles.

Section 03 : La libéralisation financière et son impact sur la performance bancaire

Sur le plan pratique, nous attendons la transmission des avantages de l'ouverture financière en faveur du développement des performances du système financier par l'entrée des investisseurs étrangers dans les capitaux des banques privatisées. La libéralisation financière devrait permettre la croissance de performance des banques concernées, l'augmentation de l'efficience post-privatisation et l'amélioration des conditions de financement du secteur privé domestique. De plus, l'arrivée des banques étrangères devrait augmenter des pressions concurrentielles qui permettront par conséquent d'accroître la performance du système bancaire.

Bien que les trajectoires de la transition financière des pays ne sont pas identiques, nous pouvons constater en revanche que la transformation de leurs systèmes financiers passe inévitablement par des actions de déréglementation communes comme la libéralisation des taux d'intérêt, la levée des barrières à l'entrée et la privatisation des banques. Vu que ces mesures représentent le premier pas décisif de libéralisation financière dans les économies en transition, nous proposons d'abord une revue de la littérature pour examiner leurs effets sur la performance bancaire. Ensuite nous nous attachons à présenter les études qui ont marquées la littérature empirique sur la question de l'effet de la libéralisation financière sur la performance des banques des pays développés et des pays en développement.

3.1.Libéralisation financière et efficience bancaire.

La libéralisation financière est un processus qui se concrétise par des actions de déréglementation comme la libéralisation des taux d'intérêt et la levée des barrières à l'entrée à la participation privée. Nous cherchons dans ce qui suit à comprendre l'effet de la libéralisation financière sur la performance des banques par l'examinations des effets de ces deux actions de déréglementation et de leurs conséquences (l'augmentation des pressions concurrentielles, la privatisation des banques publiques mais aussi l'apparition des banques à propriété différente) sur la performance bancaire.

3.1.1.Déréglementation des taux d'intérêt et efficence bancaire

La suppression du plafonnement des taux d'intérêt provoque une augmentation des taux d'intérêts créditeurs ce qui conduit à une augmentation des charges d'exploitation des banques parce qu'elles doivent payer plus chère ses épargnants pour collecter les fonds nécessaire à son fonctionnement.

Venet.B, (1994) trouve que la libéralisation des taux d'intérêt à un effet négatif sur la rentabilité des banques en phase transitoire. L'augmentation des taux d'intérêt obère la trésorerie des banques, si celle-ci sont incapable de faire face aux problèmes liés aux transformations des échéances. En effet, les crédits accordés par les banques sont généralement offerts à taux fixes pour de longues échéances. En cas de libéralisation des taux sur les dépôts généralement à courte échéance, le différentiel entre les taux débiteurs et créditeurs pèsera sur la trésorerie bancaire, ce qui fragilisera les banques durant la phase transitoire de libéralisation financière²⁵⁸. La libéralisation financière entraîne également une intensification de la concurrence entre les banques, ce qui les empêche d'augmenter leurs taux débiteurs pour augmenter leur marge de profit.

Humphrey (1993) utilise une fonction de coût à partir d'un panel de 683 banques américaines sur la période 1977 à 1988 et constate un déclin de la productivité qu'il attribue à la déréglementation des taux sur les dépôts. Les fondements de sa conclusion découlent de ses résultats qui indiquent une augmentation de la productivité pendant la période pré-déréglementation (1977-1980), une diminution substantielle de celle-ci durant la dérégulation (1981-1982) alors qu'il n'y a pas eu de changement pendant la période post- déréglementation (1983-1988). Bauer et al. (1993) trouvent que l'efficacite bancaire aux USA est restée relativement stable après la libéralisation des années 80. Humphrey et Pulley (1997) constatent de leur part que la déréglementation des taux d'intérêt a augmenté les couts de financement et a réduit les bénéfices pour les banques américaines durant les années 80.

Wheelock et Wilson, (1999) ont trouvés des résultats similaires. La libéralisation des taux a entraîné les banques américaines dans un jeu compétitif les incitant à payer de forts taux d'intérêts sur les dépôts. En raison d'une concurrence accrue, cette hausse des prix des inputs a été accompagnée d'une meilleure qualité de services proposés (augmentation du nombre des agences au cours des années 80, la mise en place des distributeurs automatiques de billets plus sophistiqués). Ainsi, les bénéfices de productivité qui auraient pu être destinés à la banque sont allés aux déposants, entraînant donc une baisse de la productivité bancaire. Ces recherches démontrent que la libéralisation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur les performances productives des banques.

3.1.2.La levée des barrières à l'entrée et efficence bancaire

La levée des barrières à l'entrée à la participation privée conduit à une plus grande concurrence, mais aussi à la modification de la structure du marché bancaire par l'apparition de banques a propriétés différentes. Vu que ces transformations représentent les premières conséquences du processus de la

²⁵⁸ Venet. B, 1994, Op Cit, p108.

libéralisation financière dans les économies en transition, nous proposons d'abord une revue de la littérature pour examiner leurs effets sur la performance bancaire.

3.1.2.1. Concurrence et efficacité bancaire

Depuis les travaux de Hicks (1935), la littérature théorique et empirique traitant la relation entre la concurrence et l'efficacité s'est rapidement étendue et se résume actuellement entre deux hypothèses contradictoires²⁵⁹. La première développée initialement par Hicks (1935) se focalise sur la causalité allant de la structure de marché à l'efficacité. Dans ce sens, Hicks (1935) considère que le pouvoir de monopole permet aux firmes de relâcher leurs efforts « vie tranquille » ce qui entraîne une diminution de l'efficacité. L'auteur stipule alors que les firmes généralement en situation de monopole, ne sont pas incitées à produire un effort permanent de recherche de gains de rentabilité, de compétitivité et d'efficacité. Empiriquement, la vérification de cette hypothèse dévoile une relation positive entre concurrence et efficacité. Mason (1939) et Bain (1956) développent de leur part le paradigme « Structure-Conduct-Performance » qui prédit qu'une firme en position de monopole tarifiera des prix plus élevés et engendrera ainsi une perte d'efficacité. Dans le cas du marché bancaire, cela pourrait s'illustrer par des taux débiteurs plus élevés que sur un marché en concurrence, ce qui peut réduire l'incitation des banques à rendre leurs activités plus efficaces car toute hausse des coûts peut être facilement couverte par une hausse des taux débiteurs et/ou une baisse des taux créditeurs. Leibenstein (1978)²⁶⁰ stipule que le manque de concurrence augmente l'inefficacité X. L'absence de pression externe constitue le premier facteur d'inefficacité dans les entreprises publiques. L'auteur estime que ces entreprises sont souvent en situation de monopole, ce qui favoriserait une « vie tranquille » et ne les inciterait évidemment pas à un effort permanent de recherche de compétitivité.

Par contre, Demsetz (1973) et Peltzman (1977) ont développé une deuxième hypothèse de « structure efficace »²⁶¹ et ont montré que la causalité pouvait être inverse. Ils soutiennent que l'efficacité – coût réduit la concurrence. Plus explicitement, les banques les plus efficaces ont des coûts inférieurs et des profits plus élevés et par conséquent la plus grande part de marché. Ainsi, selon cette théorie, il existe une relation négative entre efficacité et concurrence, résultat inverse à celui du paradigme « Structure-Conduct-Performance ». Sur le plan empirique, on retrouve un ensemble d'études (comme par exemple Berger et Hannan (1998,1993), Goldberg et Rai (1996), Vander Venet (2002)) qui teste le lien entre l'efficacité de coût et des variables de structure de marché. Ces études concluent généralement en faveur de l'hypothèse de structure-efficace.

²⁵⁹ Lapteacru.I, et Nys.E. , (2011) « L'impact de la concurrence sur l'efficacité des banques » ; Revue économique ,2011/2 (Vol. 62), P 315.

²⁶⁰ Leibenstein, H. (1978) ; « On The Basic Proposition of X-Efficiency Theory ». American Economic Review, May, 68(2), p332.

²⁶¹ Léon.F., (2012) ; « Effet de la concurrence sur l'efficacité bancaire en Afrique : Le cas de l'UEMOA », CERDI, Etudes et Documents 201/02, P6.

Hermes et Lensink (2008) trouvent de leur part que la concurrence oblige les banques à améliorer leur stratégie de fonctionnement généralement par la recherche de méthodes de gestion plus efficaces et par l'amélioration de la qualité de service pour non seulement réduire les coûts de gestion mais aussi acquérir de nouvelles parts de marché.

3.1.2.2. La nature de propriété et l'efficacité bancaire

Sur la base des études traitant la relation entre la nature de propriété des banques et le niveau de performance financière, nous cherchons à examiner l'effet de la libéralisation financière sur l'efficacité du système bancaire. La question d'efficacité financière dans les pays en développement, ouvre la possibilité de comparer l'efficacité des banques publiques à celle des banques privées et l'efficacité des banques étrangères à celle des banques domestiques. Plus précisément, il s'agit de savoir si ces nouvelles banques apparues après la libéralisation financières sont vraiment plus efficaces que les anciennes banques publiques ou non.

a. Banques publiques versus banques privées

A la fin des années 1990, plusieurs chercheurs se sont intéressés à étudier les liens entre la structure de propriété et la performance des banques. Ils ont généralement comparé la performance des banques publiques à celle des banques privées en termes de productivité et d'efficacité. D'une part, Berger et al. (2005) ainsi que Iannotta et al. (2007) ont constaté que les banques étatiques ont une mauvaise qualité d'actifs et un niveau de risque de défaut élevé comparés aux banques privées.

D'autre part, l'étude de Sarkar, et al. (1998) ²⁶² discernent qu'au niveau du ratio de bénéfice d'exploitation (OPR) les performances des deux groupes de banques sont similaires ; alors qu'au niveau du ratio de rendement des actifs (ROA) les banques privées sont plus performantes que les banques publiques. En outre, les banques privées cotées sont supérieures par rapport aux banques publiques en termes de mesures de rentabilité (ROA, OPR) ; mais elles ne s'écartent significativement pas de leurs homologues publics en termes d'efficacité. Par contre les banques privées non cotées ne se retrouvent pas significativement lointaines des banques publiques ni en termes de rentabilité ni en termes d'efficacité.

En Inde, Bhattacharya et al. (1997) ²⁶³ examinent l'efficacité productive de 70 banques indiennes commerciales sur la période 1986-1991. Ils constatent que les banques étrangères ont connu une hausse de l'efficacité dans le temps, les banques privées nationales ne semblent pas avoir connu d'évolution, tandis que les banques publiques ont vu leur efficacité décliner.

²⁶² Sarkar.J ; Bhaumik.S.K (1998) ; Does Ownership Always Matter ? Evidence from the Indian Banking Industry ; Journal of comparative Economics Vol 26/Issue ; P262-281.

²⁶³ Bhattacharya.A ; Lovell.C et Sahay.P (1997) ; The Impact of Liberalization on the Productive Efficiency ; European Journal of Operational Research, Vol 98/Issue 2 ; P332-345.

Berger et al. (2005)²⁶⁴, par une étude menée en Argentine entre 1993 et 1999, concluent que la performance de long terme des banques étatiques est plus faible comparée à celles des autres banques. De plus, ils montrent que les banques sélectionnées pour être privatisées ont un faible niveau de performance et que leur performance augmente de façon significative après la privatisation.

Micco et al. (2007), comparent de leur part les banques des pays développés par rapport à ceux en développement et trouvent que, dans les pays développés, les banques étatiques ont les mêmes comportements que les banques privées, tandis que dans les pays en développement les banques étatique jouent toujours un rôle de développement et ont donc un objectif social et politique. Ils constatent dans les pays en développement que les banques étatiques apparaissent moins profitables que les banques privées. Par contre, ils ne constatent pas de différence de niveau de rentabilité entre les banques étatiques et les banques privées dans les pays développés.

Iannotta et al. (2007)²⁶⁵ sur la période 1999 à 2004, comparent la performance et le risque de 181 grandes banques européennes. Ils étudient également la relation entre la structure actionnariale et la prise de risque. Pour cela, ils utilisent quatre variables de structure actionnariale (banque coopérative, privée, publique et concentrée) et trois mesures de risque dont deux retenues des données de marché. Les deux auteurs trouvent que les banques étatiques apparaissent moins profitables que les banques privées et que les banques étatiques ont une faible qualité d'actif et un risque de défaut élevé. Par contre que les banques coopératives ont une meilleure qualité d'actif et un faible niveau de risque d'actif. . L'étude empirique de Jemric et Vujcic, (2002) menée sur les banques des pays en développement affirment plus ou moins la conclusion selon laquelle les banques privées sont plus performantes que les banques publiques.

Néanmoins, il existe d'autres recherches empiriques qui n'affirment pas ce postulat. Car Certaines études comme celle de Karas et al. (2008), trouvent que les 27 banques domestiques étatiques russes sont plus efficaces que les banques domestiques privées. Selon ces auteurs, le recours au secteur privé n'est toujours pas la solution idéale pour résoudre le problème de la faible performance des banques.

b. Banques étrangères versus banques domestiques

La question de l'efficacité liée à la variable de propriété étrangère ou domestique a été également largement étudiée. Dans ce sens Berger et al. (2003) mais aussi Evan et al. (2006) par des études comparatives sur les performances entre les banques étrangères et les banques domestiques dans les économies en transition, trouvent que l'efficacité des banques à participation étrangère est, généralement, plus forte que celle des banques domestiques. Leurs arguments dévoilent les avantages compétitifs que détiennent ces banques par rapport aux banques domestiques. D'abord, les banques

²⁶⁴ Berger.A.N ; Clarke.G.R.G ; Cull R and Al (2005) ; Corporate Governance and Bank Performance : A Joint Analysis of the static, selection, and dynamic effects of domestic, Foreign, and state Ownership ; Journal of Banking and Finance 29, P2179-2221.

²⁶⁵ Iannotta.G ; Nocera.G and Sironi.A (2007) ; Ownership Structure, Risk and performance in the European banking industry. Journal of Banking and Finance, Elsevier, Vol 31, N7 ; p2127-2149.

étrangères sont meilleures dans la gestion du risque et plus efficaces à cause de leur avantage informationnel et de leur technologie. Elles ont un meilleur accès sur le marché du capital et sont capables de servir une clientèle multinationale qui n'est pas facilement servie par les banques domestiques (Berger et al. 2005). Ensuite, ces banques ont des sources de financement moins chères que celles des banques domestiques. Toutes ces banques étrangères peuvent emprunter auprès de leurs banques mères ce qui leur permet de pratiquer des taux de crédit nominaux faibles. En plus, l'exigence des propriétaires étrangères au niveau de la rentabilité financière est beaucoup plus sévère que celle dans les banques domestiques qui souffrent généralement, entre autres de mauvaise gestion caractérisée généralement par une forte bureaucratie et d'un surplus remarquable d'employés. Enfin, la bonne réputation et la notoriété de ces banques sur les marchés internationaux leur concède un grand avantage comparatif qui leur permet de construire des relations de confiance avec les clients locaux.

Par comparaison entre les banques des pays développés et les banques des pays en développement, les recherches ont conclu également, que les banques étrangères sont moins efficaces que les banques privées domestiques dans les pays développés, alors que les banques étrangères sont plus efficaces ou aussi efficaces que les banques privées domestiques dans les pays en développement. Dans ce sens, Chang et al. (1998), sur un échantillon de banques commerciales opérant aux Etats Unis, trouvent que les banques étrangères sont moins efficaces comparées aux banques domestiques américaines.

D'autres études (Claessens et al., 2001 ; Bonin et al., 2005 ; Micco et al., 2007) ont également trouvé que les banques étrangères ont un niveau de performance plus élevé que celui des banques domestiques (privée ou étatique), particulièrement dans les pays en développement. Bonin et al. (2005) trouvent que les banques étrangères sont plus efficaces en termes de coût que les autres types de banques et se caractérisent par une meilleure qualité de service. En utilisant un échantillon de 31 banques opérant en Europe du Sud Est, Staikouras et al. (2008) concluent que les banques étrangères et les banques avec un niveau d'actionnariat étranger élevé sont associées à un niveau d'efficacité élevé comparé aux autres banques. Néanmoins, le profil de risque des banques étrangères est significativement plus élevé que celui des banques domestiques privées.

Toutefois, Il y a lieu de noter que les deux types de banques n'émergent pas des mêmes systèmes économiques et se caractérisent par des conditions institutionnelles différentes ; c'est pourquoi les effets préconisés par la libéralisation financière sur la performance de ces banques ne sont pas toujours identiques. Il faut également souligner, que le rôle des banques étrangères dans les systèmes financiers des pays en transition a été remis en question car les études ont démontré que la forte présence de ces banques dans le secteur bancaire domestique des pays en transition rend ce dernier plus fragile vis-à-vis des chocs extérieurs après la libéralisation financière (Ralph et Lelyveld, 2008).

3.1.3. La privatisation et l'efficacité bancaire.

La théorie de l'efficacité X développée par Leibenstein (1978)²⁶⁶ soutient que la privatisation pourrait contribuer à réduire de manière substantielle les sources d'inefficacité dans les entreprises publiques. Se basant sur des recherches empiriques antérieures, Leibenstein (1978) conclut que les entreprises disposant de la même composition de main-d'œuvre (facteur travail) et de la même technologie (facteur capital) peuvent parvenir à des performances inégales en termes de productivité des hommes et de qualité des outputs obtenus. L'auteur précise qu'il existe un facteur X, différent des facteurs de production traditionnels (travail et capital) qui explique l'efficacité ou l'inefficacité des firmes. L'absence de pression externe constitue le premier facteur d'inefficacité dans les entreprises publiques. Selon la théorie de l'efficacité X, les sources d'inefficacité dans les entreprises publiques se trouvent justifiées par l'absence de pression externe. L'auteur trouve que ces entreprises sont souvent en situation de monopole qui favoriserait une « vie tranquille » et ne les inciterait évidemment pas à un effort permanent de recherche de compétitivité. En outre, l'autre argument évoqué par l'auteur pour expliquer la mauvaise performance des entreprises publiques tiendrait à leur « immortalité ». Ceci dit que, les entreprises publiques sont immortelles car elles bénéficient des subventions étatiques ce qui limite considérablement la probabilité de leur faillite. Ce comportement secouriste de l'État ainsi que la structure organisationnelle fortement bureaucratisée constituent selon Leibenstein (1978) des sources d'inefficacités et peuvent donc justifier les politiques de privatisation de celles-ci.

La plupart des études empiriques portant sur l'impact de privatisation sur la performance ont souvent affirmé que la performance des entreprises publiques avait connu une amélioration importante après la privatisation. Dans ce sens, Dimova (2004)²⁶⁷ compare différentes structures de propriété bancaire dans dix pays en transition durant 1997-2002. Il constate une amélioration de la performance des banques privatisées par l'entrée des banques étrangères.

Clarke et al. (2005)²⁶⁸ effectuent de leur part une synthèse de la littérature empirique et concluent ainsi que la participation des banques étrangères dans les opérations de privatisation permet d'améliorer le niveau de performance post-privatisation. D'autres auteurs comme Boubakri et al. (2005)²⁶⁹, sur un panel examinant 81 privatisations dans 22 pays en voie de développement durant la période 1986-1998 ; affirment que plusieurs mesures de performance sont améliorées après la privatisation au fil du temps. Leurs résultats montrent que les banques privatisées, Via l'entrée de banques étrangères, prennent moins

²⁶⁶ Les premières contributions de Leibenstein (1966) sur la théorie de l'efficacité X étaient appliquées à l'analyse du sous-développement et n'établissaient donc pas de lien formel entre l'inefficacité X et l'entreprise publique. Ce lien a été établi pour la toute première fois dans un ouvrage publié en 1978, dans lequel l'auteur dégage un certain nombre de facteurs qu'il considère comme source d'inefficacité X dans les entreprises publiques et qui, par conséquent, peuvent justifier les politiques de privatisation de ces entreprises.

²⁶⁷ Dimova.D. ; (2004) ; The Benefits of Privatizing Banks to Strategic Foreign Investors : A Survey of Central and Eastern Europe ; Working Paper ; p 1-82.

²⁶⁸ Clarke .G. Cull.R., Shirley.M., (2005) ; Bank Privatization in Developing Countries : A Summary of lessons and Finding ; Journal of Banking and Finance, Vol 29, p1905-1930.

²⁶⁹ Boubakri N. ; Cosst.J. Fischer. K. et Gudhami. O., (2005) ; Privatization and Bank performance in developing Countries ; Journal of Banking and Finance, Vol 29, P31-53.

de risque (de crédit et d'intérêt) que les banques privatisées localement détenues²⁷⁰. Ils affirment que les banques étrangères introduisent des pratiques saines de gestion et de nouvelle technologie d'informations. Ils trouvent également que les bénéfices de privatisation sur la performance ne sont pas immédiats car certains changements tels que l'amélioration de la qualité du portefeuille ou l'introduction de la technologie d'information peuvent prendre plusieurs années pour apporter leur gains.

3.2. Effets de la libéralisation financière sur la performance des banques : les résultats empiriques

3.2.1. Effets sur la performance des banques des pays industrialisés

Au début des années 90, le secteur des banques américaines a connu de profondes mutations accentuées par des mouvements de déréglementation liés à la levée des barrières et à l'activité des banques fédérales mais aussi des mouvements de concentration et d'introduction des nouvelles technologies de l'information et de communication. C'est pourquoi plusieurs chercheurs comme *English, Grosskopf, et al. (1993)*, *Devaney et Weber (1996)* mais aussi *Wheelock et Wilson (1999)* et beaucoup d'autres se sont intéressés à l'étude des performances des banques américaines au cours de la période déréglementation. Ainsi *English, Grosskopf, et al (1993)*²⁷¹ ont examiné s'il y a eu une amélioration dans la performance des banques américaines à la suite des mouvements de restructuration (fusions, acquisitions) dans le système bancaire au cours des années 90. Pour vérifier leur problématique, les auteurs utilisent une fonction de distance sous la forme translog-arithmique. Cette modélisation a pour avantage de prendre en compte la production jointe de plusieurs outputs et permet ainsi de regarder de manière explicite l'efficacité en termes d'output des banques. Ils constatent en moyenne, que les banques de leur échantillon sont inefficaces et que les banques avec des quantités plus importantes d'actifs sont plus efficaces que celles avec des actifs relativement faibles.

Devaney et Weber (1996) ont également analysé l'évolution de la productivité des banques rurales américaines au cours de la période (1990-1993) par les deux approches d'intermédiation et de production. Ils estiment que ces banques ont connu une croissance moyenne annuelle de la productivité de 3,6%. Pour eux, le déplacement de la frontière de production représente l'effet de progrès technologique rapide au cours de cette période ce qui explique donc la croissance de la productivité totale. Les deux auteurs trouvent par contre que l'efficacité technique a baissé au cours de cette période

²⁷⁰ Les auteurs trouvent que les nouveaux acquéreurs étrangers ont tendance à éliminer le risque de crédit élevé encouru par les banques publiques (politiquement orientées) et à maintenir une politique de crédit plus prudente que celle des autres banques privatisées (localement détenues). Ils affirment ainsi que le transfert de la propriété publique à des partenaires locaux pourrait être source d'instabilité ou de crise du système bancaire.

²⁷¹ *English.M, Grosskopf.S, Hayes.K, and Yaisawarng.S (1993) ; Output Allocative and Technical Efficiency of Banks ; Journal of Banking and Finance, Vol 17, Issue2- ; P 349-366.*

Berger et Mester (1997)²⁷² expliquent de leur part, la dégradation de l'efficience et de la productivité des banques aux Etats Unis sur la période 1990-1995 par la hausse des couts associés à une meilleure qualité des services offerts et l'adoption de nouvelles technologies. Pour eux les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à l'évolution de la technologie aux réglementations et aux conditions d'un nouveau contexte concurrentiel.

Par une approche d'intermédiation Wheelock et Wilson (1999)²⁷³ trouvent que la productivité des banques américaines a baissé approximativement de 15% sur la période 1984 à 1993. Ils constatent également que les banques de petite taille sont celles qui ont enregistré la plus forte diminution de la productivité accentuée particulièrement pendant la période allant de 1984 à 1989.

Worthington (1999)²⁷⁴ trouve en Australie des résultats presque similaires à ceux trouvés pour les banques aux Etats-Unis. Ses résultats démontrent que les banques australiennes ont connu également une baisse (une légère baisse de 0.0023%) de leur productivité au cours de la période caractérisée par des dérèglementations financières 1993/1997. Il constate que le niveau d'efficacité est resté presque invariable au cours de cette période et renvoie cette baisse à la dégradation de la technologie estimée à 1.95%. Il trouve également que ses résultats sont variables en fonction de la taille des banques.

Cette dégradation de la productivité semble être aussi la situation des banques espagnoles à la suite de la déréglementation des années 80. En effet, *Lazano-Vivas (1998)* par la méthode de la frontière épaisse prend en compte les couts totaux des banques (coûts financiers et coûts non financiers) pour évaluer l'efficacité des banques d'épargne et des banques commerciales espagnoles. L'auteur trouve que la déréglementation a entraîné une baisse de l'efficacité des banques commerciales espagnoles et pas d'amélioration pour les banques d'épargne.

De même, *Berg, Forsund, et al (1993)*, étudient la productivité des banques des pays scandinaves (Finlande, Suède et Norvège) face à l'intégration financière croissante et l'internationalisation des banques. Par la méthode d'enveloppement des données ils prennent l'hypothèse de rendement d'échelle variable et de rendement d'échelle constant. La première hypothèse est la plus adaptée à l'environnement dans lequel évoluent les banques, et permet donc d'avoir des scores plus robustes à la mauvaise spécification. Par contre la deuxième permet de comparer les grandes banques aux plus petites et d'éviter que les premières n'apparaissent artificiellement efficaces. Ils trouvent qu'en moyenne il y a eu peu de croissance de la productivité au cours de la période étudiée. Ils constatent également, que les banques suédoises sont les mieux prédisposées à aborder l'intégration financière et l'internationalisation dues à la formation de l'Europe.

²⁷² Berger.A.N et Mester.L.J, (1997) ; Inside The Black Box :What Explains Differences In The Efficiencies of Financial Institutions ; Journal of Banking and Finance, Vol21/Issue 7 ;P895-947.

²⁷³ Wheelock.D.C and Wilson.PW(1999) ; Technical progress, inefficiency, and productivity Change in U.S.Banking, 1984-1993 ; J Money,Credit andBanking32(2) ;P212-234.

²⁷⁴ Worthington.A.C., (1999) Malmquist Indices of Productivity Change in Australian Financial Services ; J INT Financ Mark Inst Money 9(3), p303-320.

3.2.2. Effets sur la performance des banques des pays en développement

Zaim (1995) ²⁷⁵ par une méthode d'enveloppement des données a examiné l'évolution de la performance des banques en Turquie après les réformes financières. Il estime ainsi les trois types d'efficacités (technique, allocative et d'échelle), pendant la période allant de 1981 à 1990. Il constate que le nombre des banques performantes a augmenté durant cette période et que celles-ci ont réussi à améliorer considérablement leur efficacité technique et allocative.

Battachryya, Lovell et Sahay (1997) ²⁷⁶ ont examiné l'efficacité productive des 70 banques commerciales indiennes durant les premières étapes du processus de libéralisation financière (1986-1991). Ils ont estimé les scores d'efficacité technique et analysé les rendements d'échelle des banques commerciales en utilisant la méthode d'enveloppement des données. Ils ont introduit dans leur modèle d'analyse trois composantes : une composante temporelle, une composante de la propriété et une autre de bruit aléatoire. Comme Zaim (1995) dans le cas de la Turquie, ces auteurs trouvent que les banques publiques indiennes sont plus efficaces que les banques privées. Ils constatent également que les banques publiques ont enregistré une baisse de leur efficacité technique dans le temps tandis que les banques étrangères ont connu une amélioration de leur productivité.

Leighner et Lovell (1998) ²⁷⁷ constatent une amélioration de la performance des banques étrangères en Thaïlande à la suite des réformes financières. Ils conduisent une analyse basée sur l'objectif de profit des banques thaïlandaises d'une part et l'objectif régulateur de croissance économique de la Banque de Thaïlande d'autre part. Ils construisent donc une représentation non paramétrique de la technologie de production des banques, une mesure de l'efficacité productive de chaque banque chaque année. Ils mesurent la croissance et le changement de productivité des banques thaïlandaises, par le biais de l'indice de Malmquist. Primo, ils constatent que la libéralisation financière améliore la productivité des grandes banques et des banques étrangères lorsque l'objectif visé est privé (maximisation des profits). Ils dévoilent par contre que les banques étrangères ont connu une augmentation de leur productivité alors que les banques domestiques ont connu une baisse de celle-ci lorsque l'objectif visé est celui de la banque centrale (croissance économique). Secundo, les objectifs des banques, leur taille et leur nature (domestique ou étrangère) affectent la mesure, la croissance et la variation de la productivité. Finalement, face à une forte croissance de la productivité des banques ils préconisent aux autorités de régulation de se tenir vigilant de manière à prévenir la croissance basée sur la spéculation.

²⁷⁵ Zaim.O, (1995) ; The Effect of Financial Liberalization on the Efficiency of Turkish Commercial Banks ; Applied Financial Economics 5 ; P257-264.

²⁷⁶ Battachryya.A, Lovell .C and Sahay.P (1997) ; The impact of Financial Liberalization on the productive efficiency of Indian Commercial Banks ; EJOR 98(2), P332-345.

²⁷⁷ Leighner.J., Lovell.K., (1998) ; The impact of Financial Liberalization on The Performance of Thaïlande Banks. Journal of Economics and Business, 50(2), P115-131.

Chaffai et Dietsch (1998)²⁷⁸ par la méthode de frontière paramétrique stochastique ont évalué l'efficacité technique des banques commerciales et de développement tunisiennes durant la période 1986 à 1995 et des banques commerciales marocaines durant la période 1990-1995. En Tunisie, ils trouvent que les banques commerciales sont plus efficaces que les banques de développement. Par contre, l'évolution du niveau de l'efficacité technique de ces deux types a été identique sur la période 1986-1995 marquée par une diminution sur la période 1986-1993 puis par une augmentation en fin de période 1994-1995. Ils concluent donc qu'il n'y a pas de tendance nette de l'évolution de l'efficacité sur cette période mais des fluctuations à la hausse et à la baisse. Selon les deux auteurs, ces résultats semblent être la conséquence d'une absence de concurrence au sein du secteur bancaire tunisien dans lequel les banques ne sont pas incitées à améliorer leur efficacité technique. Au Maroc, l'investigation des deux auteurs a montré par contre une amélioration de l'efficacité technique des banques commerciales nuancée par une croissance de 7% sur la période étudiée.

Toujours dans le cas de la Tunisie mais sur période d'étude plus récente de 1992 à 1998, Cook et al (2000) par la méthode d'analyse des données confirment les résultats trouvés par Chaffai et Dietsch (1998) et concluent que les banques commerciales tunisiennes ont une efficacité technique fluctuante (*cf. tableau N°12*).

Tableau N°12 : Effet de la LF sur la performance des banques des pays en développement.

Auteur	Pays	période	Méthode	mesures	banques	Effet sur la performance
Battachryya et al. (1997)	Inde	86-91	DEA	EFT-EFE	Publiques privées	Dégradation Stabilité
Leighthner et Lovell (1998)	Thaïlande	92-94	DEA banque centrale	PTF	Domestiques Etrangère	Dégradation Augmentation
Chaffai et Dietsch (1998)	Tunisie	86-95	FPS/ coût	EFT	Commerciales et de développement	Tendance Fluctuante
Cook et al (2000)	Tunisie	92-98	DEA	EFT	Publiques et privées	//
Zaim (1995)	Turquie	81-90	DEA	EFT/EFA/ EFE	Commerciales	Augmentation
Battachryya et al. (1997)	Inde	96-91	DEA	EFT/EFE	Etrangères	//
Leighthner et	Thaïlande	90-94	DEA	PTF	Domestiques	//

²⁷⁸ Chaffai.M.E., Dietsch.M., (1998) ; Productive Efficiency Performances on Tunisian and Moroccan Banks : An Econometric Analysis Using Panel Data ; Paper Presented at the ERF Fourth Annual Conference, Beirut 7-9 September.

Lovell (1998)					et étrangères	
Chaffai et Dietsch (1998)	Maroc	90-95	FPS/ coût	EFT	commerciales	//

Source : Chaffai.M.E., Dietsch.M., (1998) ; Productive Efficiency Performances on Tunisian and Moroccan Banks : An Econometric Analysis Using Panel Data ; Paper Presented at the ERF Fourth Annual Conference, Beirut 7-9 September.

EFT : Efficience technique. **DEA** : Méthode d'enveloppement des données.

EFA : Efficience allocative. **PTF** : Productivité totale des facteurs.

EFE : efficience d'échelle. **FPS** : Frontière paramétrique stochastique.

Les études analysant les effets de la libéralisation financière sur l'efficience et la productivité des banques révèlent des résultats disparates. La majorité des études effectuées dans les pays développés [Devaney et Weber (1996), Wheelock et Wilson (1999), English, Grosskopf, et al. (1993) aux Etats-Unis ; Worthington (1999) en Australie, Lazano-Vivas (1998) en Espagne] constatent une baisse de la productivité des banques, ce qui s'assimile à une baisse de l'efficience technique [Humphrey (1993), Humphrey et Pulley (1995)]. Deux études estiment peu significatif l'effet de la déréglementation sur la productivité des banques en termes d'efficience [Bauer et alii (1993) aux USA, Berg, Forsund, et al (1993) dans les pays scandinaves). Dans les pays en développement on constate que les effets de la libéralisation peuvent toutefois différer selon le type de banque. En différenciant l'impact de la libéralisation en fonction du type de banque dans le cas de l'Inde et la Thaïlande, [Bhattacharya et al. (1997), Leighner et Lovell (1998)], trouvent que les banques étrangères ont connu une hausse de l'efficacité dans le temps, les banques privées indo nationales ne semblent pas avoir connu d'évolution, tandis que les banques publiques indo ont vu leur efficacité décliner. Deux études trouvent par contre fluctuant l'effet de la déréglementation en termes d'efficience en Tunisie [Chaffai et Dietsch, (1997), Cook et al (2000)]. Il semble donc que l'effet de la libéralisation financière sur la performance des banques diffèrent selon les pays, les types de banques et les méthodes d'estimation retenues.

• CONCLUSION

La performance est une notion qu'on retrouve de plus en plus dans presque toutes les organisations qui exploitent en permanence des ressources pour améliorer leur efficacité afin d'assurer leur survie sur le marché. Lorsqu'on parle de performance on entend également souvent parler de productivité, alors que la notion renvoie à la production. La productivité dépend en effet de l'efficience avec laquelle la banque met en œuvre le processus de transformation financière. La performance bancaire est une notion

complexe si l'on considère ses différents concepts qui la définissent et ses différentes dimensions d'appréciation.

La performance peut être exprimée en termes d'efficacité et d'efficience. L'efficience globale ou économique met l'accent sur la qualité de l'organisation et celle de la position de marché. Elle peut être décomposée en deux composantes à savoir l'efficience technique et l'efficience allocative. Une banque est dite techniquement efficiente, si elle maîtrise mieux les aspects techniques de la production bancaire et parvient en conséquence à réaliser des économies d'échelles et à utiliser en l'occurrence, de manière optimale les ressources physiques à sa disposition pour un niveau donné de production. Elle est allocativement efficiente, si elle arrive à utiliser, les facteurs de production « input », dans des proportions exactes compte tenu de leur coût sur le marché, permettant de minimiser le coût total de production.

L'analyse de l'efficience d'échelle est une question souvent traitée en parallèle avec l'efficience d'envergure. L'efficience d'échelle cherche à déterminer dans quelle mesure une banque fonctionne avec des rendements d'échelle croissants ou décroissants, ce qui permet de définir sa taille optimale. Alors que, l'efficience d'envergure, consiste à déterminer la combinaison optimale d'outputs qui permet de minimiser les coûts.

Deux grandes approches ont été développées par la littérature pour modéliser la production bancaire et mesurer en l'occurrence sa performance productive. L'approche par la production considère que la banque produit des dépôts à vue, des dépôts à terme, des crédits, des titres ainsi que d'autres services en utilisant comme inputs le travail et le capital physique. Elle prend comme mesure de l'output le nombre de compte gérés et le coût total qui inclut tous les coûts opératoires. En revanche, l'approche par l'intermédiation considère que la banque produit des crédits et des placements en combinant des dépôts du travail et du capital physique. La valeur monétaire est prise comme mesure de la production et coût total intègre à la fois les coûts opératoires et charges d'intérêts. Toutefois, il y a lieu de noter que la controverse persiste au sujet de la classification des dépôts en tant qu'output comme le veut l'approche de production ou en tant qu'input tel que préconisé par l'approche d'intermédiation. Ces deux approches n'ont finalement de réel intérêt que de situer le chercheur dans une école méthodologique. La supériorité d'une approche sur l'autre n'a jamais été démontrée et le choix d'une approche en particulier dépend toujours des objectifs visés par la recherche.

La synthèse des travaux empiriques, liés à la question de l'impact des réformes de libéralisation financières sur la performance des banques des pays développés et en développement, reflète des résultats disparates. Dans ce sens, la majorité des études effectuées dans les pays développés [Devaney et Weber (1996), Wheelock et Wilson (1999), English, Grosskopf, et al. (1993) aux Etats-Unis ; Worthington (1999) en Australie, Lazano-Vivas (1998) en Espagne] constatent une baisse de la productivité des banques suite à la déréglementation. Deux études estiment peu significatif l'effet de la déréglementation sur la productivité des banques en termes d'efficience [Bauer et alii (1993) aux USA, Berg, Forsund, et al (1993) dans les pays scandinaves). Dans les pays en développement on constate

que les effets de la libéralisation peuvent toutefois différer selon le type de banque. En différenciant l'impact de la libéralisation en fonction du type de banque dans le cas de l'Inde et la Thaïlande, Bhattacharya et al. (1997), Leightner et Lovell (1998), trouvent que les banques étrangères ont connu une hausse de l'efficacité dans le temps, les banques privées indo nationales ne semblent pas avoir connu d'évolution, tandis que les banques publiques indo ont vu leur efficacité décliner. Deux études trouvent par contre fluctuant l'effet de la déréglementation en termes d'efficience en Tunisie [Chaffai et Dietsch, (1997), Cook et al (2000). Par comparaison entre les banques des pays développés et les banques des pays en développement, les recherches [Claessens et al. (2001); Bonin et al. (2005); Micco et al., (2007)] concluent que les banques étrangères sont moins efficaces que les banques privées domestiques dans les pays développés, alors que les banques étrangères sont plus efficaces ou aussi efficaces que les banques privées domestiques dans les pays en développement. Il semble donc que l'effet de la libéralisation financière sur la performance des banques diffère selon les pays, les types de banques et les méthodes utilisées.

CHAPITRE 4 : ETUDE DU SYSTEME

BANCAIRE ALGERIEN

Bien que le système bancaire algérien soit dominé par les banques publiques, qui représentent une grande partie des actifs bancaires. Il existe également des banques privées et des établissements financiers, aussi le pays a vu l'émergence de banques islamiques qui offrent des produits conformes aux principes de la finance islamique.

La Banque d'Algérie est l'autorité de régulation et de supervision du système bancaire. Elle fixe les politiques monétaires et réglementaires, la réglementation bancaire est en constante évolution pour s'adapter aux besoins du marché et renforcer la transparence et la sécurité du système.

Le système bancaire algérien, bien qu'il ait des points forts, fait face à des défis significatifs en termes de modernisation, de diversification des services et d'amélioration de l'accès au crédit. La régulation et la supervision continuent d'évoluer pour renforcer la stabilité et l'efficacité du secteur.

Section 01 : Identification des banques :

Voici les principales banques choisis pour l'étude pratique comme échantillon :

Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)

Banque publique, fondée en 1971, la CNEP est une institution dans le paysage bancaire algérien, spécialisée dans l'épargne et le financement immobilier. Elle joue un rôle clé dans l'encouragement de l'épargne nationale et le soutien au secteur du logement, tout en devant relever des défis pour s'adapter à un environnement bancaire en évolution.

Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Banque publique, fondée en 1990, le CPA est une banque algérienne dédiée à l'encouragement de l'épargne et au financement des projets de développement économique.

Le Crédit Populaire d'Algérie joue un rôle essentiel dans le soutien au développement économique, en particulier pour les PME et les micro-entrepreneurs. Son engagement envers l'accessibilité financière et le service communautaire en fait une institution clé du système bancaire algérien, bien qu'elle doive faire face à des défis de modernisation et de concurrence.

Banque Extérieure d'Algérie (BEA)

Banque publique, fondée en 1991, la BEA est l'une des principales banques algériennes, spécialisée dans les opérations de commerce extérieur.

La Banque Extérieure d'Algérie joue un rôle dans le soutien au commerce international et au développement économique du pays. En se concentrant sur les besoins des entreprises engagées dans le commerce extérieur, elle contribue à renforcer les capacités d'exportation de l'Algérie, tout en relevant des défis liés à la modernisation et à la concurrence dans le secteur bancaire.

Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Banque publique, fondée en 1966, la BNA est l'une des plus anciennes banques d'Algérie.

La Banque Nationale d'Algérie joue un rôle clé dans le financement du développement économique et dans la promotion de l'épargne. Tout en faisant face à des défis liés à la concurrence et à la digitalisation, la BNA continue de s'affirmer comme un acteur majeur du secteur bancaire.

Société Générale Algérie

Banque étrangère (filiale de Société Générale), présente en Algérie depuis 1998, Société Générale Algérie fait partie du groupe Société Générale, l'une des plus grandes institutions bancaires en Europe.

Elle joue un rôle important dans le secteur bancaire algérien, offrant une gamme variée de services financiers aux particuliers et aux entreprises. Son engagement envers l'innovation et le développement économique, combiné à une solide réputation internationale, en fait un acteur clé du marché bancaire en Algérie.

BNP Paribas El Djazair

Banque étrangère (filiale de BNP Paribas), BNP Paribas El Djazair a été établie en 2001, faisant partie du groupe bancaire français BNP Paribas, l'un des grands acteurs financiers.

BNP Paribas El Djazair est un acteur du secteur bancaire algérien, offrant une large gamme de services financiers aux particuliers et aux entreprises. Son engagement envers l'innovation, la qualité du service, et son soutien au développement économique en font une institution importante dans le paysage bancaire en Algérie.

Trust Bank Algérie

Banque privée, Trust Bank Algérie a été fondée en 2008. Elle a été créée pour répondre aux besoins croissants de financement et de services bancaires en Algérie.

C'est une banque qui s'engage à fournir des services financiers adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises. Avec un accent sur la proximité et l'innovation, elle joue un rôle important dans le paysage bancaire algérien, contribuant au développement économique et à l'amélioration de l'accès aux services financiers.

Natixis Algérie

Banque d'investissement et de financement (filiale de Natixis), Natixis Algérie a été fondée en 2010 en tant que filiale du groupe français Natixis, qui est un acteur dans le domaine des services financiers.

Natixis Algérie est une banque d'investissement et de financement qui joue un rôle dans le soutien aux entreprises et au développement économique du pays. Avec un accent sur l'innovation et l'expertise, elle offre une gamme de services adaptés aux besoins des clients, tout en cherchant à renforcer sa position sur le marché bancaire algérien.

1. Définition des objectifs de l'enquête

Avant de commencer, il est crucial de définir les objectifs de l'enquête. Ces derniers guideront toutes les étapes du processus. L'objectif principal ici est d'analyser et de comparer la compétitivité internationale des banques opérant en Algérie (publiques et étrangères) à travers l'opinion des cadres et responsables. Il s'agit de comprendre les atouts, les défis et les facteurs déterminants de la compétitivité.

Comme identifier les facteurs clés de la compétitivité des banques algériennes sur le plan international, évaluer les stratégies mises en place par les banques pour attirer des clients et répondre à la concurrence internationale et analyser les performances des banques publiques par rapport aux banques étrangères en Algérie.

2. Conception du questionnaire

Le questionnaire, composé de **39 questions**, conçu pour recueillir des données précises et exploitables. Les questions doivent être claires, sans ambiguïté, et formulées de manière à encourager des réponses honnêtes et précises.

Structure du questionnaire :

L'introduction : Brève explication oral de l'objectif de l'enquête et instructions pour répondre au questionnaire, ensuite des **informations générales** (profil des répondants (âge, poste, années d'expérience, type de banque, etc.)). Puis, partie : **compétitivité internationale avec des questions** sur les stratégies utilisées par les banques pour être compétitives à l'échelle internationale (innovations technologiques, marketing, etc.), les **facteurs internes de la compétitivité** (gestion interne, la qualité des services, l'efficacité opérationnelle) et les **facteurs externes de la compétitivité tels que** la concurrence, les défis du marché international, la régulation, puis enfin, les **perspectives et recommandations** sur les attentes et suggestions des cadres pour améliorer la compétitivité des banques algériennes.

Les questions incluent des **questions fermées** (oui/non, choix multiples) et **des questions ouvertes** pour permettre aux répondants d'exprimer leurs opinions plus librement.

3. Définition de l'échantillon

L'échantillon est composé de **320 cadres et responsables** travaillant dans différentes banques publiques et étrangères. Il est important que cet échantillon soit représentatif des diverses institutions bancaires présentes en Algérie.

Critères de sélection :

- Cadres avec une responsabilité décisionnelle ou stratégique.
- Répartition équilibrée entre les banques publiques et étrangères.
- Diversité des profils (secteurs d'activités au sein de la banque, nombre d'années d'expérience, postes occupés).

L'échantillonnage a été réalisé de manière aléatoire pour garantir la représentativité, et de s'assurer que toutes les catégories de banques sont représentées.

4. Pré-test du questionnaire

Avant de lancer l'enquête auprès des 320 cadres, il nous a été recommandé de réaliser un **pré-test** sur un petit échantillon (10 à 15 personnes). Le but est de s'assurer que les questions sont compréhensibles et qu'elles recueillent bien les informations souhaitées.

Révisions possibles après le pré-test :

- Simplification ou reformulation de certaines questions.
- Ajustements sur la longueur du questionnaire.
- Correction des éventuelles ambiguïtés.

5. Méthode de collecte des données

Les données peuvent être collectées via **questionnaire sur papier** : Cela a permis un traitement des réponses, surtout que les répondants sont géographiquement dispersés.

Chaque cadre ou responsable a été informé de la **confidentialité des réponses** et de l'objectif strictement académique ou professionnel de l'enquête.

6. Analyse des données

Une fois les données collectées, l'étape de traitement et d'analyse ont commencé, **statistique descriptive** : pour résumer les réponses et extraire des tendances, puis **comparative** : pour comparer les réponses entre les banques publiques et étrangères et enfin une **analyse de contenu** : pour les réponses ouvertes, en regroupant les idées et en identifiant les thèmes récurrents.

L'utilisation de logiciels d'analyse comme **SPSS**, **Excel**, a pu faciliter la gestion des données quantitatives. Pour les questions ouvertes, une analyse qualitative approfondie permet de dégager les avis pertinents.

A la fin, La réalisation de cette **enquête sur la compétitivité internationale** dans le secteur bancaire algérien a nécessité une préparation méthodologique approfondie, allant de la conception du questionnaire à la diffusion des résultats. Les résultats de l'enquête dépendent de la qualité des questions, de la représentativité de l'échantillon et de l'analyse rigoureuse des données collectées. L'objectif ultime étant de fournir des **informations exploitables** pour améliorer la compétitivité des banques algériennes dans un environnement international de plus en plus concurrentiel.

Section 02 : Le Questionnaire

La question 1 :

1. L'environnement influence et guide l'activité de toute entité économique, y'a-t-il un suivi constant du rythme de changement du marché algérien de votre part ?

☐ Pas assez régulièrement

☐ Suffisamment

☐ Important

« L'environnement influence et guide l'activité de toute entité économique, y'a-t-il un suivi constant du rythme de changement du marché algérien de votre part ? » est essentielle pour évaluer la capacité des banques à **s'adapter aux évolutions du marché** et à réagir de manière proactive face aux changements économiques, réglementaires et concurrentiels.

L'intérêt de la question :

Adaptation à l'environnement économique : Le marché algérien, comme tout marché, est en perpétuelle évolution. Une banque compétitive à l'international doit être capable de **suivre ces changements** pour ajuster ses stratégies en conséquence. Cette question permet de mesurer dans quelle mesure les banques suivent activement ces fluctuations pour anticiper les opportunités et les risques, ainsi que sa **réactivité stratégique**, car le suivi constant du marché est un indicateur de la **réactivité** de la banque face à la concurrence et aux nouvelles tendances (technologie, besoins des clients, nouveaux produits). Les banques qui s'adaptent rapidement ont un avantage compétitif, notamment dans un contexte international où l'innovation et l'agilité sont essentielles.

La conformité et l'alignement avec les réglementations : Le marché bancaire algérien est influencé par des réglementations spécifiques. Un suivi du marché permet aux banques de **s'ajuster aux réglementations locales** tout en restant compétitives à l'international, en évitant les obstacles légaux ou en exploitant les opportunités liées à ces réglementations.

La capacité à suivre les changements du marché local est souvent le signe d'une **vision stratégique** plus large. Si une banque suit activement son marché domestique, cela reflète une démarche structurée qui peut également s'appliquer à son positionnement international.

En bref, cette question explore la capacité des banques algériennes à surveiller et à réagir à leur environnement, un facteur clé pour maintenir leur **compétitivité internationale**.

La question 2 :

2. Sur quelle base évaluez-vous l'efficacité de votre banque ?

- ☐ Améliorer la rentabilité
- ☐ Augmenter le nombre de clients

☐ Popularité de la banque, faire face à la concurrence

☐ Autre

« Sur quelle base évaluez-vous l'efficacité de votre banque ? » est cruciale pour comprendre les **indicateurs de performance clés (KPI)** que les banques utilisent pour juger de leur efficacité. L'efficacité est un élément fondamental de la **compétitivité internationale**, car elle reflète la capacité d'une banque à utiliser ses ressources de manière optimale pour offrir des services de haute qualité, tout en maintenant sa rentabilité.

L'intérêt de la question :

L'identification des indicateurs de performance : Cette question permet de révéler les **critères spécifiques** que les banques considèrent pour évaluer leur efficacité. Cela pourrait inclure des indicateurs tels que la rentabilité, la satisfaction des clients, la rapidité des services, ou encore l'innovation technologique. Ces critères varient d'une banque à l'autre et reflètent les priorités stratégiques.

Comparaison : Les banques algériennes doivent se comparer à leurs **concurrentes internationales**. Les critères d'efficacité utilisés peuvent montrer si elles sont alignées avec les normes mondiales. Par exemple, si une banque évalue son efficacité principalement en termes de coûts, tandis qu'une banque internationale se concentre sur la qualité du service client ou l'innovation, cela peut indiquer un besoin d'ajustement stratégique.

Cette question met en lumière **l'efficience** : L'évaluation de l'efficacité touche aussi à la **gestion des coûts et des ressources**. Une banque efficace sur le plan opérationnel a plus de chances de réussir à l'international, où la concurrence est féroce.

Aussi la **performance à long terme** : L'efficacité ne concerne pas seulement la **performance à court terme**, mais aussi la **durabilité** à long terme. Les réponses à cette question peuvent indiquer si les banques se concentrent sur des stratégies durables qui favorisent leur croissance internationale à travers des pratiques innovantes, une gestion des risques efficace, ou une gestion financière prudente.

En évaluant leur efficacité, les banques peuvent aussi prendre en compte leur **capacité à innover** et à s'adapter aux nouvelles attentes des clients et aux évolutions technologiques, un élément clé pour rester compétitives à l'échelle mondiale.

Cette question permet de comprendre comment les banques mesurent leur **performance globale** et de quels leviers elles disposent pour renforcer leur compétitivité internationale en s'assurant que leur modèle d'évaluation est aligné avec les standards mondiaux.

La question 3 :

3. Que pensez-vous des services proposés par votre banque ?

☐ Satisfaisants

☐ Bons

☐ Excellents

« Que pensez-vous des services proposés par votre banque ? » vise à recueillir les perceptions internes des cadres bancaires concernant la **qualité, la diversité, et la compétitivité** des services offerts par leur établissement. Cette question est centrale pour évaluer si les services bancaires sont en adéquation avec les **normes internationales**, les attentes des clients, et les tendances du marché.

L'intérêt de la question :

Évaluation de la qualité des services : Cette question permet d'évaluer l'**auto-perception** des cadres sur la qualité des services proposés. Une banque qui perçoit positivement ses services peut être en phase avec les attentes de ses clients et le marché. Cependant, une auto-évaluation trop optimiste pourrait cacher des insuffisances que les clients ou les concurrents pourraient exploiter.

Pertinence des services sur le marché : Les services bancaires doivent être pertinents non seulement sur le marché local, mais aussi à l'international. Cette question permet de savoir si

les **produits et services** actuels sont perçus comme suffisamment compétitifs pour répondre aux besoins des clients étrangers ou face à la concurrence internationale.

Les forces et les faiblesses : Les réponses à cette question aideront à identifier les **points forts** (ex : services numériques, produits personnalisés, innovation) et les **faiblesses** (ex : manque de digitalisation, lenteur des services) des services proposés par la banque. Cela donne un aperçu des domaines où la banque peut se différencier ou au contraire où elle doit s'améliorer pour rester compétitive.

Alignement avec la demande client : En examinant la perception des cadres sur les services de la banque, cette question aide à comprendre dans quelle mesure les offres actuelles sont alignées avec les **attentes des clients locaux et internationaux**. Une offre de services bancaires bien perçue en interne, mais mal adaptée à la demande réelle, pourrait indiquer un décalage à corriger. Les banques qui innovent dans leurs services, notamment avec des technologies comme la **banque digitale**, le **paiement mobile**, ou des services de gestion personnalisée, ont plus de chances d'être compétitives à l'international. Cette question permet de détecter si les services sont perçus comme innovants et compétitifs.

Satisfaction et motivation des cadres : Enfin, les perceptions des cadres sur les services qu'ils proposent influencent directement leur **motivation** et leur engagement à promouvoir ces services auprès des clients. Une perception positive peut stimuler une meilleure performance commerciale, tandis qu'une perception négative pourrait signaler des problèmes internes à corriger.

Cette question explore la manière dont les cadres perçoivent la **qualité et l'adéquation des services** bancaires, un élément crucial pour rester compétitif à l'international, où la qualité des services offerts peut faire la différence face à des concurrents mondiaux.

La question 4 :

4. Quel degré d'importance accorde votre banque à sa stratégie de compétitivité ?

☐ Peu

☐ Normale

☐ Elevée

« Quel degré d'importance votre banque accorde-t-elle à sa stratégie de compétitivité ? » est importante pour comprendre l'engagement de la banque à se positionner de manière proactive et efficace sur le marché, tant au niveau local qu'international. Cette question examine à quel point la **compétitivité** est intégrée dans les priorités stratégiques de l'institution.

L'intérêt de la question :

La priorité accordée à la compétitivité : Cette question permet d'évaluer si la **stratégie de compétitivité** est perçue comme une priorité absolue ou secondaire par les cadres de la banque. Une banque qui accorde une grande importance à cette stratégie montre un engagement fort à améliorer son positionnement face aux concurrents locaux et internationaux. Cela révèle également si la compétitivité est considérée comme un élément fondamental de sa croissance.

Les réponses à cette question permettent de voir si la compétitivité fait partie intégrante de la **vision à long terme** de la banque. Une importance élevée suggère que la banque se fixe des objectifs clairs en matière de parts de marché, d'expansion internationale, et d'innovation. Un faible degré d'importance indiquerait que la banque pourrait manquer d'une **direction stratégique** claire pour s'imposer sur un marché de plus en plus globalisé.

La question aide à comprendre dans quelle mesure la banque est prête à **réagir aux pressions concurrentielles**. Une banque qui accorde une importance élevée à sa stratégie de compétitivité est plus susceptible d'identifier les tendances du marché, d'investir dans la technologie, de diversifier ses services, et d'améliorer sa performance opérationnelle pour faire face aux concurrents internationaux.

Une stratégie de compétitivité efficace ne se limite pas à des déclarations d'intention, mais se traduit par des **actions concrètes** : amélioration des services, expansion vers de nouveaux marchés, innovation technologique, gestion des coûts, etc. Cette question permet de savoir si la compétitivité est soutenue par des investissements réels et des initiatives visibles, ou si elle est reléguée à une priorité mineure sans actions stratégiques concrètes.

A la fin, cette question explore dans quelle mesure la **stratégie de compétitivité** est au cœur des priorités de la banque. Elle permet de comprendre si l'institution est véritablement engagée dans une démarche proactive pour maintenir et renforcer son **avantage concurrentiel** sur le marché local et international.

La question 5 :

5. Quels sont les objectifs de cette stratégie ?

- ☐ Faire face à la concurrence
- ☐ Convaincre le plus de clients
- ☐ Augmenter le bénéfice
- ☐ Autre

« Quels sont les objectifs de cette stratégie ? » est essentielle pour comprendre les **finalités concrètes** que la banque vise à atteindre à travers sa stratégie de compétitivité. Ces objectifs permettent d'éclairer la **direction stratégique** que la banque souhaite prendre pour améliorer son positionnement par rapport à ses concurrents locaux et internationaux.

L'intérêt de la question :

Clarté des objectifs : Cette question permet d'identifier si la banque a défini des **objectifs clairs et mesurables** dans le cadre de sa stratégie de compétitivité. Des objectifs bien définis sont indispensables pour guider les actions de la banque et mesurer les progrès réalisés. Cela montre aussi si la stratégie de compétitivité est bien articulée et non vague ou théorique.

Expansion et croissance : Un des objectifs clés d'une stratégie de compétitivité pourrait être l'**expansion des parts de marché**, tant au niveau national qu'international. En définissant cet objectif, la banque montre son ambition de conquérir de nouveaux clients et d'étendre ses services à d'autres marchés, ce qui est crucial pour rester compétitive dans un contexte globalisé.

Amélioration de la rentabilité : La **rentabilité** est souvent un objectif central dans toute stratégie de compétitivité. Cet objectif peut impliquer l'optimisation des coûts, l'amélioration des marges, ou l'augmentation de la productivité. L'atteinte d'une rentabilité solide permet à la banque de réinvestir dans l'innovation, les ressources humaines, et la technologie, la rendant plus apte à rivaliser à l'échelle internationale.

Un objectif clé peut être la **différenciation** par rapport aux concurrents en offrant des services uniques ou à haute valeur ajoutée. Si la banque vise à se distinguer par la qualité de son service client, ses offres numériques ou ses produits personnalisés, elle peut acquérir un avantage compétitif durable, notamment dans un environnement concurrentiel international.

Fidélisation et satisfaction des clients : Un autre objectif central peut être l'augmentation de la **satisfaction et de la fidélisation des clients**. Les banques qui se concentrent sur l'amélioration de l'expérience client, la personnalisation des services, et la rapidité des transactions peuvent non seulement fidéliser leurs clients existants, mais aussi en attirer de nouveaux.

Renforcement de l'image de marque : La **réputation** est un élément clé de la compétitivité, surtout à l'international. Un objectif stratégique pourrait être de renforcer l'image de marque de la banque en tant qu'institution fiable, innovante, et performante. Une image positive facilite l'accès à de nouveaux marchés et aide à attirer des investisseurs et des partenaires internationaux.

Conformité réglementaire et gestion des risques : La gestion proactive des **risques** et la conformité avec les réglementations locales et internationales peuvent aussi être des objectifs stratégiques importants. Une banque qui gère efficacement les risques et respecte les normes réglementaires est mieux positionnée pour éviter les sanctions et améliorer sa réputation à l'international.

Les **objectifs de la stratégie de compétitivité** sont des éléments fondamentaux qui orientent la banque dans ses décisions et ses actions. En les définissant clairement, la banque montre son engagement à **améliorer sa performance, à se différencier de la concurrence, et à s'imposer sur la scène internationale**. Cela renforce sa capacité à atteindre une croissance durable et à répondre aux défis d'un marché de plus en plus globalisé et concurrentiel.

La question 6 :

6. Que pensez-vous de la qualité des services proposés par la banque ?

☐ Acceptable

☐ Normale

☐ Excellente

« Que pensez-vous de la qualité des services proposés par la banque ? » est essentielle pour comprendre comment les cadres perçoivent **la qualité globale des services** que leur banque offre à ses clients. Cette question explore les aspects liés à l'efficacité, la satisfaction client, et la capacité de la banque à maintenir un **avantage concurrentiel** en améliorant la qualité de ses services, ce qui est crucial pour la compétitivité internationale.

L'intérêt de la question :

Perception de la performance interne : Cette question permet de recueillir des avis sur la **performance interne** de la banque en termes de qualité des services offerts. Une banque qui offre des services de haute qualité est souvent perçue comme plus **compétitive** sur le marché, car la qualité des services est directement liée à la satisfaction des clients et à leur fidélité.

Évaluation des critères de qualité : La qualité des services bancaires peut être évaluée sur plusieurs critères, comme la **rapidité des transactions**, l'accessibilité des services, la **personnalisation des offres**, la **relation client** et la **disponibilité** des solutions numériques. Cette question permet d'analyser si ces critères sont perçus comme étant suffisamment satisfaisants pour répondre aux attentes des clients.

Impact sur la compétitivité : La perception de la qualité des services est un facteur clé dans la **stratégie de compétitivité**. Si la banque se distingue par des services de haute qualité, cela renforce sa capacité à rivaliser avec les autres banques, aussi bien sur le marché local qu'international. Des services bancaires perçus comme inférieurs à ceux des concurrents pourraient indiquer des zones à améliorer pour rester compétitif.

Satisfaction des clients : Les cadres peuvent avoir une perception de la **satisfaction des clients** basée sur les retours et les interactions qu'ils ont avec les utilisateurs des services. Cette

question permet d'identifier si la banque accorde suffisamment d'importance à la **relation client**, qui est un levier fondamental pour se différencier dans un marché de plus en plus digitalisé.

Adaptation aux besoins : La qualité des services est souvent liée à l'**innovation** et à la capacité de la banque à adapter ses offres aux besoins changeants des clients. Une perception positive pourrait indiquer que la banque est active dans l'**adoption de nouvelles technologies** ou dans la création de solutions adaptées aux attentes des différents segments de clientèle.

Points forts et axes d'amélioration : cette question permet de **détecter les forces et les faiblesses** perçues en interne. Si les cadres jugent que la qualité des services est élevée, cela peut renforcer la position concurrentielle de la banque. Si des lacunes sont identifiées, cela donne des indications sur les aspects à améliorer pour augmenter la satisfaction des clients et la compétitivité.

La **perception de la qualité des services** offerts par la banque est un indicateur clé de sa capacité à satisfaire ses clients et à se positionner sur un marché hautement concurrentiel. Cette question explore à quel point la banque considère que ses services sont adaptés aux attentes des clients, en phase avec les innovations du secteur, et suffisamment performants pour rivaliser avec les offres des banques internationales.

Pouvez-vous les citer ?

« Pouvez-vous les citer ? (services proposés par la banque) » vise à identifier spécifiquement les **services bancaires** offerts par l'institution. Cette question permet d'obtenir un inventaire détaillé des produits et services proposés, tout en évaluant si ces services répondent aux besoins des clients et sont compétitifs, tant sur le plan local qu'international.

L'intérêt de la question :

Inventaire des services : Cette question aide à dresser un **catalogue complet** des services que la banque propose. Il peut s'agir de services courants comme la gestion des comptes, les prêts immobiliers, les crédits à la consommation, les cartes bancaires, ainsi que de services plus spécialisés comme le financement d'entreprises, la gestion d'actifs, ou encore les solutions de **banque digitale**.

Diversité des services : La diversité des services est un **levier de compétitivité**. Cette question permet de voir si la banque propose une gamme étendue de services capables de répondre à différents segments de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, et même les clients internationaux. Plus une banque offre des services diversifiés, plus elle peut satisfaire une large base de clients, ce qui renforce son **avantage concurrentiel**.

Pertinence des services proposés : L'identification des services permet d'évaluer leur **pertinence** sur le marché. Des services innovants et adaptés aux besoins actuels du marché (par exemple, les paiements mobiles, les services en ligne, ou les outils de gestion financière automatisés) peuvent permettre à une banque de se différencier de ses concurrents. À l'inverse, une offre trop limitée ou obsolète pourrait nuire à sa compétitivité.

Cette question permet également de déterminer si la banque suit les **tendances émergentes** du secteur bancaire, notamment la digitalisation, la personnalisation des services...

Capacité à innover : L'inventaire des services révèle si la banque innove dans ses offres, par exemple à travers des solutions numériques ou des produits financiers sur mesure. L'innovation dans les services bancaires est un facteur déterminant pour maintenir un **avantage compétitif** dans un environnement où les attentes des clients évoluent rapidement.

Aussi, cette question permet de **comparer l'offre de services** de la banque avec celles des banques concurrentes. Cela permet de voir si l'institution propose des services distinctifs ou si elle offre les mêmes produits que ses concurrents, sans véritable différenciation. Une offre de services plus riche ou plus qualitative peut constituer un **avantage compétitif** important.

La question 7 :

7. Quels sont les moyens octroyés pour présenter ces services ?

- ☐ T.V., Radio
- ☐ Internet
- ☐ Presse écrite
- ☐ Enseignes, expositions

« Quels sont les moyens utilisés pour présenter ses services bancaires ? » vise à identifier les **canaux de communication et de distribution** utilisés par la banque pour promouvoir ses services auprès des clients. Cette question permet d'évaluer l'efficacité de la stratégie de **marketing et de communication** de la banque, ainsi que sa capacité à atteindre un large public et à renforcer sa compétitivité.

L'intérêt de la question :

Visibilité et promotion des services : Cette question explore les **moyens utilisés** pour présenter les services bancaires, qu'il s'agisse de canaux traditionnels (agences, supports papier) ou de canaux numériques (sites web, applications mobiles). La manière dont les services sont promus joue un rôle crucial dans leur adoption par les clients et dans la capacité de la banque à se différencier de ses concurrents.

Utilisation des canaux digitaux : Les **outils numériques** tels que les sites web interactifs, les applications bancaires, les réseaux sociaux, et les campagnes publicitaires en ligne sont de plus en plus utilisés pour promouvoir les services bancaires. Cette question permet de savoir si la banque tire parti de ces outils pour offrir une **expérience client moderne et accessible**, ce qui est essentiel dans un environnement bancaire de plus en plus digitalisé.

Marketing : La manière dont une banque présente ses services peut aussi inclure des stratégies de **marketing ciblé** en fonction de segments de clientèle spécifiques (par exemple, campagnes destinées aux jeunes, aux professionnels ou aux PME). Cette question permet d'évaluer si la banque utilise des **moyens personnalisés** pour attirer différents groupes de clients avec des services adaptés à leurs besoins.

Les **agences bancaires** restent un moyen important de présenter les services, notamment pour les clients qui préfèrent des interactions en face à face. Cette question permet de savoir si la banque combine efficacement les interactions physiques dans ses agences avec des **outils digitaux**, offrant ainsi une approche hybride qui répond aux préférences variées de la clientèle.

Sensibilisation des clients : Un autre aspect important est l'**éducation des clients** sur les services proposés, notamment pour les services bancaires plus complexes ou innovants. Les banques qui investissent dans la formation et la sensibilisation de leurs clients (par exemple,

via des guides en ligne) sont souvent perçues comme plus compétitives et soucieuses de leur clientèle.

La manière dont une banque présente ses services est un facteur clé de sa **stratégie de compétitivité**. Les **canaux numériques**, les **campagnes de communication** efficaces, et l'intégration de différents moyens pour atteindre les clients sont cruciaux pour promouvoir les services bancaires dans un marché de plus en plus compétitif. Cette question explore la diversité des moyens employés par la banque pour se connecter à ses clients et maintenir un avantage concurrentiel.

La question 8 :

8. Sur quoi vous vous concentrez pour attirer vos clients ?

- ☐ La qualité des services
- ☐ Les taux d'intérêts
- ☐ Les préférences des clients
- ☐ Autre

« Sur quoi vous vous concentrez pour attirer vos clients ? » cherche à identifier les **priorités stratégiques** de la banque en matière d'acquisition de clientèle. Cette question permet de comprendre les **leviers clés** utilisés par la banque pour se différencier de la concurrence et capter l'attention des clients, en fonction de ce qu'elle perçoit comme étant les **facteurs les plus attractifs** pour son public cible.

L'intérêt de la question :

Identification des atouts concurrentiels : Cette question permet à la banque de mettre en avant ce qu'elle considère comme ses **avantages compétitifs**. Cela peut inclure des éléments comme la **qualité des services**, la rapidité des transactions, la personnalisation des offres, ou l'innovation technologique. Ces atouts sont souvent des points de différenciation importants qui rendent la banque attractive face à ses concurrents.

L'expérience client : L'accent peut être mis sur l'**amélioration de l'expérience client**, un facteur crucial dans l'acquisition de nouveaux clients. Cela peut se traduire par une simplification des processus bancaires, un service client réactif, ou des interfaces numériques intuitives. Une **expérience client fluide** et agréable peut fortement influencer la décision des clients de choisir une banque plutôt qu'une autre.

Innovation et digitalisation : De nombreuses banques modernes mettent l'accent sur l'**innovation technologique** pour attirer les clients, notamment via les services bancaires en ligne, les applications mobiles, ou les solutions de gestion automatisée des finances. Se concentrer sur des **services numériques de pointe** permet de répondre aux attentes des clients actuels, en particulier ceux qui recherchent des solutions bancaires pratiques et accessibles 24h/24.

Tarification et offres compétitives : La **politique tarifaire** est souvent un facteur décisif pour attirer les clients. Cette question permet de déterminer si la banque se concentre sur des **tarifs compétitifs**, des frais réduits, ou des offres promotionnelles pour convaincre les clients de choisir leurs services. Des offres comme les comptes sans frais, les prêts à taux réduit, ou les cartes de crédit avec avantages peuvent être des arguments attractifs.

Fidélisation par la confiance et la sécurité : Attirer les clients peut aussi passer par la mise en avant de la **fiabilité** et de la **sécurité** des services proposés. Les banques qui garantissent un haut niveau de sécurité pour les transactions en ligne et la protection des données personnelles peuvent rassurer leurs clients potentiels. Dans un contexte international, ce facteur devient encore plus crucial pour attirer des clients étrangers ou des investisseurs.

Personnalisation des produits et services : Cette question permet d'identifier si la banque se concentre sur la **personnalisation de ses offres** pour attirer les clients. Une offre personnalisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque client (par exemple, des solutions de gestion de patrimoine pour les clients fortunés ou des prêts adaptés aux entrepreneurs) est souvent perçue comme un avantage majeur. Cela montre que la banque comprend et répond aux besoins uniques de sa clientèle.

Réseau d'agences et accessibilité : La **proximité** des agences bancaires ou la capacité de la banque à être **accessible** à travers différents canaux (physique, en ligne, mobile) peut également être un point d'attraction important. Certaines banques mettent l'accent sur leur

vaste réseau d'agences ou leur service client disponible à toute heure pour attirer une clientèle qui valorise ces aspects.

Cette question permet de mettre en lumière les **axes prioritaires** de la banque pour attirer de nouveaux clients, que ce soit en mettant l'accent sur l'innovation, la personnalisation, la tarification compétitive, ou encore la qualité de l'expérience client. Comprendre sur quoi la banque se concentre pour capter l'attention de sa clientèle donne une idée précise de sa **stratégie de croissance** et de sa **capacité à se différencier** sur un marché concurrentiel.

La question 9 :

9. Y'a-t-il une demande des clients sur vos services ?

- ☐ Faible
- ☐ Assez forte
- ☐ Très forte

« Y'a-t-il une demande des clients sur vos services ? » est importante pour évaluer la **pertinence et l'attractivité des services bancaires** offerts. Elle vise à comprendre si les services actuels de la banque répondent aux attentes des clients et s'il existe une **demande soutenue** pour ces produits. Cette question est directement liée à la compétitivité de la banque, car une forte demande pour ses services reflète généralement leur pertinence et leur **alignement avec les besoins du marché**.

L'intérêt de la question :

Évaluation de la pertinence de l'offre : Cette question permet de savoir si les services proposés par la banque sont en **phase avec les attentes des clients**. Si la demande pour ces services est élevée, cela indique que la banque offre des produits et services qui répondent aux besoins actuels de sa clientèle. Dans un marché concurrentiel, une banque capable de bien cibler ses offres en fonction de la demande renforcera sa compétitivité.

Analyse des tendances du marché : La demande pour certains services peut aussi révéler des **tendances de marché**. Par exemple, une forte demande pour les services bancaires en ligne ou les solutions de paiement mobile peut indiquer un changement dans les habitudes des clients vers la digitalisation. Comprendre ces tendances permet à la banque de mieux s'adapter et de rester compétitive sur le long terme.

Capacité d'anticipation : En comprenant si la demande pour ses services est en croissance ou en déclin, la banque peut **anticiper** les changements nécessaires pour ajuster son offre. Une banque qui remarque une demande croissante pour certains services, comme les prêts immobiliers ou les investissements verts, peut concentrer ses efforts sur ces produits pour attirer plus de clients et rester compétitive.

Satisfaction des besoins des clients : Une demande continue pour certains services est souvent un indicateur que la banque **répond efficacement aux besoins** de ses clients. Cela reflète également une bonne **relation client**, car les clients sont plus susceptibles de demander des services lorsqu'ils sont satisfaits de l'offre globale de la banque.

L'offre de nouveaux services : Si la demande pour certains services existants est faible, cette question permet à la banque de réfléchir à **de nouvelles offres** ou à l'amélioration des services actuels pour mieux capter l'intérêt des clients. Par exemple, une faible demande pour un produit particulier peut indiquer que les clients recherchent des solutions alternatives ou plus modernes.

Une forte demande pour les services de la banque peut également être un indicateur de sa **capacité à fidéliser et attirer de nouveaux clients**. Les banques qui ont une offre alignée sur la demande du marché sont souvent en meilleure position pour renforcer leur part de marché et conquérir de nouveaux segments.

Concurrence et positionnement : Si la banque constate que ses concurrents attirent une demande plus forte pour certains services, cela pourrait indiquer un besoin de **réajuster** l'offre ou de **revoir la stratégie de communication**. Cette question est donc aussi un moyen d'évaluer comment la banque se positionne par rapport à ses concurrents.

Impact sur la compétitivité internationale : Dans le cadre d'une stratégie de **compétitivité internationale**, cette question permet également de voir si les services de la banque répondent à une demande à la fois locale et internationale. Une demande croissante pour des services

adaptés à une clientèle étrangère ou internationale (comme les transferts internationaux ou le financement du commerce) peut indiquer que la banque est bien positionnée sur la scène internationale.

La question de la demande des clients pour les services de la banque est essentielle pour comprendre si l'offre est **adaptée aux besoins du marché**. Une forte demande reflète une **bonne adéquation** entre l'offre de la banque et les attentes des clients, ce qui est un indicateur clé de la **compétitivité**. En revanche, une demande faible peut signaler des opportunités pour améliorer les services, innover ou ajuster la stratégie afin de répondre aux évolutions du marché et mieux se positionner face à la concurrence.

La question 10 :

10. Comment mesurez vous la compétitivité ?

- ☐ Coûts de production
- ☐ Productivité des facteurs
- ☐ Les parts de marché
- ☐ Autre

« Comment mesurez-vous la compétitivité ? » vise à comprendre les **critères et les indicateurs** utilisés par la banque pour évaluer sa position sur le marché par rapport à ses concurrents. Cette question permet d'identifier les outils et méthodes que la banque utilise pour analyser sa performance, prendre des décisions stratégiques et ajuster ses offres en fonction de l'évolution du marché.

L'intérêt de la question :

Évaluation des indicateurs de performance : Cette question permet de savoir quels **indicateurs de performance clés** (KPI) la banque utilise pour mesurer sa compétitivité. Ces indicateurs peuvent inclure des éléments tels que la part de marché, la rentabilité, le taux de satisfaction client, le nombre de nouveaux clients, le volume des dépôts ou des prêts, et d'autres

critères pertinents. La compréhension de ces mesures aide à évaluer l'efficacité des stratégies mises en place.

Analyse comparative : La réponse à cette question peut révéler si la banque utilise des **analyses comparatives** avec ses concurrents pour mesurer sa performance. Par exemple, la banque peut se comparer à d'autres institutions en termes de tarifs, de qualité de service ou d'innovation. Cela permet d'identifier des domaines d'amélioration et des opportunités pour se démarquer dans le marché.

Feedback client : Les banques peuvent mesurer leur compétitivité en utilisant les retours d'information des **clients**, notamment par le biais d'enquêtes de satisfaction, de sondages, ou d'analyses des avis clients. Cette méthode est essentielle pour comprendre comment les clients perçoivent les services et l'image de la banque, et peut fournir des indications précieuses sur les forces et les faiblesses de l'offre.

Études de marché : La réponse à cette question peut aussi mettre en évidence si la banque s'appuie sur des **études de marché** ou des analyses sectorielles pour évaluer sa compétitivité. La compréhension des tendances du secteur et des besoins émergents des clients est essentielle pour anticiper les évolutions du marché et adapter ses services en conséquence.

Innovation et développement : Les indicateurs de mesure de la compétitivité peuvent également inclure des aspects liés à **l'innovation**. Par exemple, la banque peut suivre le nombre de nouveaux produits lancés, le développement de nouvelles technologies, ou l'adoption de services numériques. Ces éléments sont cruciaux dans un environnement bancaire en rapide évolution.

Évaluation de la notoriété de la marque : La compétitivité peut aussi être mesurée par la **notoriété de la marque** et la perception publique de la banque. Des enquêtes et des études de marché peuvent être utilisées pour évaluer la reconnaissance de la marque, l'image de la banque et la confiance qu'elle inspire. Une forte notoriété de la marque peut être un atout majeur pour attirer et fidéliser les clients.

Adaptation aux évolutions réglementaires : La capacité à s'adapter aux **évolutions réglementaires** et aux exigences du marché peut aussi servir de mesure de compétitivité. Les banques qui intègrent rapidement les nouvelles normes et qui respectent les réglementations peuvent se positionner comme des acteurs de confiance dans le secteur.

La façon dont une banque mesure sa compétitivité est essentielle pour comprendre comment elle évalue sa performance par rapport à ses concurrents et ajuste sa stratégie en conséquence. Cette question met en lumière les **indicateurs clés** et les méthodes d'analyse qui aident la banque à prendre des décisions éclairées, à identifier des opportunités de croissance et à maintenir son avantage compétitif dans un environnement dynamique et concurrentiel.

La question 11 :

11. Le rôle de la réglementation et des institutions étatiques dans la compétitivité des banques est :

- ☐ Peu important
- ☐ Assez important
- ☐ Très important

« Le rôle de la réglementation et des institutions étatiques dans la compétitivité des banques » aborde un aspect de la dynamique bancaire. Cette question permet d'explorer comment les règles établies par les autorités gouvernementales et les régulateurs influencent la compétitivité des banques sur le marché. Cela inclut l'examen des effets positifs et négatifs de la réglementation sur la performance et la stratégie des banques.

L'intérêt De La Question :

Cadre réglementaire : Cette question permet d'évaluer comment le **cadre réglementaire** établi par les institutions étatiques affecte le fonctionnement des banques. La réglementation peut inclure des exigences en matière de capital, de liquidité, de protection des consommateurs, de lutte contre le blanchiment d'argent, et d'autres normes. Comprendre ce cadre aide à déterminer dans quelle mesure la réglementation stimule ou limite la compétitivité des banques.

Confiance des clients : Un cadre réglementaire solide peut renforcer la **confiance des clients** dans le système bancaire. Lorsque les clients savent que les banques sont soumises à des règles

strictes et à une surveillance appropriée, cela peut améliorer leur perception de la sécurité et de la fiabilité des services bancaires. Cette confiance est essentielle pour attirer et retenir les clients, ce qui impacte directement la compétitivité de la banque.

Protection des consommateurs : Les réglementations visant à protéger les consommateurs jouent un rôle clé dans la compétitivité. Par exemple, des lois garantissant la transparence des frais et des taux d'intérêt aident à établir un marché équitable. Les banques qui respectent ces normes peuvent se distinguer par leur engagement envers la satisfaction client et la transparence, ce qui peut constituer un avantage concurrentiel.

Dans le cadre de la compétitivité internationale, les banques doivent souvent se conformer à des normes qui dépassent le cadre national. La question permet de voir dans quelle mesure la réglementation locale s'aligne sur les normes **internationales**, comme celles émises par le Comité de Bâle. L'adaptation aux normes internationales peut aider les banques à opérer efficacement dans un contexte global.

Les réglementations peuvent également influencer la capacité des banques à **innover**. Des règles trop restrictives peuvent freiner le développement de nouveaux produits et services, tandis qu'une réglementation favorisant l'innovation, comme celle concernant les **fintechs**²⁷⁹ et les solutions numériques, peut stimuler la compétitivité.

La réglementation joue un rôle clé lors des **crises économiques**. Des mesures comme le renforcement des exigences en matière de capital peuvent aider les banques à mieux résister aux chocs économiques. La capacité d'une banque à se conformer à ces exigences peut affecter sa compétitivité, car les banques mieux capitalisées peuvent être perçues comme plus solides et fiables par les clients.

Les institutions étatiques et les autorités de régulation sont responsables de l'application des règles et de la surveillance du système bancaire. Comprendre comment ces entités interagissent avec les banques et quelles mesures elles prennent pour encourager ou décourager certaines pratiques peut donner un aperçu précieux sur la dynamique de la compétitivité.

Enfin, le rôle de la réglementation et des institutions étatiques est fondamental dans la compétitivité des banques. En influençant le cadre opérationnel, en protégeant les consommateurs, et en établissant des normes équitables, la réglementation peut avoir des effets

²⁷⁹ Définition des fintechs :

à la fois positifs et négatifs sur la performance des banques. Cette question permet d'explorer comment les banques s'adaptent aux exigences réglementaires tout en cherchant à maintenir et à renforcer leur position concurrentielle sur le marché.

La question 12 :

12. Que pensez-vous de la manière dont vos services sont présentés, vu que cela peut influencer la clientèle ?

☐ Peu efficace

☐ Acceptable

☐ Très efficace

« Que pensez-vous de la manière dont vos services sont présentés, vu que cela peut influencer la clientèle ? » vise à évaluer l'importance de la **présentation et de la communication des services bancaires**. Cette question explore comment la manière dont une banque présente ses offres peut influencer la perception des clients, leur décision d'achat et, par conséquent, la compétitivité de la banque sur le marché.

L'intérêt de la question :

Impact de la communication sur la perception : Cette question permet d'analyser comment la **présentation des services** influence la perception des clients. Une présentation claire, attrayante et accessible peut rendre les services plus compréhensibles et attrayants, ce qui peut aider à convaincre les clients potentiels d'utiliser les services de la banque.

Importance du marketing et de la stratégie de communication : La question met en lumière l'importance de la **stratégie marketing** dans le secteur bancaire. Une bonne présentation des services, que ce soit à travers des brochures, des sites web, des publicités ou des réseaux sociaux, peut renforcer la visibilité de la banque et attirer l'attention de nouveaux clients. Elle permet aussi d'établir l'image de marque et d'accroître la notoriété.

La présentation des services doit également viser à **éduquer** les clients sur les produits bancaires. En fournissant des informations claires et détaillées sur les caractéristiques, les avantages et les coûts des services, la banque aide les clients à prendre des décisions éclairées. Cela est particulièrement important dans un environnement complexe où les clients peuvent être confus par les différentes options disponibles.

Fidélisation des clients : Une bonne présentation des services peut également jouer un rôle dans la **fidélisation** des clients. Si les clients comprennent bien les services qu'ils utilisent et en voient les avantages, ils sont plus susceptibles de rester fidèles à la banque. Une communication continue et transparente sur les services peut également renforcer cette relation de confiance grâce à l'**adaptation aux attentes des clients** cela peut montrer si la banque est à l'écoute des **retours des clients** concernant la présentation de ses services. Une banque qui prend en compte les opinions et les suggestions de ses clients pour améliorer sa présentation peut mieux répondre à leurs attentes et ainsi augmenter sa compétitivité.

Concurrence sur le marché : Évaluer la manière dont les services sont présentés permet également de comprendre comment la banque se positionne par rapport à ses **concurrents**. Si d'autres banques réussissent à présenter leurs services de manière plus attractive ou innovante, cela peut inciter la banque à revoir sa stratégie de communication pour rester compétitive.

Enfin, la manière dont une banque présente ses services est un élément clé de sa stratégie marketing et peut influencer considérablement la perception des clients. En répondant à cette question, la banque peut évaluer l'efficacité de sa communication et identifier des opportunités d'amélioration pour attirer de nouveaux clients, fidéliser les clients existants et se démarquer dans un environnement concurrentiel. Une présentation claire, convaincante et adaptée aux attentes des clients est essentielle pour renforcer la compétitivité de la banque sur le marché.

La question 13 :

13. Sur quoi se concentre votre stratégie de compétitivité ?

- ☐ L'expansion
- ☐ Etre leader
- ☐ Garder les parts de marché

☐ Autre

« Sur quoi se concentre votre stratégie de compétitivité ? » vise à explorer les **axes prioritaires** que la banque adopte pour se démarquer dans un environnement concurrentiel. Cette question permet de comprendre les éléments clés sur lesquels la banque mise pour renforcer sa position sur le marché et attirer ou fidéliser les clients.

L'intérêt de la question :

Identification des axes stratégiques : Cette question aide à identifier les **axes stratégiques** spécifiques que la banque privilégie, qu'il s'agisse de l'innovation produit, de la qualité du service client, des prix compétitifs, ou de la diversification des services. Cela donne un aperçu de la manière dont la banque entend se positionner par rapport à ses concurrents.

Alignement avec les besoins des clients : La réponse à cette question permet de comprendre si la stratégie de compétitivité est **alignée avec les besoins et attentes des clients**. Une banque qui concentre ses efforts sur des domaines qui répondent aux demandes du marché est plus susceptible d'attirer et de fidéliser une clientèle.

Innovation et développement : La stratégie de compétitivité peut inclure une **mise en avant de l'innovation** dans les produits et services offerts. Cela peut signifier le développement de solutions numériques, de nouveaux produits financiers, ou des améliorations dans les services existants. Comprendre cet aspect peut révéler comment la banque s'adapte aux évolutions du marché et aux technologies émergentes.

Efficacité : La concentration sur l'**efficacité opérationnelle** peut être un autre aspect de la stratégie de compétitivité. Cela inclut l'optimisation des processus internes, la réduction des coûts, et l'amélioration de la productivité. Une banque qui réussit à améliorer son efficacité peut proposer des services à des prix plus compétitifs tout en maintenant une rentabilité saine.

Qualité du service client : La stratégie peut également mettre l'accent sur la **qualité du service client** comme facteur de différenciation. Cela peut inclure la formation des employés, l'amélioration de l'expérience client, ou la mise en place de services personnalisés. Une banque réputée pour son excellent service client peut bénéficier d'une réputation positive et d'une fidélisation accrue.

Analyse de la concurrence : Comprendre sur quoi la banque se concentre en termes de stratégie de compétitivité permet aussi d'évaluer dans quelle mesure elle est consciente de ses **concurrents** et des dynamiques de marché. Cela montre si la banque réagit activement aux mouvements des concurrents ou si elle adopte une approche proactive²⁸⁰ pour définir son propre chemin.

La réponse à la question sur la concentration de la stratégie de compétitivité permet de comprendre les priorités stratégiques de la banque et d'évaluer comment elle s'efforce de se démarquer dans un marché concurrentiel. Cela fournit un aperçu précieux des éléments sur lesquels la banque mise pour attirer et fidéliser sa clientèle, tout en s'adaptant aux évolutions du marché et aux attentes des clients. Une stratégie bien définie et axée sur des priorités pertinentes est essentielle pour garantir la compétitivité et la pérennité de la banque

La question 14 :

14. Que pensez-vous du service client de votre banque ?

- ☐ Pas assez efficace
- ☐ Acceptable
- ☐ Excellent

« Que pensez-vous du service client de votre banque ? » vise à obtenir une évaluation subjective de la qualité du service client au sein de l'institution. Cette question est pertinente pour comprendre la perception que les employés et les responsables de la banque ont de leur propre offre de services, ainsi que son impact sur la satisfaction et la fidélisation des clients.

L'intérêt de la question :

Évaluation de la qualité du service client : Cette question permet de recueillir des **opinions sur la qualité** du service client proposé par la banque. Une évaluation positive indique que les employés estiment que la banque fournit un service de haut niveau, tandis qu'une évaluation négative peut signaler des lacunes à corriger pour améliorer l'expérience client.

²⁸⁰ Définition approche proactive :

Importance du service client : Le service client est un élément clé de la compétitivité bancaire. La réponse à cette question souligne à quel point les employés comprennent l'importance d'un bon service client pour attirer et fidéliser les clients. Un service client de qualité peut faire la différence sur un marché concurrentiel.

Identification des points forts et des faiblesses : En demandant aux employés ce qu'ils pensent du service client, il est possible d'identifier à la fois les **points forts** et les **faiblesses** perçues. Par exemple, les employés pourraient reconnaître une bonne réactivité aux demandes des clients mais signaler des lacunes dans la formation du personnel ou des temps d'attente trop longs.

Culture d'entreprise : La manière dont le service client est perçu peut également refléter la **culture d'entreprise** de la banque. Une culture axée sur le client peut se traduire par un engagement fort des employés à offrir un service de qualité. À l'inverse, des perceptions négatives peuvent indiquer des problèmes au niveau de la culture ou de la motivation des employés.

Alignement avec les attentes du marché : Les réponses peuvent également indiquer si la banque est en phase avec les **attentes du marché** en matière de service client. Par exemple, les clients d'aujourd'hui s'attendent souvent à des interactions rapides et personnalisées, ainsi qu'à un accès à des services numériques. La perception du service client par les employés peut révéler si ces attentes sont satisfaites.

Une perception positive du service client peut être un indicateur que la banque est bien positionnée pour **fidéliser ses clients** et en attirer de nouveaux. Les employés qui croient en la qualité de leur service sont plus susceptibles de promouvoir les offres de la banque auprès des clients potentiels.

La question sur le service client est cruciale pour comprendre comment les employés perçoivent la qualité des interactions avec les clients et l'efficacité des services fournis. Les réponses peuvent offrir des indications précieuses sur les domaines à renforcer pour améliorer l'expérience client, ce qui, à son tour, contribue à la compétitivité de la banque. Un service client de qualité est non seulement essentiel pour la satisfaction des clients, mais également pour la réputation et la pérennité de l'institution sur le marché.

La question 15 :

15. Quels sont vos points forts afin d'attirer le plus de clients par rapport à vos concurrents?

- ☐ Les taux d'intérêts
- ☐ La qualité des services
- ☐ La couverture, la proximité
- ☐ L'efficacité
- ☐ Autre

« Quels sont vos points forts afin d'attirer le plus de clients par rapport à vos concurrents ? » vise à identifier les **avantages concurrentiels** spécifiques que la banque considère comme essentiels pour attirer de nouveaux clients. Cette question permet de comprendre comment la banque se positionne sur le marché et quelles stratégies elle utilise pour se démarquer de ses concurrents.

L'intérêt de la question :

Identification des atouts concurrentiels : Cette question aide à mettre en lumière les **atouts uniques** de la banque, qu'il s'agisse de produits innovants, de tarifs compétitifs, de services de qualité supérieure, ou d'une forte présence numérique. Comprendre ces points forts est essentiel pour développer une proposition de valeur claire et attractive pour les clients.

Alignement avec les attentes des clients : Évaluer les points forts permet de déterminer dans quelle mesure la banque est capable de répondre aux **attentes** et aux **besoins** de sa clientèle cible. Une banque qui comprend bien les besoins de ses clients et qui met en avant ses points forts en conséquence est mieux placée pour attirer et retenir les clients.

Différenciation sur le marché : La question permet d'explorer comment la banque se **différencie** de ses concurrents. Dans un marché bancaire saturé, il est crucial de se distinguer. Les points forts peuvent inclure des caractéristiques uniques de produits, une approche centrée sur le client, ou un engagement envers des pratiques durables.

Réponse à la concurrence : Cette question permet d'évaluer comment la banque réagit face à la **concurrence**. Les réponses peuvent révéler si la banque est proactive dans l'identification de ses avantages ou si elle réagit de manière réactive aux mouvements de ses concurrents.

La question sur les points forts de la banque permet de comprendre les éléments qui contribuent à son succès dans l'attraction de nouveaux clients. En identifiant et en articulant ces atouts, la banque peut mieux se positionner sur le marché, élaborer des stratégies marketing efficaces et construire des relations solides avec ses clients. Une attention continue à ses points forts est essentielle pour renforcer sa compétitivité et sa pérennité dans un environnement bancaire dynamique.

La question 16 :

16. Vos clients restent en contact avec la banque (dépôts) :

- ☐ Rarement
- ☐ Périodiquement
- ☐ Constamment

« Vos clients restent-ils en contact avec la banque (dépôts) ? » vise à évaluer le **niveau d'engagement et de fidélité** des clients envers la banque à travers leurs comportements de dépôt. Cette question permet de comprendre si les clients choisissent de maintenir une relation continue avec la banque et dans quelle mesure ils utilisent ses services.

L'intérêt de la question :

Fidélité des clients : La question permet d'évaluer le degré de **fidélité** des clients à l'égard de la banque. Des clients qui restent en contact et effectuent régulièrement des dépôts montrent un engagement envers l'établissement, ce qui est un indicateur de satisfaction et de confiance dans les services offerts.

Analyse du comportement des clients : Comprendre si les clients continuent à effectuer des dépôts peut révéler des tendances dans leur **comportement**. Cela inclut des aspects tels que la

fréquence des dépôts, le montant moyen déposé, et la préférence pour certains types de comptes. Cette information est précieuse pour ajuster les offres de produits.

Impact sur la liquidité et la stabilité : Des dépôts réguliers sont essentiels pour la **liquidité** et la **stabilité financière** de la banque. Cette question aide à déterminer si la banque peut compter sur une base de clients stable qui contribue à son fonds de roulement et à sa capacité à prêter.

Évaluation de l'offre de services : La manière dont les clients interagissent avec les services bancaires peut également fournir des indications sur l'**attractivité** de l'offre. Si les clients restent en contact, cela peut suggérer que les produits et services sont adaptés à leurs besoins et attentes.

La question touche également à la **satisfaction client**. Si les clients sont satisfaits des services qu'ils reçoivent, ils sont plus susceptibles de rester en contact avec la banque et d'y déposer leurs fonds. Une analyse approfondie peut aider à identifier les facteurs de satisfaction.

Comparaison avec les concurrents : Évaluer si les clients restent en contact avec la banque permet aussi de comparer la **performance** de la banque avec celle de ses concurrents. Une base de clients fidèle peut être un atout majeur dans un marché compétitif.

La question sur le maintien du contact des clients avec la banque à travers les dépôts est essentielle pour évaluer la fidélité, la satisfaction et l'engagement des clients. Une base de clients fidèle qui continue à effectuer des dépôts est essentielle pour la santé financière et la stabilité de la banque. En analysant les réponses à cette question, la banque peut mieux comprendre ses forces et ses faiblesses, ajuster son offre de services et renforcer ses relations avec ses clients.

La question 17 :

17. Les leviers dont vous disposez pour atteindre vos clients sont principalement :

- ☐ Les coûts
- ☐ La communication
- ☐ Canaux de distribution

- ☐ Besoins des clients (leur accueil)

☐ Autre

« Les leviers dont vous disposez pour atteindre vos clients sont principalement : » cherche à identifier les **stratégies et outils** que la banque utilise pour interagir avec ses clients et pour les attirer. Cette question permet d'explorer les différentes approches que la banque emploie pour optimiser ses efforts de marketing et de communication.

L'intérêt de la question :

Identification des canaux de communication : Cette question permet de comprendre quels **canaux** (tels que les médias sociaux, le marketing par e-mail, les événements en personne, ou les publicités) la banque privilégie pour atteindre ses clients. La diversité des canaux peut être un indicateur de la capacité de la banque à s'adapter aux préférences de ses clients.

Efficacité des stratégies de marketing : Évaluer les leviers disponibles aide à déterminer l'**efficacité** des différentes stratégies de marketing. Cela permet à la banque de se concentrer sur les leviers qui ont prouvé leur succès dans l'engagement des clients.

Adaptation aux comportements des clients : Comprendre les leviers utilisés permet également d'explorer dans quelle mesure la banque s'adapte aux **comportements** et aux préférences des clients. Par exemple, une forte utilisation des médias numériques peut indiquer que la banque cible une clientèle plus jeune et technophile.

Stratégies de la banque : La question peut révéler si la banque utilise des leviers qui favorisent la **personnalisation** des services. Cela inclut l'utilisation de données client pour offrir des recommandations personnalisées ou des promotions spécifiques, ce qui peut renforcer l'engagement et la fidélité.

Innovation technologique : La réponse à cette question peut indiquer dans quelle mesure la banque utilise des **technologies innovantes** (comme des applications mobiles, ou des plateformes de services en ligne) pour atteindre et interagir avec ses clients. Cela peut également refléter la volonté de la banque de se moderniser et d'améliorer l'expérience client.

Formation et développement du personnel : Les leviers pour atteindre les clients peuvent également inclure des efforts de **formation** pour le personnel, afin de s'assurer qu'il est bien préparé à interagir avec les clients de manière efficace et professionnelle. Cela contribue à renforcer la qualité du service client.

La question sur les leviers dont dispose la banque pour atteindre ses clients est essentielle pour comprendre les stratégies mises en œuvre pour engager et fidéliser la clientèle. En identifiant ces leviers, la banque peut optimiser ses efforts de communication, renforcer sa proposition de valeur et améliorer l'expérience client. Une approche ciblée et adaptée aux besoins des clients est cruciale pour maintenir la compétitivité dans un marché bancaire en constante évolution.

La question 18 :

18. Selon vous, la concurrence dans le secteur bancaire doit avant tout viser à :

- ☐ Améliorer de la qualité des services rendus aux clients
- ☐ Optimiser les tarifs pratiqués
- ☐ Favoriser l'innovation
- ☐ Améliorer la compétitivité des banques nationale et internationale
- ☐ Autre

.....

« Selon vous, la concurrence dans le secteur bancaire doit avant tout viser à : » cherche à comprendre la perception des cadres et responsables de la banque sur les objectifs principaux de la concurrence dans le secteur. Cette question permet d'explorer les priorités et les stratégies que les acteurs du marché considèrent comme essentielles pour réussir dans un environnement concurrentiel.

L'intérêt de la question :

Cette question permet de recueillir des informations sur l'**orientation stratégique** que les responsables estiment essentielle pour naviguer dans le paysage bancaire. Les réponses peuvent révéler si la priorité est mise sur l'innovation, la qualité du service, la réduction des coûts ou d'autres aspects cruciaux.

Si les répondants estiment que la concurrence doit avant tout viser à améliorer l'expérience client, cela souligne l'importance de **satisfaire** et de **fidéliser** la clientèle. Une concurrence axée sur la qualité du service peut également inciter les banques à innover et à développer des solutions plus adaptées aux besoins des clients.

Innovation et développement de nouveaux produits : La question peut révéler si les acteurs du marché estiment que la concurrence doit encourager l'**innovation**. Dans un secteur en évolution rapide, le développement de nouveaux produits et services peut être essentiel pour répondre aux besoins changeants des clients et pour se différencier des concurrents.

Les acteurs du secteur peuvent considérer qu'une concurrence efficace doit viser à établir une plus grande **transparence** dans les opérations bancaires, ce qui peut renforcer la confiance des clients dans les institutions financières. Une concurrence qui favorise la transparence peut également aider à prévenir les abus et à protéger les consommateurs.

La question sur la direction que doit prendre la concurrence dans le secteur bancaire est cruciale pour comprendre les priorités et les valeurs des responsables de la banque. Les réponses peuvent éclairer les stratégies à adopter pour rester compétitif, satisfaire les clients et promouvoir un environnement bancaire sain et dynamique. En analysant ces perceptions, la banque peut ajuster ses propres approches et se positionner efficacement sur le marché.

La question 19 :

19. Afin de stimuler davantage la concurrentiabilité du secteur bancaire, faut-il :

- ☐ Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre
- ☐ Améliorer la transparence des relations bancaires
- ☐ Renforcer davantage les mesures permettant d'améliorer la qualité des services rendus comme préserver le secret client
- ☐ Mettre en place des organismes indépendants de notations

☐ Autre

.....

« Afin de stimuler davantage la concurrence du secteur bancaire, faut-il : » cherche à recueillir des avis sur les mesures ou stratégies que les acteurs du secteur considèrent comme essentielles pour renforcer la **concurrence** dans le marché bancaire. Cette question permet d'explorer les pistes d'action que les professionnels jugent nécessaires pour créer un environnement plus compétitif.

L'intérêt de la question :

Identification des leviers d'action : Cette question permet de cerner les **leviers** que les professionnels estiment pertinents pour stimuler la concurrence. Les réponses pourraient inclure des propositions telles que la réduction des barrières à l'entrée, la promotion de l'innovation, ou l'amélioration de la réglementation.

Une discussion sur la nécessité de réduire les **barrières à l'entrée** peut mettre en évidence l'importance de faciliter l'accès au marché pour de nouveaux acteurs. Une concurrence accrue peut stimuler l'innovation et améliorer les services offerts aux clients.

Réglementation favorable : Les réponses peuvent également mettre en lumière la nécessité d'une **réglementation** qui favorise la concurrence, tout en protégeant les consommateurs. Cela peut inclure des mesures pour garantir la transparence, encourager la diversité des produits et services, et soutenir les nouvelles technologies.

Innovation technologique : Si les répondants estiment que le secteur doit davantage se concentrer sur l'**innovation**, cela peut indiquer un besoin d'adopter de nouvelles technologies pour améliorer les services, réduire les coûts et répondre plus efficacement aux attentes des clients.

Sensibilisation et éducation des clients : Une dimension importante pour stimuler la concurrence pourrait être de **sensibiliser** et d'**éduquer** les clients sur les options disponibles sur le marché. Des clients informés peuvent prendre des décisions éclairées, favorisant ainsi une concurrence accrue entre les banques.

Réduction des coûts et amélioration des services : Les professionnels pourraient également souligner l'importance de réduire les **coûts opérationnels** pour permettre aux banques de proposer des tarifs plus compétitifs. Cela pourrait bénéficier aux clients par des services à des prix plus accessibles.

La question sur les mesures à prendre pour stimuler la concurrence dans le secteur bancaire est pratique pour comprendre les perceptions des acteurs du marché. Les réponses peuvent orienter les décisions stratégiques et politiques pour créer un environnement bancaire dynamique, où l'innovation, la qualité des services, et la satisfaction client sont au cœur des préoccupations. En analysant ces suggestions, les banques peuvent mieux se préparer à répondre aux défis de la concurrence tout en renforçant leur position sur le marché.

La question 20 :

20. Les piliers de compétitivité bancaire reposent sur :

- ☐ Les facteurs (institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique,...)
- ☐ L'efficacité (enseignements supérieurs, formations, développement des marchés,...)
- ☐ L'innovation (sources d'innovation, technologie,...)
- ☐ Autre

.....

« Les piliers de compétitivité bancaire reposent sur : » vise à identifier les **éléments clés** qui sous-tendent la compétitivité des banques sur le marché. Cette question permet de cerner les fondements sur lesquels les banques construisent leur stratégie pour se différencier et réussir dans un environnement concurrentiel.

L'intérêt de la question :

Identification des facteurs de succès : Cette question permet de clarifier les **facteurs** considérés comme essentiels pour assurer la compétitivité d'une banque. Les réponses peuvent

inclure des aspects tels que la qualité des services, l'innovation, la gestion des risques, et la relation avec la clientèle.

Qualité des services : Un des piliers souvent évoqués est la **qualité des services** offerts. Cela inclut la rapidité, l'efficacité, et la satisfaction des besoins des clients. Les banques doivent constamment évaluer et améliorer la qualité de leurs services pour maintenir leur avantage concurrentiel.

Innovation et technologie : La **capacité d'innovation** est un autre pilier crucial. Cela peut inclure le développement de nouveaux produits, l'adoption de technologies de pointe (comme la banque en ligne et mobile), et la réponse aux évolutions des attentes des clients. Les banques qui innovent sont souvent mieux placées pour attirer et fidéliser les clients.

Gestion des risques : Une bonne **gestion des risques** est fondamentale pour la durabilité et la compétitivité d'une banque. Cela inclut la capacité à évaluer et à gérer les risques financiers, opérationnels, et réglementaires, ce qui renforce la confiance des clients et des partenaires.

Expérience client : L'**expérience client** est de plus en plus reconnue comme un pilier de la compétitivité. Les banques doivent s'assurer que leurs clients bénéficient d'interactions positives à chaque point de contact, que ce soit en ligne ou en agence. Cela contribue à la fidélisation et à la réputation de la banque.

Ressources humaines : Les **ressources humaines** jouent également un rôle clé. Le développement des compétences des employés, la formation continue, et l'engagement du personnel sont essentiels pour garantir un service de qualité et une culture d'innovation au sein de l'établissement.

Réglementation et conformité : La **conformité** aux normes réglementaires est un pilier qui ne doit pas être négligé. Les banques doivent naviguer dans un environnement réglementaire complexe, et celles qui s'adaptent rapidement et efficacement aux exigences réglementaires peuvent se positionner favorablement sur le marché.

La question sur les piliers de compétitivité bancaire est cruciale pour comprendre les éléments clés qui permettent aux banques de se démarquer dans un environnement concurrentiel. En identifiant ces piliers, les institutions financières peuvent élaborer des stratégies efficaces pour renforcer leur position sur le marché, améliorer l'expérience client, et innover dans leurs offres.

L'analyse des réponses à cette question peut également éclairer les priorités stratégiques des banques pour l'avenir.

La question 21 :

21. Comment évaluez-vous le degré de concurrence sur le marché ?

- ☐ Par la concentration (le nombre de concurrents)
- ☐ Par l'efficacité
- ☐ Par la part de marché (le nombre de clients)
- ☐ Par le chiffre d'affaire (profit)
- ☐ Autre

« Comment évaluez-vous le degré de concurrence sur le marché ? » vise à recueillir l'avis des cadres et responsables des banques sur la **nature** et l'**intensité** de la concurrence dans le secteur bancaire. Cette question permet de comprendre comment les acteurs perçoivent leur environnement concurrentiel et les défis qu'ils rencontrent.

L'intérêt de la question :

Perception de la concurrence : Cette question permet de cerner la manière dont les responsables de banques perçoivent le **degré de concurrence** dans le marché. Les réponses peuvent varier en fonction de l'expérience personnelle, de la taille de l'institution, et de sa position sur le marché.

Identification des facteurs concurrentiels : Évaluer le degré de concurrence peut révéler les **facteurs clés** qui influencent cette dynamique, tels que la présence de nouveaux entrants, la diversification des offres de services, ou la stratégie de prix. Cela aide à comprendre les éléments qui rendent le marché plus ou moins compétitif.

Impact des acteurs externes : Les répondants peuvent aborder l'impact des acteurs externes sur la concurrence, y compris les **fintechs**²⁸¹, les **banques en ligne**, ou d'autres institutions financières qui entrent sur le marché. Cela peut donner un aperçu de la manière dont ces acteurs disruptifs affectent le paysage concurrentiel traditionnel.

Évaluation de la pression concurrentielle : Les responsables peuvent également discuter de la **pression concurrentielle** qu'ils ressentent. Cela peut inclure des commentaires sur la nécessité de réduire les coûts, d'améliorer la qualité des services, ou de développer de nouveaux produits pour rester compétitifs.

Stratégies de réponse : En évaluant le degré de concurrence, les banques peuvent être amenées à réfléchir à leurs propres **stratégies de réponse**. Les réponses à cette question peuvent aider à identifier les domaines nécessitant des ajustements stratégiques pour faire face à la concurrence.

Opportunités et menaces : Cette question peut également mettre en lumière les **opportunités** et les **menaces** perçues dans le marché. Les répondants peuvent exprimer des préoccupations sur l'érosion des marges bénéficiaires, tout en identifiant des opportunités de croissance ou d'expansion.

Réglementation et concurrence : Les réponses peuvent aussi aborder l'impact de la **réglementation** sur le degré de concurrence. Les responsables peuvent exprimer des opinions sur la manière dont les régulations actuelles favorisent ou entravent la concurrence sur le marché.

La question sur l'évaluation du degré de concurrence sur le marché est essentielle pour comprendre la dynamique compétitive à laquelle font face les banques. Les réponses fourniront des informations précieuses sur les perceptions des acteurs du marché, les défis auxquels ils sont confrontés, et les opportunités qu'ils identifient. Cette évaluation peut également orienter les stratégies à adopter pour s'adapter à un environnement en constante évolution et pour maintenir une position concurrentielle solide.

La question 22 :

22. Pour votre banque, les obstacles à la compétitivité sont :

281

- ☐ Les compétences
- ☐ L'innovation
- ☐ Les stratégies
- ☐ Complexité de la structure du régime fiscal
- ☐ Autre

« Pour votre banque, les obstacles à la compétitivité sont : » vise à identifier les **défis** et les **barrières** que les banques perçoivent comme entravant leur capacité à rester compétitives sur le marché. Cette question permet de comprendre les perceptions des responsables bancaires concernant les facteurs qui limitent leur performance et leur innovation.

L'intérêt de la question :

Identification des défis : Cette question aide à identifier les **défis** que les banques rencontrent. Les obstacles peuvent varier selon les institutions, et les réponses peuvent fournir des informations précieuses sur les problèmes récurrents dans le secteur.

Réglementation : Les répondants peuvent mentionner la **réglementation** comme un obstacle majeur. Des exigences réglementaires strictes peuvent augmenter les coûts opérationnels et limiter la flexibilité des banques, les rendant moins agiles face à la concurrence.

Technologie et infrastructures : Les **défis technologiques** peuvent également être cités. Le besoin d'adopter de nouvelles technologies, de mettre à jour les infrastructures existantes, et de se conformer aux exigences de cybersécurité peut représenter des obstacles significatifs pour les banques, surtout celles qui ont des systèmes obsolètes.

Concurrence : La **pression concurrentielle** est un autre obstacle potentiel. L'émergence de fintechs et de nouveaux entrants peut augmenter la compétition, rendant plus difficile pour les banques traditionnelles de se démarquer et de maintenir leur part de marché.

Les banques peuvent également faire face à des **obstacles culturels** internes. Une culture d'entreprise qui ne favorise pas l'innovation ou qui résiste au changement peut empêcher l'adoption de nouvelles idées et de nouvelles pratiques.

Manque de compétences : Les répondants peuvent souligner un **manque de compétences** ou de ressources humaines qualifiées comme un obstacle. Si les employés ne possèdent pas les compétences nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies ou pour offrir un service client de haute qualité, cela peut limiter la compétitivité de la banque.

Les **coûts d'exploitation** élevés, qui peuvent réduire les marges bénéficiaires et limiter la capacité des banques à proposer des tarifs compétitifs.

Les changements dans les **attentes des clients** peuvent représenter un obstacle si les banques ne parviennent pas à s'adapter. Les clients recherchent des services plus personnalisés, des solutions numériques rapides, et une meilleure expérience globale.

En bref, La question sur les obstacles à la compétitivité est essentielle pour comprendre les défis que les banques doivent surmonter pour prospérer dans un environnement concurrentiel. En identifiant ces obstacles, les banques peuvent élaborer des stratégies pour les atténuer, renforcer leur position sur le marché, et améliorer leur capacité à répondre aux attentes des clients. Les réponses à cette question peuvent également offrir des insights précieux pour les décideurs et les régulateurs sur les conditions nécessaires à un environnement bancaire dynamique et compétitif.

La question 23 :

23. A votre avis, les obstacles à la compétitivité internationale :

- ☐ Les fonds
- ☐ Compétences de l'effectif
- ☐ La réglementation
- ☐ Autre

« À votre avis, les obstacles à la compétitivité internationale sont liés : » vise à explorer les **barrières** et les **défis** spécifiques que les banques rencontrent lorsqu'elles cherchent à se

positionner sur le marché international. Cette question permet de comprendre les perceptions des responsables bancaires concernant les facteurs qui limitent leur capacité à rivaliser à l'échelle mondiale.

L'intérêt de la question :

Identification des obstacles internationaux : Cette question permet d'identifier les **obstacles spécifiques** à la compétitivité internationale que les banques perçoivent. Les réponses peuvent varier en fonction des expériences des répondants et des contextes économiques et réglementaires.

Réglementations divergentes : Un des obstacles fréquemment mentionnés est la **diversité des réglementations** dans différents pays. Les exigences réglementaires variées peuvent compliquer l'entrée sur de nouveaux marchés et nécessiter des ajustements coûteux pour se conformer aux lois locales.

Barrières culturelles : Les **barrières culturelles** peuvent également être citées. La compréhension des différences culturelles, des pratiques commerciales et des attentes des clients dans d'autres pays est cruciale pour réussir à l'international. Un manque de connaissance des marchés locaux peut constituer un obstacle significatif.

Concurrence mondiale : Les répondants peuvent mentionner la **concurrence accrue** à l'échelle mondiale. Les banques doivent rivaliser non seulement avec d'autres institutions nationales, mais aussi avec des acteurs internationaux bien établis, ce qui peut rendre difficile la conquête de nouveaux marchés.

Capacités technologiques : Les **défis technologiques** peuvent aussi jouer un rôle. Les banques doivent souvent investir dans des infrastructures et des technologies robustes pour répondre aux attentes des clients internationaux, ce qui peut représenter un obstacle pour celles qui ont des ressources limitées.

Coûts d'entrée sur le marché : Les **coûts d'entrée** associés à l'expansion sur de nouveaux marchés peuvent également être un obstacle. Cela inclut les coûts liés à l'établissement d'une présence locale, au recrutement de personnel, et à la promotion des services dans un nouvel environnement.

Gestion des risques : La **gestion des risques** liés à l'expansion internationale, y compris les risques économiques, politiques et opérationnels, peut constituer un obstacle important. Les fluctuations économiques, les instabilités politiques ou les risques de change peuvent influencer les décisions d'investissement à l'étranger.

La question sur les obstacles à la compétitivité internationale est essentielle pour comprendre les défis que les banques algériennes doivent surmonter pour réussir à l'échelle mondiale. Les réponses à cette question peuvent offrir des insights précieux sur les conditions nécessaires à une expansion internationale réussie, ainsi que sur les stratégies que les banques peuvent adopter pour naviguer dans un environnement complexe et concurrentiel. En identifiant ces obstacles, les institutions financières peuvent élaborer des plans d'action pour les atténuer et renforcer leur position sur le marché international.

La question 24 :

24. Qu'est ce que la compétitivité pour vous ?

- ☐ L'efficacité
- ☐ Capacité à vendre
- ☐ Potentiel d'attraction
- ☐ Diversification des produits proposés
- ☐ Autre

« Qu'est-ce que la compétitivité pour vous ? » a pour objectif de recueillir les **définitions** et les **perceptions individuelles** des responsables bancaires concernant le concept de compétitivité. Cette question permet d'explorer comment les acteurs du secteur bancaire comprennent et interprètent la compétitivité, tant sur le plan théorique que pratique.

L'intérêt de la question :

Variété des définitions : La question offre un aperçu de la **diversité des définitions** du concept de compétitivité. Chaque répondant peut apporter sa propre perspective en fonction de son expérience, de son rôle au sein de l'institution, et de son environnement opérationnel.

Aspects fondamentaux : Les réponses peuvent mettre en lumière les **aspects fondamentaux** de la compétitivité, tels que l'**efficacité**, l'**innovation**, la **qualité des services**, et la **satisfaction client**. Cela peut également inclure des notions telles que la capacité à s'adapter aux changements du marché et à anticiper les besoins des clients.

Vision stratégique : En comprenant ce que signifie la compétitivité pour chaque répondant, il est possible d'analyser comment cette vision influence les **stratégies** et les **objectifs** de l'institution. Par exemple, une banque qui définit la compétitivité en termes d'innovation technologique peut être plus encline à investir dans des solutions numériques.

La question peut également révéler les **éléments de différenciation** que les responsables considèrent comme essentiels pour se démarquer sur le marché. Cela pourrait inclure des services uniques, des offres personnalisées, ou des approches centrées sur le client.

Impact sur la performance : Les perceptions de la compétitivité peuvent également être liées à la **performance** de la banque. Les responsables peuvent exprimer leur point de vue sur la manière dont une compétitivité accrue peut se traduire par une meilleure rentabilité, une plus grande part de marché, et une fidélisation accrue des clients.

Évaluation de la concurrence : Cette question permet d'ouvrir la discussion sur la manière dont les responsables évaluent la **concurrence** sur le marché. Ils peuvent définir la compétitivité en termes de position par rapport à d'autres acteurs, ce qui souligne l'importance de l'analyse concurrentielle dans la formulation des stratégies.

Cette question sur ce que signifie la compétitivité pour chaque répondant est cruciale pour comprendre les perceptions variées du concept au sein du secteur bancaire. En recueillant ces définitions, il est possible d'obtenir des informations précieuses sur les priorités stratégiques, les défis perçus, et les opportunités d'amélioration pour les banques. Cette exploration peut également aider à façonner des discussions plus larges sur la compétitivité dans le secteur bancaire et à éclairer les futures stratégies de développement.

La question 25 :

25. La compétitivité peut être mesurable à travers :

☐ La capacité à contrôler les coûts et à fixer les prix

- ☐ L'excellence des processus de production (qualité, fiabilité, sécurité,...)
 - ☐ Compétences en matière de gestion
 - ☐ Importance du capital humain
 - ☐ Autre

« La compétitivité peut être mesurable à travers : » vise à identifier les **indicateurs** et les **méthodes** que les responsables bancaires estiment pertinents pour évaluer la compétitivité de leur institution. Cette question permet d'explorer les critères concrets et les outils utilisés pour mesurer la performance et la position sur le marché.

L'intérêt de la question :

Cette question encourage les répondants à réfléchir aux **indicateurs de performance** qu'ils utilisent pour mesurer la compétitivité. Cela peut inclure des métriques telles que le **rendement des actifs (ROA)**²⁸², le **rendement des capitaux propres (ROE)**²⁸³, et le **ratio d'efficacité**, qui fournissent des informations sur la rentabilité et l'efficacité opérationnelle.

La **satisfaction client** est souvent un critère clé pour évaluer la compétitivité. Les banques peuvent mesurer cela à travers diverses enquêtes. Les réponses peuvent montrer l'importance accordée à l'expérience client dans l'évaluation de la compétitivité.

Part de marché : Les répondants peuvent également mentionner l'**analyse de la part de marché** comme un indicateur essentiel. La part de marché est un indicateur direct de la position concurrentielle d'une banque et peut révéler son succès par rapport à ses concurrents.

Développement de produits : Les indicateurs liés à l'**innovation** peuvent également être discutés. Par exemple, le nombre de nouveaux produits lancés, la rapidité d'introduction sur le marché, et la réponse aux tendances émergentes peuvent servir à évaluer la capacité d'une banque à innover et à s'adapter.

L'**analyse des coûts** peut être un critère important. Les banques peuvent mesurer leur compétitivité en surveillant leurs coûts opérationnels par rapport à ceux de leurs concurrents.

²⁸² ROA

²⁸³ ROE

Des coûts plus bas peuvent indiquer une plus grande efficacité et une meilleure position concurrentielle.

Qualité des services : Les répondants peuvent aborder la **qualité des services** en tant qu'indicateur de compétitivité. Cela peut inclure des mesures de rapidité, de précision et de service à la clientèle, qui sont essentielles pour attirer et fidéliser les clients.

Réglementation et conformité : Les banques peuvent également évaluer leur compétitivité en fonction de leur capacité à se conformer aux **régulations** et à éviter les sanctions. Une conformité solide peut être un indicateur de résilience et de capacité à opérer efficacement sur différents marchés.

Benchmarking²⁸⁴ : Les responsables peuvent mentionner l'importance du **benchmarking**, qui consiste à comparer les performances de leur banque avec celles d'autres institutions du secteur. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et de mettre en lumière les domaines nécessitant des améliorations.

La question sur la manière de mesurer la compétitivité est essentielle pour comprendre les critères que les banques utilisent pour évaluer leur position sur le marché. En identifiant les indicateurs et les méthodes pertinents, les répondants peuvent fournir des informations précieuses sur la façon dont les institutions financières s'auto-évaluent et ajustent leurs stratégies pour rester compétitives. Cette exploration peut également offrir des insights sur les tendances émergentes en matière de mesure de la compétitivité dans le secteur bancaire.

La question 26 :

26. Quels sont les déterminants de la compétitivité au niveau national

- ☐ Dotation en ressources
- ☐ Productivité, technologie
- ☐ Economie d'échelle
- ☐ Caractéristiques des produits, services proposés
- ☐ Régulation fiscale monétaire et politique des échanges

²⁸⁴ BENCHMARKING

☐ Les coûts de commercialisation et de transports

☐ Autre

« Quels sont les déterminants de la compétitivité au niveau national ? » a pour objectif d'identifier les **facteurs clés** qui influencent la compétitivité des banques et, plus largement, des entreprises au sein d'un pays. Cette question permet d'explorer les éléments qui contribuent à la création d'un environnement favorable à la compétitivité nationale.

L'intérêt de la question :

Les répondants peuvent mentionner l'importance d'un **cadre réglementaire stable** et prévisible. Un environnement juridique clair et une réglementation adéquate facilitent les opérations des banques et encouragent les investissements, favorisant ainsi la compétitivité.

La **stabilité macroéconomique** est un déterminant crucial de la compétitivité. Des indicateurs tels que la croissance économique, le taux d'inflation et le chômage influencent directement la confiance des investisseurs et des consommateurs, affectant la performance des banques.

La qualité des **infrastructures** (transports, télécommunications, technologies de l'information) est également un facteur clé. Des infrastructures solides permettent aux banques d'opérer plus efficacement et de fournir des services de qualité à leurs clients.

Niveau d'éducation et de compétences : Le **capital humain** joue un rôle essentiel dans la compétitivité. Un niveau d'éducation élevé et une main-d'œuvre qualifiée favorisent l'innovation et l'efficacité, ce qui est essentiel pour les banques qui cherchent à se démarquer.

Innovation et recherche : Les efforts en matière d'**innovation** et de **recherche et développement** sont des déterminants importants. Les pays qui encouragent l'innovation et investissent dans la recherche sont souvent plus compétitifs, car ils développent de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins du marché.

Culture d'entreprise : La **culture d'entreprise** et l'attitude envers la prise de risque peuvent influencer la compétitivité. Un environnement qui encourage l'entrepreneuriat et l'innovation peut contribuer à la dynamique économique d'un pays.

Concurrence : La **concurrence** au sein du marché national est un déterminant crucial. Un environnement compétitif pousse les entreprises, y compris les banques, à améliorer leurs services, à réduire leurs coûts et à innover pour attirer les clients.

La question sur les déterminants de la compétitivité au niveau national est essentielle pour comprendre les facteurs qui influencent la performance des banques et d'autres institutions financières. En identifiant ces déterminants, les décideurs peuvent mieux comprendre comment créer un environnement propice à la compétitivité, ce qui peut avoir des répercussions positives sur l'ensemble de l'économie. Les réponses à cette question peuvent également éclairer les politiques et les stratégies que les banques peuvent adopter pour améliorer leur position sur le marché national et international.

La question 27 :

27. Les déterminants de la compétitivité au niveau international, à votre avis, sont :

- ☐ Taux de change
- ☐ Conditions du marché mondial
- ☐ Coûts de transport international
- ☐ Autre

« Les déterminants de la compétitivité au niveau international, à votre avis, sont : » cherche à explorer les **facteurs clés** qui influencent la compétitivité des banques et des entreprises sur la scène internationale. Cette question permet d'analyser les éléments qui contribuent à la capacité des institutions financières à rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux.

L'intérêt de la question :

Les répondants peuvent souligner l'importance de l'**ouverture commerciale** d'un pays, qui facilite les échanges internationaux et permet aux banques d'accéder à de nouveaux marchés. Des politiques commerciales favorables peuvent stimuler la compétitivité à l'échelle internationale.

La capacité à se conformer aux **normes et réglementations internationales** est essentielle. Les banques doivent souvent s'adapter aux exigences des marchés étrangers, et une bonne compréhension des réglementations internationales peut constituer un avantage concurrentiel.

Infrastructure technologique : Un **accès à des infrastructures technologiques avancées** est crucial pour la compétitivité internationale. Les banques qui peuvent tirer parti de technologies de pointe pour fournir des services rapides et efficaces sont mieux positionnées sur le marché mondial.

Capacité d'innovation : Les **capacités d'innovation** jouent un rôle déterminant. Les institutions qui investissent dans la recherche et le développement, et qui adoptent de nouvelles technologies, sont souvent plus compétitives sur la scène internationale, car elles peuvent répondre plus rapidement aux besoins des clients.

Ressources humaines : La **qualité et la compétence de la main-d'œuvre** sont également essentielles. Les banques ayant des employés qualifiés et expérimentés sont mieux équipées pour naviguer dans des environnements de marché complexes et pour innover dans leurs offres de services.

Stabilité politique et économique : La **stabilité politique et économique** est un facteur clé qui influence la confiance des investisseurs étrangers. Les pays avec un environnement politique stable et une économie en croissance attirent davantage d'investissements, ce qui peut renforcer la compétitivité des banques.

Accès au capital : L'**accès au capital** est crucial pour les opérations internationales. Les banques doivent avoir des ressources financières adéquates pour s'engager sur de nouveaux marchés et pour financer des projets d'expansion.

La **nature de la concurrence** sur le marché mondial est également un déterminant important. Les banques doivent être conscientes des stratégies de leurs concurrents internationaux et s'adapter en conséquence pour maintenir leur position sur le marché.

La question sur les déterminants de la compétitivité au niveau international permet d'identifier les facteurs qui influencent la performance des banques sur le marché mondial. En comprenant ces déterminants, les responsables peuvent élaborer des stratégies pour renforcer la position de leur institution sur la scène internationale. Les réponses à cette question peuvent également aider à formuler

des politiques publiques qui favorisent un environnement propice à la compétitivité globale, stimulant ainsi la croissance économique et l'innovation dans le secteur bancaire

La question 28 :

28. Quels sont les outils qui permettent d'analyser la compétitivité ?

- ☐ Interne (infrastructures, stratégies, qualité, innovation,...)
- ☐ Externe (rôle de l'état, la demande, forces concurrentielles : entrants potentiels, négociation des clients, concurrents du secteur,...)

« Quels sont les outils qui permettent d'analyser la compétitivité ? » vise à identifier les **méthodes** et les **instruments** utilisés pour évaluer la compétitivité des banques et des institutions financières. Cette question permet d'explorer les approches quantitatives et qualitatives qui aident à mesurer la performance et à identifier les domaines d'amélioration.

L'intérêt de la question :

Analyse SWOT²⁸⁵ : L'**analyse SWOT** (forces, faiblesses, opportunités, menaces) est un outil stratégique qui permet d'évaluer la position d'une banque par rapport à ses concurrents. Elle aide à identifier les points forts et les points faibles internes, ainsi que les opportunités et les menaces externes sur le marché.

Benchmarking²⁸⁶ : Le **benchmarking** consiste à comparer les performances d'une banque avec celles de ses concurrents ou des meilleures pratiques du secteur. Cet outil permet d'identifier les lacunes et d'adopter des stratégies efficaces pour améliorer la compétitivité.

Tableaux de bord : Les **tableaux de bord** de gestion fournissent une vue d'ensemble des indicateurs de performance clés (KPI²⁸⁷) qui aident à suivre et à évaluer la compétitivité d'une banque. Ces outils permettent de visualiser les données en temps réel et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats.

²⁸⁵

²⁸⁶

²⁸⁷

Études de marché : Les **études de marché** sont essentielles pour comprendre les tendances du secteur, les comportements des consommateurs et la dynamique concurrentielle. Elles permettent d'obtenir des informations précieuses sur le positionnement de la banque sur le marché.

Analyse des données financières : L'**analyse des états financiers** et des ratios financiers, tels que le ratio d'efficacité, le ROE et le ROA, permet de mesurer la rentabilité et la solidité financière d'une banque. Ces analyses sont fondamentales pour évaluer la compétitivité sur le plan économique.

Enquêtes et sondages : Les **enquêtes** et les **sondages** auprès des clients et des employés permettent d'obtenir des retours d'information précieux sur la satisfaction client et la perception de la qualité des services. Ces outils aident à identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Analyses de tendances : L'utilisation d'**analyses de tendances** permet d'évaluer l'évolution de la compétitivité sur le long terme. Cela peut inclure l'analyse des performances financières au fil du temps ou des changements dans la satisfaction client.

Modèles économétriques : Les **modèles économétriques** sont utilisés pour quantifier les relations entre différentes variables économiques et la compétitivité. Ces modèles peuvent aider à prédire l'impact des changements économiques ou réglementaires sur la performance d'une banque.

La question sur les outils d'analyse de la compétitivité est essentielle pour comprendre comment les banques évaluent leur position sur le marché. En identifiant ces outils, les responsables peuvent mieux cerner les méthodes à leur disposition pour mesurer et améliorer leur compétitivité. Les réponses à cette question peuvent également éclairer les stratégies à adopter pour s'adapter aux évolutions du marché et pour répondre aux attentes des clients, renforçant ainsi la performance globale de l'institution.

La question 29 :

29. Vos indicateurs de la compétitivité financière sont :

- ☐ Création de valeurs (taux de rentabilité, la marge,...)
- ☐ Maintien des équilibres financiers (capital propre, fond de roulement,...)

☐ Faire face aux risques (liquidités,...)

☐ Autre

« Vos indicateurs de la compétitivité financière sont : » vise à identifier les **mesures spécifiques** que les banques utilisent pour évaluer leur performance financière et leur compétitivité sur le marché. Cette question permet d'explorer les différents indicateurs financiers qui aident à analyser la position d'une banque par rapport à ses concurrents.

L'intérêt de la question :

Rendement des actifs (ROA) : Le **ROA** mesure la rentabilité d'une banque par rapport à ses actifs totaux. Un ROA élevé indique une gestion efficace des ressources et une capacité à générer des profits, ce qui est crucial pour évaluer la compétitivité.

Rendement des capitaux propres (ROE) : Le **ROE** évalue la rentabilité par rapport aux capitaux propres investis. C'est un indicateur clé pour les investisseurs, car il reflète la capacité d'une banque à générer des profits à partir des fonds propres.

Ratio d'efficacité : Le **ratio d'efficacité** mesure les coûts opérationnels par rapport aux revenus générés. Un ratio d'efficacité bas indique une gestion des coûts efficace, ce qui est essentiel pour rester compétitif dans un marché en constante évolution.

Part de marché : La **part de marché** est un indicateur quantitatif qui montre la proportion des clients ou des actifs d'une banque par rapport au marché total. Une part de marché croissante indique une compétitivité accrue et une attraction des clients.

Qualité des actifs : L'évaluation de la **qualité des actifs** (taux de créances douteuses, provisions pour pertes sur prêts) est essentielle pour comprendre la santé financière d'une banque. Une bonne qualité des actifs renforce la confiance des investisseurs et des clients.

Ratio de solvabilité : Le **ratio de solvabilité** mesure la capacité d'une banque à couvrir ses dettes et ses obligations à long terme. Un ratio de solvabilité élevé est un indicateur de stabilité financière, essentiel pour attirer des investisseurs et des partenaires.

Croissance des dépôts et des prêts : L'analyse de la **croissance des dépôts** et des **prêts** est importante pour mesurer la performance d'une banque. Une augmentation des dépôts et des prêts peut indiquer une confiance accrue des clients et une capacité à répondre à la demande du marché.

Taux de satisfaction client : Bien que cela soit plus qualitatif, le **taux de satisfaction client** est un indicateur crucial de la compétitivité. Une satisfaction client élevée peut se traduire par une fidélité accrue et une meilleure réputation, influençant positivement les performances financières.

La question sur les indicateurs de la compétitivité financière est essentielle pour comprendre comment les banques évaluent leur performance et leur position sur le marché. En identifiant ces indicateurs, les responsables peuvent mieux analyser les domaines d'amélioration et ajuster leurs stratégies en conséquence. Les réponses à cette question peuvent également éclairer les décisions d'investissement et de gestion au sein de l'institution, renforçant ainsi la compétitivité globale

La question 30 :

30. On peut définir la compétitivité comme étant :

- ☐ L'aptitude à soutenir durablement la concurrence
- ☐ Capacité à fournir les services au temps, place et forme requise par les clients
- ☐ Produire des services de qualité supérieure à des coûts inférieurs
- ☐ Autre
.....

« On peut définir la compétitivité comme étant : » vise à explorer les différentes **définitions** et **concepts** de la compétitivité, en particulier dans le contexte bancaire. Cette question permet de clarifier ce que signifie réellement la compétitivité et d'identifier les éléments qui la caractérisent.

L'intérêt de la question :

La compétitivité peut être définie comme la **capacité d'une banque ou d'une institution financière à rivaliser avec succès sur le marché**. Cela implique d'attirer des clients, d'augmenter sa part de marché et de maintenir une rentabilité solide face à ses concurrents.

Efficacité : La compétitivité est souvent liée à l'**efficacité opérationnelle**, c'est-à-dire la capacité à gérer les coûts tout en maximisant les revenus. Une banque compétitive parvient à offrir des services de qualité à des coûts maîtrisés, ce qui est essentiel dans un environnement de marché concurrentiel.

Innovation et adaptation : Une autre dimension de la compétitivité est la **capacité d'innovation**. Les banques qui peuvent introduire de nouveaux produits et services ou s'adapter rapidement aux changements du marché sont mieux positionnées pour réussir à long terme.

La compétitivité inclut également la **satisfaction et la fidélité des clients**. Une banque qui répond efficacement aux besoins de ses clients et qui maintient un haut niveau de satisfaction est plus susceptible de conserver et d'attirer de nouveaux clients.

Ressources et compétences : La compétitivité repose sur la **disponibilité de ressources** (financières, humaines, technologiques) et sur les **compétences** de l'organisation. Une banque qui dispose d'un personnel qualifié et de ressources adéquates est mieux équipée pour naviguer dans un marché complexe.

La compétitivité peut également être considérée sous l'angle **international**, où elle reflète la capacité d'une banque à se positionner sur les marchés mondiaux et à rivaliser avec des institutions étrangères. Cela implique de comprendre les normes internationales et de s'adapter aux attentes des clients globaux.

La compétitivité se manifeste par des **performances financières solides**, telles que des marges bénéficiaires élevées, un bon rendement des actifs (ROA) et un rendement des capitaux propres (ROE) satisfaisant. Ces indicateurs financiers sont souvent utilisés pour évaluer la compétitivité d'une banque.

La question sur la définition de la compétitivité est essentielle pour établir une compréhension commune de ce concept dans le secteur bancaire. En définissant la compétitivité de manière claire et précise, les banques peuvent mieux aligner leurs stratégies, leurs opérations et leurs objectifs pour

réussir sur le marché. Les réponses à cette question peuvent également aider à développer des indicateurs de performance et des benchmarks pour mesurer la compétitivité au fil du temps.

La question 31 :

31. A partir de l'intensité de la rivalité concurrentielle au sein du secteur, la concurrence selon vous est :

- ☐ La menace des nouveaux entrants
- ☐ Le pouvoir des négociations
- ☐ La rivalité entre les banques (menace de remplacement)
- ☐ Autre

« À partir de l'intensité de la rivalité concurrentielle au sein du secteur, la concurrence selon vous est : » vise à recueillir des opinions sur la nature et le niveau de la concurrence dans le secteur bancaire. Cette question permet de comprendre comment les acteurs du marché perçoivent la rivalité concurrentielle et ses implications pour la stratégie et la performance des banques.

L'intérêt de la question :

La question permet aux répondants d'évaluer le **niveau d'intensité de la concurrence** dans le secteur bancaire. Une concurrence intense peut se traduire par une pression accrue sur les prix, une innovation constante et une nécessité de se différencier.

Impact sur la rentabilité : Les répondants peuvent exprimer leur opinion sur la manière dont l'intensité de la rivalité affecte la **rentabilité des banques**. Une forte concurrence peut réduire les marges bénéficiaires, obligeant les banques à améliorer leur efficacité opérationnelle et à diversifier leurs offres.

Stratégies concurrentielles : Cette question invite également à réfléchir sur les **stratégies adoptées** par les banques face à la rivalité. Les banques peuvent être amenées à investir davantage dans le marketing, la technologie ou la qualité du service pour se démarquer de la concurrence.

Innovation et différenciation : L'intensité de la concurrence peut stimuler l'**innovation** au sein du secteur. Les banques peuvent être incitées à développer de nouveaux produits et services pour attirer et retenir les clients, ce qui est crucial dans un environnement de marché dynamique.

Part de marché : Les répondants peuvent partager leur point de vue sur la manière dont la concurrence influence la **part de marché** des différentes banques. Une concurrence intense peut entraîner des mouvements de parts de marché entre les acteurs, affectant la dynamique globale du secteur.

La question peut également aborder les aspects de la **concentration du marché**. Les répondants peuvent discuter de l'impact des fusions et acquisitions sur la rivalité concurrentielle et de la manière dont cela affecte les petites banques par rapport aux grandes institutions.

Les perceptions sur la concurrence peuvent influencer le **comportement des consommateurs**. Si la concurrence est perçue comme intense, les clients peuvent être plus enclins à comparer les offres et à changer de banque en fonction des conditions et des services.

La question sur l'intensité de la rivalité concurrentielle est essentielle pour comprendre comment les acteurs du secteur bancaire perçoivent et réagissent à la concurrence. Les réponses à cette question peuvent fournir des informations précieuses sur les défis et les opportunités auxquels les banques font face dans un environnement concurrentiel, ainsi que sur les stratégies qu'elles adoptent pour naviguer dans ce paysage. En fin de compte, cela peut aider à formuler des recommandations pour renforcer la compétitivité et améliorer les performances des institutions financières.

La question 32 :

32. La réglementation et les lois entravent-elles la compétitivité ?

- ☐ Faiblement
- ☐ De façon assez évidente
- ☐ De manière très évidente

« La réglementation et les lois entravent-elles la compétitivité ? » aborde un aspect important de l'environnement bancaire, en explorant l'impact que la réglementation et les lois peuvent avoir sur la compétitivité des banques. Cette question vise à recueillir des opinions sur la manière dont les cadres réglementaires influencent les opérations, l'innovation et la capacité de rivaliser des institutions financières.

L'intérêt de la question :

Une réglementation trop stricte peut **entraver l'innovation** en imposant des contraintes aux nouvelles technologies et aux produits financiers. Les banques peuvent être dissuadées d'investir dans des solutions innovantes par crainte de non-conformité ou de sanctions.

La réglementation entraîne souvent des **coûts de conformité** significatifs pour les banques. Ces coûts peuvent réduire la rentabilité et rendre difficile la concurrence avec des institutions qui peuvent se permettre des investissements plus importants dans le développement de produits ou la publicité.

Des réglementations complexes peuvent créer des **barrières à l'entrée** pour les nouvelles banques ou les fintechs, limitant ainsi la concurrence. Cela peut réduire la diversité des offres disponibles pour les consommateurs et renforcer la position des acteurs établis.

D'un autre côté, des réglementations efficaces peuvent **renforcer la stabilité** du système bancaire, en protégeant les clients et en minimisant les risques systémiques. Cela peut augmenter la confiance des consommateurs et des investisseurs dans le secteur.

Les banques qui peuvent s'adapter rapidement aux changements réglementaires peuvent gagner un avantage concurrentiel. Cela nécessite des capacités organisationnelles et des ressources pour surveiller et intégrer les nouvelles exigences.

Rôle des autorités de régulation : La perception de l'efficacité des **autorités de régulation** peut influencer la manière dont les banques perçoivent la réglementation. Une réglementation claire et prévisible est généralement considérée comme favorable à la compétitivité, tandis qu'une réglementation perçue comme imprévisible peut être un obstacle.

La question sur l'impact de la réglementation et des lois sur la compétitivité est essentielle pour comprendre le cadre dans lequel opèrent les banques. Les réponses à cette question peuvent fournir des éclaircissements sur la manière dont les institutions financières perçoivent les contraintes

réglementaires et comment elles adaptent leurs stratégies en conséquence. En fin de compte, cela peut aider à formuler des recommandations pour un cadre réglementaire qui favorise à la fois la compétitivité et la stabilité du secteur bancaire.

La question 33 :

<p>33. Votre stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche :</p> <p>☐ Offensive (attaquer)</p> <p>☐ Défensive (se défendre)</p>
--

« Votre stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche : » vise à explorer les **fondements** et les **principes directeurs** qui orientent la stratégie concurrentielle des banques. Cette question permet de comprendre comment les institutions financières se positionnent sur le marché et les choix stratégiques qu'elles font pour maintenir ou améliorer leur compétitivité.

L'intérêt de la question :

Approche axée sur le client : De nombreuses banques adoptent une **approche centrée sur le client**, qui met l'accent sur la satisfaction et la fidélité des clients. Cela implique de comprendre les besoins des clients et d'adapter les produits et services en conséquence.

Alors que certaines banques choisissent une **stratégie de différenciation**, visant à offrir des produits ou services uniques qui se démarquent de ceux de leurs concurrents. Cela peut inclure des services personnalisés, des technologies avancées ou des offres spécifiques qui répondent à des niches de marché.

D'autres institutions peuvent adopter une stratégie axée sur le **coût**, cherchant à réduire les coûts d'exploitation pour offrir des tarifs plus bas. Cela nécessite souvent une gestion rigoureuse des ressources et des processus internes pour maintenir la rentabilité.

Une **approche axée sur l'innovation** est essentielle pour de nombreuses banques, en particulier avec la montée des fintechs. L'investissement dans les technologies numériques et les solutions innovantes peut aider à attirer de nouveaux clients et à améliorer l'efficacité opérationnelle.

Certaines banques peuvent opter pour une **stratégie d'expansion géographique**, cherchant à pénétrer de nouveaux marchés ou à élargir leur présence à l'international. Cela nécessite une compréhension approfondie des marchés locaux et des besoins des clients.

La stratégie peut également reposer sur une **analyse continue de la concurrence**, permettant aux banques de s'ajuster en fonction des mouvements et des stratégies de leurs concurrents. Cela nécessite une veille stratégique et des ajustements proactifs.

La question sur l'approche de la stratégie concurrentielle est essentielle pour comprendre les fondements de la position d'une banque sur le marché. Les réponses à cette question peuvent offrir des insights précieux sur les choix stratégiques des institutions financières et sur la manière dont elles s'adaptent à un environnement en constante évolution. En fin de compte, cela peut contribuer à la formulation de recommandations pour renforcer la compétitivité et la performance globale des banques

La question 34 :

34. Quel est le produit bancaire le plus demandé par les clients ?

« Quel est le produit bancaire le plus demandé par les clients ? » vise à identifier les **préférences** des clients en matière de produits et services bancaires. Cette question est essentielle pour comprendre les besoins et les attentes des consommateurs, ce qui peut influencer les stratégies des banques pour s'adapter à la demande du marché.

L'intérêt de la question :

En identifiant le produit bancaire le plus demandé, cette question aide les banques à mieux comprendre les **besoins et les préférences** de leurs clients. Cela leur permet de concentrer leurs efforts sur le développement et l'amélioration des produits qui répondent le mieux à ces besoins.

La réponse à cette question peut influencer la **stratégie produit** de la banque. Si un produit est particulièrement demandé, la banque peut décider d'augmenter son investissement dans ce domaine, que ce soit par le biais de la publicité, de la formation du personnel ou du développement de nouvelles fonctionnalités.

Analyse de la concurrence : Comprendre quel produit est le plus demandé peut également aider les banques à **évaluer leur position par rapport à la concurrence**. Cela permet de voir si elles offrent des produits similaires ou s'il existe des opportunités pour se différencier sur le marché.

En fonction des réponses, les banques peuvent ajuster leurs **offres de produits** pour mieux répondre à la demande. Cela peut inclure l'introduction de nouveaux produits ou la modification de produits existants pour mieux satisfaire les clients.

Segmentations de marché : Les préférences pour certains produits peuvent également varier selon les **segments de clientèle**. Cette question permet d'identifier ces différences et d'adapter les stratégies de marketing en conséquence.

Évaluation de la satisfaction client : En reliant la demande des produits aux niveaux de satisfaction des clients, les banques peuvent évaluer si leurs offres répondent réellement aux attentes des consommateurs et ajuster leurs stratégies en conséquence.

La question sur le produit bancaire le plus demandé est cruciale pour orienter les décisions stratégiques des banques. En comprenant ce que les clients recherchent le plus, les institutions financières peuvent mieux aligner leurs offres avec la demande du marché, améliorer leur compétitivité et renforcer la fidélité de leur clientèle. Les résultats de cette question fourniront également des insights précieux pour le développement futur des produits et des services bancaires.

La question 35 :

35. Quel est le poids de l'épargne ménage par rapport au poids de l'épargne entreprise ?

«Quel est le poids de l'épargne des ménages par rapport au poids de l'épargne des entreprises?» vise à explorer la **répartition de l'épargne** entre les ménages et les entreprises dans l'économie. Cette question est importante pour comprendre la dynamique de l'épargne et son impact sur la compétitivité et la stabilité du secteur bancaire.

L'intérêt de la question :

Cette question permet d'analyser la **structure de l'épargne** dans l'économie, mettant en lumière la proportion de l'épargne qui provient des ménages par rapport à celle qui provient des

entreprises. Une évaluation précise de cette répartition peut éclairer les banques sur les sources de financement disponibles.

Comprendre le poids de l'épargne des ménages peut aider à cerner le **comportement d'épargne** des consommateurs, qui peut être influencé par divers facteurs, tels que la confiance économique, les taux d'intérêt et les politiques fiscales.

La répartition de l'épargne a des implications directes sur la **disponibilité de fonds** pour les entreprises. Si l'épargne des ménages est prédominante, cela peut signifier que les entreprises doivent s'appuyer sur d'autres sources de financement, telles que les prêts bancaires ou le marché des capitaux.

Impact sur les politiques monétaires : Les banques centrales et les décideurs économiques utilisent souvent ces données pour formuler des **politiques monétaires**. Une forte épargne des ménages peut être favorable à la stabilité financière, tandis qu'une épargne d'entreprise plus élevée peut indiquer des investissements futurs.

Les banques peuvent ajuster leurs **offres de produits** en fonction des résultats. Par exemple, si l'épargne des ménages est significativement plus élevée, les banques peuvent développer davantage de produits d'épargne et d'investissement destinés à cette clientèle.

La question sur le poids de l'épargne des ménages par rapport à celle des entreprises est essentielle pour comprendre les dynamiques économiques et financières d'un pays. Les réponses à cette question peuvent aider les banques à adapter leurs stratégies de produit, à anticiper les comportements des consommateurs et à contribuer au développement de politiques financières et économiques adaptées. En somme, cette information est cruciale pour le positionnement stratégique des banques sur le marché.

La question 36 :

36. Quelle est la marge d'autonomie de gestion par rapport à votre agence mère ?

« Quelle est la marge d'autonomie de gestion par rapport à votre agence mère ? » vise à comprendre le niveau de **flexibilité** et d'**indépendance** qu'une agence bancaire a dans la prise de décisions par rapport à sa maison mère ou à sa banque principale. Cette question est

essentielle pour évaluer l'organisation interne et la réactivité d'une agence dans un environnement concurrentiel.

L'intérêt de la question :

Cette question permet d'évaluer la **structure organisationnelle** de la banque. Une agence avec une grande marge d'autonomie peut être plus agile et réactive aux besoins locaux des clients, tandis qu'une faible autonomie peut indiquer un contrôle centralisé plus strict.

Les agences disposant d'une autonomie accrue peuvent mieux s'adapter aux **besoins spécifiques** de leur marché local. Cela peut inclure l'adaptation des produits et services, la réponse aux attentes des clients et la prise de décisions rapides concernant le service à la clientèle.

Une plus grande autonomie permet une **prise de décision rapide**, essentielle dans un environnement concurrentiel où les conditions de marché peuvent changer rapidement. Cela peut également aider à résoudre les problèmes opérationnels sans nécessiter l'approbation de la direction centrale.

Les agences autonomes peuvent être en mesure d'expérimenter et de **développer des initiatives locales** adaptées aux besoins de leur clientèle. Cela peut conduire à des innovations spécifiques qui pourraient ne pas être envisagées au niveau central.

En revanche, une plus grande autonomie implique également une **gestion des risques** et un besoin de contrôle. Les agences doivent être en mesure de respecter les normes et les politiques établies par la maison mère tout en exerçant leur indépendance.

La question peut également révéler comment la marge d'autonomie impacte la **performance** globale de l'agence. Les agences ayant une plus grande latitude de gestion peuvent être mieux placées pour optimiser leurs opérations et améliorer la satisfaction des clients.

La question sur la marge d'autonomie de gestion par rapport à l'agence mère est essentielle pour comprendre la dynamique interne d'une banque et la capacité d'une agence à répondre aux exigences du marché. Les réponses à cette question fourniront des informations précieuses sur la structure décisionnelle, l'innovation locale, la motivation des employés et l'efficacité opérationnelle. Cela peut également contribuer à formuler des recommandations pour améliorer la performance des agences et renforcer leur compétitivité sur le marché.

La question 37 :

37. Quelles sont les solutions que vous préconisez pour améliorer la compétitivité de votre agence ?

« Quelles sont les solutions que vous préconisez pour améliorer la compétitivité de votre agence ? » vise à recueillir des suggestions et des perspectives sur les **stratégies** et les **initiatives** que les responsables d'agence considèrent comme essentielles pour renforcer leur position sur le marché. Cette question est cruciale pour comprendre les priorités stratégiques et les actions envisagées pour répondre à la concurrence et aux besoins des clients.

L'intérêt de la question :

En posant cette question, on permet aux responsables d'agence d'exprimer leurs opinions sur les **domaines** où des améliorations peuvent être apportées. Cela peut inclure des suggestions concernant les produits, les services, le service à la clientèle ou même les processus internes.

Les réponses peuvent révéler des idées **novatrices** et des solutions créatives que les agences envisagent d'adopter pour se démarquer de la concurrence. Cela peut fournir des insights sur les tendances émergentes dans le secteur bancaire.

Les solutions proposées sont souvent le reflet des **besoins spécifiques** de la clientèle locale. En recueillant ces suggestions, les banques peuvent mieux aligner leurs offres sur les attentes du marché et des consommateurs.

En impliquant les responsables d'agence dans la discussion sur les solutions à mettre en œuvre, on favorise un **sentiment d'appartenance** et d'engagement. Les employés peuvent se sentir valorisés en voyant que leurs opinions et suggestions sont prises en compte dans la stratégie de l'agence.

Les suggestions faites par les responsables d'agence peuvent être utilisées comme base pour établir des **indicateurs de performance** et des objectifs à suivre. Cela permettra de mesurer l'efficacité des initiatives mises en place pour améliorer la compétitivité.

La question sur les solutions pour améliorer la compétitivité de l'agence est essentielle pour recueillir des insights pratiques et stratégiques sur les actions nécessaires à entreprendre. Les réponses fourniront une base précieuse pour orienter les décisions stratégiques, allouer les ressources de manière efficace et mieux répondre aux besoins des clients. En intégrant les suggestions des responsables d'agence, les banques peuvent renforcer leur compétitivité et leur position sur le marché, tout en favorisant un environnement de travail positif et motivant pour leurs employés.

La question 38 :

38. Y'a-t-il une réelle concurrence entre le public et le privé bancaire ?

La question 39 :

39. A quel niveau se situe cette concurrence ?

« Y'a-t-il une concurrence réelle entre le public et le privé bancaire ? À quel niveau se situe-t-elle ? » cherche à examiner la **nature** et l'**intensité de la concurrence** entre les banques publiques et privées dans le secteur bancaire. Cette question est essentielle pour évaluer comment ces deux types d'institutions interagissent sur le marché et l'impact de cette concurrence sur la qualité des services et la satisfaction des clients.

L'intérêt de la question :

Cette question permet d'analyser la **dynamique concurrentielle** entre les banques publiques et privées. Comprendre cette relation peut révéler des informations sur la manière dont les deux secteurs se positionnent et rivalisent pour attirer des clients.

La concurrence entre le public et le privé peut influencer la **qualité** et la **diversité des services** offerts aux clients. Si la concurrence est forte, les banques peuvent être incitées à innover et à améliorer leur offre pour se démarquer.

Les banques publiques peuvent bénéficier de **soutiens gouvernementaux** ou de réglementations favorables, tandis que les banques privées peuvent faire face à des défis en raison de ces mêmes politiques. Cette question permet d'explorer comment ces facteurs influencent la concurrence.

En posant cette question, on peut également évaluer la **perception des clients** sur la qualité et la fiabilité des banques publiques par rapport aux banques privées. Cela peut affecter leurs choix et leur fidélité.

La concurrence peut varier en fonction des **segments de marché**. Par exemple, les banques publiques peuvent avoir un avantage en termes d'accessibilité dans certaines zones géographiques, tandis que les banques privées peuvent offrir des services plus spécialisés.

Les réponses à cette question peuvent également révéler les **stratégies commerciales** adoptées par les banques publiques et privées pour attirer des clients, ce qui peut être crucial pour leur succès à long terme.

Comparaison de performance : Analyser le niveau de concurrence peut également offrir des insights sur la **performance** relative des banques publiques et privées, ce qui est essentiel pour évaluer leur impact sur le système bancaire dans son ensemble.

La concurrence entre ces deux types de banques peut également jouer un rôle dans la **stabilité** du secteur bancaire. Une concurrence saine peut mener à une meilleure régulation et à une plus grande résilience face aux crises économiques.

La question sur la concurrence réelle entre le secteur bancaire public et privé est cruciale pour comprendre les interactions et les dynamiques qui façonnent le paysage bancaire. Les réponses à cette question fourniront des informations précieuses sur les défis et les opportunités que chaque secteur rencontre, ainsi que sur l'impact de cette concurrence sur les clients et sur le marché dans son ensemble. Cela peut également éclairer les futures stratégies des banques pour renforcer leur compétitivité et mieux servir leur clientèle.

Section 03 : Analyse approfondie des résultats et interprétation

Le traitement statistique du questionnaire a nécessité le codage sur SPSS (Statistical Package for the social sciences, version.24). Il s'agit d'une traduction des réponses pour les préparer à un traitement informatique et de pouvoir les analyser à l'aide des outils statistiques suivants : Analyse descriptive des résultats suivis par les tableaux croisés.

- **Analyse descriptive des résultats**

TABLEAU Q1 : Suivi du rythme de changement de l'environnement

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Régulièrement	130	39,6	40,6	40,6
	Pas assez régulièrement	57	17,4	17,8	58,4
	Important	133	40,5	41,6	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Pour les différents agents le suivi du rythme de changement de l'environnement est un élément très important pour la compétitivité internationale des banques (41.6%)

Expliquer l'importance du suivi du rythme de changement de l'environnement bancaire pour la compétitivité internationale implique plusieurs points clés : comme l'**adaptation aux Régulations, l'évolution Technologique ou les risques économiques et politiques...** En résumé, une vigilance constante face aux changements de l'environnement permet aux banques de s'adapter, d'innover et de maintenir leur compétitivité sur la scène internationale.

TABLEAU Q2 : Evaluation de l'efficacité de la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	L'amélioration de la rentabilité	99	30,2	30,9	30,9
	L'augmentation du nombre de clients	119	36,3	37,2	68,1
	Popularité de la banque, faire face à la concurrence	102	31,1	31,9	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les chargés d'études trouvent que l'augmentation du nombre de clients est un élément important pour évaluer l'efficacité de la banque et ainsi sa compétitivité (37.2%),

Le critère du "nombre de clients" peut être un indicateur clé pour évaluer l'efficacité d'une banque pour plusieurs raisons : la Croissance du Chiffre d'Affaires et la Fidélisation et Satisfaction Client, la Part de Marché et les Diversification des Risques, Mesure des Efforts Marketing..

le nombre de clients est un indicateur multifonctionnel qui, lorsqu'il est analysé en conjonction avec d'autres métriques, offre une vision claire de l'efficacité opérationnelle et stratégique de la banque.

TABLEAU Q3 : Qualité des services proposés par la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Satisfaisants	50	15,2	15,6	15,6

	Bons	75	22,9	23,4	39,1
	Excellents	195	59,5	60,9	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La qualité des services proposés par une banque est étroitement liée à sa compétitivité internationale (60.9 %), **c'est un** facteur influençant la satisfaction client, la réputation, l'innovation et la capacité d'adaptation sur différents marchés.

TABLEAU Q4 : Importance de la stratégie de compétitivité de la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Peu	70	21,3	21,9	21,9
	Normale	100	30,5	31,3	53,1
	Elevée	150	45,7	46,9	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

L'importance de la stratégie de compétitivité de la banque est essentielle pour les banques (46.9%) , En somme, une stratégie de compétitivité solide est cruciale pour la durabilité et la croissance d'une banque, lui permettant de naviguer efficacement dans un environnement complexe et de maintenir sa pertinence sur le marché.

TABLEAU Q5 : Objectifs de cette stratégie

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Faire face à la concurrence	100	30,5	31,3	31,3
	Convaincre le plus de clients	140	42,7	43,8	75,0
	Augmenter le bénéfice	80	24,4	25,0	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les objectifs de la stratégie de compétitivité internationale des banques visent à convaincre le plus de clients (43.8%), Cela contribue à la construction d'une stratégie robuste, permettant à la banque de s'épanouir dans un environnement global complexe et dynamique

TABLEAU Q6 : La qualité des services proposés par la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Acceptable	5	1,5	1,6	1,6
	Normale	55	16,8	17,2	18,8
	Excellente	260	79,3	81,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		

Total	328	100,0		
-------	-----	-------	--	--

Source : résultats de notre enquête

Pour les banquiers la qualité des services proposés par leur banques est excellente (81,3 %), c'est un élément fondamental pour renforcer la compétitivité internationale d'une banque. En intégrant la qualité dans sa stratégie globale, elle peut non seulement attirer et fidéliser des clients, mais aussi se positionner favorablement sur la scène mondiale.

TABLEAU Q7 : Moyens utilisés pour présenter les services bancaires

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	TV Radio	40	12,2	12,5	12,5
	Internet	135	41,2	42,2	54,7
	Presse Ecrite	90	27,4	28,1	82,8
	Enseignes Expositions	55	16,8	17,2	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les moyens utilisés pour présenter les services de la banque sont divers mais l'internet (42.2%) et la presse écrite (28.1 %) sont effectivement les deux moyens les plus courants pour les banques pour présenter leurs services.

Ces deux canaux permettent aux banques de communiquer efficacement sur leurs services et de toucher différents segments de clientèle.

TABLEAU Q8 : Comment attirer les clients

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Qualité des services	219	66,8	68,4	68,4
	Les préférences des clients	101	30,8	31,6	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

la qualité de service est un facteur déterminant dans l'attraction des clients (68.4%). En investissant dans la qualité, une banque peut non seulement attirer de nouveaux clients, mais également créer une base de clients fidèles et engagés.

TABLEAU Q9 : Demande des clients sur les services

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Faible	35	10,7	10,9	10,9
	Assez forte	105	32,0	32,8	43,8
	Très forte	180	54,9	56,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

C'est bien pour la qualité des services de la banque que la demande des clients sur ceux-ci est très forte (56.3%), en effet, la compétitivité des banques est fortement influencée par la demande des clients. En répondant efficacement aux besoins changeants des clients et en innovant constamment, les banques peuvent non seulement attirer de nouveaux clients, mais aussi fidéliser ceux qu'elles ont déjà. Une bonne compréhension de cette dynamique est essentielle pour réussir dans le secteur bancaire.

TABLEAU Q10 : Comment mesurer la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Coûts de production	58	17,7	18,1	18,1
	Productivité du capital humain	102	31,1	31,9	50,0
	Les parts de marché	160	48,8	50,0	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

En général, mesurer la compétitivité d'une banque à travers ses parts de marché (50%) est une approche pertinente, c'est un indicateur utile, mais il doit être complété par une analyse qualitative et d'autres métriques financières pour obtenir une vue complète de la position de la banque sur le marché.

TABLEAU Q11 : Le rôle de la réglementation et les institutions étatiques sur la compétitivité des banques

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Très important	320	97,6	100,0	100,0

Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La réglementation et les institutions étatiques sont des facteurs déterminants pour la compétitivité des banques (97.6%). Une réglementation bien conçue peut favoriser la stabilité, la confiance et l'innovation, tandis que des exigences excessives ou mal adaptées peuvent entraver la compétitivité et la capacité d'adaptation des banques sur le marché

TABLEAU Q12 : La présentation des services et son influence sur les clients

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Peu efficace	30	9,1	9,4	9,4
	Acceptable	170	51,8	53,1	62,5
	Très Efficace	120	36,6	37,5	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La manière dont une banque présente ses services a un impact significatif sur la perception des clients et leur décision d'engagement (53.1%). Une présentation efficace, claire et engageante peut attirer de nouveaux clients et favoriser la fidélité des clients existants

TABLEAU Q13 : Concentration de la stratégie de la compétitivité

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
--	-----------	-------------	--------------------	--------------------

Valide	Expansion	94	28,7	29,4	29,4
	Etre leader	121	36,9	37,8	67,2
	Garder ses parts de marché	105	32,0	32,8	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La concentration de la stratégie de la compétitivité des banques est fondamentalement basé sur le fait d'être le leader (37.8%), suivi des parts de marché et leur expansion. Elle implique de se focaliser sur des éléments clés qui déterminent leur position sur le marché et doit s'appuyer sur une compréhension approfondie des besoins des clients, une adaptation rapide aux tendances du marché, et une utilisation efficace des nouvelles technologies.

En se concentrant sur ces aspects, les banques peuvent renforcer leur position sur le marché et améliorer leur performance globale

TABLEAU Q14 : Services clients de la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Pas assez efficace	55	16,8	17,2	17,2
	Acceptable	150	45,7	46,9	64,1
	Excellent	115	35,1	35,9	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Le service client est un élément essentiel pour la compétitivité d'une banque, un pilier fondamental, décrit comme acceptable chez les différentes banques (46.9%).

La compétitivité d'une banque repose en grande partie sur la qualité de son service client. En investissant dans l'amélioration de l'expérience client, les banques peuvent non seulement renforcer leur position sur le marché, mais aussi créer une relation de confiance et de fidélité avec leurs clients, ce qui est essentiel pour leur succès à long terme.

TABLEAU Q15 : Points forts par rapport aux concurrents

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Taux d'intérêts	51	15,5	15,9	15,9
	Qualité des services	91	27,7	28,4	44,4
	Couverture et Proximité	71	21,6	22,2	66,6
	Efficacité	107	32,6	33,4	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les agents affirment que les points forts de leur banque par rapport aux concurrents sur le marché se trouve être l'efficacité (33.4%) suivi de la qualité des services.

Ceux-là permettent aux banques de se distinguer et de créer une valeur ajoutée pour leurs clients. En capitalisant sur ces atouts, une banque peut non seulement attirer de nouveaux clients, mais aussi renforcer la fidélité de sa clientèle existante.

TABLEAU Q16 : Contact clients avec la banque

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Périodiquement	20	6,1	6,3	6,3
	Constamment	300	91,5	93,8	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Le contact avec les clients de la banque doit être de façon constante (93.8%) afin de pouvoir être à l'écoute des besoins des différents clients et être ainsi toujours aussi performant.

C'est un élément central de la compétitivité des banques. En améliorant les canaux de communication, la qualité du service et l'utilisation de la technologie, les banques peuvent non seulement répondre aux attentes de leurs clients, mais aussi se démarquer dans un environnement concurrentiel. Une attention soutenue à l'expérience client peut devenir un avantage concurrentiel significatif.

TABLEAU Q17 : Leviers pour atteindre les clients

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Coûts du crédit	18	5,5	5,6	5,6
	Communication	101	30,8	31,6	37,2
	Canaux de distribution	103	31,4	32,2	69,4
	Besoins des clients (Accueil)	98	29,9	30,6	100,0

	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
	Total	328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Le plus important levier pour atteindre les clients reste les canaux de distribution des banques (32.2%) et ainsi la proximité de celles-ci.

Les leviers pour atteindre les clients dans le secteur bancaire doivent être diversifiés et adaptés aux besoins du marché. En combinant des stratégies de marketing digital, d'innovation technologique et d'amélioration de l'expérience client, les banques peuvent non seulement attirer de nouveaux clients, mais aussi fidéliser ceux déjà existants, renforçant ainsi leur compétitivité.

TABLEAU Q18 : La concurrence doit avant tout viser à

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Améliorer la qualité des services rendus aux clients	88	26,8	27,5	27,5
	Optimiser les tarifs pratiqués	87	26,5	27,2	54,7
	Favoriser l'innovation	83	25,3	25,9	80,6
	Améliorer la compétitivité des banques nationales et étrangères	62	18,9	19,4	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
	Total	328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La concurrence doit avant tout viser à améliorer la qualité des services rendus aux clients (27.5%) et optimiser les tarifs pratiqués puis favoriser l'innovation.

En effet, la concurrence dans le secteur bancaire doit effectivement se concentrer sur plusieurs axes pour assurer une offre de services de qualité et se démarquer car en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des services, l'optimisation des tarifs et l'innovation, une banque peut non seulement se différencier dans un marché concurrentiel, mais aussi établir des relations durables avec ses clients. Ces axes stratégiques sont essentiels pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs et maintenir une position compétitive sur le marché.

TABEAU Q19 : Comment stimuler la concurrence

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre	124	37,8	38,8	38,8
	Améliorer la transparence des relations bancaires	78	23,8	24,4	63,1
	Renforcer davantage les mesures permettant d'améliorer la qualité des services rendus comme préserver le secret client	91	27,7	28,4	91,6
	Mettre en place des organismes indépendants de notations	27	8,2	8,4	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Pour les différents agents bancaire le fait de Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre (38.8%) stimule considérablement la concurrence bancaire ce qui permet d'acquérir de nouveaux clients avec des procédures simples et non compliquées.

Afin de stimuler la concurrence, il est essentiel de combiner ces différentes approches. En simplifiant les transferts de comptes, en améliorant la qualité des services et en renforçant la transparence, les banques peuvent non seulement attirer de nouveaux clients, mais aussi fidéliser ceux déjà existants. Cette approche globale contribue à un environnement bancaire plus dynamique et compétitif, bénéfique pour les consommateurs.

TABLEAU Q20 : Piliers de la compétitivité bancaire

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Les facteurs (institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique,...)	85	25,9	26,6	26,6
	L'effcience (enseignements supérieur, formations, développement des marchés,...)	135	41,2	42,2	68,8
	L'innovation (sources d'innovation, technologie,...)	100	30,5	31,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Le pilier le plus important pour la compétitivité bancaire est l'efficacité du personnel (grâce à l'enseignement supérieur et les formations... (42.2%) cela permet aux banques d'avoir une longueur d'avance sur ses différents concurrents.

La compétitivité bancaire repose sur plusieurs piliers clés, dont l'efficacité et l'innovation sont des piliers majeurs, tout comme d'autres facteurs, tel le service client et la conformité qui jouent également un rôle crucial dans la compétitivité bancaire.

TABEAU Q21 : Evaluation du degré de concurrence sur le marché

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Par la concentration (le nombre de concurrents)	53	16,2	16,6	16,6
	Par l'efficacité	96	29,3	30,0	46,6
	Par la part de marché (le nombre de clients)	90	27,4	28,1	74,7
	Par le chiffre d'affaires	81	24,7	25,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

L'efficacité bancaire est un indicateur clé pour évaluer le degré de concurrence sur le marché bancaire algérien (30%), c'est un outil précieux pour évaluer le degré de concurrence sur le marché bancaire algérien. Une forte efficacité indique généralement une concurrence accrue, où les banques doivent innover et optimiser leurs opérations pour rester compétitives. En analysant les indicateurs d'efficacité, il est possible de mieux comprendre la dynamique concurrentielle dans le secteur bancaire algérien.

TABLEAU Q22 : Les obstacles à la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Les compétences	68	20,7	21,3	21,3
	L'innovation	67	20,4	20,9	42,2
	Les stratégies	52	15,9	16,3	58,4
	Complexité de la structure du régime fiscal	51	15,5	15,9	74,4
	La formation et le recyclage	82	25,0	25,6	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La formation et le recyclage du personnel (26%), les compétences et l'innovation peuvent effectivement représenter des défis pour la compétitivité des banques, mais ils peuvent aussi être vus comme des opportunités, Car bien que ces éléments puissent constituer des défis à court terme, ils offrent également des opportunités significatives pour renforcer la compétitivité à long terme des banques. Une approche proactive dans ces domaines peut mener à des résultats positifs.

TABLEAU Q23 : Les obstacles à la compétitivité internationale

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aux fonds	114	34,8	35,6	35,6
	Compétences de l'effectif	90	27,4	28,1	63,8

	La réglementation	116	35,4	36,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les fonds propres, la réglementation (36.3%) font obstacles à la compétitivité des banques à l'internationale. Cela n'est pas une finalité puisque il existe également des opportunités d'adaptation et d'innovation qui peuvent permettre aux banques de surmonter ces défis et de renforcer leur position sur le marché mondial.

TABLEAU Q24 : Définition de la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	L'efficacité	52	15,9	16,3	16,3
	Capacité à vendre	107	32,6	33,4	49,7
	Potentiel d'attraction	91	27,7	28,4	78,1
	Diversification des produits proposés	70	21,3	21,9	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La capacité à vendre (33.4%), le potentiel d'attraction et la diversification des produits proposés, ces trois éléments, associés à d'autres facteurs comme la gestion des risques, l'innovation technologique et

la conformité réglementaire, définissent la compétitivité d'une banque et la renforcent dans un environnement financier en constante évolution.

TABLEAU Q25 : Mesurer la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	La capacité à contrôler les coûts et à fixer les prix	52	15,9	16,3	16,3
	L'excellence des processus de production (qualité, fiabilité, sécurité,...)	103	31,4	32,2	48,4
	Compétences en matière de gestion	64	19,5	20,0	68,4
	Importance du capital humain	101	30,8	31,6	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

On peut mesurer la compétitivité par L'excellence des processus de production (qualité, fiabilité, sécurité,...) (32.2%) et l'importance du capital humain (31.6%). Cela englobe plusieurs aspects cruciaux pour maintenir un haut niveau de performance et optimiser ces processus permet d'augmenter l'efficacité, de réduire les coûts et d'améliorer l'expérience client.

La compétitivité d'une banque ne dépend pas seulement de ses produits, mais aussi de l'efficacité de ses processus internes et de la valeur ajoutée de son personnel. Une gestion rigoureuse de ces deux aspects renforce l'avantage concurrentiel.

TABLEAU Q26 : Déterminants de la compétitivité nationale

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Dotation en ressources	38	11,6	11,9	11,9
	Productivité, technologie	31	9,5	9,7	21,6
	Economie d'échelle	36	11,0	11,3	32,8
	Caractéristiques des produits, services proposés	61	18,6	19,1	51,9
	Régulation fiscale monétaire et politique des échanges	74	22,6	23,1	75,0
	Les coûts de commercialisation et de transports	80	24,4	25,0	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les coûts de commercialisation et de transports ainsi que la régulation fiscale monétaire et politique des échanges déterminent la compétitivité des banques au niveau national.

En effet, les **coûts de commercialisation et de transport** influent sur la rentabilité et la capacité d'une banque à offrir des services compétitifs, tandis que les **régulations fiscales, monétaires et politiques** modèlent l'environnement dans lequel les banques opèrent. Une combinaison équilibrée de ces éléments permet à une banque d'être plus compétitive sur le plan national, et d'augmenter sa capacité à s'adapter aux fluctuations de l'économie.

TABLEAU Q27 : Déterminants de la compétitivité internationale

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Taux de change	144	43,9	45,0	45,0
	Conditions du marché mondial	150	45,7	46,9	91,9
	Coûts de transport international	26	7,9	8,1	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Au niveau international se sont les conditions de marché (46.9%) et les taux de change (45%) qui déterminent le niveau de compétitivité des banques. La **compétitivité des banques à l'international** est fortement influencée par les **conditions de marché** et les **taux de change**, qui représentent ensemble plus de 90% des facteurs clés de performance. Les banques capables de gérer efficacement ces deux éléments seront mieux positionnées pour se développer et prospérer dans un environnement globalisé, marqué par des fluctuations économiques et monétaires constantes.

Celles-ci doivent naviguer efficacement dans des **conditions de marché variées** et gérer les **risques liés aux taux de change** car une maîtrise de ces deux aspects leur permet de maximiser leurs opportunités de croissance et de développement à l'échelle mondiale.

TABLEAU Q28 : Les outils de la compétitivité

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
--	-----------	-------------	--------------------	--------------------

Valide	Interne (infrastructures, stratégies, qualité, innovation,...)	134	40,9	41,9	41,9
	Externe (rôle de l'état, la demande, entrants potentiels, négociation des clients, concurrents du secteur,...)	186	56,7	58,1	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les outils prépondérants de la compétitivité des banques sont Externe (rôle de l'état, la demande, entrants potentiels, négociation des clients, concurrents du secteur,...), ces **outils externes** – le rôle de l'État, la demande des clients, les entrants potentiels, le pouvoir de négociation des clients, et la concurrence directe – interagissent pour définir la **compétitivité des banques**. Une banque qui sait gérer ces forces externes, en s'adaptant aux nouvelles réglementations, en répondant aux besoins des clients, et en innovant face à la concurrence, parvient à renforcer sa position sur le marché national et international.

TABEAU Q29 : Les indicateurs de la compétitivité financière

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Création de valeurs (taux de rentabilité, la marge,...)	122	37,2	38,1	38,1

Maintien des équilibres financiers (capitaux propres, fond de roulement,...)	103	31,4	32,2	70,3
Faire face aux risques (liquidités,...)	95	29,0	29,7	100,0
Total	320	97,6	100,0	
Manquant Système	8	2,4		
Total	328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Les indicateurs de la compétitivité des banques sont : la création de valeurs (taux de rentabilité, la marge,...) (38.1%) en plus du maintien des équilibres financiers (capitaux propres, fond de roulement,...). ces indicateurs s'articulent autour de leur **capacité à créer de la valeur** (rentabilité, marges, part de marché) et leur **maintien de solides équilibres financiers** (capitaux propres, fonds de roulement, solvabilité). Une banque qui excelle dans ces deux domaines est mieux équipée pour affronter la concurrence, se développer et répondre aux attentes de ses clients et investisseurs.

TABLEAU Q30 : On peut définir la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	L'aptitude à soutenir durablement la concurrence	78	23,8	24,4	24,4
	Capacité à fournir les services au temps, place et forme requises par les clients	110	33,5	34,4	58,8

	Produire des services de qualité supérieure à des coûts inférieurs	132	40,2	41,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
	Total	328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

Produire des services de qualité supérieure à des coûts inférieurs (41.3%) est bien la définition par excellence de la compétitivité en plus de la capacité à fournir les services au temps, place et forme requises par les clients (34.4%). Pour les **banques algériennes**, la compétitivité repose sur leur capacité à **produire des services de qualité** tout en maîtrisant les coûts, et à offrir ces services au moment, au lieu, et sous la forme désirée par les clients. La digitalisation, l'automatisation et l'amélioration de l'expérience client, ainsi que l'adaptation aux besoins locaux, sont des facteurs déterminants qui permettent à ces banques de se démarquer dans un environnement bancaire en pleine transformation.

TABLEAU Q31 : Partir de l'intensité de la rivalité concurrentielle au sein du secteur, la concurrence selon vous est

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	La menace des nouveaux entrants	38	11,6	11,9	11,9
	Le pouvoir des négociations	114	34,8	35,6	47,5
	La rivalité entre les banques (menace de remplacement)	168	51,2	52,5	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		

Total	328	100,0		
-------	-----	-------	--	--

Source : résultats de notre enquête

Définition de la concurrence : la rivalité entre les banques (menace de remplacement) (52.5%)

Ainsi que le pouvoir des négociations.

La **concurrence dans le secteur bancaire algérien** est définie par la **rivalité intense entre les banques**, accentuée par la menace des fintechs et néobanques, ainsi que par le **pouvoir de négociation** croissant des clients et des partenaires technologiques. Pour rester compétitives, les banques doivent non seulement innover et proposer des services différenciés, mais aussi maintenir un équilibre entre la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité de leurs services, tout en s'adaptant aux exigences des divers acteurs du marché.

TABLEAU Q32 : La réglementation et les lois entravent elles la compétitivité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Faiblement	124	37,8	38,8	38,8
	De façon assez évidente	149	45,4	46,6	85,3
	De manière très évidente	47	14,3	14,7	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

De façon assez évidente (46.6%), les lois et la réglementation entravent la compétitivité des banques au sein du secteur bancaire algérien.

Les lois et la réglementation, bien qu'elles visent à protéger la stabilité du système bancaire algérien, peuvent également **entraver la compétitivité** des banques en limitant leur flexibilité, en augmentant leurs coûts opérationnels et en freinant l'innovation. Pour surmonter ces obstacles, les autorités

devraient envisager de moderniser les cadres réglementaires afin de mieux s'adapter aux défis actuels, tout en encourageant la concurrence, l'ouverture aux technologies financières, et l'intégration des banques algériennes dans le marché mondial.

TABLEAU Q33 : Stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Offensive	172	52,4	53,8	53,8
	Défensive	148	45,1	46,3	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La stratégie concurrentielle de la plus part des banques algériennes reste offensive (53.4%).

Elles cherchent à gagner des parts de marché en proposant des produits innovants, en améliorant leurs services numériques, et en réduisant les coûts pour attirer plus de clients. Cette approche vise à rester compétitive face à la montée des fintechs et des pressions économiques.

Elle repose sur la **diversification des produits**, l'**expansion géographique** et numérique, une **politique de prix compétitive**, et une forte **orientation vers l'innovation**. À travers ces initiatives, les banques cherchent à consolider leur position sur un marché en pleine mutation, tout en répondant aux nouvelles exigences des clients en matière de services digitaux et personnalisés. Ce type de stratégie proactive leur permet de rester compétitives face à une concurrence accrue, notamment des acteurs internationaux.

TABEAU Q34 : Citez les services proposés par votre banque

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	8	2,4	2,4	2,4
Consom Immobilier	40	12,2	12,2	14,6
Consomm Ets	40	12,2	12,2	26,8
Ets Immobilier	40	12,2	12,2	39,0
Immobilier	14	4,3	4,3	43,3
Immobilier Consom PME COMEX Caution	40	12,2	12,2	55,5
Immobilier Consomm Ets	40	12,2	12,2	67,7
Immobilier Consomma COMEX Caution	40	12,2	12,2	79,9
Immobilier/Consommatio n	26	7,9	7,9	87,8
Immobiliers	7	2,1	2,1	89,9
Importa ETS	33	10,1	10,1	100,0
Total	328	100,0	100,0	

Source : résultats de notre enquête

Les services proposés par les banques sont diversifiés allant de l'immobilier, consommation tant pour les ménages que pour les entreprises, les ouvertures de comptes épargne, courants, domiciliation bancaire, les crédits par signatures,...

Ils jouent un rôle crucial dans sa compétitivité. La capacité à offrir des produits variés, à innover technologiquement, à maintenir un service client de qualité, à proposer des conditions financières

attractives et à garantir l'accessibilité des services sont des éléments déterminants pour attirer et fidéliser les clients. Dans un environnement bancaire en constante évolution, les banques doivent continuellement s'adapter et évoluer pour rester compétitives et répondre aux exigences croissantes de leurs clients.

TABEAU Q35 : Le poids de l'épargne ménage/entreprise

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	8	2,4	2,4	2,4
Entreprise	161	49,1	49,1	51,5
Ménage	159	48,5	48,5	100,0
Total	328	100,0	100,0	

Source : résultats de notre enquête

Dans le contexte économique algérien, l'épargne des entreprises joue un rôle de plus en plus crucial et peut être considérée comme ayant un poids plus important que celui de l'épargne des ménages (49.1%). Et ce en raison de leur capacité d'investissement, de la constitution de réserves financières, et de l'influence des politiques économiques et fiscales. Cependant, il est essentiel de reconnaître que la dynamique de l'épargne dépend de divers facteurs, notamment le contexte économique, le niveau de consommation, et l'accès aux services financiers. Une compréhension approfondie de ces éléments peut aider à mieux évaluer le paysage économique et financier du pays.

TABEAU Q36 : Le produit bancaire le plus demandé par les clients

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	8	2,4	2,4	2,4

Comex	35	10,7	10,7	13,1
Conso Véhicule	36	11,0	11,0	24,1
Consommation	84	25,6	25,6	49,7
Crédit Consommation	12	3,7	3,7	53,4
Crédit Immobilier	96	29,3	29,3	82,6
Entreprise	41	12,5	12,5	95,1
Immobilier	4	1,2	1,2	96,3
PME	12	3,7	3,7	100,0
Total	328	100,0	100,0	

Source : résultats de notre enquête

Le produit bancaire le plus demandé par les clients aux banques c'est le crédit immobilier (29.3%) suivi du crédit consommation (25.6%).

Le secteur bancaire est fortement influencé par les besoins et les priorités des clients, et les produits bancaires les plus demandés reflètent souvent ces tendances. En Algérie, comme dans de nombreux autres pays, le **crédit immobilier** et le **crédit à la consommation** figurent parmi les produits les plus sollicités par les clients. Ils sont les deux produits bancaires les plus demandés par les clients en Algérie, reflétant les priorités d'achat et d'investissement des ménages. La combinaison de la demande de logements, des options de financement accessibles et des stratégies de marketing des banques joue un rôle essentiel dans cette dynamique. Comprendre ces tendances permet aux banques d'ajuster leur offre de produits et de services pour répondre au mieux aux besoins de leur clientèle.

TABLERAU Q37 : La marge d'autonomie de gestion par rapport votre agence mère

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	8	2,4	2,4	2,4

FORTE	184	56,1	56,1	58,5
FAIBLE	136	41,5	41,5	100,0
Total	328	100,0	100,0	

Source : résultats de notre enquête

La marge d'autonomie de gestion des agences bancaires par rapport à l'agence mère dans le secteur bancaire algérien peut varier en fonction de plusieurs facteurs, elle influence la performance et la compétitivité des banques, alors que certaines agences privées bénéficient d'une plus grande flexibilité, les banques publiques peuvent faire face à des contraintes qui limitent leur capacité à agir de manière autonome, l'évolution de la concurrence et la digitalisation pourraient modifier cette dynamique à l'avenir.

TABLEAU Q38 : Solutions pour améliorer la compétitivité de votre banque

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	8	2,4	2,4	2,4
Agences	7	2,1	2,1	4,6
Améliorer Produit	22	6,7	6,7	11,3
Clients	88	26,8	26,8	38,1
Entreprise	35	10,7	10,7	48,8
Lois	7	2,1	2,1	50,9
Plus d'agences	38	11,6	11,6	62,5
Plus de Produits	11	3,4	3,4	65,9
Produits	72	22,0	22,0	87,8
Quali	6	1,8	1,8	89,6

Réglementatiion	3	,9	,9	90,5
Réglementation	31	9,5	9,5	100,0
Total	328	100,0	100,0	

Source : résultats de notre enquête

Les clients sont essentiels pour améliorer la compétitivité d'une banque (26.8%). Leur feedback, leur fidélité et leur engagement peuvent guider l'innovation, la qualité des services et la réputation de la banque. En plaçant les clients au cœur de sa stratégie, une banque peut non seulement se démarquer de la concurrence, mais aussi construire des relations solides et durables.

TABLEAU Q39 : Y'a t'il une réelle concurrence entre le secteur public et privé

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	OUI	123	37,5	38,4	38,4
	NON	197	60,1	61,6	100,0
	Total	320	97,6	100,0	
Manquant	Système	8	2,4		
Total		328	100,0		

Source : résultats de notre enquête

La concurrence entre le secteur bancaire public et le secteur bancaire privé en Algérie est réelle et croissante. Les banques privées, en étant plus agiles et innovantes, représentent une alternative attrayante pour les clients. Cependant, les banques publiques continuent de jouer un rôle crucial dans le paysage financier du pays. Cette dynamique concurrentielle pourrait bénéficier aux consommateurs en améliorant les services et en diversifiant l'offre.

- **Analyse des TABLEAUX CROISES**

TABLEAU CROISE N°01 : mesurer la compétitivité/ les indicateurs de la compétitivité financière

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
mesurer la compétitivité * les indicateurs de la compétitivité financière	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé mesurer la compétitivité * les indicateurs de la compétitivité financière						
Effectif						
	les indicateurs de la compétitivité financière					
	Création de valeurs (taux de rentabilité, la marge,...)		Maintien des équilibres financiers (capitaux propres, fond de roulement,...)		Faire face aux risques (liquidités,...)	
mesurer la La capacité à 52	La capacité à contrôler les coûts et à fixer les prix		0		0	
compétitivité					52	

L'excellence des processus de production (qualité, fiabilité, sécurité,...)	67	36	0	103
Compétences en matière de gestion	2	56	6	64
Importance du capital humain	1	11	89	101
Total	122	103	95	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	392,010 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	428,494	6	,000
Association linéaire par linéaire	246,478	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 15,44.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal Phi	1,107	,000
V de Cramer	,783	,000

N d'observations valides	320	
--------------------------	-----	--

Source : résultats de notre enquête

La relation entre "l'importance de mesurer la compétitivité" et les indicateurs de la compétitivité financière repose sur le fait que ces indicateurs permettent d'évaluer dans quelle mesure une banque peut se distinguer dans un environnement concurrentiel.

Mesurer la compétitivité financière est essentiel pour déterminer la santé et la performance de celle-ci sur le marché. Les indicateurs de compétitivité financière sont les outils pratiques permettant cette évaluation. Ils donnent des informations objectives qui aident à comprendre la position concurrentielle actuelle, à identifier des lacunes, et à mettre en place des actions correctrices ou d'amélioration.

Ainsi, mesurer la compétitivité sans ces indicateurs serait subjectif et manquerait de précision. Les indicateurs sont donc les fondements qui rendent possible une analyse rigoureuse et permettent de suivre l'évolution compétitive dans le temps.

TABLEAU CROISE N°02 : les leviers pour atteindre les clients/ l'approche de la stratégie concurrentielle

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
leviers pour atteindre les clients * stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé leviers pour atteindre les clients * stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche

Effectif

		stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche		
		Offensive	Défensive	Total
leviers pour atteindre les clients	Coûts du crédit	18	0	18
	Communication	98	3	101
	Canaux de distribution	52	51	103
	Besoins des clients (Accueil)	4	94	98
	Total	172	148	320

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	189,284 ^a	3	,000
Rapport de vraisemblance	238,601	3	,000
Association linéaire par linéaire	179,068	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.
L'effectif théorique minimum est de 8,33.

Mesures symétriques			
		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,769	,000
	V de Cramer	,769	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Les leviers pour atteindre les clients d'une banque sont des éléments essentiels de son approche de **stratégie concurrentielle**, car ils permettent à la banque d'acquérir, de fidéliser et de satisfaire ses clients tout en se distinguant de la concurrence.

Le marché bancaire est souvent très compétitif, avec de nombreux acteurs offrant des produits similaires. Les leviers pour atteindre les clients, comme le marketing, la digitalisation, ou les innovations en produits et services, permettent à une banque de : Se différencier de ses concurrents et de **Augmenter la part de marché et ainsi fidéliser ses clients existants**.

Les leviers pour atteindre les clients jouent un rôle clé dans la stratégie concurrentielle d'une banque, car ils permettent d'améliorer la performance sur le marché, de répondre aux attentes des clients, et de se distinguer de la concurrence. Une stratégie qui exploite efficacement ces leviers peut aider une banque à renforcer sa position sur le marché, à améliorer sa rentabilité et à gagner la fidélité des clients.

Tableau N°03 : piliers de la compétitivité bancaire/ évaluation du degré de concurrence sur le marché

Récapitulatif de traitement des observations			
Observations			
Valide		Manquant	Total

	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
piliers de la compétitivité bancaire * évaluation du degré de concurrence sur le marché	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé piliers de la compétitivité bancaire * évaluation du degré de concurrence sur le marché

Effectif

		évaluation du degré de concurrence sur le marché				
		Par la concentration (le nombre de concurrents)	Par l'efficacité	Par la part de marché (le nombre de clients)	Par le chiffre d'affaires	Total
piliers de la compétitivité bancaire	Les facteurs (institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique,...)	53	32	0	0	85
	L'efficacité (enseignements supérieur, formations, développement des marchés,...)	0	64	62	9	135
	L'innovation (sources d'innovation, technologie,...)	0	0	28	72	100
Total		53	96	90	81	320

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	357,109 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	400,697	6	,000
Association linéaire par linéaire	234,560	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.
L'effectif théorique minimum est de 14,08.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal Phi	1,056	,000
V de Cramer	,747	,000
N d'observations valides	320	

Source : résultats de notre enquête

L'évaluation du degré de concurrence des banques sur le marché algérien se fait par les piliers de la compétitivité suivants : l'innovation et donc augmentation du chiffre d'affaire et en second lieu l'efficience,

La relation entre **les piliers de la compétitivité bancaire** et **l'évaluation du degré de concurrence sur le marché** est essentielle pour comprendre comment une banque se positionne dans un environnement concurrentiel et comment elle peut ajuster sa stratégie pour maintenir ou améliorer sa compétitivité.

Les **piliers de la compétitivité bancaire** (rentabilité, innovation, efficacité opérationnelle, accès au financement, satisfaction des clients, régulation et solidité financière) déterminent comment une banque performe dans un environnement de plus en plus concurrentiel. **Le degré de concurrence sur le marché** influence directement ces piliers, en poussant les banques à innover, à réduire leurs coûts, et à améliorer leur service pour se différencier. L'évaluation de la concurrence permet ainsi de comprendre où une banque se situe dans ce contexte et quels leviers elle doit activer pour maintenir ou améliorer sa compétitivité.

Tableau N°04 : évaluation du degré de concurrence/ comment attirer les clients

Récapitulatif de traitement des observations							
Observations							
Valide							
Manquant							
Total							
N							
Pourcentage							
évaluation du degré de concurrence sur le marché	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%	
* comment attirer les clients							
<div> <div>Tableau croisé évaluation du degré de concurrence sur le marché * comment attirer les clients</div> <div>Effectif</div> <div> <div>comment attirer les clients</div> <div> <div>Qualité des services</div> <div>Les préférences des clients</div> </div> <div>Total</div> </div> </div>							

évaluation du degré de concurrence sur le marché	Par la concentration (le nombre de concurrents)	53	0	53
	Par l'efficience	94	2	96
	Par la part de marché (le nombre de clients)	57	33	90
	Par le chiffre d'affaires	15	66	81
Total		219	101	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	157,594 ^a	3	,000
Rapport de vraisemblance	183,702	3	,000
Association linéaire par linéaire	140,408	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 16,73.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,702	,000
	V de Cramer	,702	,000

N d'observations valides	320	
--------------------------	-----	--

Source : résultats de notre enquête

Les banques algérienne attirent les clients par l'efficacité et la qualité des services proposés par celle-ci, à partir desquelles on peut évaluer le degré de concurrence sur le marché bancaire algérien,

Car le degré de concurrence influence les stratégies que les banques doivent adopter pour se différencier, capter et fidéliser leur clientèle.

L'évaluation de celui-ci sur le marché bancaire est un facteur clé pour définir comment les banques doivent attirer leurs clients. Dans un marché très concurrentiel, les banques doivent mettre en œuvre des stratégies innovantes et différenciées, améliorer l'expérience client, ajuster leur politique tarifaire et proposer des produits attractifs pour se démarquer. Plus la concurrence est élevée, plus les banques doivent redoubler d'efforts pour capter l'attention des clients et les convaincre de choisir leurs services.

Tableau N°05 : évaluation du degré de concurrence/ points forts par rapport aux concurrents

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
évaluation du degré de concurrence sur le marché * points forts par rapport aux concurrents	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%
Tableau croisé évaluation du degré de concurrence sur le marché * points forts par rapport aux concurrents Effectif						

points forts par rapport aux concurrents						
		Taux d'intérêts	Qualité des services	Couverture et Proximité	Efficacité	Total
évaluation du degré de concurrence sur le marché	Par la concentration (le nombre de concurrents)	38	15	0	0	53
	Par l'efficacité	13	66	16	1	96
	Par la part de marché (le nombre de clients)	0	10	45	35	90
	Par le chiffre d'affaires	0	0	10	71	81
Total		51	91	71	107	320

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	386,243 ^a	9	,000
Rapport de vraisemblance	400,367	9	,000
Association linéaire par linéaire	237,978	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.

L'effectif théorique minimum est de 8,45.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	1,099	,000
	V de Cramer	,634	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

On évalue le degré de concurrence sur le marché par les points forts de chaque banques qui sont principalement efficacité/chiffre d'affaire et l'efficience/ qualité des services proposés,

L'évaluation du degré de concurrence sur le marché bancaire permet de comprendre à quel point le marché est compétitif, et cette analyse aide à identifier les **points forts** d'une banque par rapport à ses concurrents. En effet, dans un environnement où les acteurs bancaires rivalisent pour attirer et fidéliser les clients, les points forts d'une banque sont des leviers essentiels pour se démarquer et obtenir un avantage concurrentiel.

L'évaluation du degré de concurrence sur le marché bancaire permet de mesurer la pression exercée sur les banques et les forces qui les poussent à s'améliorer. Dans ce contexte, les **points forts d'une banque** (innovation technologique, qualité du service client, politique tarifaire compétitive, solidité financière, large gamme de produits) deviennent des leviers essentiels pour se distinguer des concurrents. Une banque capable de capitaliser sur ses points forts dans un environnement hautement concurrentiel a plus de chances d'attirer et de fidéliser ses clients tout en augmentant ses parts de marché.

Tableau croisé N°06 : évaluation du degré de concurrence sur le marché/ objectifs de la stratégie compétitive de la banque

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
évaluation du degré de concurrence sur le marché * objectifs de cette stratégie	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé évaluation du degré de concurrence sur le marché * objectifs de cette stratégie						
Effectif	objectifs de cette stratégie					
		Faire face à la concurrence		Convaincre le plus de clients	Augmenter le bénéfice	Total
évaluation du degré de concurrence sur le marché	Par la concentration (le nombre de concurrents)	40		13	0	53
	Par l'efficience	60		35	1	96
	Par la part de marché (le nombre de clients)	0		67	23	90

Par le chiffre 0	25	56	81
d'affaires			
Total	100	140	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	243,119 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	288,274	6	,000
Association linéaire par linéaire	182,663	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.
L'effectif théorique minimum est de 13,25.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal Phi	,872	,000
V de Cramer	,616	,000
N d'observations valides	320	

Source : résultats de notre enquête

L'évaluation du degré de concurrence sur le marché bancaire et les objectifs de la stratégie compétitive d'une banque sont étroitement liés. L'analyse du niveau de concurrence sur le marché permet à une banque de définir sa stratégie compétitive en fonction des défis et des opportunités qui s'y

présentent. Les objectifs stratégiques d'une banque doivent être alignés avec la nature de la concurrence pour se positionner de manière avantageuse et atteindre ses ambitions de croissance et de rentabilité.

L’évaluation du degré de concurrence sur le marché bancaire fournit des informations essentielles pour définir les **objectifs de la stratégie compétitive d’une banque**. Plus la concurrence est forte, plus les banques doivent adapter leurs stratégies pour gagner des parts de marché, innover, maximiser la rentabilité et fidéliser les clients. Les objectifs stratégiques tels que la différenciation par l’innovation, l’amélioration de l’efficacité opérationnelle, ou encore la diversification des segments de clientèle sont directement influencés par la dynamique concurrentielle du marché. Une stratégie compétitive bien alignée avec le degré de concurrence permet à la banque de se positionner avantageusement et d'atteindre ses objectifs de croissance.

TABLEAU CROISE N°07 : objectifs de la stratégie/ comment attirer les clients

Récapitulatif de traitement des observations							
Observations							
Valide				Manquant		Total	
		N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
objectifs de cette	stratégie * comment attirer les clients	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé objectifs de cette stratégie * comment attirer les clients			
Effectif			
comment attirer les clients			
Qualité des services	Les préférences des clients		Total

objectifs de cette stratégie	Faire face à la concurrence	100	0	100
	Convaincre le plus de clients	99	41	140
	Augmenter le bénéfice	20	60	80
Total		219	101	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	116,335 ^a	2	,000
Rapport de vraisemblance	139,771	2	,000
Association linéaire par linéaire	113,532	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.
L'effectif théorique minimum est de 25,25.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal Phi	,603	,000
V de Cramer	,603	,000
N d'observations valides	320	

--

Source : résultats de notre enquête

Les **objectifs de la stratégie de compétitivité d'une banque** et la manière dont elle peut **attirer les clients** sont intrinsèquement liés. La stratégie compétitive vise à positionner la banque de manière à maximiser ses performances sur un marché concurrentiel, tandis que l'attraction de nouveaux clients est un facteur clé de cette performance.

Les **objectifs de la stratégie compétitive** d'une banque, tels que l'amélioration de l'expérience client, la différenciation des produits, la digitalisation, et la transparence, sont directement orientés vers l'**attraction de nouveaux clients**. Chaque objectif stratégique permet de répondre aux besoins et aux attentes des clients de manière plus efficace et ciblée, augmentant ainsi la compétitivité de la banque sur le marché. Pour attirer les clients, il est essentiel que la banque se distingue par des offres pertinentes, une expérience client exceptionnelle, et une politique tarifaire compétitive, tout en maintenant une réputation solide et une transparence exemplaire.

TABLEAU CROISE N°08 : attirer les clients/ points forts par rapport aux concurrents

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
comment attirer les clients * points forts par rapport aux concurrents	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%
Tableau croisé comment attirer les clients * points forts par rapport aux concurrents Effectif						

		points forts par rapport aux concurrents				Total
		Taux d'intérêts	Qualité des services	Couverture et Proximité	Efficaci té	
comment attirer les clients	Qualité des services	51	85	48	35	219
	Les préférences des clients	0	6	23	72	101
Total		51	91	71	107	320

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	113,038 ^a	3	,000
Rapport de vraisemblance	130,129	3	,000
Association linéaire par linéaire	105,675	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5.
L'effectif théorique minimum est de 16,10.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal Phi	,594	,000

Effectif

			piliers de la compétitivité bancaire			
			Les facteurs (institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique,...)	L'efficience (enseignements supérieur, formations, développement des marchés,...)	L'innovation (sources d'innovation, technologie,...)	Total
comment stimuler la concurrence	Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre	70		54	0	124
	Améliorer la transparence des relations bancaires	15		52	11	78
	Renforcer davantage les mesures permettant d'améliorer la qualité des services rendus comme préserver le secret client	0		29	62	91
	Mettre en place des organismes indépendants de notations	0		0	27	27
	Total	85		135	100	320

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	225,985 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	272,556	6	,000
Association linéaire par linéaire	184,223	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 7,17.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,840	,000
	V de Cramer	,594	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Stimuler la concurrence dans le secteur bancaire et s'appuyer sur les **piliers de la compétitivité bancaire** sont deux éléments clés pour renforcer l'efficacité et la performance des banques tout en bénéficiant aux clients et à l'économie dans son ensemble.

Pour **stimuler la concurrence** dans le secteur bancaire, il est essentiel que les banques investissent dans des **innovations de produits et de services**, améliorent l'**expérience client**, et adoptent des **tarifications transparentes et compétitives**. En même temps, les **piliers de la compétitivité bancaire**,

tels que l’innovation technologique, la gestion des risques, la qualité du service client, et la diversité des produits, permettent aux banques de maintenir un avantage concurrentiel. La concurrence accrue, bénéfique pour les clients, pousse chaque acteur à se surpasser, augmentant ainsi la qualité générale des services bancaires.

TABLEAU CROISE N°10 : points forts par rapport aux concurrents/ objectifs de la stratégie de la banque

Récapitulatif de traitement des observations							
Observations							
Valide							
Manquant							
Total							
		N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
points forts par rapport aux concurrents * objectifs de cette stratégie		320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé points forts par rapport aux concurrents * objectifs de cette							
Stratégie							
Effectif							
objectifs de cette stratégie							
Faire face à							
la concurrence							
Convaincre le plus de clients							
Augmenter le bénéfice							
Total							
points forts par rapport aux concurrents	Taux d'intérêts	36	15	0	51		
	Qualité des services	63	23	5	91		

	Couverture et Proximité	1	55	15	71
	Efficacité	0	47	60	107
Total		100	140	80	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	217,230 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	255,499	6	,000
Association linéaire par linéaire	160,552	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 12,75.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,824	,000
	V de Cramer	,583	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Les **points forts** d'une banque par rapport à ses concurrents jouent un rôle central dans l'élaboration de ses **objectifs stratégiques**. Une banque doit aligner ses points forts avec ses objectifs pour consolider sa position sur le marché, attirer et fidéliser les clients, et se distinguer dans un environnement concurrentiel.

En capitalisant sur ces atouts, la banque peut non seulement se différencier sur le marché, mais aussi répondre efficacement aux attentes et besoins des clients, renforçant ainsi sa position concurrentielle à long terme. Une stratégie bien définie qui exploite ces synergies entre points forts et objectifs stratégiques est essentielle pour assurer une croissance durable et une satisfaction client optimale.

Tableau croisé N°11 : service client de la banque/ points forts par rapport aux concurrents

Récapitulatif de traitement des observations								
Observations								
			Valide		Manquant		Total	
			N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
services clients de la banque * points forts par rapport aux concurrents			320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé services clients de la banque * points forts par rapport aux concurrents								
Effectif								
			points forts par rapport aux concurrents					
			Taux d'intérêts	Qualité des services	Couverture et Proximité	Efficacité	Total	
services clients de la banque Pas assez efficace			33	22	0	0	55	

	Acceptable	18	69	31	32	150
	Excellent	0	0	40	75	115
Total		51	91	71	107	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	218,626 ^a	6	,000
Rapport de vraisemblance	261,669	6	,000
Association linéaire par linéaire	170,168	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 8,77.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,827	,000
	V de Cramer	,584	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Pour le service client de la banque, les points forts par rapport aux concurrents sont l’efficacité en premier lieu puis la qualité des services proposés,

Un **service client** de qualité constitue un **point fort** décisif pour une banque dans un marché concurrentiel. En offrant un service accessible, personnalisé, rapide, et efficace, une banque peut non seulement satisfaire ses clients, mais aussi se différencier de ses concurrents. Ces aspects, combinés à une gestion proactive des retours d'expérience et à l'intégration de technologies avancées, permettent de bâtir une relation solide avec les clients, essentielle pour la fidélisation et le succès à long terme de la banque.

TABLEAU CROISE N°12 : leviers pour atteindre les clients/ la concurrence doit viser à

Récapitulatif de traitement des observations						
	Observations					
	Valide		Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
leviers pour atteindre les clients * la concurrence doit avant tout viser à	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%
Tableau croisé leviers pour atteindre les clients * la concurrence doit avant tout viser à						
Effectif						
la concurrence doit avant tout viser à						Total

		Améliorer la qualité des services rendus aux clients	Optimiser les tarifs pratiqués	Favoriser l'innovation	Améliorer la compétitivité des banques nationales et étrangères	
leviers pour atteindre les clients	Coûts du crédit	18	0	0	0	18
	Communication	69	23	9	0	101
	Canaux de distribution	1	52	44	6	103
	Besoins des clients (Accueil)	0	12	30	56	98
	Total	88	87	83	62	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	316,064 ^a	9	,000
Rapport de vraisemblance	343,769	9	,000
Association linéaire par linéaire	203,846	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 4 cellules (25,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 3,49.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,994	,000
	V de Cramer	,574	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Les **leviers pour atteindre les clients** sont des stratégies et des outils que les banques utilisent pour attirer et fidéliser leur clientèle. De même, la **concurrence** dans le secteur bancaire doit viser à innover et à améliorer l'expérience client.

Les **leviers pour atteindre les clients** et les objectifs que la **concurrence doit viser** sont intrinsèquement liés. Les banques qui investissent dans la digitalisation, la personnalisation, et la qualité du service client se positionnent favorablement sur le marché.

Dans un environnement concurrentiel, les institutions doivent constamment innover et s'adapter aux besoins des clients pour se démarquer et maintenir leur part de marché. La synergie entre ces leviers et ces objectifs peut créer une dynamique positive, bénéfique tant pour les clients que pour les banques elles-mêmes.

TABLEAU CROISE N°13 : mesurer la compétitivité/ les outils de la compétitivité de la banque

Récapitulatif de traitement des observations			
Observations			
Valide	Manquant	Total	

	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
comment mesurer la compétitivité * les outils de la compétitivité	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé comment mesurer la compétitivité * les outils de la compétitivité

Effectif

			les outils de la compétitivité		
			Interne (infrastructures, stratégies, qualité, innovation,...)	Externe (rôle de l'état, la demande, entrants potentiels, négociation des clients, concurrents du secteur,...)	Total
comment mesurer la compétitivité	Coûts de production		53	5	58
	Productivité du capital humain		52	50	102
	Les parts de marché		29	131	160
Total			134	186	320

Tests du khi-deux

Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
--------	-----	---

khi-deux de Pearson	98,951 ^a	2	,000
Rapport de vraisemblance	108,247	2	,000
Association linéaire par linéaire	98,270	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 24,29.

Mesures symétriques

		Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,556	,000
	V de Cramer	,556	,000
N d'observations valides		320	

Source : résultats de notre enquête

Mesurer la **compétitivité** d'une banque est essentiel pour comprendre sa position sur le marché et identifier des opportunités d'amélioration. Les **outils de la compétitivité** sont des méthodes et des indicateurs qui permettent d'évaluer cette performance.

La **mesure de la compétitivité** d'une banque repose sur une combinaison d'analyses financières, d'évaluations de la satisfaction client, et de comparaisons avec les concurrents. Les **outils de compétitivité** sont essentiels pour mettre en œuvre ces mesures, fournir des insights précieux et guider la prise de décision stratégique. En intégrant ces outils dans leur processus de gestion, les banques peuvent améliorer leur position sur le marché, anticiper les besoins des clients et se différencier de la concurrence.

TABLEAU CROISE N°14 : leviers pour atteindre les clients / stimuler la concurrence

Récapitulatif de traitement des observations						
Observations						
Valide			Manquant		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
leviers pour atteindre les clients * comment stimuler la concurrence	320	97,6%	8	2,4%	328	100,0%

Tableau croisé leviers pour atteindre les clients * comment stimuler la concurrence						
Effectif						
comment stimuler la concurrence						
		Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre	Améliorer la transparence des relations bancaires	Renforcer davantage les mesures permettant d'améliorer la qualité des services rendus comme préserver le secret client	Mettre en place des organismes indépendants de notations	Total
leviers pour atteindre	Coûts du crédit	18	0	0	0	18
	Communication	87	14	0	0	101

les clients	Canaux de distribution	de 19	50	34	0	103
	Besoins des clients (Accueil)	des 0	14	57	27	98
Total		124	78	91	27	320

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	288,847 ^a	9	,000
Rapport de vraisemblance	338,657	9	,000
Association linéaire par linéaire	208,469	1	,000
N d'observations valides	320		

a. 2 cellules (12,5%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 1,52.

Mesures symétriques

	Valeur	Signification approximative
Nominal par Nominal	Phi	,950
	V de Cramer	,549
N d'observations valides	320	

Source : résultats de notre enquête

Les **leviers pour atteindre les clients** et les stratégies pour **stimuler la concurrence** sont interconnectés dans le secteur bancaire. Lorsqu'une banque cherche à attirer des clients, elle doit également se positionner dans un environnement concurrentiel.

En utilisant des outils tels que la digitalisation, la personnalisation et l'amélioration de l'expérience client, les banques peuvent attirer une clientèle tout en stimulant la concurrence. Cette dynamique favorise un environnement où les clients bénéficient de meilleures offres et services, renforçant ainsi la position des banques sur le marché.

- **L'analyse des résultats de l'ACM (Analyse Des Correspondances Multiples)**

- ✓ **Traitement et analyse des résultats de l'ACM**

Lors de la réalisation d'une Analyse des Correspondances Multiples (ACM), divers éléments, tels que des tableaux et des graphiques, sont générés pour faciliter l'interprétation des résultats. Parmi ceux-ci, le tableau récapitulatif des modèles est particulièrement important.

L'analyse factorielle vise à décrire les relations entre plusieurs variables catégorielles définies sur un ensemble d'individus (Meloche & Gamelin, 2015, p. 27). L'ACM, en tant que méthode d'analyse de données, a pour objectif de synthétiser l'information et de regrouper des individus aux profils homogènes. Elle permet d'intégrer simultanément des variables qualitatives et quantitatives, ces dernières pouvant être transformées en classes. Par ailleurs, des outils comme des statistiques descriptives et des graphiques aident à déterminer le découpage optimal.

Il est également courant d'incorporer des variables illustratives, qui ne participent pas aux calculs mais sont positionnées par rapport aux autres variables dans les résultats. Les axes factoriels obtenus sont des combinaisons linéaires des variables initiales. Ces axes présentent l'avantage de ne pas être corrélés entre eux, contrairement aux variables originales. Ils peuvent également être hiérarchisés : le premier axe explique une part plus importante de la variabilité des données initiales, tandis que les axes suivants rendent compte des résidus non expliqués par les précédents (Boissin J.-P. et al., 2009)

- ✓ **Récapitulatif des modèles :**

Nous allons simplifier et condenser un tableau de données brutes comportant plusieurs variables en un tableau réduit, constitué de nouvelles variables issues du regroupement des variables initiales, appelées composantes.

TABLEAU 13 : Récapitulatif des modèles

Dimension	Alpha de Cronbach	Variance représentée	
		Total (Valeur propre)	Inertie
1	1,000	38,000	1,000
2	,982	22,589	,594
Total		60,589	1,594
Moyenne	,993 ^a	30,295	,797

a. La moyenne alpha de Cronbach est basée sur la valeur propre moyenne.

Source : les résultats de notre enquête.

La totalité de la variance des données est représentée par la solution : 100 % par la première dimension et 59,4% par la deuxième.

Le premier résultat qui nous intéresse, concerne le tableau récapitulatif du modèle :

- ✓ Il faut dire que l'ensemble des variables que nous avons introduit, nous a engendré deux facteurs : 1ère dimension et 2ème dimension d'un total = 99,3%, qui est jugé très satisfaisant. Ces deux facteurs résument 99,3% de l'ensemble des informations données par l'ensemble des variables qu'on a introduit.
- ✓ L'alpha de Cronbach est un coefficient de fiabilité qui mesure la cohérence interne d'une échelle construite à partir d'un ensemble d'items. La pratique consiste à réduire un grand nombre d'items initiaux dans un processus itératif de conservation/élimination des items en fonction de la valeur du coefficient alpha, qui varie entre 0 et 1. Plus la valeur de l'alpha est proche de 1, plus la cohérence interne de l'échelle (sa fiabilité) est forte. On élimine donc les items qui diminuent le score, et on conserve ceux qui contribuent à augmenter l'alpha. L'examen de l'alpha de Cronbach évite de charger l'étude de tomber dans un travers fréquent qui consiste à reprendre un questionnaire existant sans se préoccuper de ses problèmes démesurés (Carricano & Poujol, 2009, p53).

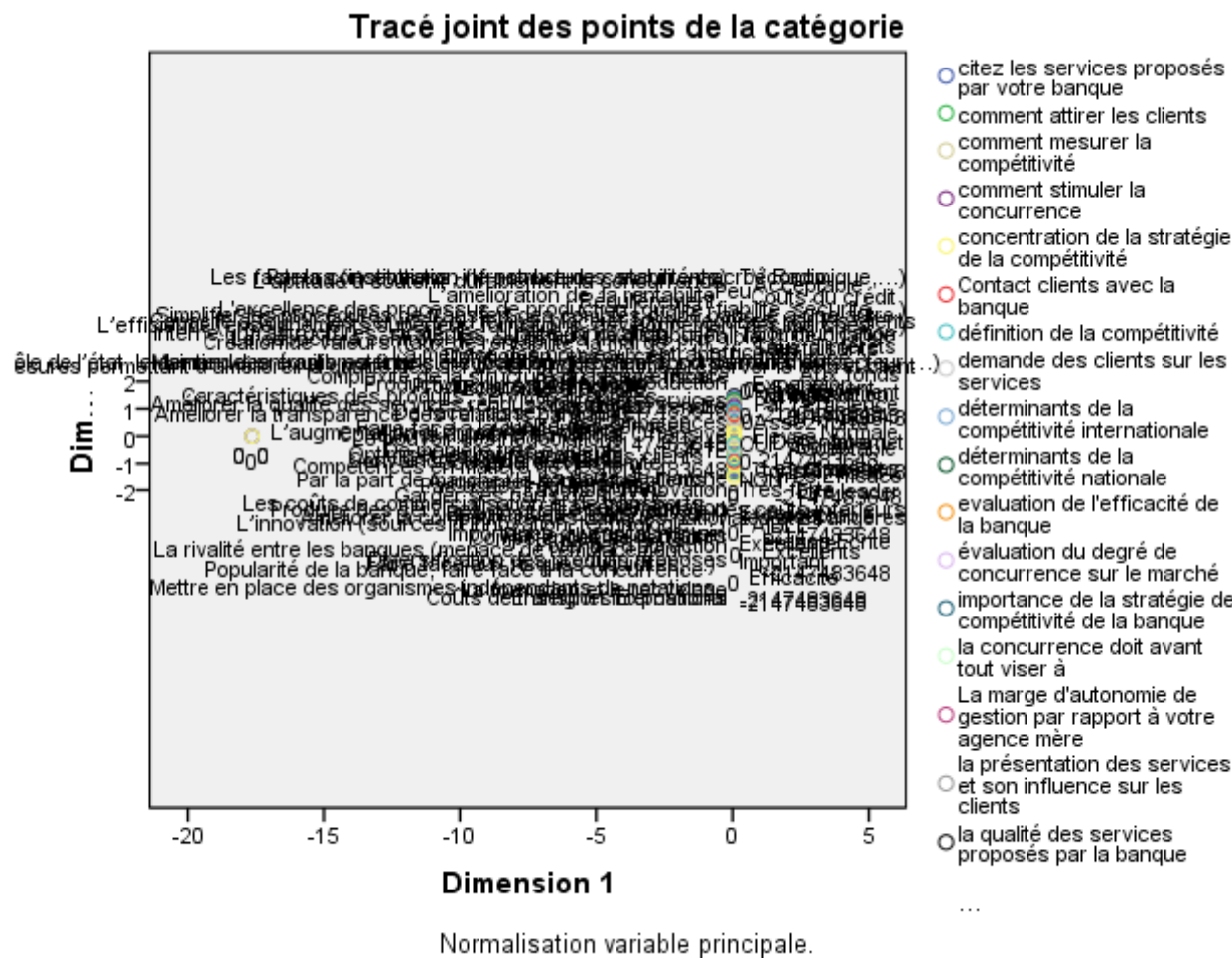
Dans notre étude, nous avons le résultat suivant, la valeur du coefficient de Cronbach est de 99,3%, un score que nous jugeons très satisfait, ce qui explique la conséquente cohérence interne entre les différentes variables sélectionnées.

- ✓ **Diagramme joint des modalités :**

Les diagrammes de valeurs affectées aux modalités offrent un autre mode d’affichage de la discrimination des variables qui peut identifier les relations entre les modalités. Dans ce diagramme les coordonnées des modalités de chaque dimension sont affichées.

En outre, ce tableau d’affichage nous permet de mesurer la tendance de réponse de chaque variable, des variables ayant des modalités éloignées les unes des autres a un pouvoir discriminant plus élevé qu’une variable comportant des modalités proches les unes des autres. Si on prend par exemple la variable ● fréquence de contact des clients avec la banque on remarque qu’elle est plus proche et corrélée avec la variable ● comment stimuler la concurrence et ● citez les différents services proposés par votre banque. De même pour la variable : (la définition de la compétitivité) avec (quels sont les déterminants de la compétitivité internationale) et (les déterminants de la compétitivité au niveau national), Aussi la variable (comment attirer les clients) avec (les services proposés par la banque) et (la qualité des services proposés par votre banque),

Figure 13 : Diagramme Joint des modalités ACM



Une variable ayant des modalités éloignées les unes des autres a un pouvoir discriminant plus élevé qu'une variable comportant des modalités proches les unes des autres.

Si on prend par exemple la variable (évaluation du degré de concurrence), on remarque qu'elle est plus proche et corrélée avec la variable (comment stimuler la concurrence) et la variable (la concurrence doit avant tout viser à).

Parmi les résultats de l'analyse des correspondances multiples ; le tableau de corrélation de notre analyse, nous avons pris avec considération les corrélations les plus significatives.

Les plupart étant proches les une des autres, on remarque juste la variable (Comment mesurer la compétitivité ?) qui est relativement éloignée, cela s'explique par la vision des dirigeant/ managers qui diffèrent de celle des chargés d'études.

✓ Mesures de discrimination

Tableau 14 : Mesures de discrimination

Mesures de discrimination			
	Dimension		Moyenne
	1	2	
suivi du rythme de changement de l'environnement	0,123	0,669	0,669
évaluation de l'efficacité de la banque	0,287	0,812	0,812
qualité des services proposés par la banque	0,155	0,394	0,275
importance de la stratégie de compétitivité de la banque	0,303	0,569	0,436

objectifs de cette stratégie	0,225	0,667	0,446
la qualité des services proposés par la banque	0,296	0,270	0,283
moyens utilisés pour présenter les services bancaires	0,366	0,713	0,540
comment attirer les clients	0,198	0,485	0,342
demande des clients sur les services	0,003	0,422	0,213
comment mesurer la compétitivité	0,002	0,493	0,247
la présentation des services et son influence sur les clients	0,246	0,312	0,279
concentration de la stratégie de la compétitivité	0,328	0,611	0,470
services clients de la banque	0,119	0,540	0,330
points forts par rapport aux concurrents	0,268	0,809	0,538

Contact clients avec la banque	0,189	0,060	0,124
leviers pour atteindre les clients	0,079	0,842	0,460
la concurrence doit avant tout viser à	0,352	0,677	0,515
comment stimuler la concurrence	0,287	0,824	0,556
piliers de la compétitivité bancaire	0,143	0,776	0,460
évaluation du degré de concurrence sur le marché	0,313	0,875	0,594
les obstacles à la compétitivité	0,345	0,899	0,622
les obstacles à la compétitivité internationale	0,223	0,839	0,531
définition de la compétitivité	0,003	0,888	0,446
mesurer la compétitivité	0,333	0,882	0,607
déterminants de la compétitivité nationale	0,133	0,861	0,497

déterminants de la compétitivité internationale	0,113	0,781	0,447
les outils de la compétitivité	0,325	0,573	0,449
les indicateurs de la compétitivité financière	0,200	0,843	0,522
on peut définir la compétitivité	0,279	0,873	0,576
partir de l'intensité de la rivalité concurrentielle au sein du secteur, la concurrence selon vous est	0,166	0,783	0,474
la réglementation et les lois entravent elles la compétitivité	0,328	0,353	0,341
stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche	0,003	0,717	0,360
citez les services proposés par votre banque	0,776	0,145	0,461

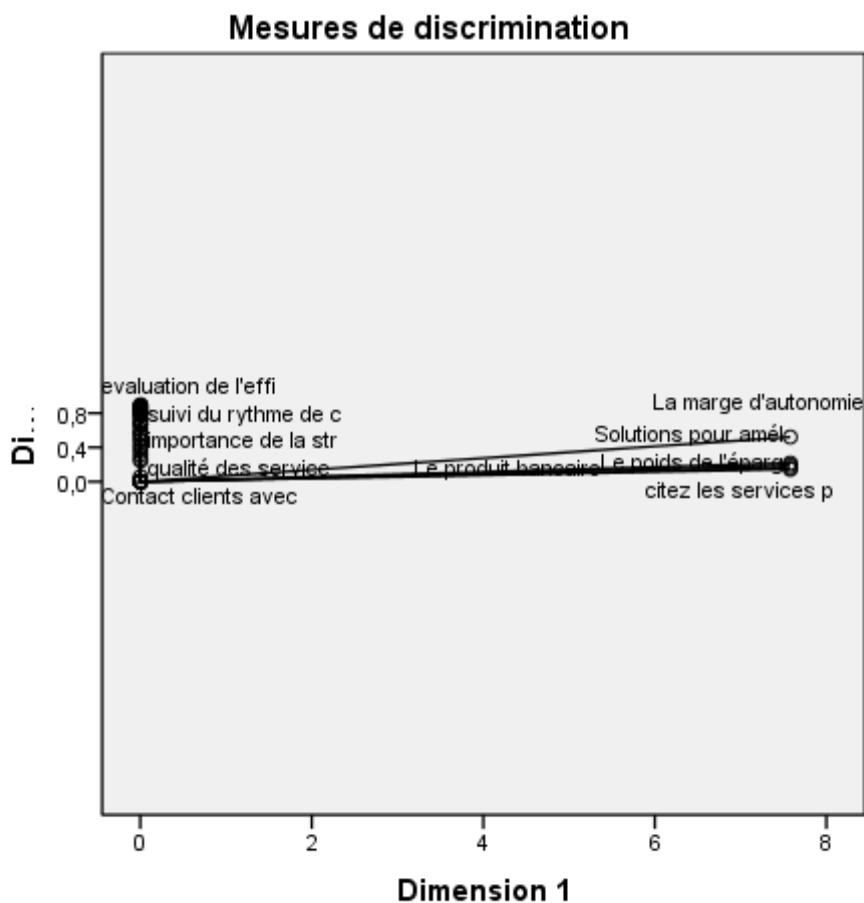
Le poids de l'épargne ménage/entreprise	0,735	0,218	0,477
Le produit bancaire le plus demandé par les clients	0,574	0,161	0,367
La marge d'autonomie de gestion par rapport à votre agence mère	0,607	0,521	0,564
Solutions pour améliorer la compétitivité de votre banque	0,578	0,190	0,384
Y'a t'il une réelle concurrence entre le secteur public et privé	0,102	0,243	0,243
Total actif	9,593	22,589	16,091

Source : résultat de notre enquête.

Les résultats de tableau de discrimination démontrent deux dimensions. Il ressort que nous avons un seul axe discriminant. Cet axe englobe des variables significatives telles que La définition de la compétitivité, ses différents indicateurs, ses piliers, ses déterminants nationales et internationales, ses outils, ses objectifs, son importance pour la banque, comment la mesurer, les solutions pour l'améliorer, l'impact des réglementation et des lois sur celle-ci, ses différents obstacles, la concurrence entre le secteur bancaire public et privé, sa définition, l'évaluation de son degré sur le marché, comment la stimuler, à quoi elle vise, la stratégie concurrentielle des banques, sa concentration, leur points forts, leur produit bancaire le plus demandé par les clients, les services proposés, les moyens utilisés pour les proposés, leurs présentation, leurs

qualité, La marge d'autonomie de gestion par rapport à votre agence mère, le suivi du rythme de changement de l'environnement, l'évaluation de l'efficacité de la banque, Le poids de l'épargne ménage/entreprise, les différents leviers pour atteindre les clients, comment les attirer, le contact des clients avec la banque, leur service client,

Figure 14: Graphique de la mesure de discrimination ACM:



Normalisation variable principale.

Source : résultat de notre enquête.

D'après ce graphique, deux groupes émergent :

- ✓ Le 1^{er} groupe, englobe les dirigeants, décideurs qui leur priorité est souvent d'assurer la rentabilité, de capter de nouveaux marchés, ou de protéger la réputation de la banque. Ils pourraient souligner des aspects tels que la compétitivité-prix, la gestion des risques, ou les innovations technologiques, et qui leur vision est souvent globale et orientée sur les grandes lignes, Ils pourraient percevoir les défis sous un angle macroéconomique ou institutionnel, comme la concurrence globale, la réglementation internationale, ou les investissements nécessaires pour s'internationaliser, leur rôle implique de travailler

directement avec des actionnaires ou des régulateurs, ce qui influence leurs réponses vers des priorités institutionnelles ou financières.

- ✓ Le 2^{ème} groupe englobe des chargés d'études : Leur approche est plus technique et analytique. Ils peuvent mettre en avant des détails précis, comme les indicateurs de performance, les études de marché, ou les aspects méthodologiques liés à la compétitivité, ils se concentrent davantage sur l'analyse des données, la compréhension des besoins du marché, ou la recherche des facteurs clés influençant la compétitivité, comme l'analyse concurrentielle ou les retours des clients, ils disposent d'une compréhension fine des données et des analyses qui sous-tendent les décisions stratégiques, mais ils pourraient être moins impliqués dans les aspects de mise en œuvre ou de gestion à haut niveau, leur perception des défis peut inclure des aspects microéconomiques ou opérationnels, comme les besoins en formation du personnel, les inefficacités dans certains processus, ou les limites technologiques internes.

Ces différences montrent que les réponses des dirigeants sont souvent orientées sur la stratégie et les grandes priorités organisationnelles, tandis que celles des chargés d'études sont plus détaillées et analytiques, reflétant leur expertise technique. Ces deux perspectives sont complémentaires et essentielles pour une vision globale et opérationnelle de la compétitivité internationale des banques.

Vérification des Hypothèses

La vérification des hypothèses constitue une étape essentielle dans toute recherche empirique. Elle permet de confronter les hypothèses formulées en amont avec les résultats obtenus à partir des données recueillies. Dans le cadre de cette étude, cette démarche vise à valider ou invalider les hypothèses relatives à la compétitivité internationale des banques, en s'appuyant sur les analyses effectuées. Les résultats obtenus fourniront des indications précieuses pour comprendre les dynamiques étudiées et confirmer ou nuancer les orientations théoriques initialement envisagées.

Hypothèses 01 : La déréglementation bancaire en Algérie a entraîné une modernisation du système bancaire en matière de collecte de l'épargne, la gestion des risques, la fourniture de moyens de paiements,

- **Hypothèse sous-jacente :** Impact de l'ouverture économique sur la compétitivité et l'innovation :

L'ouverture économique, amorcée par les réformes de déréglementation, a incité les banques algériennes à adopter des pratiques concurrentielles et à innover pour s'adapter à un environnement financier globalisé, de par leur pratiques concurrentielles : elles ont diversifié leurs produits pour attirer davantage d'épargne, en introduisant de nouveaux instruments financiers tels que les comptes à terme et les produits d'épargne spécialisés, la finance islamique., ainsi que la numérisation des services bancaires (e-banking, applications mobiles) a permis une meilleure accessibilité et a renforcé l'attractivité des banques locales face à des concurrents étrangers.

Aussi en innovant par des systèmes de gestion des risques plus sophistiqués, notamment à travers l'utilisation de technologies analytiques et la mise en conformité avec les normes internationales (comme Bâle II et III) et les moyens de paiement modernes, tels que les cartes bancaires et les plateformes de paiement en ligne, se sont largement développés, facilitant les transactions et soutenant l'économie numérique.

- **Hypothèse sous-jacente :** Influence de la concurrence internationale sur les performances et pratiques de gestion :

L'intégration de la concurrence internationale a eu un impact significatif sur les banques publiques et privées en Algérie, tant en termes d'efficacité que de gestion :

Performances : Les banques privées, souvent mieux équipées pour répondre aux exigences de la concurrence internationale, ont amélioré leur productivité et leur part de marché.

Les banques publiques ont été contraintes de restructurer leurs pratiques pour rester compétitives, bien qu'à un rythme plus lent.

Pratiques de gestion : Une culture de l'efficacité a émergé, avec une meilleure allocation des ressources et une rationalisation des coûts.

La formation du personnel et l'acquisition d'outils modernes de gestion des risques sont devenues des priorités pour accompagner cette transition.

Hypothèses 02 : Les banques algériennes ont amélioré leur efficacité technique dans le contexte de la libéralisation financière,

- **Hypothèse sous-jacente :** Comment la libéralisation financière a-t-elle aidé les banques algériennes à devenir plus efficaces

La libéralisation financière en Algérie a entraîné une série de réformes structurelles et institutionnelles, qui ont directement contribué à améliorer l'efficacité technique des banques.

Renforcement des cadres réglementaires :

- La déréglementation a permis une plus grande autonomie des banques dans la fixation des taux d'intérêt et l'allocation des ressources, optimisant ainsi la gestion des fonds.
- L'introduction de normes internationales (comme les accords de Bâle) a incité les banques à adopter des outils modernes de gestion des risques et à améliorer leurs processus internes.

Digitalisation des services :

- Les banques ont investi dans la numérisation, réduisant les coûts opérationnels et améliorant la qualité des services. Par exemple, le déploiement de plateformes bancaires en ligne a rendu les services plus accessibles et efficaces.

Formation du personnel :

- Des efforts ont été faits pour renforcer les compétences du personnel à travers des formations en finance moderne, en gestion des risques et en analyse de données, favorisant une meilleure utilisation des ressources humaines.

- **Hypothèse sous-jacente :** Quel a été l'impact de la concurrence étrangère sur les performances des banques algériennes

L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère a agi comme un catalyseur pour l'amélioration des performances des banques algériennes :

- **Effet d'apprentissage et transfert de savoir-faire :**

- La présence de banques étrangères a introduit des pratiques de gestion modernes, poussant les banques locales à s'aligner pour rester compétitives. Cela a également permis des collaborations fructueuses et le transfert de technologies.

- **Stimulus à l'innovation :**

- Les banques algériennes ont été contraintes de revoir leurs modèles opérationnels pour rivaliser avec des institutions internationales. Cela inclut l'introduction de nouveaux produits et services, tels que des crédits spécialisés, des produits de leasing et des options de financement innovantes.

- **Pression sur l'efficacité :**

- La concurrence a poussé les banques locales à optimiser leurs coûts et à maximiser leurs rendements. Les banques publiques, historiquement moins performantes, ont également initié des réformes pour améliorer leur efficacité technique, bien que ces efforts aient varié en fonction des institutions.

Conclusion :

Les résultats de l'étude confirment que la déréglementation bancaire a favorisé une modernisation notable du système bancaire algérien. Les banques, confrontées à une concurrence accrue et à des attentes croissantes de la part des clients, ont adopté des pratiques plus efficaces et innovantes pour améliorer leur compétitivité. Cette transformation est particulièrement visible dans les domaines de la collecte de l'épargne, de la gestion des risques et de la fourniture de moyens de paiement modernes.

La libéralisation financière a joué un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité technique des banques algériennes. En introduisant de nouvelles pratiques, en favorisant l'innovation, et en intensifiant la concurrence, cette libéralisation a transformé le paysage bancaire algérien. Les banques locales, bien que confrontées à des défis initiaux, ont su tirer parti de ces évolutions pour moderniser leurs processus et améliorer leur compétitivité.

CONCLUSION GENERALE :

Cette thèse visait à explorer la compétitivité internationale des banques algériennes dans un contexte économique mondial de plus en plus concurrentiel et globalisé. Nous sommes donc parvenus aux conclusions suivantes : l'analyse approfondie des facteurs influençant cette compétitivité a révélé des éléments clés, tels que l'efficacité opérationnelle, la capacité d'innovation, l'adaptation aux normes internationales et l'impact des politiques publiques. Ces facteurs sont cruciaux pour positionner les banques algériennes face aux institutions étrangères et renforcer leur rôle dans l'économie nationale.

Les résultats obtenus soulignent les forces et les faiblesses des banques algériennes. Si des progrès significatifs ont été réalisés dans certains domaines, tels que la digitalisation et le financement de l'économie locale, des ajustements restent nécessaires pour combler les écarts en matière de services offerts, de qualité de gestion et de conformité aux standards internationaux.

Cette recherche, en apportant un éclairage sur les leviers de compétitivité et de performance, ouvre la voie à des recommandations pratiques. Ces dernières visent à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des banques algériennes face aux changements rapides du secteur bancaire mondial. En définitive, l'amélioration de la compétitivité bancaire est un enjeu stratégique pour le développement économique de l'Algérie, et cette thèse espère avoir contribué à enrichir le débat et orienter les efforts vers une meilleure intégration des banques algériennes sur la scène internationale.

L'étude de la compétitivité internationale des banques algériennes, objet de cette thèse, s'inscrit dans un contexte de transformations profondes du secteur bancaire mondial. L'essor de la digitalisation, la mondialisation croissante des marchés financiers et les nouvelles exigences réglementaires internationales imposent aux institutions financières une adaptation constante pour rester compétitives. Pour les banques algériennes, ces défis sont d'autant plus complexes qu'elles évoluent dans un environnement en développement, caractérisé par des contraintes structurelles, une réglementation souvent rigide et un marché encore peu intégré aux standards internationaux.

En examinant les facteurs de compétitivité des banques algériennes, cette recherche a permis de cerner plusieurs déterminants clés : l'efficacité opérationnelle, la modernisation des

services, la capacité d'innovation, la gouvernance et le respect des normes internationales de conformité. Grâce à un questionnaire distribué à 320 cadres bancaires du secteur public et privé, cette étude a révélé des écarts significatifs dans la performance et les pratiques de gestion entre les banques algériennes et leurs homologues étrangères. Les résultats montrent que, bien que les banques algériennes aient réalisé des progrès, notamment en termes de financement de l'économie locale et de diversification des services, elles rencontrent encore des obstacles dans leur capacité à innover, à attirer des capitaux étrangers et à répondre aux attentes de plus en plus exigeantes des clients.

L'une des principales conclusions de cette recherche est la nécessité d'un renforcement de la compétitivité structurelle des banques algériennes. Pour cela, il est crucial d'adopter des réformes visant à accroître leur agilité et leur résilience. Cela implique un alignement sur les standards de gouvernance internationale, l'intégration accrue des technologies numériques, et une meilleure gestion des risques. Par ailleurs, des partenariats stratégiques avec des banques internationales pourraient ouvrir de nouvelles perspectives d'apprentissage et de transfert de compétences, tout en contribuant à la modernisation du secteur.

Les implications de cette recherche vont au-delà des seules banques et s'étendent aux politiques publiques et à la régulation du secteur bancaire algérien. Une mise à jour des réglementations pour les rendre plus flexibles et en phase avec les pratiques internationales pourrait non seulement renforcer la compétitivité des banques, mais aussi encourager les investissements étrangers et faciliter une plus grande ouverture sur le marché global. À ce titre, les décideurs publics et les autorités de régulation ont un rôle déterminant à jouer dans la transformation du secteur bancaire et dans la création d'un écosystème plus propice à la croissance économique.

En définitive, cette thèse contribue à enrichir le débat autour de la compétitivité bancaire en Algérie (AIBOUD, 2015) et offre des perspectives pour améliorer l'efficacité et la performance des banques dans un environnement économique de plus en plus globalisé. En proposant des recommandations pratiques, elle vise à encourager un renouveau stratégique, où l'innovation, la formation continue des cadres bancaires et l'ouverture internationale deviennent les moteurs d'une transformation durable. Ainsi, l'amélioration de la compétitivité des banques algériennes ne relève pas seulement d'une nécessité économique, mais aussi d'un impératif stratégique pour une meilleure intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale et pour la croissance future du pays.

Bibliographie :

OUVRAGES GENERAUX:

- NAAS, A., (2003), « Le système bancaire algérien : de la délocalisation à l'économie de marché », Edition INAS, Paris.
- ALAOUI A., (2005), « La compétitivité internationale : stratégie pour les entreprises françaises », Harmattan, France.
- BARDINOT, A., FRABOT, J-C., (1978), « Techniques et Pratiques Bancaire », 4^{ème} Edition Sirey, Paris.
- BARKEMA, A., DRABENSTOTT, M. et TWEETEN, L. (1991). The competitiveness of U.S. agriculture in the 1990s. Dans : The 1990s in Agricultural Policies in the New Decade, Allen, K. (éd.). Resources for the Future and National Planning Association, Whashington, D.C., pp. 253-284.
- BENISSAD, M., (2005), « Economie de développement de l'Algérie sous développement et socialisme », 2^{ème} Edition, Algérie.
- BENHALIMA, A., (2001), « *Système Bancaire Algérien* », 2^{ème} Edition, Algérie.
- BERGER, A.N et MESTER, L.J (1997) « What explain differences in the efficiencies of financial institutions? » Journal of Banking and Finance, 21,7, pp895-947.
- BERNET-ROLLAND, L., (1999), « Principes de Technique Bancaire », 20^{ème} Edition, DUNOD, France.
- BERLLAND, L., (2002), « *Principes de technique bancaire* », 24^{ème} Edition, DUNOD, Paris France.
- BERGER, A.N, (2000), “ the integration of the financial services industry: where are the efficiencies? “ North American Actuarial, Journal 4.
- BERGER A.N, HUNTER W.C et TIMME S.G, (1993), ”the efficiency of financial institutions: A review of preview of research past, present and future», Journal of banking and Finance, 17 (2-3), pp 221-249.
- BERGER, A.N et L.J. MESTER (1997), «What explains differences in the efficiencies of financial institutions? » Journal of Banking and Finance, 21,7, pp895-947.

- BENSTON, G.J. (1965) : « Branch banking and economies of scales », the Journal of finance, Vol 20, pp.312-331
- BOUDINOT, A., FRABOT, J-C., (1972), « Technique et Pratique Bancaire », 2ème Edition, Edition Sirey, Nancy.
- BOUYACOU, A., « Les mécanismes financiers et les entreprises publiques, dans monnaie-crédit et financement en Algérie de 1962-1987 », CREAD.
- BRANGER, J., (1975), « Traité d'économie bancaire, 2. Instruments juridiques-techniques fondamentales », presses Universitaires de France, Paris.
- CEPII, (2014), « L'économie mondiale 2015 », Collection repères, La découverte, Paris.
- COUSSERGUES, S., (2007), « *Gestion de la banque* », DUNOD, Paris.
- De BANDT. and DAVIS. E. P, (2000), « Competition, contestability and market structure in European banking sectors on the eve of EMU, » Journal of Banking and Finance, vol 24, pp. 1045-1066
- DHAOUI M. L., (1996), « Mise à niveau et compétitivité de l'entreprise industrielle en Tunisie », Ed Arabesques, Tunis, 349 p.
- ELIE COHEN, (1994), « Analyse financière », Paris, 3^eéd., Economica, 501 p.
- FARELL M, J. (1957) " the measurement of productive efficiency" . J. Roy. Stat.Soc., sérieA, General, 120, Part 3 :253-281.
- FERRIER G.D et LOVELL C.A.K (1990) « Measuring cost efficiency in banking: Econometric and linear programming evidence » Journal of Econometrics, 46(1-2) pp 229-245.
- HUBERT DE LA BRUSELERIE, (1999), « *Analyse financière et risque de crédit* », DUNOD, Paris.
- IGALENS J. et ROUSSEL P. (1998) ; « méthodes de recherche en gestion des ressources humaines » ; Edition Economica, paris, P.137.
- JACKIE, KRAFFT, (2001), « Le processus de concurrence », édition Publi-union, Paris.
- KRUGMAN, P. R., (2000), « La mondialisation n'est pas coupable : Vertus et limites du libre-échange.
- KOPP, R.J. et DIEWERT, W.E (1982) . The decomposition of frontier cost deviation into measure of technical and allocative efficiency » J. Econometrics 9 : 319-322.
- KUMBHAKER, S.C.(1982) « estimation of input specific technical and allocative inefficiency in stochastic frontier models » oxford economic papers 40:535-549.

- KPMG, (2015), « Guide des banques et établissements financiers en Algérie »,
- LACHAAL. L, (2005). La compétitivité : Concepts, définitions et applications, Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis (INRAT), Département d'Economie Rurale, Rue Hédi Karray, 2049 Ariana, Tunisie.
- LAMARQUE E., HIRIGOYEN G., (2008), « Management de la banque, risques relation-client, organisation », 2^{ème} édition, Pearson Education, Paris.
- LAMARQUE, E., (2003), “ Gestion bancaire”, Edition e-Node/Pearson education, France, Paris.
- LANDAU, R. (1992). Technology, capital formation and U.S. competitiveness. Dans : International Productivity and Competitiveness, Hickman, B.G. (éd.). Oxford University Press, New York.
- MCFETRIDGE, DANALD G., (1995): « Competitiveness: Concept and Measures », Occasional Paper n° 5, Industry Canada.
- MONTEBELLO, M., (1978), « Organizational effectiveness », European Institute for Advanced Studies in Management, Bruxelles.
- JACQUEMIN, A. (1987). The new industrial organization. The MIT press, Cambridge, Massachusetts.
- KOTLER. D, DUBOIS. D, KELLER. K. & MANCEAU.D, (2006), “Marketing management”, 12^{ème} Ed. Pearson, Paris,
- MUCHIELLI J. L., (2002), « La compétitivité : définition, indicateurs et déterminants », Dunod, Paris.
- MUCCHIELLI, J-L., (2002):” La compétitivité: définitions ; indicateurs et déterminants », dossier.
- PI .L et TIMME S.G (1993), “ corporate control and bank efficiency» ,Journal of banking and Finance, 17 (2-3) pp 515-530.
- PORTER M., (1992) : « L’avantage concurrentiel des firmes », Inter éditions, Université de Harvard.
- PORTER M., (1997), « L’avantage concurrentiel, comment devancer ses concurrents et maintenir son avance », Dunod, Paris.
- RAHEL, H., « Le système bancaire Algérien, monnaie-crédit et financement en Algérie », 1962-1978, CREAD.

- SHARPLES, J. et MILHAM, N. (1990). Long run competitiveness of Australian agriculture. USDA 36 Economic Research Services, Foreign Agricultural Economics Report 243.
- SYLVIE de COUSSERGUES, (2013), « Gestion de la Banque », 7^e éd, Dunod , paris, 320 p.
- ZARIFIAN, P., (1999), « Objectif compétence, pour une nouvelle logique », Liaisons, France, 232p.
- ZOWNLINGER M., LAMARQUE E., (2004), « Marketing et stratégie de la banque », Dunod, Paris.
- ZUHAYR M., (1992). « La mondialisation des marchés bancaire et financiers :défis et promesse ». Economica. Paris . P125.

ARTICLES, THESES ET RAPPORTS DE REVUE :

- A. Bouyacoub, les mécanismes financiers et les entreprises publiques, dans monnaie-crédits et financement en Algérie de 1962-1987, CREAD.
- Abderrahmane Boumediene : loi bancaire, CENEAP, n°09, décembre 1986.
- Article 103 de l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Agriculture Canada (1991). Task Force on Competitiveness in the Agri-Food Industry, Growing Together. Report to Ministers of Agriculture. Agriculture Canada, Ottawa.
- Atkinson ,E.Scott and Christopher Coenwell.(1994). «Estimation of out put and input Technical efficiency using a flexible functional form and panel data». Int. Econ. Rev.35:245-255.
- Allen et Rai [1996] : « operational efficiency in Banking : international comparison »
- Banker et Al (1984): «Models form the estimation of technical and scale efficiencies in Data Envelopment Analysis»
- Berger et Humphrey [1997]: « Efficiency of financial institutions: International survey and direction for future research ».
- Berger AN and DB Humphrey (1997). “Efficiency of Financial Institutions: International Survey and Directions for Future Research.” EJOR 98(2): 175-212
- Boumediene Abderrahmane, revue de C.E.N.E.A.P, n°09, 1986.
- Claire Manguy, « Crises, régulation et soutenabilité du développement », mondes en développement, 2013/4, n°164, p.167-168.
- CEPII, la compétitivité des nations 1999, P3.

- Daniel Latouche, (Québec Entreprise, mars 1996), Professeur de science politique à l'Université Mc Gill
- Farrel. M.J (1957) ;«The measurement of productive efficiency.
- F.R . Lovell, C.A.D et Schmit, P., (1980),« A survey of frontier production functions and of their relationship to efficiency measurement».
- Frei, Harker et Hunter [1997] : « Inside the black-box : what makes a bank efficient ».
- Fecher F and P Pestieau (1993). “Efficiency and Competition in OECD Financial Services.” in Fried HO and SS Schmidt (eds.) the Measurement of Productive Efficiency: Techniques and Applications, Oxford U.K.: 374-385.
- Grossman, F. et Helman, E (1990). Trade, innovation, and Growth. American Economic Review, 80: 86-92.
- H. Rahel « le système bancaire algérien, monnaie-crédit et financement en Algérie », CREAD, 1962-1978.
- Journal officiel de la banque algérienne N° 16 - 18 Avril 1990
- Loi 05-01 du 06 février 2005, prévention contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme.
- Little A.D., Les maîtres de l'innovation totale. Les Éditions de l'Organisation, 2004.
- M. Benissad, économie de développement de l'Algérie sous développement et socialisme, 2^{ème} édition, OPU.
- Media bank, journal interne de la banque d'Algérie, publications bimestrielle n°67 aout/septembre 2003, page 04.
- Miller et Noulas (1996):«The technical efficiency of large Bank production».
- Mohamed Laksaci, monnaie et intermédiation financière en Algérie, CREAD 01/1989 n°17 OPU.
- M. H. BENISSAD, réformes économiques en Algérie, OPU, 1991.
- Michel E. Porter, « L'avantage concurrentiel des nations »,Harvard Business Review, March-April :73-93, New York, 1990.
- S. Guillaumont Jeanneney, (1993), « Les difficultés de la mesure du taux de change réel » in Revue d'Economie de développement, 93/1.
- Schmidt et Sickles (1984) : « Production frontier and panel data », Journal of business and economic statistics, 2, pp.(367-
- Seiford et Thrall (1990): «Developments in DEA: the mathematical Programming approach».

- Semenick A (2001): «A non parametric approach for assessing productivity dynamics of large U.S Banks».
- Panzar J., Rosse J., “testing for monopoly equilibrium”, Journal of industrial Economics 35, 1987, 443-456.
- P. Pascallon et J. F. de Laulanie, l’expérience monétaire algérienne, revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques, volumes VI n°04 décembre 1969.
- P. Pascallon, le système monétaire et bancaire Algérie, revue banque n°289, octobre 1970.
- PERCEROU Roger (1990), « Droit et gestion : améliorer la performance juridique de l'entreprise », Revue Française de Gestion, n° 81, pp. 8-35
- Plane P. (1997) dans l'introduction d'un numéro de la Revue d'Economie du Développement
- Porter. M.E, 1985. Competitive Advantage. The Free Press, New York.
- Problématique de la réforme du système bancaire, CNES, commission « perspectives et développement économique et social », 1999.
- [Rainer Feurer](#), [Kazem Chaharbaghi](#), (1994) "Defining Competitiveness: A Holistic Approach", Management Decision, Vol. 32 Iss: 2, pp.49 - 58
- Revue CPA actualités n°17- Décembre – Janvier 2006, Page 03.
- Revue CPA actualités, n°21-2008, Page 08.
- Lesueur et Plane, "L’efficacité technique : quelques repères méthodologiques", Revue d'Economie du Développement PUF, N°3 Septembre 1997.

MANUELS :

- Algériesite.com, L’Algérie et le fonds de garantie des crédits aux PME [11/10/2004], Banques.
- Conditions de banque du Crédit Populaire d’Algérie 2008.
- Décret 86.12 du 09/02/1986 relatif à la publication de la charte nationale J. O. n°07 du 16/08/1986.
- Document interne au Crédit Populaire d’Algérie.
- Les cahiers de la réforme n°4, ENAG, 2° édition, 1990.
- Les cahiers de la réforme, n°04, édition ANAG, 1990.
- L’instruction n°03/2007 du 24 juin 2007, du crédit populaire d’Algérie, relative à la surveillance des transactions et déclarations de soupçon.

- Réglementation de l'activité bancaire, tome 1, Abdelkrim SADEG, page 23.
- Réglementation de l'activité bancaire, tome 2, Abdelkrim SADEG, A. BEN, 2006, page 73.
- www.cpa_bank.dz
- www.bank-of-algeria.dz
- Agriculture Canada, (1991). Task Force on Competitiveness in the Agri-Food Industry, Growing Together. Report to Ministers of Agriculture, Agriculture Canada, Ottawa, pp. 203-280.
- ALAOUI A., (2005). La compétitivité internationale : stratégie pour les entreprises française. Harmattan, France, pp. 105-128.
- Allen & Rai, (1996). operational efficiency in Banking: international comparison. pp. 140-184
- Atkinson, E.Scott & Christopher Coenwell, (1994). Estimation of out put and input Technical efficiency using a flexible functional form and panel data. Int. Econ. Rev.35:245-255.
- Banker & Al., (1984). Models form the estimation of technical and scale efficiencies in Data Envelopment Analysis. U.S.A., pp. 103-144
- BARDINOT, A., & FRABOT, J-C., (1978). Techniques et Pratiques Bancaire. 4ème Edition Sirey, Paris, pp. 321-354.
- BARKEMA, A., & DRABENSTOTT, M. & TWEETEN, L. (1991). The competitiveness of U.S. agriculture in the 1990s. Dans : The 1990s in Agricultural Policies in the New Decade, Allen, K. (éd.). Resources for the Future and National Planning Association, Washington, D.C., pp. 253-284.

- BENHALIMA, A., (2001). Système Bancaire Algérien. 2ème Edition, Algérie, pp 70-89.
- BENISSAD, M., (2005). Economie de développement de l'Algérie sous développement et socialisme. 2ème Edition, Algérie, pp 19-48.
- BERGER, A.N & MESTER, L.J., (1997). What explain differences in the efficiencies of financial institutions?. Journal of Banking and Finance, 21,7, pp 895-947.
- BERNET-ROLLAND, L., (1999). Principes de Technique Bancaire. 20ème Edition, DUNOD, France, pp 105-110.
- Berger & Humphrey, (1997). Efficiency of financial institutions: International survey and direction for future research, pp. 31-78.
- COUSSENGUES, S., (2017). Gestion de la banque. DUNOD, Paris, pp 119-148.
- De BANDT. & DAVIS. E. P, (2000). Competition, contestability and market structure in European banking setcors on the eve of EMU. Journal of Banking and Finance, vol 24, pp. 1045-1066.
- ELIE COHEN, (1994). Analyse financière. Paris, 3^e éd., Economica, 456-501 p.
- FARELL M. J., J. Roy, (1957). the measurement of productive efficiency. Stat.Soc, série A, General, 120, Part 3 :253-281.
- FERRIER G.D., LOVELL C.A.K., (1990). Measuring cost efficiency in banking: Econometric and linear programming evidence. Journal of Econometrics, 46(1-2) pp 229-245.
- HUBERT DE LA BRUSELERIE, (1999). Analyse financière et risque de crédit. DUNOD, Paris, 35(1-2) pp 230-550.

- NAAS, A., (2003). Le système bancaire algérien : de la délocalisation à l'économie de marché. Edition INAS, Paris, pp 110-115.

Liste des figures

N°	TITRE	PAGE
Figure : 01	Evolution des agrégats monétaires en (%)du PIB en période de répression financière (70-89).	57
Figure 02	Financement de l'économie en période de répression financière (70-89)	58
Figure 03	Evolution des agrégats monétaire en % du PIB sur la période (2002-2012)	67
Figure : 04	Le financement de l'économie sur la période (2002-2012)	68
Figure : 05	Evolution des taux d'intérêts débiteurs Vs créditeurs (1994-2012)	70
Figure : 06	Evolution du rendement des fonds propres (ROE) par groupe de banques (2002-2012)	72
Figure : 07	Evolution du rendement des actifs (ROA) par groupe de banques (2002-2010)	73
Figure : 08	l'évolution des taux de marge des banques publiques Vs privées (2002-2010)	75
Figure : 09	Les variables de la performance	179
Figure : 10	Les composantes de la performance	182
Figure : 11	Frontière d'efficience à orientation input	184
Figure : 12	Frontière D'efficience A Orientation Output	185

Liste des tableaux

N°	TITRE	PAGE
Tableau : 01	Financement de la banque centrale	30
Tableau : 02	Taux et structure d'évolution de la masse monétaire (%) période (70-89)	56
Tableau : 03	Les critères de définition du degré de libéralisation financière	116
Tableau : 04	Les critères d'une libéralisation financière totale.	121
Tableau : 05	les critères d'une libéralisation financière partielle	122
Tableau : 06	Revue des expériences de crises bancaires dans les pays d'Amérique Latine (1970- janvier 2003).	169
Tableau : 07	Revue des expériences de crises bancaires des pays Asiatiques (1970-janvier 2003)	171
Tableau : 08	Revue des expériences de crises bancaires des pays d'Afrique et Moyen Orient (1970-janvier 2003)	173
Tableau : 09	Ratios d'appréciation de l'efficience (profit, revenu et de coût) des institutions financières	198
Tableau : 10	Les Outils Traditionnels de mesure de la performance des banques	199
Tableau : 11	Approche Paramétrique Vs Non Paramétrique	208
Tableau : 12	Effet de la LF sur la performance des banques des pays en développement.	228

Liste des graphes

N°	TITRE	PAGE
Graphe 01	L'épargne, investissement et croissance en cas de plafonnement des taux d'intérêts	94
Graphe 02	Le revenu espéré de la banque	105
Graphe 03	Les effets de la répression financière sur l'épargne et l'investissement.	126

Graphe 04	Les effets d'une hausse du taux réel sur l'investissement : la version postkeynésienne	134
Graphe 05	Dépôts : la version néo-structuraliste : les effets d'une augmentation du taux réel sur les dépôts	139
Graphe 06	Les effets d'une augmentation du taux réel	139
Graphe 07	Asymétrie d'information et rendement espéré de la banque selon Stiglitz et Weiss.	142

ANNEXES

Questionnaire :

40. L'environnement influence et guide l'activité de toute entité économique, y'a-t-il un suivi constant du rythme de changement du marché algérien de votre part ?

☐ Pas assez régulièrement

☐ Suffisamment

☐ Important

41. Sur quelle base évaluez-vous l'efficacité de votre banque ?

☐ Améliorer la rentabilité

☐ Augmenter le nombre de clients

☐ Popularité de la banque, faire face à la concurrence

☐ Autre

42. Que pensez-vous des services proposés par votre banque ?

☐ Satisfaisants

☐ Bons

☐ Excellents

43. Quel degré d'importance accorde votre banque à sa stratégie de compétitivité ?

☐ Peu

☐ Normale

☐ Elevée

44. Quels sont les objectifs de cette stratégie ?

☐ Faire face à la concurrence

☐ Convaincre le plus de clients

☐ Augmenter le bénéfice

☐ Autre

45. Que pensez-vous de la qualité des services proposés par la banque ?

☐ Acceptable

☐ Normale

☐ Excellente

46. Quels sont les moyens octroyés pour présenter ces services ?

☐ T.V., Radio

☐ Internet

☐ Presse écrite

☐ Enseignes, expositions

47. Sur quoi vous vous concentrez pour attirer vos clients ?

☐ La qualité des services

☐ Les taux d'intérêts

☐ Les préférences des clients

☐ Autre

48. Y'a-t-il une demande des clients sur vos services ?

- ☐ Faible
- ☐ Assez forte
- ☐ Très forte

49. Comment mesurez vous la compétitivité ?

- ☐ Coûts de production
- ☐ Productivité des facteurs
- ☐ Les parts de marché
- ☐ Autre

50. Le rôle de la réglementation et des institutions étatiques dans la compétitivité des banques est :

- ☐ Peu important
- ☐ Assez important
- ☐ Très important

51. Que pensez-vous de la manière dont vos services sont présentés, vu que cela peut influencer la clientèle ?

- ☐ Peu efficace
- ☐ Acceptable
- ☐ Très efficace

52. Sur quoi se concentre votre stratégie de compétitivité ?

- ☐ L'expansion
- ☐ Etre leader
- ☐ Garder les parts de marché
- ☐ Autre

53. Que pensez-vous du service client de votre banque ?

- ☐ Pas assez efficace
- ☐ Acceptable
- ☐ Excellent

54. Quels sont vos points forts afin d'attirer le plus de clients par rapport a vos concurrents?

- ☐ Les taux d'intérêts
- ☐ La qualité des services
- ☐ La couverture, la proximité
- ☐ L'efficacité
- ☐ Autre

55. Vos clients restent en contact avec la banque (dépôts) :

- ☐ Rarement
- ☐ Périodiquement
- ☐ Constamment

56. Les leviers dont vous disposez pour atteindre vos clients sont principalement :

- ☐ Les coûts
- ☐ La communication
- ☐ Canaux de distribution
- ☐ Besoins des clients (leur accueil)
- ☐ Autre

57. Selon vous, la concurrence dans le secteur bancaire doit avant tout viser à :

- ☐ Améliorer de la qualité des services rendus aux clients
- ☐ Optimiser les tarifs pratiqués
- ☐ Favoriser l'innovation
- ☐ Améliorer la compétitivité des banques nationale et internationale
- ☐ Autre

58. Afin de stimuler davantage la concurrentiabilité du secteur bancaire, faut-il :

- ☐ Simplifier les procédures de transfert des comptes d'une banque à une autre
- ☐ Améliorer la transparence des relations bancaires
- ☐ Renforcer davantage les mesures permettant d'améliorer la qualité des services rendus comme préserver le secret client
- ☐ Mettre en place des organismes indépendants de notations
- ☐ Autre

59. Les piliers de compétitivité bancaire reposent sur :

- ☐ Les facteurs (institutions, infrastructures, stabilité macroéconomique,...)
- ☐ L'efficacité (enseignements supérieur, formations, développement des marchés,...)
- ☐ L'innovation (sources d'innovation, technologie,...)
- ☐ Autre

60. Comment évaluez-vous le degré de concurrence sur le marché ?

- ☐ Par la concentration (le nombre de concurrents)
- ☐ Par l'efficacité
- ☐ Par la part de marché (le nombre de clients)
- ☐ Par le chiffre d'affaire (profit)

☐ Autre

61. Pour votre banque, les obstacles à la compétitivité sont :

☐ Les compétences

☐ L'innovation

☐ Les stratégies

☐ Complexité de la structure du régime fiscal

☐ Autre

62. A votre avis, les obstacles à la compétitivité internationale :

☐ Les fonds

☐ Compétences de l'effectif

☐ La réglementation

☐ Autre

63. Qu'est ce que la compétitivité pour vous ?

☐ L'efficacité

☐ Capacité à vendre

☐ Potentiel d'attraction

☐ Diversification des produits proposés

☐ Autre

64. La compétitivité peut être mesurable à travers :

- ☐ La capacité à contrôler les coûts et à fixer les prix
- ☐ L'excellence des processus de production (qualité, fiabilité, sécurité,...)
- ☐ Compétences en matière de gestion
- ☐ Importance du capital humain
- ☐ Autre

65. Quels sont les déterminants de la compétitivité au niveau national

- ☐ Dotation en ressources
- ☐ Productivité, technologie
- ☐ Economie d'échelle
- ☐ Caractéristiques des produits, services proposés
- ☐ Régulation fiscale monétaire et politique des échanges
- ☐ Les coûts de commercialisation et de transports
- ☐ Autre

66. Les déterminants de la compétitivité au niveau international, a votre avis, sont :

- ☐ Taux de change
- ☐ Conditions du marché mondial
- ☐ Coûts de transport international
- ☐ Autre

67. Quels sont les outils qui permettent d'analyser la compétitivité ?

- ☐ Interne (infrastructures, stratégies, qualité, innovation,...)
- ☐ Externe (rôle de l'état, la demande, forces concurrentielles : entrants potentiels, négociation des clients, concurrents du secteur,...)

68. Vos indicateurs de la compétitivité financière sont :

- ☐ Création de valeurs (taux de rentabilité, la marge,...)
- ☐ Maintien des équilibres financiers (capital propre, fond de roulement,...)
- ☐ Faire face aux risques (liquidités,...)
- ☐ Autre

69. On peut définir la compétitivité comme étant :

- ☐ L'aptitude à soutenir durablement la concurrence
- ☐ Capacité à fournir les services au temps, place et forme requise par les clients
- ☐ Produire des services de qualité supérieure à des coûts inférieurs
- ☐ Autre

70. A partir de l'intensité de la rivalité concurrentielle au sein du secteur, la concurrence selon vous est :

- ☐ La menace des nouveaux entrants
- ☐ Le pouvoir des négociations
- ☐ La rivalité entre les banques (menace de remplacement)
- ☐ Autre

71. La réglementation et les lois entravent-elles la compétitivité ?

- ☐ Faiblement
- ☐ De façon assez évidente
- ☐ De manière très évidente

72. Votre stratégie concurrentielle finalement repose sur une approche :

- ☐ Offensive (attaquer)
- ☐ Défensive (se défendre)

73. Quel est le produit bancaire le plus demandé par les clients ?

74. Quel est le poids de l'épargne ménage par rapport au poids de l'épargne entreprise ?

75. Quelle est la marge d'autonomie de gestion par rapport à votre agence mère ?

76. Quelles sont les solutions que vous préconisez pour améliorer la compétitivité de votre agence ?

77. Y'a-t-il une réelle concurrence entre le public et le privé bancaire ?

78. A quel niveau se situe cette concurrence ?

« COMPETITIVITE INTERNATIONALE DANS LE SECTEUR BANCAIRE : LE CAS DES BANQUES ALGERIENNES (2000-2017)»

Résumé:

La Cette recherche analyse la compétitivité internationale du secteur bancaire algérien à la lumière des réformes de libéralisation financière. Elle met en évidence les transformations induites par l'ouverture économique, notamment l'amélioration de l'efficacité technique, l'innovation digitale et l'adoption de standards internationaux. À travers une approche empirique fondée sur un questionnaire auprès de 320 cadres bancaires, l'étude identifie les principaux leviers et freins à la compétitivité. Elle propose également des recommandations stratégiques pour renforcer la position des banques algériennes dans un environnement globalisé.

Mots Clés : Banque, Compétitivité, Finance, Efficience, Gouvernement, Performance, Concurrence, Innovation, Libéralisation Financière, Stratégies.

« International Competitiveness in the Banking Sector: Case of the Algerian Economy »

Abstract :

This research examines the international competitiveness of the Algerian banking sector in the context of financial liberalization reforms. It highlights the sector's transformation through improved technical efficiency, digital innovation, and alignment with international standards. Based on an empirical survey of 320 banking professionals, the study identifies key drivers and obstacles to competitiveness and offers strategic recommendations to enhance the global positioning of Algerian banks.

Key words: Bank, Competitiveness, Finance, Efficiency, Government, Performance, Competition, Innovation, Financial Liberalization, Strategies.

التنافسية الدولية في القطاع المصرفي: حالة البنوك الجزائرية

الملخص :

تُحلّل هذه الدراسة تنافسية القطاع المصرفي الجزائري على الصعيد الدولي في ظل إصلاحات التحرير المالي. وقد بيّنت كيف ساهم الانفتاح الاقتصادي في تحديث البنوك، وتحسين كفاءتها التقنية، وتعزيز الابتكار الرقمي، والامتثال للمعايير

الدولية. من خلال استبيان ميداني شمل 320 إطارًا مصرفيًا، حدّدت الدراسة أهم محددات التنافسية والمعوقات التي تواجه البنوك الجزائرية. كما قدّمت توصيات استراتيجية لتعزيز موقعها في السوق المالية العالمية.

كلمات مفتاحية : بنك، التنافسية، تمويل، كفاءة، حكومة، أداء، المنافسة، الابتكار، التحرير المالي، الاستراتيجيات.